

Res. 12.

The University of Chicago
Libraries



LES PUY S
DE
PALINOD DE ROUEN
ET DE CAEN

OUVRAGE POSTHUME DE

EUGÈNE DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

PUBLIÉ PAR

CHARLES DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

Et précédé d'une lettre de M. Léopold DELISLE

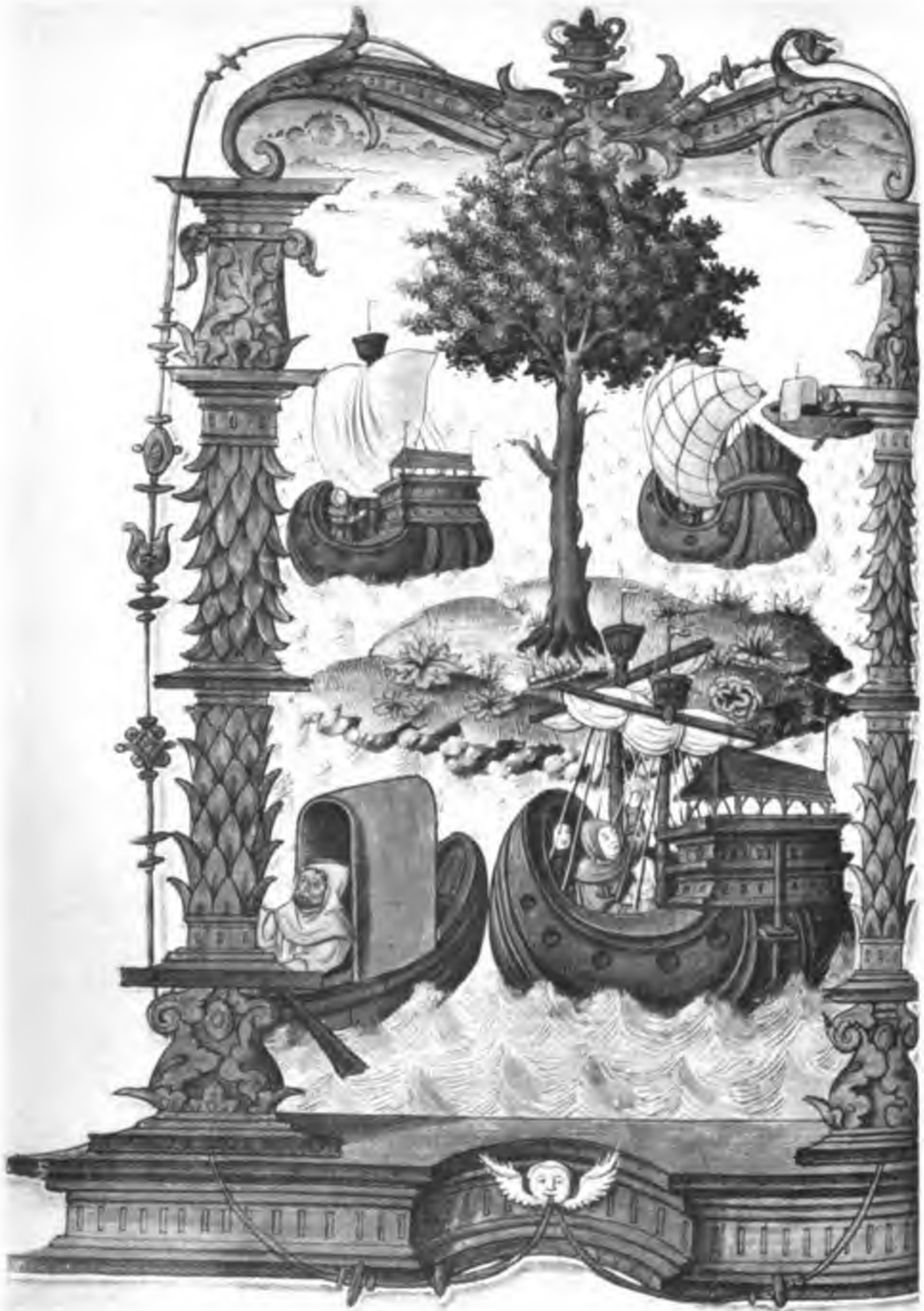
*Avec trois phototypies,
d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale.*



CAEN
HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
34, RUE DEMOLOMBE, 34

1907

LES PUYS
DE
PALINOD DE ROUEN ET DE CAEN



Phototypie Berthaud, Paris

L'ARBRE DE VIE, VERS LEQUEL SE DIRIGENT LES MARINS,
SYMBOLE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.

(Franç. 1537, fol. 77 v°).

LES PUYSS

DE

PALINOD DE ROUEN

ET DE CAEN

OUVRAGE POSTHUME DE

EUGÈNE DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

PUBLIÉ PAR

CHARLES DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

Et précédé d'une lettre de M. Léopold DELISLE

—
*Avec trois phototypies,
d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale.*



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

34, RUE DEMOLOMBE, 34

—
1907

YVA
TO
YVA... OVA...

PQ467
E4

**A M. Charles de ROBILLARD de BEAUREPAIRE,
Correspondant de l'Institut.**

Mon cher ami,

Vous voulez bien m'annoncer que nous sommes à la veille de voir paraître ce qui, grâce à la piété filiale de Mademoiselle Marie de Beaurepaire et à votre concours fraternel, a pu être tiré des notes de notre cher Eugène sur les Palinods de Normandie. Cette publication ravivera les souvenirs que nous avons de ses intéressantes conversations sur ce sujet. Je n'ai pas oublié les lumineuses explications que la parfaite connaissance de la littérature palinodique lui suggérait à la vue de certains vitraux d'église, et la verve avec laquelle il évoquait tous les souvenirs des anciens puits normands. Nous avons la substance du livre dont la préparation l'a si longtemps occupé et que son désir d'atteindre la perfection l'a empêché de mettre au jour.

Les amis d'Eugène de Beaurepaire ne seront pas seuls à féliciter sa fille de n'avoir pas voulu laisser

dans l'oubli le résultat de recherches qui ont occupé une si grande place dans la vie de son père. L'œuvre que nous lui devons, telle qu'elle nous sera présentée, sera sympathiquement accueillie par les amateurs d'un genre de poésie qui fut fort goûté par l'élite de la société normande au XVI et au XVII^e siècle. Votre frère avait exploré tous les coins de ce domaine littéraire. Que de fois nous avons été ravis des récits qu'il en faisait et dont le souvenir sera réveillé à la lecture des notes et de l'ébauche dont nous allons être mis en jouissance ! Plus d'un écrivain pourra profiter de ce qu'il y aura lu ou entrevu.

Ce que j'ai entendu dire à Eugène de Beaurepaire de l'influence de la poésie palinodique sur la production littéraire du XVI^e et du XVII^e siècle en Normandie m'est revenu à la mémoire, il y a peu de semaines, quand je visitai avec vous la bibliothèque de notre confrère M. Pelay. Ce très distingué et obligeant bibliophile me mit entre les mains un petit volume qui n'est pas seulement un livre d'heures d'une insigne rareté, mais encore une œuvre de piété, qui nous atteste les goûts et les aspirations d'une partie de la société rouennaise du temps de François I^{er}. Il est intitulé :

A l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie, et de Monsieur Saint Romain, cy commencent les Heures Nostre Dame, à l'usage de Rouen, toutes au

long sans requérir, avec plusieurs oraisons tant en latin que en françoys...

Nouvellement imprimées à Rouen, pour Robert Valentin, libraire, demourant au dit lieu, en la paroisse Saint-Lo, ou au portail des libraires. MDXXX.

(*Et sur le feuillet final:*) Et furent achevées le viij jour de mars MDXXXIII.

Volume in-8°, allongé, de 148 feuillets.

Le livre, outre les Heures ordinaires, est rempli de pièces de dévotion en vers, la plupart en l'honneur de la Sainte Vierge. Le poète ou, si l'on aime mieux, le rimeur, qui a semé ses vers çà et là sur différents cahiers du livre, est bien probablement un des lauréats dont les compositions furent insérées dans les recueils palinodiques de Rouen.

Cet anonyme restera probablement toujours inconnu; s'il était tombé sous les yeux d'Eugène de Beaurepaire, il en aurait peut-être parlé, et je pensai bien à mon ami en feuilletant ce volume et en y relevant des notes pouvant servir à qui voudrait décrire ce curieux et peut-être unique spécimen d'un genre de livres d'Heures ayant quelque affinité avec les productions palinodiques.

Si j'avais connu ce livre en temps utile, je l'aurais certainement signalé à votre frère, qui, mieux que personne, aurait vu s'il contient quel-

ques données utiles pour l'histoire de la poésie religieuse en Normandie au temps de François I^{er}.

Si vous pensiez que cela valût la peine d'être connu d'autres que vous, je mets à votre disposition cet hommage respectueux à Mademoiselle de Beau-repaire et ce souvenir posthume adressé à la mémoire d'un des meilleurs amis de Madame Delisle et de votre très affectionné,

Léopold DELISLE.

AVANT-PROPOS

La publication de cet ouvrage suit de bien loin l'époque où il fut composé.

Dès 1858, M. Édouard Frère, dans son *Manuel du Bibliographe normand*, annonçait, comme devant paraître sous peu, une Étude de M. Eugène de Beau-repaire sur les Puys du Palinod en Normandie.

Cette étude, en effet, semblait alors à peu près achevée; mais, d'autres travaux qui font honneur à l'érudition normande, et, de plus, des occupations professionnelles assujettissantes, firent que cet ouvrage, prématurément annoncé, était demeuré jusqu'à ce jour à l'état de manuscrit. On peut dire, cependant, que l'auteur ne l'avait jamais perdu de vue, ainsi que le prouvent les remaniements successifs qu'il avait cru devoir apporter à la rédaction primitive, les notes et documents qu'il n'avait cessé de recueillir en vue de le compléter, les notices, plus ou moins étendues, qu'il avait composées pour y être jointes, toutes relatives à des institutions analogues : Puy de l'Assomption, à Dieppe; Puy de Sainte-Cécile, à Évreux; Puys de la Passion, des Pauvres, de Sainte-Cécile, à

Rouen, et, enfin, le Puy d'Amour, imaginé par des particuliers pour célébrer une fête de famille.

Comme, dans ces dernières années, plusieurs de ces sortes de concours ont donné lieu à des notices qui suffisent à les faire connaître, nous avons cru devoir nous en tenir à la partie du travail de M. Eugène de Beaurepaire qui, malgré des recherches et des découvertes récentes, conserve presque toute sa valeur, c'est-à-dire aux Puys de Palinod de Rouen et de Caen. Nous la publions telle que nous l'avons trouvée, sans nous être permis de la modifier pour y introduire des notes dont, certainement, il eût su tirer bon parti, mais que nous craignons de ne point utiliser avec une pleine sûreté.

Il faut reconnaître que les deux Puys de Rouen et de Caen, auxquels nous nous sommes arrêté, l'emportent considérablement en intérêt sur les autres que nous venons de mentionner. « C'est à eux qu'ont été présentées, en effet, l'immense majorité des pièces de poésie qui composent la littérature palinodique de Normandie. Ce sont eux qui eurent non seulement la vogue, mais encore la durée, et qui excitèrent le plus l'attention des contemporains ».

Un court exposé servira d'introduction à leur histoire.

Le Puy de Palinod de Rouen a précédé de plusieurs années celui de Caen.

Le premier commença par une confrérie religieuse dont le siège était établi dans l'église paroissiale de Saint-Jean-sur-Renelle.

L'objet de cette confrérie était d'honorer par une fête spéciale la Vierge Marie dans le mystère de son Immaculée Conception.

Une légende rapportée par Wace attribue l'origine de cette fête à une révélation qui aurait été faite à un contemporain de Guillaume le Conquérant, Helsin, abbé de Ramsay, dans le temps où celui-ci, revenant de Danemark en Angleterre, s'était vu sur le point de faire naufrage.

Il résulte de recherches récentes que la dévotion en question était très anciennement connue en Angleterre et en Irlande, et que c'est de là qu'elle se répandit en France et principalement en Normandie, où elle acquit tant de faveur que, parfois, on la désigna sous le titre de *Fête aux Normands*.

Longtemps, la confrérie de Saint-Jean-sur-Renelle conserva son caractère purement religieux. En 1486, l'idée vint à un magistrat de Rouen, Pierre Daré, de lui attribuer la mission de distribuer des prix, chaque année, aux meilleurs auteurs de pièces composées en l'honneur de l'Immaculée Conception.

Toute poésie, présentée au concours, quels qu'en fussent le rythme et le sujet, devait invariablement se terminer par une adhésion formelle à la croyance

pieuse qu'on avait dessein de propager et qui, après avoir été vivement combattue au début, tendait de plus en plus à se généraliser et à s'imposer à la foi des fidèles.

En 1515, la confrérie de la Conception était transférée aux Carmes de Rouen; en 1521, une bulle du Souverain Pontife en consacrait d'une manière définitive l'institution et lui accordait de nombreuses indulgences.

L'auteur expose les transformations successives de cette confrérie, qui devint dans la suite une véritable association littéraire connue sous le titre d'Académie de l'Immaculée Conception. Il nous fait connaître les statuts primitifs de cette Société, ceux de 1614, de 1732, de 1769, ses fêtes, la nature de ses divers prix, les noms de ses *Princes* ou directeurs annuels; il décrit aussi les jetons qui étaient offerts aux lauréats.

Des citations, judicieusement choisies, donnent une idée aussi exacte que possible des genres de poésie admis dans les concours. On sait, du reste, que les règles en ont été minutieusement retracées dans la rhétorique de Fabry et que de nombreux échantillons en sont fournis par le recueil de Vidoue, deux ouvrages que la Société des Bibliophiles a fait réimprimer dans ces derniers temps.

On remarque parmi les lauréats, au XVI^e siècle, Pierre et Jean Avril, Tasserie, Guillaume Cretin,

Jean Marot et le fameux Clément Marot, son fils, François Sagon, Guy Le Fèvre de la Boderie ; au XVII^e siècle, Jacques Auvray, Pierre de Marbeuf, Jacqueline Pascal ; au XVIII^e siècle, M^{mes} du Bocage et de Courcy.

Les poésies palinodiques appartiennent à deux périodes bien distinctes, l'une qui s'étend du XV^e siècle jusqu'au milieu du XVII^e, l'autre qui est postérieure à cette seconde date et finit à la Révolution.

Dans la première période, on se trouve en présence de formules de philosophie scolastique, de raisonnements subtils, de compositions d'une bizarrerie recherchée, où abondent des expressions difficiles à comprendre et qui n'ont rien d'harmonieux. La seconde se distingue par un goût plus épuré, par une diction plus harmonieuse, plus naturelle, bien que la nécessité de finir par une allusion à l'Immaculée Conception entraîne souvent les concurrents à proposer des analogies beaucoup trop singulières. On y voit paraître un concours d'un nouveau genre, celui qui fut fondé pour un prix d'éloquence par M. de Bonnetot, en 1699, et qui valut au public, entre autres compositions dignes d'estime, un excellent mémoire de Louis Ancillon, pasteur de l'Église française de Berlin, et deux Éloges du cardinal d'Amboise, par M. l'abbé Talbert et par M. de Sacy, censeur royal à Paris.

Il faut encore rappeler, à l'honneur de l'Académie de l'Immaculée Conception, qu'en 1786, elle proposa, comme sujet de prix, une question ainsi formulée : « Quelle a été l'influence du siècle de Jeanne d'Arc sur le jugement et le supplice de cette héroïne ? » On a lieu d'être surpris qu'il ne fut fait aucune réponse à cette question, bien qu'elle eût été trois fois renouvelée.

Dans l'histoire du Puy de Palinod de Rouen ont été intercalés deux chapitres, particulièrement intéressants, sur le rôle du grotesque dans les concours palinodiques, avec David Ferrand et la *Muse normande*, et sur les miniatures qui accompagnent des poésies palinodiques, dans plusieurs manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

Moins important que le Puy de Palinod de Rouen, celui de Caen fut établi, en 1527, par l'avocat Jean Le Mercier, sieur de Saint-Germain; il eut pour second fondateur Étienne Duval de Mondrainville, en 1557; pour principaux bienfaiteurs, Le Marchant, sieur de Rosel, en 1607, Jacques Le Maistre, sieur de Savigny, chanoine d'Avranches, en 1624, et l'abbé de Saint-Martin, en 1670. L'Université de Caen le prit sous sa protection et, par là-même, en assura l'existence.

Les œuvres littéraires, dont il provoqua la composition, ne commencent à nous être connues

qu'assez tard, par un cahier imprimé portant la date de 1666.

Son histoire, à la différence de celui du Puy de Palinod de Rouen, consiste dans l'énumération, par ordre chronologique, des diverses pièces de poésie qui furent couronnées dans les concours.

Les analyses qui en sont faites, les extraits qui nous en sont donnés nous permettent de suivre les variations de goût, en fait de littérature, et, ce qui vaut peut-être autant, celles de l'opinion, en fait de politique.

On distingue parmi les concurrents, Jean Rouxel et Antoine Halley, poètes caennais justement estimés : Rouxel, dont une épigramme latine avait paru aux juges du Puy de Rouen mériter d'être gravée en lettres d'or dans le cloître des Carmes de cette ville ; Halley, dont Daniel Huet vantait le talent poétique et qui eut l'honneur d'être choisi pour arbitre dans la fameuse querelle survenue à l'occasion des sonnets de *Job* et d'*Uranie*. Plus tard, on voit cités, pour des poésies françaises, le duc de Saint-Aignan, de l'Académie française, dont l'ode sur le *Minotaure* fut saluée avec un véritable enthousiasme ; le Père De La Rue, jésuite, pour une autre ode sur un *Enfant qui échappe seul d'un naufrage sur le corps de son père mort* ; Malfilâtre, dont le talent se révéla avec éclat par trois odes d'une haute inspiration, dont la plus remar-

quable et la plus connue est intitulée : le *Soleil fixe au milieu des planètes*.

Il faut convenir que l'Allusion à la Vierge, toujours de rigueur, paraît bien étrangement adaptée à des pièces telles que celles qui portent pour titre : l'*Écho*, le *Rossolis*, l'*Oiseau nommé Cucayo*, l'*Oiseau des Indes nommé Héliodrome*, la *Rose fait mourir l'Escargot par son odeur pénétrante*, la *Falsification du papier*, la *Bibliothèque nouvellement établie en l'Université de Caen* (1734).

Le Puy de Palinod de Caen, incorporé en quelque sorte à l'Université de cette ville, dut à cette circonstance de survivre à celui de Rouen, dont le siège était dans un monastère supprimé dès le début de la Révolution. Mais, pour obtenir la faveur de quelques mois d'une existence précaire, quels changements il lui avait fallu subir ! Le 1^{er} juillet 1792, les pièces couronnées étaient : une *Épître aux Sans-Culottes sur le ridicule de nos faux patriotes*, les *Crimes de l'Angleterre*, le *Berceau républicain*. Le 12 messidor an II de la République, l'organisation du concours appartient, non plus à l'Université, mais à des instituteurs que l'administration a désignés. Non seulement le nom de la Vierge est remplacé par ceux de la Liberté et de l'Égalité, mais les moindres allusions religieuses sont sévèrement interdites. On vit même, le 1^{er} juillet 1794, une pièce de vers sur

l'immortalité de l'âme, écartée comme inspirée plutôt par le fanatisme que par le Dieu de la poésie.

Nous sommes loin, comme on voit, des premiers Puits de Palinod, et rien ne rappelle plus les sentiments qui les avaient fait établir.

Il ne m'appartient pas, pour clore cette introduction, de faire l'éloge de l'Étude de mon frère, œuvre d'un long labeur et de pénibles recherches. On me permettra, cependant, d'émettre l'espoir qu'elle sera favorablement accueillie du public, comme un exposé fidèle du caractère de deux institutions qui ont eu leur part de célébrité, comme un récit attachant des faits qui constituent leur histoire au point de vue religieux et, plus encore, au point de vue littéraire.

CH. DE B.

LES
PUYS DE PALINODS
EN NORMANDIE

INTRODUCTION

MALGRÉ le soin avec lequel a été étudiée jusqu'ici notre littérature nationale, il existe encore, dans ce vaste champ, certaines portions qui sont restées inexplorées ou qui n'ont été l'objet que d'investigations insuffisantes. Sans remonter aux origines proprement dites, que de points à éclaircir pour des époques relativement modernes, que de lacunes à combler, que de physionomies entrevues sous un faux jour et dont le caractère n'a pas encore été définitivement révélé! Les textes de nos grands classiques du xvii^e siècle sont en ce

moment l'objet des révisions les plus attentives, et il semble que d'hier seulement leur valeur nous apparait sous son véritable aspect. Ce n'est guère que de la publication du tableau de la littérature française au *xvi^e* siècle que date une appréciation sérieuse et véritablement équitable des poésies de Ronsard et des membres de la Pléiade. Quant aux épopées carlovingiennes et aux Romans de la Table ronde, nous ne faisons qu'entrer à peine dans la connaissance de ces vastes compositions qui sont familières depuis longtemps aux Allemands et aux Anglais. Mais en laissant de côté ces questions générales, combien il en est d'autres qui ne sont, pour ainsi dire, pas soupçonnées de la généralité des lecteurs ? ou qui, lorsqu'elles sont mentionnées par hasard dans les livres les plus autorisés (1), donnent presque toujours lieu à des affirmations dépourvues de précision et d'exactitude ? L'une des plus curieuses assurément est celle des Puits de Palinods. Les

(1) *L'advocacie Notre-Dame. — La satire en France au moyen âge*, par Lenient, p. 185.

productions auxquelles on peut reconnaître cette provenance sont, il faut en convenir, généralement très médiocres. Mais elles se lient d'une manière intime aux croyances religieuses, aux transformations de la langue et du goût, aux premiers essais de l'art dramatique ; elles nous font en outre pénétrer dans les habitudes et dans les mœurs d'une société plus différente de la nôtre que le laps de temps qui nous en sépare ne pourrait à première vue le faire supposer. A tous ces points de vue, nous avons cru qu'une étude de cette institution et des manifestations diverses qui s'y rattachent en Normandie, pourrait avoir son intérêt et son utilité. Cette conviction nous a soutenu dans le dépouillement des manuscrits et des livrets imprimés qui renferment toutes ces poésies oubliées.

CHAPITRE I^{er}

LES PUYs DE PALINODS en Normandie présentent un double caractère. C'est une institution tout à la fois religieuse et littéraire, plus religieuse que littéraire au début, plus littéraire que religieuse dans les derniers temps. Annexés à de pieuses confréries, ces sortes de concours, poétiques au moment de leur création, étaient, en effet, inspirés avant tout par une pensée de foi et de prosélytisme. Plus tard, ce premier mobile, s'il ne disparut pas entièrement, s'affaiblit d'une manière sensible. La confrérie se transforma en académie, et les Palinods ne furent plus que de simples exercices littéraires et pédagogiques. Cependant, même à la veille de leur disparition, ils avaient retenu de l'établissement primitif, certains procédés de style et certaines règles

qui assignent à ce genre de compositions une physionomie particulière.

La fondation des Puys se rattache en Normandie à la célébration des fêtes de l'Assomption de la Sainte-Vierge, de sa Conception Immaculée ou de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Puy de la Passion, fondé à Saint-Patrice de Rouen, n'eut jamais qu'une médiocre importance. Il en fut autrement du Puy de Dieppe, établi en l'honneur de l'Assomption ; toutefois il cessa assez rapidement de fonctionner, et il ne pourrait être comparé aux Puys de la Conception, institués à Rouen et à Caen. C'est à ces deux derniers qu'ont été présentées, en effet, l'immense majorité des pièces de poésie qui composent la littérature palindromique en Normandie. Ce sont eux qui eurent, non seulement la vogue, mais encore la durée, et qui excitèrent le plus vivement l'attention des contemporains. Leur établissement avait d'ailleurs, au point de vue des croyances, plus de valeur et plus de signification. Ce n'est pas ici le lieu de retracer la suite des manifestations qui se sont produites successivement en faveur de l'Immaculée Conception. Il en est toutefois qui ont avec notre sujet un lien trop intime pour que nous puissions les passer sous silence. Nous voulons parler des circonstances

diverses dans lesquelles s'opéra, en Normandie, l'introduction d'un pieux sentiment, qui, professé par d'illustres docteurs, accueilli avec enthousiasme par les populations chrétiennes, avait cependant soulevé quelques objections et n'avait pas encore été défini comme dogme de l'Église. Ce fut en Normandie que s'affirma avec le plus d'éclat et de suite la croyance à l'Immaculée Conception, et l'histoire de cette fête, désignée sous le nom de *Fête aux Normands*, son ancienneté et sa popularité dans le pays, suffiraient peut-être à le démontrer. Sous une forme différente, les Palinods ne furent qu'une manifestation des mêmes sentiments. Affirmer le sacré concept de la Vierge mère fut le principal objet que se proposèrent les fondateurs. La nécessité de l'allusion à ce mystère dans les poésies couronnées persista jusqu'à la fin, et il est curieux de voir, par l'étude des divers documents relatifs à cette institution, le retentissement profond qu'y eurent toujours les affirmations favorables ou défavorables des docteurs, les décisions des conciles, les brefs des papes, les décrets des universités, et les adhésions des personnages marquants et des souverains.

L'abbé Guiot, qui avait étudié avec tant de soin et de persévérance les Puits de Palinods

en Normandie, n'avait eu garde de s'y tromper, et il avait résumé, dans une sorte de tableau chronologique, l'ensemble de tous les faits relatifs à la propagation de la croyance à l'Immaculée Conception, comme un appendice naturel à l'histoire qu'il avait entreprise. Nous n'irons pas jusque-là; mais au moment où le succès a couronné tant d'efforts et où cette croyance, acclamée d'instinct en Normandie, a reçu une consécration définitive, il est juste de rappeler que tous les princes, les juges et les poètes du Palinod ont lutté et combattu pour elle.

Il ne saurait entrer dans notre dessein d'esquisser les controverses ardentes auxquelles a donné lieu la conciliation de la loi générale qui soumet toutes les créatures humaines au péché originel, avec l'exemption glorieuse accordée à la Mère du Sauveur. La Normandie se distingua entre toutes les provinces, dès le début, par son ardeur à soutenir la Conception Immaculée; elle la fit figurer de bonne heure au nombre de ses fêtes liturgiques, et pendant une longue suite de siècles, des manifestations nombreuses et éclatantes vinrent attester son inviolable fidélité à ce sentiment. Le Puy de Palinod en fut la plus persistante et la plus populaire expression.

Le point de départ de ce mouvement religieux

paraît exister dans l'opuscule intitulé : *Miraculum de Conceptione Sanctæ Mariæ* attribué à saint Anselme. D'après le texte qui nous a été conservé et qui date du commencement du XII^e siècle, Guillaume le Bâtard, après la conquête d'Angleterre, craignant l'intervention du roi des Danois, envoya auprès de lui l'abbé de Ramsay Helsin, ancien conseiller du roi Harold, auquel, malgré son origine, il témoignait une extrême confiance. Grâce à l'habileté du négociateur, la mission avait réussi ; mais à son retour, Helsin fut accueilli par une furieuse tempête et mis sur le point de périr, lorsque, son ange, lui étant apparu, lui promit le salut s'il s'engageait à célébrer dorénavant, le 8 décembre de chaque année, la sainte Conception de la Vierge. Aussitôt que le vœu eut été prononcé, la tempête s'apaisa, et, à la grande joie de l'équipage, le ciel recouvra sa sérénité. Le discours de l'envoyé céleste est ainsi rapporté :
« *Si vis saevus effugere, si vis mortem evadere, si vis patriam cernere tuosque lares visere, promitte fidelissime Matri Christi purissimæ te facturum percelebrem Conceptionis ipsius festum diem in qua ipsa Virgo incomparabilis, Dei futura genitrix, in alvo matris concepta fuit, et doceto quoscunque potueris ut percelebrem diem hujus agant solemni-*

tatis ». Tunc abbas *Elsinus*, ut erat prudentissimus, hoc illi refert protinus: « *Quomodo faciam istud, qui diem qua istud faciam ignoro penitus ».* Dei Nuncius respondit: « *In sexto idus decembris est dies celeberrima hujus Conceptionis; hanc ut celebres moneo, et celebrandam dicito quibus dicere potueris et qui scire voluerint ».* Tunc abbas *Elsinus*: « *Et quali, inquit, servitio jubes uti in hoc festo ».* Cui divinus Nuncius respondit hoc velocius: « *Omne servitium quod dicitur in ejus Nativitate dicitur et in Conceptione; sic ubi Natalitium in Nativitate, Conceptio in hac celebritate dicitur »* (1).

La *Légende dorée*, même dans ses plus récentes rédactions, ne consacre qu'une mention insignifiante au miracle d'Helsin. Mais il en est autrement dans la *Chronique latine du prieur de Vigéois* et dans les *Recherches et Antiquitez de la province de Neustrie*, par Charles de Bourgueville. Le passage de notre vieil écrivain est ainsi conçu :

« Mais retournant ledit abbé Helsin de son voyage il se trouva en péril et danger sur la mer comme prest à être submergé, et se voyant

(1) *L'établissement de la fête de la Conception Notre-Dame*, p. 89.

en ceste nécessité il invoque l'aide de Dieu et de la Vierge mère. Et alors lui apparut un personnage sur les ondes marines représentant un evesque avec ses habits pontificaux qui luy fist entendre que ses oraisons estoyent exaucées : au moyen qu'il revelast au Roy Guillaume telle apparition et qu'il le persuadast à faire festiver et solenniser par chacun an la feste de la Conception Notre Dame puis se disparut : et ledit abbé Helsin à son retour fist le tout entendre au Roy lequel ordonna qu'on celebrast ceste feste de Conception Notre Dame le huictième jour de décembre : Cela advint l'an 1074 et tousiours depuis ceste feste a été appelée par toute la chrestienté la feste aux Normans et aux Universitez, les escoliers en font faire solennité comme aussi à Rouen et à Caen, il y a Puy de Pallinots érigés dont nous parlerons cy après » (1).

Du reste, bien avant Bourgueville, un poète anglo-normand, dont l'importance parmi les trouvères, à titre d'ancienneté et comme chroniqueur, ne saurait être contestée, s'était aussi occupé de ce fait miraculeux, et, en l'insérant dans son poème de la Conception, il avait singulièrement contribué à le populariser. Le texte

(1) *Les recherches et antiquitez de la duché de Normandie*, p. 26.

latin de saint Anselme a été pour lui l'objet d'une étude attentive, et la traduction amplifiée qu'il en a tentée lui a servi, comme l'ont parfaitement remarqué MM. Mancel et Trébutien, de tête de chapitre et comme de prétexte pour dérouler sous les yeux de ses lecteurs, d'après les Évangiles apocryphes, la vie tout entière de la Vierge Marie (1). Le texte de Wace ne peut sans doute pas être considéré comme une poésie palinodique, ainsi que le savant abbé De La Rue l'a écrit dans un moment de distraction ; mais il a, au point de vue de nos recherches, une trop grande valeur pour ne pas être reproduit au moins dans ses parties essentielles. — Après une description détaillée de la tempête qui faillit engloutir le navire qui ramenait l'envoyé de Guillaume, le récit continue ainsi :

Et uns angles leur apparut
Qui de joste la nés s'estut :
Si fut d'ewescal vestement
Appareilliez mult gentement :
Au chief de la nef se mostra
Et l'abe par non apela.

(1) *L'établissement de la fête de la Conception Notre-Dame, introduction, p. xxxvi.*

Helsins, dist-il, esdresce toi ;
Lieve sus, vien parler à moi.
Tuit cil de la nef s'esbahirent
Quant ils le virent et oïrent :
Helsins li albés se leva,
Si com il pot vers lui ala.

Dont prist li angles à parler :
Helsins, si tu t'en veus raler,
Se tu de la mer vieus oïssir
Et sains en ton païs venir,
Voe et promet que tu feras,
A touz les ans que tu vivras,
Et à faire l'ensaingneras
As églises que tu porras,
La sainte feste et le saint jor
Que la mere nostre Seignour,
La roine boneurée
Fu concéue et engendrée.
Voe, Helsin, a celebrer,
Et as autres faire honerer
Le jor que ot engendrement
Sainte Marie charnelment,
Que fu concéue en sa mere
Et engendrée de son père.
Sachiez que cil qui le fera
Et morz et viz preu i aura.
Helsins dist comment le fera,
Quant le jor nommer ne saura
Que ce avint et que ce fu.
Li Més, Dieu lu a respondu :
La Conception que je di
Est en décembre, a l'uisme di ;

L'uisme jor devers l'entrée,
Doit la feste estre celebrée.
Quel servise, dist il, en ferons
Quant nul servise n'en avons?
Li angles respondi l'abé :
Tout cel de sa nativité
Qui est. viii. jors dedenz septembre,
Cel meisme di en decembre
Tout le service, sans muance
Fors seul le non de sa naissance :
Là où Nativité dit l'on,
Iluec diras Conception.
Conception illuec diras
Là ou l'en dit Nativitas.
Quant li albés ot ce oi
A Damedieu grasces rendi ;
Il a voé mult bonement
Qu'il fera son commandement.
Quant li albés ot ce voé
Es vos, d'iluec l'angle torné :
L'ore cessa, li venez chaî,
Clers fut li tans, la mer seri,
Et cil lor nef appareillerent,
En Engleterre repairerent.
Bon vent orent, biau tans et cler
Et bele et paisible la mer.
Quant repairiez fu o sa gent,
Li albés Heilsins sagement,
Si le conta là ou il pout
Ce que véu et oï out ;
Puis fist, o grant devocion
Son vivant, la Conception,
Et maintes genz par lui la firent

Qui le noncement en oïrent.
Si appareilla en sa vie,
A Ramesie une abeie,
Que l'en ceste feste i feroit
Tant con l'abéie durroit;
Et en pluseurs lieux la fait on,
Et nos tuit faire la devon.
Quant nos la feste celebrons
Droiz est que l'estoire en disons;
Bien fait la feste a celebrer,
Bien fait l'estoire a raconter,
Et bien fait la dame a atraire
Dont nous devons la feste faire (1).

Le souvenir de ce miracle resta toujours vivace en Normandie ; on le rappelle sans cesse dans les placards relatifs aux Palinods, dans les pièces couronnées, et il se retrouve jusque dans cette suite de gravures sur bois désignée sous le nom de *Miracles Notre-Dame* qu'offrent certaines heures publiées par Simon Vostre, notamment dans celles à l'usage de Rouen. La représentation n'y présente aucune incertitude d'interprétation ; elle est d'ailleurs expliquée par le quatrain suivant :

Sur mer ung abbé périssoit
Mais il eut recordacion

(1) *L'établissement de la fête de la Conception Notre-Dame*, p. 6-9.

**Que la Vierge le sauveroit
Moyennant que fester feroit
Sa tressaincte Conception.**

L'écrit de saint Anselme, qui joue un si grand rôle dans l'établissement de la fête de la Conception en Normandie, n'eut pas une influence moins décisive dans le diocèse de Lyon. Il y amena aussi l'adoption de cette solennité et provoqua la lettre célèbre de saint Bernard, qui blâmait l'introduction, sans l'avis du Saint-Siège, d'une fête non autorisée et qui, interprétée d'une manière judaïque, devait si longtemps fournir des arguments aux adversaires de la dévotion nouvelle.

D'autres récits merveilleux se rattachaient d'ailleurs à la même croyance. *L'Epistola de Conceptione Beatæ Mariæ* raconte que la Vierge vint en personne détourner un clerc d'une mauvaise action et lui imposa, à titre de réparation, l'obligation de célébrer le jour où elle avait été conçue. Les continuateurs de l'œuvre de Jacques de Voragine ont recueilli un autre miracle qui concerne le frère d'un roi de Hongrie et qui, par son cachet mystique, peut soutenir la comparaison avec certain trait de la Vie de saint Alexis: « Au jour qu'il eut fame espousée, écrit l'hagiographe, quant la

messe fut chantée, il se recorda qu'il n'avoit pas dit ses heures de Notre Dame comme il avoit acoustumé. Il envoya sa fame et ses gens à son housteil et demoura au moustier pour dire ses heures de Noustre Dame et disoit en ceste manière : *Pulchra et decora es filia Jherusalem*, c'est à dire : « O tu mere de Jhésus Christ « tant tu es belle ». Adonc la Vierge Marie s'aparut devant le cleric, avec elle deux angels, l'un à destre, l'autre à senestre. Et Nostre Dame lui dist : « Et quant je suy si belle pourquoy « m'as tu lessée et prins aultre fame qui n'est « pas si belle comme moy ». « Dame, dist le « cleric, la vostre beauté sourmonte toutes les « aultres beautés et je m'y octroye à faire vous- « tre volenté ». Et Nostre Dame li dist : « Se tu « vieulx avoir l'amour de moy, lesse la fame « que tu as espousée et se tu vieulx chescun an « celebrer la feste de ma Concepcion, tu seras « couronné en la joie du cieul ».

Ces deux derniers faits ne paraissent pas avoir été très connus en Normandie, et ils n'ont au moins été mis en œuvre, à notre connaissance, par aucun des peintres verriers et des miniaturistes de la province. Tout autre a été la fortune de la mésaventure d'un ecclésiastique de Rouen. Nous la retrouvons reproduite, avec des variations bizarres, dans

les peintures du XV^e et du XVI^e siècle. Un vitrail célèbre placé, à Saint-Jean de Rouen, dans l'église qui fut précisément le berceau des palinods, en reproduisait les principales scènes avec cette naïveté expressive que comportaient les croyances de l'époque. La première version de ce miracle se rencontre dans l'*Epistola de Conceptione Beatæ Mariæ* : on y lit, en effet, que l'âme d'un chanoine, qui s'était noyé en revenant de commettre un adultère, fut arrachée aux griffes du démon et rendue à son corps par la Mère de Dieu, dont il avait invoqué le nom, sous la condition qu'il ferait célébrer la fête de sa conception. Dans le premier panneau du vitrail de Saint-Jean, que nous a conservé un dessin d'Hyacinthe Langlois, on aperçoit une barque prête à sombrer sur laquelle se tient un prêtre levant au ciel ses mains en signe de détresse et s'écriant : *Ave Maria, gratia plena*, ainsi que l'indique un phylactère placé à la hauteur de sa tête. Autour de lui, trois diables cornus et grimaçants, avec des griffes de vautour, des ailes de chauve-souris et des masques bizarres, tels que la fantaisie de Callot eût pu les rêver. Ils sont armés l'un d'une fourche, l'autre d'une massue et le troisième d'un soufflet. Dans le lointain, auprès d'un édifice aux décorations élégantes,

la châtelaine, cause involontaire du désastre, témoigne par ses gestes de sa douleur et de son effroi. Au bas de cette peinture, destinée à ouvrir une perspective sur les tourments de l'enfer, on lit les vers qui suivent :

Comme ung clers en mortel pechié
En aorant la vierge mere
Au fond de l'onde horrible et fière
Fut par le faulx et mauvais noyé.

Le second panneau, qui pourrait s'intituler le débat de la Vierge et du Diable, nous représente debout sur les flots l'âme du clerc figurée par un homme nu. A droite se tient la Vierge, la tête diadémée et nimbée, vêtue d'une robe splendide et les cheveux flottants. Elle paraît réclamer l'âme de son serviteur dont le démon, en lui mettant une main sur la tête, a déjà pris possession. Le Christ, souverain juge, les pieds sur le globe, le nimbe crucifère en tête et tenant d'une main le *labarum*, apparaît au haut du vitrail, assis sur son trône et entouré d'une nuée d'anges.

Deux phylactères expliquent la composition.

Dans le premier, qui se développe du côté de la Vierge, on lit :

UT QUID ANIMAM FAMULI NOSTRI ITA INJUSTE AFFLIXISTI

Le second, qui contient la réponse du démon, porte les mots :

NOS EAM DEBEMUS HABERE ET MERITO
QUUM IN NOSTRIS OPERIBUS CAPTUS EST.

La *Légende dorée* n'entre pas dans tous ces détails, mais elle a retenu au moins la substance du récit primitif : « Et Noustre Dame fist cisser l'aive de la rivière de Seine à destre et à senestre et mena le prestre à rive lequel lui chaist aus pieds et dist : « Chere et douce
« vierge Marie mere de Dieu, quel guerredon
« vous pourroi-je rendre pour la grand bonté
« que vous m'avez faite » ; et Noustre Dame lui dist qu'il se gardast de fornicacion et lui commanda qu'il feist cherement celebrer la feste de sa conception et qu'il la preschat a celebrer. Ce prestre s'en alla en un hermitage et prescha cette feste tant comme il vesquit ». Simon Vostre ne pouvait omettre la représentation de ce fait dans ses illustrations : elle y figure avec le quatrain suivant :

Ung clerc par peche desvoié
Allant en fornicacion
Fut par plusieurs dyables noyé,
Par la vierge fut ravoïé
Qu'il servoit par dévociion.

Gaguin s'est aussi emparé de ce récit, et c'est d'après lui qu'il fut reproduit par les auteurs du Traité intitulé *Pietas Lugdunensis* : — *Sacerdotem nequam in Normannia, cum in cubilibus et impudicitis egisset animam essetque idcirco æternis ignibus mancipandus, Virginis immaculate conceptæ favore a prima et secunda morte ereptum vitæque restitutum, eo imposito ab ipsa Deipara grato onere ut gradus sui dehonestatione deinceps abstineret et festum immaculatæ Conceptionis octavo decembris religiose exigeret, gravis auctor, Robertus Gaguinus, in metrica Baudelli exagitatione gestum tunc recens consignavit (1).*

Nous retrouvons, sinon la même légende, au moins la trace d'idées et de sentiments analogues, dans un mystère à dix personnages qui fut imprimé à plusieurs reprises dans le courant du XVI^e siècle et dont le titre est : « Le chevalier qui donna sa femme au dyable » (2).

(1) *Pietas Lugdunensis erga Deiparam immaculate conceptam. Lugduni, apud Guilielmum Barbier, typographum regium, p. 41 et 42.*

(2) « Le chevalier qui donna sa femme au dyable. C'est assavoir: Dieu le père, Nostre Dame, Gabriel, Raphaël, le chevalier, sa femme, Amaury, escuyer, Anthenor, escuyer, le pipeur et le dyable. Imprimé à Lyon à la maison de feu Barnabé Chauffard près Nostre Dame de confort MDCXLIII le XVI jour de juillet ». *Ancien théâtre français, édit. Jannet, t. III, p. 425.*

Dans cette moralité, fortement empreinte du cachet de l'époque, on voit le chevalier flanqué des deux escuyers Amaury et Anthénor et du pipeur, perdre aux dés toute sa fortune, s'adresser au malin esprit dans sa détresse et s'obliger, par cédule écrite, en échange de nouveaux trésors, à lui livrer sa femme légitime. Pendant que se passent tous les incidents qui amènent un si triste engagement, l'épouse délaissée gémit à l'écart : le retour de prospérité de son mari l'effraie, et quand il veut l'entraîner dans un bois écarté, une partie de la vérité apparaît tout à coup à ses yeux et elle se précipite aux pieds de la Vierge Marie :

Vierge que chacun doit prier
Et honorer,
Veuille entendre ma prière,
Pleurer gémir et lamenter
Je dois bien et me dementer,
Sans deporter ;
Assez y a cause et matière :
Mon mary, Vierge trésorière,
M'ameine en ce boys là derrière,
Mais la manière
Ne me veult jamais declairer.
Si te prie, estens ta lumière ;
En toy est ma fiance entière,
Soys ma bannière.
Viens moy, s'il te plaist, conforter.

Par ta Sainte Conception
Soye garantie Vierge digne
En toy est ma protection
Sans fiction.
Humblement vers toy je m'incline (1).

Ces effusions désespérées ne restent pas sans résultat, et au moment où le mari complaisant conduit sa femme au lieu convenu, la Mère de Dieu descend du ciel et se substitue à celle qui l'avait si ardemment invoquée :

LE DYABLE

Je t'ay longtemps attendu
Faulx traître tu m'as bien trahy
Que m'as tu amené icy.

LE CHEVALIER

Ma femme.

LE DYABLE

Tu mens faulusement.

LE CHEVALIER

Regarde vela cy vrayment.

LE DYABLE

Haro: voicy grant moquerie
Tu amaines cette Marie
Qui tant nous faict grief ennuy.

(1) *Ancien théâtre français*, éd. Jannet, t. III, p. 472.

NOSTRE DAME

Ha faulx Sathan, venue je suis
Pour celle que livrée t'avoit.
Tu scez bien que tu n'as nul droit
Sur elle qui est ma servante.
Va-t-en en la prison puante
A tousjours sans jamais partir (1).

La même intervention bienveillante soustrait le chevalier lui-même, personnage pourtant assez peu intéressant, aux conséquences de l'acte immoral qu'il avait souscrit. Après un débat qui rappelle celui que l'artiste verrier avait figuré dans l'église de Saint-Jean, la Vierge, qui a déjà plaidé la cause du pécheur devant Dieu le Père, lui octroie enfin son pardon définitif :

NOSTRE DAME

Veuille toy, amy, resjouyr
Et t'en va vers ta bonne femme
Laquelle à genoux me reclame
En ma chapelle devotement.
Vis dorenavant saintement
Et de très bonne intention
Ayme ma conception
Et en fais grant solennité (2).

(1) *Ancien théâtre français*, édit. Jannet, t. III, p. 475.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 475.

Ces derniers vers indiquent clairement le but du poète : prêcher et répandre la dévotion nouvelle. Les nombreuses allusions à l'Immaculée Conception répandues dans son œuvre auraient suffi, à la rigueur, à nous le révéler (1) ; les termes de cette allocution finale lèvent toutes les incertitudes :

Que sont devenus vos chevaux
Sur quoy faisiez les grands saulx ?
Vostre avoir fort se diminue ;
Que vaut tel pompe entretenue
Qui vient à tel confusion ?

- (1) Or alla que Dieu nous convoye
Et la douce vierge Marie
A laquelle requier et prie
Au nom de sa conception
(*Ancien théâtre français*, édit. Jannet,
t. III, p. 465).

Fais que les tours
Dont je doute qu'il ne m'esface,
Au nom de ta conception
Sans fiction
Soient tousjours en bien par ta grâce.
(*Ibid.*, p. 462).

L'as mon mari par prodigalité
A consumé et fort débilité
Son domaine et sa possession
Pur toy, Vierge, soit stabilité
En bonnes mœurs et de mal acquité
Par le saint nom de ta conception.
(*Ibid.*, p. 487).

Au nom de la conception
De la très-glorieuse dame
Que l'église aujourd'huy reclame
Veuillez sur ce point cy viser.

(p. 432).

Helas au cueur navré je suis
Quant mon doux espoux et mary
Dissipe ses biens sans raison.
Quant se trouvera dessaisi
De ses biens en toute saison
O vierge de très-grant renom
Par ta sainte conception
Me veuille preserver de blasme.

(p. 426).

Le chevalier et la dame, dans un sentiment de reconnaissance, reviennent du reste sur la même idée; et tandis que l'un rapporte son salut à la pétition présentée par sa femme au nom de la conception, l'autre exhorte tous les assistants à profiter de l'exemple et à *exaulcer* sans cesse cette très sainte croyance (1). Il n'y a pas à s'y méprendre, le mystère du cheva-

LE CHEVALIER

Par vostre humble petition
Au nom de la conception
La digne vierge glorieuse
Qui, de son oreille piteuse
A vostre priere entendue

lier qui donna sa femme au dyable reproduit non seulement dans un but de propagande un pieux récit relatif à cette dévotion si populaire en Normandie, mais l'on peut inférer d'une mention qui s'y rencontre qu'il a dû être joué le 8 décembre, jour consacré par l'Église à la célébration de la fête religieuse :

Au nom de la conception
De la très-glorieuse dame
Que l'Église aujourd'hui reclame (1).

C'est là un détail qui pourrait être signalé dans beaucoup d'autres pièces d'une destination analogue.

Et des saints cioux descendue
Est venue au lieu avec moi
(*Ancien théâtre français*, p. 477).

LA DAMR

Aussi nous devons sans cesser
Pour la sainte foy exaulcer
De la conception très-digne :
Pour tant tous de cueur vous supplye
Que chacun selon son pouvoir
De la servir face devoir,
Affin que, au pas de la mort,
La vierge nous face confort.
(*Ancien théâtre français*, p. 478). — *Bibliothèque du théâtre français*, p. 79.

(1) *Ibid.*, p. 432.

Toujours et partout nous pouvons saisir cette lutte systématique de la Vierge et du Diable que Bartole devait exploiter dans un sens ironique en y introduisant tous les errements de la procédure de son temps dans le poème de l'*Advocacie Notre-Dame*, attribuée par MM. Pezet et Alphonse Chassant au chanoine de Bayeux, Jean de Justice (1).

Nous n'avons pas à rechercher ici jusqu'à quel point les faits que nous venons de rappeler pourraient soutenir le regard de la critique; mais quelle qu'ait été leur influence sur le développement de la croyance à l'Immaculée Conception, il nous paraît constant que la fête solennelle dans laquelle elle était affirmée, s'établit, en Normandie, dans le courant du XI^e siècle, à une époque contemporaine de son introduction dans l'église de Lyon. Le poème de Wace est précis à ce sujet, et les Bénédictins se sont certainement trompés lorsqu'ils ont daté seulement son admission dans le diocèse de Bayeux, de l'année 1616. Louis de Canosse, à cette époque, ne fit que régulariser

(1) « *Processus Satanæ contra Virginem coram Judice Jesu — ou De Virgine Maria quæ voluit esse advocata humano generi coram Domino nostro Jesu Christo* » (Œuvres de Bartole). *L'Advocacie Notre-Dame ou la Vierge Marie plaidant contre le diable*, poème du XV^e siècle en langue franco-normande (Extrait d'un manuscrit de la bibliothèque d'Évreux, par Alphonse Chassant).

et autoriser officiellement un état de choses consacré par le temps et par les traditions les plus respectables. Il est même remarquable que la forme de l'office propre à cette fête répondait d'une manière exacte, dans les anciens bréviaires de la province, aux indications formulées dans la relation latine du miracle d'Helsin et dans la version amplifiée du grand poète normand :

Quel servise dist il en feron ?
Li angle respondi l'abé
Tout cel de sa nativité.
Qui est vii jors dedens septembre
Cel meisme di en decembre
Tout le servise sans muance
Fors seul le non de sa naissance
La ou nativité dit lon
Iluec diras concepcion
Conceptio iluec diras
La ou l'en dit Nativitas.

Les nombreuses associations qui s'établirent successivement à Rouen, en l'honneur de la Vierge, durent singulièrement favoriser la propagation des opinions nouvelles qui se produisaient sur sa conception. La confrérie de Notre-Dame, fondée dans l'église métropolitaine, se distinguait entre toutes par son zèle et par son importance. Les membres qui en

faisaient partie s'obligeaient à une vénération particulière envers la Mère de Dieu et observaient certaines règles de vie, sous la direction de l'un d'eux qu'ils élisaient chaque année et qui prenait le titre de maître. Dès l'an 1329, le jeudi après la nativité de saint Jean-Baptiste, l'official de Rouen en avait approuvé les statuts. Le début de cet acte, qui nous a été conservé par le R. P. Pommeraye, est ainsi conçu :

« Comme ainsy soit qu'à la louange et honneur de Notre Seigneur Jesus Christ et de la glorieuse vierge Marie sa mère et de tous les saints et saintes du Paradis, longtemps il y a, comme nous avons appris, que les marchands et briseurs de sel eussent commencé fait et etably certaine confrairie de laquelle ils avoient élu pour patrone spéciale la B. V. Marie l'ayant nommée la Confrairie de Notre-Dame fondée dans la grande eglise » (1).

Ces statuts furent confirmés de nouveau par lettres de l'archevêque Aimery Guenaud, datées du manoir de Déville du 10 mars 1341. « Le prévost, l'échevin et les servants firent serment sur l'évangile de les observer fidèlement ». La procession tenait rang dans les processions des rogations où elle accompagnait

(1) *Histoire de l'église cathédrale de Rouen, métropolitaine et primatiale de Normandie*, p. 684.

la ch^hasse Notre-Dame. « Le ma^htre en charge, nous dit le P. Pommeraye, est conduit par le chapelain de la confrairie qui porte sur son bras une image de la sainte Vierge d'argent vermeil doré. Ils sont précédés de plusieurs joueurs d'instruments, comme de trompettes, de cornets et autres et de la représentation d'un serpent placé sous les pieds d'une image de la sainte Vierge qui est une figure de la teste du dragon infernal qu'elle a brisée » (1).

Ce fut aussi aux frais de l'association que fut exécuté par Philippe de Champagne le magnifique tableau de l'adoration des bergers que l'on admire encore dans l'église cathédrale.

Sur la foi d'assez vagues indications, M. Ballin avait pensé que c'était dans cette confrérie qu'il fallait aller chercher le point de départ du Puy des Palinods (2). C'est là une erreur complète que la plupart des anciens auteurs qui ont traité ce sujet ont évitée, et dans laquelle le R. P. Pommeraye notamment s'est bien gardé de tomber. S'il est en effet admissible

(1) *Histoire de l'église cathédrale de Rouen, métropolitaine et primatiale de Normandie*, p. 685.

(2) « La confrairie avait donc déjà pris depuis près de cent cinquante ans le titre de Puy de la Conception, et il est étonnant que le P. Pommeraye, qui écrivait en 1686, n'en fasse pas mention ». *Notice historique sur l'Académie des Palinods*, par M. A.-S. Ballin, p. 8.

que la dévotion envers la conception de la sainte Vierge ait pu être excitée par l'érection de cette Charité, il est constant que les concours palinodiques constituèrent une institution spéciale, complètement indépendante de la première et sans aucun lien avec elle.

Il existait, en revanche, une autre confrérie, beaucoup plus modeste, ayant aussi sa chapelle dans la cathédrale, dont personne ne s'est guère occupé jusqu'ici et qui pourtant tenta, la première peut-être, de joindre à Rouen les représentations scéniques et la récitation de productions versifiées aux exercices religieux. Les efforts qu'elle essaya en ce sens eurent peu de résultat, mais ils présentent un caractère trop curieux pour ne pas être mentionnés dans notre travail.

En 1484, en effet, la Charité des ciriers, confiseurs, épiciers, fondée sous le titre de la bienheureuse Marie du Jardin, *Caritas Beatæ Mariæ de Orto*, nous apparaît comme tenant une sorte de concours, couronnant des pièces de vers et notamment des ballades composées pour la solennité en l'honneur de la très sainte Vierge. C'était là, sauf le nom, un véritable Puy, avec son public, ses juges et ses lauréats. Le Chapitre, malheureusement, obéissant à l'esprit d'excessive prudence qui paraît l'avoir

toujours dirigé, se montra peu favorable à ces nouveautés et refusa formellement de prêter aux confrères la salle qui lui était demandée « en considération du tumulte qui s'élève dans de semblables occasions et pour éviter les contestations et les discussions qui s'y produisent trop souvent ».

Malgré la barbarie de sa rédaction, nous reproduisons intégralement le texte de la conclusion capitulaire du jeudi 24 mars 1484 :

Ad supplicationem magistri et confratrum Caritatis Beatæ Mariæ de Orto, de permissione apertionis capituli ipsius, hora prima post prandium, pro congregatione et convocatione nonnullorum dictamina, balladas seu palinodia ad laudem beatæ Virginis et præmia laudis et alia juxta compositionem reportantium, attento tumultu in similibus adveniente, et ad evitandum lites et dissensiones que sepius emergunt ex similibus, Domini denegarunt consensum suum.

« A la supplication du maître et des confrères de la Charité de la bienheureuse Marie du Jardin, touchant la permission de l'ouverture de la salle du Chapitre une heure après midi à raison de la réunion et de la convocation de certaines personnes apportant des compositions

versifiées, des ballades ou palinods à la louange de la bienheureuse Vierge et remportant les prix et autres gratifications établies, eu égard au tumulte qui se produit en pareilles circonstances et pour éviter les contestations et discussions qui naissent trop souvent de semblables concours, Messieurs du Chapitre ont refusé leur consentement ».

Nous ne saurions dire à quelle date remontait cet usage de la confrérie, d'ouvrir un Puy, et s'il était suivi par plusieurs associations du même genre à Rouen. Nous serions porté à induire des termes mêmes de l'acte que nous venons de transcrire, que la confrérie du Jardin n'en était pas à son coup d'essai et que les concours poétiques, placés sous la protection de la Vierge, étaient déjà entrés dans les habitudes. Nous n'en avons pas toutefois pu découvrir d'autres traces, et il est certain que ces essais ne durent plus se renouveler après l'établissement régulier du Puy de la Conception dans l'église Saint-Jean.

Cette petite confrérie mérite toutefois, à un autre point de vue, d'attirer notre attention. De tout temps, l'association, pendant la messe qu'elle faisait célébrer le jour de l'Assomption, donnait à la foule un spectacle machiné, ana-

logue à celui que l'on peut signaler dans une infinité d'églises sous le nom de *Montement* de la Vierge. On y voyait apparaître la bienheureuse Marie revêtue d'un magnifique costume, au milieu d'un beau jardin fleuri. C'est même à cette particularité de la représentation que la Charité devait la désignation de Notre-Dame du Jardin, sous laquelle elle était généralement connue.

En 1521, l'affluence du peuple qui envahit la cathédrale pour jouir de ce spectacle fut tellement considérable qu'il en advint un véritable tumulte. Ce fut pour le Chapitre l'occasion, qu'il cherchait depuis longtemps, d'abolir et de supprimer une exhibition surannée et plus propre, à son avis, à exciter une vaine curiosité qu'une sérieuse dévotion. Aussi, à la date du 17 août 1521, s'empessa-t-il, en s'appuyant sur les désordres de l'année précédente, d'interdire aux confrères la répétition du spectacle accoutumé. Voici en quels termes était formulée cette grave décision :

Facta advertencia de scandalo quolibet anno viginti in ecclesia, die festiva Assumptionis B. M. Virginis, propter maximam populi congregationem ad videndum representationem B. M. quam confratres confratrie fundate in Capella B. M. de Orto nuncupata,

durante missa ejusdem confratrie consueverunt, super quo, habita deliberacione, Domini concluderunt dictos confratres inhiberi ne de cetero talia faciant et quod amoveant ortum et omnia ex quibus scandala oriuntur, et ibidem fiat vitrina honesta ad decorem capelle; et ad exequendum dictam commissionem fuerunt commissi Domini Thesaurarius et Fillon.

« Sur l'avis d'un certain scandale arrivé dans le cours de la présente année à l'église, le jour de la fête de l'Assomption de la Vierge Marie, à cause d'un très grand concours de peuple pour voir la représentation de la Sainte Vierge que les confrères de la Charité, établis dans la chapelle nommée de la Sainte Vierge du Jardin ont commencé de donner pendant la messe de ladite confrérie. — Sur quoi, après délibération, Messieurs du Chapitre ont décidé qu'il serait fait défense aux dits confrères de reproduire à l'avenir cette exhibition, qu'il leur serait enjoint de détruire le jardin et tout ce qui est de nature à faire naître du scandale, et d'établir une bonne verrière, propre à la décoration de la chapelle, — et pour surveiller l'exécution de ces mesures ont été commis Messieurs le Trésorier et Fillon ».

Les dernières lignes de cette délibération nous montrent jusqu'où le Chapitre poussait ses exigences : non seulement le spectacle machiné était proscrit, mais encore le jardin placé au-dessus du tabernacle devait disparaître et être remplacé par une verrière convenable. Malgré des injonctions si nettement exprimées, les confrères ne se décidèrent qu'avec une peine extrême au sacrifice qu'on leur demandait. En 1523, le jardin existait encore, et le chanoine Nagerel fut député par le Chapitre pour s'entendre avec la confrérie à l'effet d'en presser l'enlèvement.

19 février.

Facta advertencia quod in capella Beate Marie de Orto nuncupata restant aliqua tabernacula in quibus confratres confratrie in ipsa capella fundate nuper faciebant ortum, fuit dominus Nagerel commissus et requisitus de monendo et exhortando dictos confratres ut ipsa tabernacula removeant et in eadem capella fieri faciant unam vitrinam ad decorem ipsius cappelli.

« Sur l'avis qu'il reste dans la chapelle de la Vierge, nommée du Jardin, quelques tabernacles dans lesquels les confrères de la confrérie

fondée dans cette chapelle faisaient récemment un jardin, Monsieur Nagerel fut commis et requis à l'effet d'avertir et d'exhorter lesdits confrères pour qu'ils enlèvent enfin ces tabernacles et fassent faire dans cette chapelle une vitre qui serve à sa décoration ».

Enfin en 1526, le Chapitre arrive au but de ses efforts persévérants ; les dernières traces de l'ancienne disposition étaient effacées sans retour, et une verrière placée dans la chapelle rendait à tout jamais impossible l'érection des échafaudages nécessaires à la représentation. Pour lever les dernières difficultés, le Chapitre s'était montré généreux et avait consenti à payer les frais assez considérables de la maçonnerie de la verrière.

Ad expositionem prefati domini archidiaconi asserentis a nonnullis magistris et confratribus confratrie Beate Marie de Orto accepisse quod ipsi intendunt fieri facere unam vitrinam sumptuosam in dicta capella dummodo fabrica fieri faciat lathomiam predictae vitrine requisitam, placuit prefatis dominis ipsam lathomiam fieri expensis Fabrice.

« Sur le rapport dudit sieur Archidiacre, faisant connaître que plusieurs des maîtres et confrères de la confrérie de la bienheureuse Marie du Jardin avaient consenti à faire faire un splendide vitrail dans ladite chapelle, pourvu que la fabrique fit faire à ses frais la maçonnerie dudit vitrail, il a plu à mesdits sieurs que la maçonnerie fut faite aux frais de la fabrique ».

Mardi 11 septembre 1526.

Les détails que nous avons donnés mettent dans tout son jour l'hostilité flagrante du Chapitre pour tous ces accessoires profanes qui lui semblaient compromettre la simplicité et la majesté du culte. Ses sentiments à cet égard n'avaient pas varié et s'étaient trouvés même plus d'une fois en opposition avec ceux des titulaires du siège archiépiscopal. — Avec le temps, les chanoines devinrent de plus en plus sévères et ne respectèrent pas toujours les restes de l'ancienne liturgie lorsqu'ils leur parurent trop expressifs ou de nature à prêter à de malignes observations. C'est ainsi qu'une conclusion du 20 janvier 1519 supprima dans la procession de l'Épiphanie la représentation des Trois Rois Mages, sous le prétexte que la

foule accourait dans l'église pour tourner en ridicule les ecclésiastiques porteurs de couronnes et de bâtons et chargés de figurer les saints personnages. On conçoit parfaitement que ce n'était pas sous les yeux de surveillants d'une telle susceptibilité qu'un Puy de Palinods pouvait jamais s'établir d'une manière fixe et régulière.

Aussi pas plus que la confrérie de Notre-Dame des négociants et briseurs de sel, celle de Notre-Dame du Jardin des épiciers, confiseurs et apothicaires ne se rattache directement à l'institution palinodique. La dernière eut seulement le mérite, par des essais plus ou moins heureux, plus ou moins suivis, d'ouvrir, pour ainsi dire, la lice et d'inaugurer l'ère des concours poétiques. A ce titre, elle méritait une mention particulière.

C'est d'une Charité entièrement distincte des précédentes et qui avait son siège dans une autre église, en dehors du regard et de la surveillance du Chapitre, que devait sortir le Puy des Palinods.

Elle fut instituée à Rouen, d'après Farin, du temps de l'archevêque Jean de Bayeux, en l'an 1072, « par les plus notables habitants de la ville qui s'obligèrent à porter toute leur vie un respect particulier à la Sainte Vierge et

en dressèrent même quelques statuts » (1).

La chapelle où l'association faisait ses exercices dépendait de l'église Saint-Jean-des-Prés : quelques auteurs ont pensé que la confrérie fut plus tard transférée de là à l'église Saint-Jean-sur-Renelle (2). Mais cette allégation est le résultat d'une confusion facile à comprendre. En fait, il n'y a jamais eu de translation du Puy de la première de ces deux églises dans la seconde, par cette excellente raison que les deux appellations de Saint-Jean-des-Prés et de Saint-Jean-sur-Renelle s'appliquaient au même édifice, ainsi qu'a pris soin de le faire connaître l'historien que nous avons précédemment cité. « L'église de Saint-Jean n'étoit au commencement qu'une chapelle aussi bien que les paroisses voisines ; on l'apelloit *Saint-Jean-des-Prez* à cause des prairies qui étoient de ce coté là, ou *Saint-Jean-sur-Renelle* à cause du petit ruisseau qui *coule proche cette église* » (3).

Cette manière de voir a été adoptée successivement par Étienne Guérout, docteur en

(1) *Histoire de Rouen*, t. III, p. 168.

(2) *Approbaton et confirmation par le pape Léon X des statuts et privilèges de la confrérie de l'Immaculée Conception dite Académie des Palinods, instituée à Rouen*. Publié d'après une édition gothique du XVI^e siècle avec une notice historique et bibliographique par Édouard Frère. Notice, p. 3.

(3) *Farin*, t. III, p. 249.

théologie et religieux profès au couvent des Carmes, et par le savant abbé Guiot (1). Dans sa consciencieuse et intéressante notice sur les Palinods, M. Frère s'est aussi rangé à la même opinion que nous trouvons d'ailleurs formellement énoncée dans le précis historique des pièces couronnées en 1732.

« Ce fut donc à l'occasion de la célébration de cette fête en Normandie que plusieurs personnes de distinction de la ville de Rouen érigèrent quelque temps après, dans l'église paroissiale de Saint-Jean, une association sous le titre de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge et firent quelques statuts, dont ils donnèrent la direction à l'un d'eux, qu'ils élisaient tous les ans pour présider leurs assemblées et que l'on nommait Prince de l'association. Elle fut confirmée et autorisée par Jean de Bayeux, archevêque de Rouen, sous le pontificat d'Alexandre second. Elle

(1) « L'académie de l'Immaculée Conception n'était avant le XII^e siècle dans la paroisse de Saint-Jean que ce qu'ont été en celui-ci les associations qui y étaient établies sous la même invocation. Cette société, depuis littéraire, n'eut durant quatre cents ans d'autres exercices que ceux d'une piété soutenue. Elle n'y en joignit de nouveaux qu'en 1486 ».

Les trois siècles palinodiques ou histoire générale des Palinods de Rouen, Dieppe, etc., par Joseph-André Guiot, publiés par M. l'abbé Tougard pour la Société de l'Histoire de Normandie.

subsista en cet état jusqu'en l'année 1486 que Messire Pierre Daré, écuyer, sieur de Chateauroux, en ayant été élu prince, lui voulut donner un nouveau lustre et l'ériger en académie » (1).

Les documents relatifs à la confrérie depuis sa fondation jusqu'à sa transformation font complètement défaut (2). Mais c'est à partir de cette date de 1486 que commence son importance, non seulement au point de vue littéraire, mais encore au point de vue religieux, aux yeux de tous les écrivains locaux.

La confrérie de l'Immaculée Conception avec son Puy complète désormais la physionomie de la ville de Rouen et accuse d'une

(1) *Les trois siècles palinodiques.*

(2) « Car depuis son commencement par une apparition miraculeuse à l'abbé de Ramézé d'un saint prélat qui lui promettait délivrance d'un naufrage en retournant de son ambassade en Danemarck où l'avoit envoyé Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, roy d'Angleterre, s'il vouloit promettre de faire feste de la conception de la mère de Dieu, il y a toujours eu grande solennité en cette ville par cette confrairie en l'honneur de la Conception Immaculée, mais on ne scait pas bien dans le détail ce qui s'est passé de plus considérable pendant trois siècles, les registres ayant été perdus par les malheurs des guerres qui ont ravagé plusieurs fois cette ville ».

Recueil des œuvres qui ont remporté les prix sur le Puy de l'Immaculée Conception de la Vierge en l'an M DCXC VIII. Harangue du révérend père prieur des Carmes, 1-7.

façon suréminente sa dévotion envers la reine des Anges : « Cette belle ville de Thrace que nos historiens ont nommée Parthenople, doit aujourd'hui céder ce beau titre à la ville de Rouen, que je puis appeler *la ville de la Vierge* ; puisque ses habitants semblent avoir plus de zèle et de dévotion envers cette Empereuse des cieux que n'ont tous les autres peuples de la France. Pour preuve de cette vérité la principale église et la plupart des autres, tant paroissiales que conventuelles, lui sont consacrées. Ses fêtes y sont célébrées avec une dévotion exemplaire : il n'y a porte de la ville, il n'y a rue, ni carrefour, ni presque aucune maison de remarque où la figure de cette divine Avocate ne soit représentée avec tous les ornements que les plus habiles sculpteurs y ont pu ajouter. Je ne dis rien des dévotes confrairies que l'on a érigées en son honneur, ny de la visite des prisonniers, de l'assistance des malades et des autres charitez que l'on fait à son nom. Je passe encore sous silence les congrégations toutes saintes qui sont établies en plusieurs églises, mais principalement en celle des Révérends Pères Jésuites, afin de m'arrêter quelque peu sur la noble confrairie de son Immaculée Conception, qui, ayant été premièrement célébrée en

la ville de Rouen, a été pour cette raison apellée la Feste aux Normands » (1).

Si, par suite des malheurs des temps ou des guerres qui désolèrent la ville de Rouen, les origines de la confrérie restent assez obscures, la lumière la plus complète est faite sur l'établissement du Puy proprement dit. En présence des témoignages nombreux qui se sont produits, il n'existe aucune incertitude ni sur la date de l'érection ni sur le rôle important que joua en cette circonstance le lieutenant général Pierre Daré, écuyer, sieur de Chateauroux et prince, en l'année 1486, de la confrérie de l'Immaculée Conception. Il vit son zèle soutenu par l'appui chaleureux d'Aymery Rousselin, curé de Saint-Jean. Ce représentant de l'autorité ecclésiastique, plus confiant que les chanoines, ne se contenta pas d'admettre la célébration de ces fêtes littéraires dans son église paroissiale, il consentit à figurer au nombre des juges. Plusieurs de ses confrères, notamment le prieur de Saint-Lô, marchèrent sur ses traces et se signalèrent par la protection qu'ils accordèrent à l'institution nouvelle. Aussi la séance du

(1) Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, t. III, p. 164.

8 décembre 1486 obtint-elle un véritable succès et eut-elle un long retentissement. Un seul poète, Louis Chapperon, y fut pourtant couronné, et son œuvre n'avait certainement pas une haute valeur, mais la nouveauté du spectacle et l'ardeur des croyances lui communiquaient une saveur que le temps devait singulièrement affaiblir :

Noble Vierge, sur toutes la Princesse,
Origine de sceptre Reginal,
Sur tous anges sublimée en haultesse,
Métropole sur l'état virginal,
En ton concept n'eut tache original,
Ne autresi de te souiller capable;
Car ton cher fils, sur tous irrefragable,
T'en veut garder par don particulier,
Pourtant est dit de toi ce mot louable:
Vierge et mère pour titre singulier.

L'immensité de la haute sagesse,
Toi prévoyant par don especial,
Ton corps garda d'originelle opresse
Et misère de l'état feminal,
Car, au devant qu'au ventre maternel
Conçeuë fussiez de grâce charitable,
Infuse estiez, prééleue, acceptable
Pour concevoir cil qui, pour délier,
Venoit humains dont t'est deub ce notable :
Vierge et mère pour titre singulier.

Par tels moyens tu estois en l'adresse
De la grâce de Dieu Célestial
Et en grâce de si haute noblesse
Qu'elle ne peut avec le criminel :
S'ensuit donc bien conclusion finale
Que de péché ne fus onques culpable
Originel, ne autre par semblable
Par quoy devons tous nous humilier
Vers ta face disans, de cœur estable :
Vierge et mère pour titre singulier.

.....
.....

Si des Normands es tour et forteresse
En leur besoin secours médecinal
Pourtant doivent en triomphe et liesse
Solemniser par tous en général
Ton saint Concept, car qui de cœur loyal
Feste en fera, luy seras secourable,
Et a toujours champion défensable
Pour l'ennemi combattre et prelier,
Si dy de toy ce mot tant agréable :
Vierge et mère pour titre singulier.

Farin qui rapporte ce chant royal en entier le fait précéder d'un bizarre avertissement de l'auteur qui est ainsi conçu : « Ce present a esté parfait obstant les negoces familiares et empeschements domestiques urgents et interpellans nostre Poétique estude quotidienne, qui

requerant un esprit libre et tranquille a été de turbine du vent de fascherie tempeste de menage et ravine de mariage detourné, diverti et empêché ». Malgré ces obstacles multipliés, Chapperon concourut et fut encore couronné l'année suivante. Sa seconde production ne présente pas plus d'intérêt que la première.

Le souvenir de Pierre Daré resta toujours cher aux membres de l'association. Il est rappelé avec honneur dans une infinité de discours et de poésies couronnées. L'auteur de la moralité de la *Dame à l'aigneau* ne pouvait pas le passer sous silence et il a mentionné son initiative généreuse dans des vers aussi obscurs que singuliers :

CŒUR FELON

Qui a faict a bien lu?

LA DAME A L'AIGNEAU

Donner.

LA DAME A L'ASPIC

Donner est un estrange compte.

NOBLE CŒUR

**Tu faicts maincts avares damner:
Dieu d'homme libéral tient compte.**

LA DAME A L'ASPIC

Est ce un bally ou un vicomte:

LA DAME A L'AIGNEAU

L'un des deux.

NOBLE CŒUR

Dieu lui pardonne

Ainsi que nostre foy racompte
Quant le riche vœu luy donna.

LA DAME A L'AIGNEAU

Ce donneur
Me ordonna
Son seigneur.
En seigneur
Ce don a
Prins pour moy si très agreable
Que lieu ord est inhabitable
Ils ne l'ont laissé esgaré
Donner en latin c'est Dare.

Le jeu de mots contenu dans le dernier vers révèle la pensée du poète et résume tous ces longs développements. La famille de ce grand *Donneur* ne devait pas désertier ses traditions. Le Palinod compta encore au nombre de ses princes un autre Daré, nommé Louis, qui s'acquitta de cette charge l'an 1500, et qui fut enterré dans l'église Saint-Jean, paroisse de toute la famille, ainsi que l'atteste le sixain suivant inscrit sur l'un des vitraux de la nef:

L'an de douleur mil cinq cent vingt et quatre
Au moys d'aoust le vingt huictieme jour
Loys Dare aigre mort vint abattre
Lequel faisant icy bas son séjour
Pour ses bienfaicts et vertus en son jour
Fut du bailly general lieutenant
Or pries Dieu qu'au ciel soit lieutenant.

Louis était d'ailleurs un personnage important: en 1508 il fut chargé de complimenter Louis XII, au moment de son entrée dans la ville de Rouen; et ce fut lui, en 1514, qui, après l'incendie de la cathédrale, accompagna le Chapitre à l'hôtel de ville pour demander les secours qui étaient nécessaires.

En dehors de la famille Daré, le Puy des Palinods devait rencontrer un protecteur non moins influent. Le second prince fut, en effet, Pierre Fabry, curé de Méray, auteur du *Grand art de pleine Rhétorique* (1) et du *Défenseur de la Conception*, mort à Paris, vers 1521. Les relations de cet écrivain avec Pierre Daré et ses goûts bien connus permettent d'affirmer qu'il dut prendre une large part

(1) Ce traité de Fabry a été réimprimé par les soins de la Société des Bibliophiles normands. L'éditeur, M. Héron, y a joint une notice sur Fabry et des notes savantes qui éclaircissent le texte.

à la nouvelle fondation. Dans tous les cas, il appela l'attention sur elle, et, en formulant minutieusement dans ses écrits les règles des genres qui y étaient cultivés, il s'en constitua le législateur.

A ce point de vue, son grand traité didactique nous fournit de nombreux et précieux renseignements. Le but du travail est ainsi exposé par l'auteur au titre de son livre :

« En honneur gloire et exultacion de tous amateurs de lettres et signamment de éloquence Cy ensuyt le grant et vray art de pleine Rhétorique. Utile proffitable et necessaire à toutes gens qui désirent a bien elegamment parler et escripre. Compillé et composé par tres expert scientifique et vray orateur Maistre Pierre Fabri. En son vivant curé de Meray et natif de Rouen par lequel ung chascun en le lysant pourra facilement et aorneement composer et faire toutes descriptions tant en prose comme en rithme. C'est assavoir en prose comme oraisons, lettres missives, epistres, sermons, recitz et requestes à toutes gens et de tous estatz. Item en rithme, Chants royaulx, Ballades, Rondeaux, Virelays, Chansons et generallement de toutes sortes, tailles et manieres de composition ». Indépendamment de ce dessein général qui convient à toutes les rhétoriques

Fabry en poursuivait un autre qui a trait plus directement à notre sujet et qui nous touche davantage.

« Et aussi a celle fin que les dévotz facteurs du champ royal du Puy de l'Immaculée Conception de la Vierge ayent plus ardent desir de composer, de tant qu'ilz en congnoissent la maniere, par laquelle leur devotion croistra, et affin que nos treshonnorez seigneurs et maistres, les princes et poetes laurez d'iceluy Puy, ayent aulcune recreation, ausquels je presente ce present livre en leur suppliant très humblement qu'ilz suppleent à mon ignorance en corrigeant mes deffaultes ».

Il est impossible d'être plus net et plus précis; les intentions de l'écrivain sont manifestées de la façon la plus expressive; et dans la partie consacrée à la poétique l'ouvrage satisfait entièrement à cette sorte de programme. Nous y rencontrons, en effet, avec les détails les plus minutieux, des informations complètes sur tous les genres admis au Puy, et, pour plus de clarté, Fabry a toujours soin de joindre l'exemple au précepte, en citant, à la suite de ses exposés dogmatiques, les poésies qui lui semblaient approcher le plus près de la perfection.

Comme la suite de ce travail nous conduira

à l'examen et à l'appréciation de l'ensemble des productions palinodiques, il nous paraît essentiel de fixer notre attention sur les règles suivies dans ces compositions et sur la signification des termes employés pour les désigner. A tous les points de vue, il est difficile de rencontrer un guide plus autorisé.

Avant tout, qu'était-ce que le Puy, et quelle valeur précise attachait-on à cette dénomination? Fabry ne s'en est pas préoccupé; mais, à son défaut, nous trouvons ailleurs des indications significatives et qui sont de nature à ne laisser subsister aucune incertitude.

Onésime Leroy, traitant cette question à propos des Puys de Valenciennes, s'est exprimé en ces termes:

« On a cherché bien loin l'étymologie de ce mot de Puy que je crois tout simplement dérivé de *Puteus*, Puits. Quel nom convenait mieux à une société de religion et de savoir? C'est dans un puits qu'on a mis la vérité, et l'on dit encore un puits de science. J'ajoute que j'ai vu, il n'y a pas longtemps encore, en Belgique notamment, dans l'église de Chièvres et sur une des places d'Anvers, deux puits publics consacrés à la Vierge et surmontés de son image ».

Certaines traditions miraculeuses répandues à Valenciennes et à Amiens avaient contribué à accréditer cette explication. La Morlière raconte, en effet, que le Puy d'Amiens devait son origine à la confrérie de Notre-Dame établie au Puy, en Velay, en mémoire de la résurrection d'un enfant qui avait été jeté par un juif dans un *puits* (1). Une légende semblable se rattachait au Puy de Valenciennes: « Il existait, écrit Hécart, une tradition par laquelle on disait que cette confrérie avait été établie en reconnaissance d'un miracle de la Vierge qui avait retiré une femme d'un puits dans lequel elle était malheureusement tombée » (2).

L'opinion de M. Paulin Paris est un peu différente. Pour lui, cette appellation de Puy appliquée à des assemblées littéraires s'explique par ce fait que la ville du Puy, en Velay, en a fourni le premier modèle (3).

M. Édelestand du Ménil, dans le *Journal des savants de Normandie*, a démontré de la manière la plus convaincante le côté chiméri-

(1) *Antiquités de la ville d'Amiens*, p. 86.

(2) *Serventoyx et sottex chansons couronnés à Valenciennes*, par Hécart, 3^e éd. Introduction, p. 7.

(3) *Histoire littéraire de France*, t. XX, p. 643: « Une sorte d'assemblée littéraire à laquelle on donnait le nom de Puy, sans doute parce que la ville du Puy, en Velay, en avait fourni le premier modèle ».

que de toutes ces interprétations. Puy dérive en effet du latin *podium* et signifie un lieu élevé, une montagne et par analogie une tribune, un jubé, ce qui s'applique parfaitement à l'échafaud ou au théâtre sur lequel on lisait les pièces couronnées. C'est en ce sens que l'emploient tous les anciens documents et tous les écrivains, prosateurs ou poètes, qui ont traité de cette institution. Pour de Bras, le Puy est un théâtre : « Puy dict *podium a pedum positione*, qui signifie un lieu ferme haut élevé, comme un théâtre » (1). Le poète Jacques Le Lyeur, de Rouen, tient le même langage :

Vray est que bien autant avois d'envie
Que tant d'honneur tu feisses aux supots
Nobles primats, qui tiennent Puy sus pots
Pour Nostre Dame, en la maison des Carmes (2).

A côté de ce témoignage des lettrés, celui de David Ferrand, l'interprète du goût populaire, n'est ni moins clair ni moins explicite :

Il y avoit tant de marmaille
Qui clabaudest dessus le Puy
Et qui ne fezest rien qui vaille
Mais y plaisest bien à autruy (3).

(1) *Recherches et antiquitez de la ville de Caen*, p. 235.

(2) *Manuscrits François*, t. III, p. 264.

(3) O Luysard : Introduction de l'*Inventaire général de la muse normande*.

Falloit il dresser en ce lieu
Ce Puy ou la Mère de Dieu
Recevoit dix mille louanges?
Ah non, il ne le falloit pas,
Car ce qu'au Ciel luy font les Anges
Les Poetes luy faisoient cy bas (1).

Le mot Puy se prenait quelquefois dans un autre sens, et de même que *chambre* et *cour*, après avoir désigné des locaux, s'appliquèrent aux corps qui s'y réunissaient, par une extension analogue, Puy, après avoir été l'équivalent du mot théâtre, indiqua aussi l'assemblée littéraire ou l'académie qui y prenait séance.

Ainsi que l'a remarqué judicieusement M. du Méril, Daniel Huet n'avait pas ignoré cette signification spéciale, car, dans le temps où il soutenait un de ces nombreux procès qui occupèrent tant de place dans sa vie, il finissait une lettre sur les Puys adressée au conseiller d'État Foucault, en disant: « Il est temps que je pense à d'autres juges et que je me prépare à me défendre devant d'autres puis royaux » (2).

(1) *Les adieux de la muse normande aux Palinots.*

(2) *Journal des savants de Normandie. Compte rendu de l'établissement de la fête de la conception Notre-Dame par M. Édelestand du Méril, 258-269*: « On les appelloit puis royaux parce qu'on éliroit un prince pour y présider qui portoit aussi le titre de Roy »

Dans les avertissements, le mot de Puy est aussi employé en ce sens, et, comme il semblait aux rédacteurs que l'expression pouvait, par suite de son caractère suranné, rester douteuse pour les lecteurs, ils prenaient soin d'expliquer en note que le mot Puy signifiait Tribune (1).

Farin indique aussi que le Puy est un théâtre, *Histoire de la ville de Rouen*, 3^e p., p. 168.

Quant à l'expression Palinod ou Palinot, qui tient de si près à celle de Puy, sa valeur grammaticale et sa provenance sont encore plus aisées à fixer. Elle dérive des deux mots grecs Παλινωδη, et signifie, à proprement parler, chant répété ou refrain. Le mot Palinod, qui, dans ce sens, ne désignait d'abord que les refrains des poésies, s'est appliqué par extension aux poésies à refrains elles-mêmes, chants royaux, ballades et rondeaux, et surtout aux concours particuliers dans lesquels on les

et c'est de là que les envois des balades et des chans royaux s'adressent toujours au Prince du Puy ». — Lettre du 17 mars 1705, *Dissertations sur diverses matières de religion et de philologie* recueillies par l'abbé de Tilladet, t. II, p. 132.

(1) Recueil des pièces de poésies françoises et latines qui ont remporté les prix sur le Puy de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge en l'année 1720, 1721, 1722. A Rouen, de l'imprimerie de Ph.-P. Cabut, rue du Bec, p. 4.

couronnait. C'est ainsi que l'on a dit le Puy de Palinods; plus tard, le Palinod de Rouen, le Palinod de Caen. Voici du reste en quels termes le bon abbé Guiot a résumé toutes ces questions étymologiques: « Ces deux expressions extraordinaires ne se trouvent que dans les lexicographes et n'ont été bien définies, ainsi que les opérations du Puy, que dans le dictionnaire étymologique de Ménage et dans le grand vocabulaire de Moreri. L'une, empruntée du grec *Ποδιστη*, signifie un lieu élevé, une tribune ou jubé d'où étaient lues les pièces qui concourent aux prix; l'autre, composée de deux autres mots de la même langue, *Παλιν ωδη*, qui veulent dire chant répété, marquait les refrains qui revenaient souvent dans les chants royaux, les ballades et les rondeaux qu'on présentait. Ces deux termes ont cessé d'être en usage à mesure qu'on s'est plus rapproché de la forme des académies actuelles. Le Palinod ou Puy de Rouen a pris, comme elles, la qualité d'Académie, en y ajoutant toujours son caractère distinctif, celui de l'Immaculée Conception » (1).

M. Vaultier, dans son *Histoire de la ville de Caen*, assez net en ce qui concerne la signification du mot Puy, l'est beaucoup moins

(1) *Les trois siècles palinodiques.*

lorsqu'il arrive à rechercher le sens du mot Palinod. « La dénomination de Puy du Palinod, dit-il, est figurée et quelque peu incertaine, Puy, formé du latin *Podium*, s'explique par *sommet* ou *théâtre*. C'est *l'arène élevée des concurrents*; le mot *Palinod* peut signifier chant répété, chant à refrain ou chant contraire à un autre, peut-être aussi seulement chant renouvelé » (1). Les hésitations de M. Vaultier auraient disparu s'il avait pu consulter les anciens écrivains, chez lesquels le refrain est désigné sous le nom de Palinod ou de ligne palinodiale. Quant au sens de chant contraire à un autre, l'erreur qu'il s'approprie sur ce point est ancienne et se trouve formulée en termes curieux dans les *Recherches* du sieur de Bras. Le passage est assez long, mais il mérite, en raison de son originalité, d'être intégralement reproduit :

« Or pour ce que plusieurs parlent de ce terme Pallinot, lesquels ignorent de la signification, je la veux faire entendre à ceux qui ne la savent. Palinodia est autant à dire chez les Grecs comme un chant contraire à un autre. Et pour ce qu'aucuns hérétiques ont esté si

(1) *Histoire de la ville de Caen, depuis son origine jusqu'à nos jours*, t. I, p. 160.

mal affectez contre l'honneur de la Vierge mère, ainsi que Hélyvidius et aucuns protestants de ce temps, lesquels par leurs œuvres ont escrit et chanté qu'elle estoit tachée du péché originel, comme toutes autres, l'on composa à sa louange d'autres chants contraires, pour soustenir par certains exemples qu'elle a esté exempte en sa conception de tout péché du vouloir de Dieu, parce que son fils bien aymé Nostre Seigneur a prins son humanité de son pur sang, lequel n'a souffert corruption comme je l'ay plus amplement déduit à mon tiers livre de l'Église Religion et Justice » (1).

Les noms de Daré et autres que nous avons cités indiquent assez que l'association comptait déjà d'assez puissants protecteurs, recrutés dans le haut clergé, dans la magistrature, dans la noblesse et dans le commerce. Elle avait, en outre, pour elle, et elle continua d'avoir les Prieurs de Saint-Lô. — Elle était bientôt destinée, sans perdre cet appui, à en rencontrer un autre, non moins énergique. En 1515, dans l'assemblée des princes, il fut reconnu que

(1) *Les Recherches et antiquitez de la ville de Caen*, p. 234.

l'emplacement occupé jusque-là ne répondait plus aux exigences nouvelles de l'Institution, et on se décida à la transporter ailleurs. L'établissement des Carmes fut choisi en raison de sa situation et aussi parce que les religieux de cet ordre se faisaient remarquer entre tous par leur adhésion chaleureuse à la croyance en l'Immaculée Conception. Les solennités palinodiques se célébrèrent d'abord dans le cloître. C'était un vaisseau d'une grande beauté et d'une étendue convenable. Plusieurs corps de métiers y tenaient leurs assemblées, et plusieurs personnages notables y avaient été inhumés. On le nommait généralement *le cloître du Palinod* ou même tout simplement *le Palinod*.

Dans les derniers temps, les séances se tenaient dans le réfectoire. Ce dernier appartement est ainsi décrit par l'abbé Guiot: « Le dernier réfectoire étoit bien différent de l'ancien pour la décoration; d'un côté sont plusieurs vitrages antiques pour l'éclairer; de l'autre, une suite de peintures représentant les plus célèbres personnages de l'ordre, sans compter un tableau de la Cène, qui occupoit toute la largeur du fonds. Cette salle étoit vaste, mais pas assez élevée à proportion. Elle servoit souvent à d'autres usages qu'à ceux de

la communauté, et plusieurs sociétés savantes y tenoient leurs séances en différents temps de l'année. Le collège des médecins y soutenoit ordinairement ses thèses. L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts y distribuoit quelquefois ses prix, y lisoit ses mémoires et prenoit ses délibérations. L'Institut des palinods y tenoit depuis longtemps ses cérémonies publiques ». Ainsi qu'il était naturel de le penser, c'était aussi dans la chapelle des Carmes que se passaient les exercices religieux de la confrérie, et le Palinod en avait si bien pris possession que les armoiries des princes en ornaient les murs à l'intérieur: « Autour de la nef et du cœur est une magnifique ceinture d'armoiries d'un grand nombre de seigneurs qui ont été princes du Puy fondé en ce monastère. Celle du prince en charge demeuroit sur la porte du chœur sous la cloche jusqu'à ce qu'elle fût remplacée par celle d'un autre prince ».

Une autre mesure, en assurant la prospérité du Puy, vint, quelques années plus tard, en 1520, en compléter la physionomie; nous voulons parler de l'obtention de la bulle papale qui en consacrait d'une manière définitive l'érection et accordait aux associés de nombreuses indulgences. La bulle eut pour résultat

de mettre l'existence de l'Institution à l'abri de toute espèce de danger : désormais les préventions défavorables d'une partie du clergé importaient peu. Le Puy, autorisé directement par le souverain pontife, avait un refuge assuré dans le couvent des Carmes ; et il échappait jusqu'à un certain point à la surveillance et aux censures possibles de l'autorité ecclésiastique ordinaire. Aussi, à partir de ce moment, il s'organisa d'une manière plus complète, et en lisant la bulle et le statut qui l'accompagnent on saisit le caractère singulier de cette confrérie religieuse et littéraire, si différente de celles que nous voyons exister aujourd'hui. Cette bulle, dont l'obtention coûta 142 livres tournois, somme très considérable pour le temps, approuvait les statuts rédigés au moment de la translation de la confrérie aux Carmes en 1515, et lui accordait, avec la prééminence sur les autres confréries existantes, des avantages nombreux, de nature à exciter la piété et à flatter l'amour-propre des princes et des associés. Cette bulle fut fulminée le 10 mars 1521 par Antoine de la Barre, abbé de Sainte-Catherine ; Nicolas Ler, prieur de Saint-Lô, et Jean Letourneur, grand chantre de la cathédrale, à qui elle avait été adressée. Les princes et les associés réunis

extraordinairement dans l'église des Carmes firent célébrer une messe solennelle d'actions de grâces, et à l'offrande tous jurèrent solennellement de se conformer d'une manière rigoureuse aux statuts qui venaient d'être confirmés.

Les droits dont la bulle consacrait l'existence au profit du Puy des Palinods avaient, en effet, une réelle importance. Pour nous en tenir à quelques indications, le Pape commençait par accorder à la confrérie la prééminence sur toutes les associations, non seulement de Rouen, mais encore de toute la province. Nous y lisons, en effet, « qu'il veult, entend et ordonne icelle confraternité, comme la plus noble, estre avancée, exaltée et préférée à toutes les autres confraternitez de lad. ville de Rouen et mesmes de toute la province de Normandie ». — Il accorde de plus, aux princes et confrères ainsi qu'à leurs femmes, la permission de se choisir un confesseur pour les absoudre même des cas réservés, de changer leurs vœux, d'avoir un autel dans leurs maisons, d'y faire célébrer la messe et d'y recevoir la communion, et il leur confère la participation des indulgences qui se gagnent aux stations de Rome, par la visite de certaines églises de Rouen ». Enfin, par une dernière faveur, la

bulle réservait à l'association le droit de réformer et de modifier les statuts, sans avoir besoin d'une nouvelle approbation.

L'étude des statuts eux-mêmes, rédigés avec un soin plus particulier, est plus intéressante encore à connaître. Pour nous guider dans cette étude, nous consulterons indifféremment le livre de *l'Approbation* et celui que publia plus tard Alphonse de Bretteville sous le titre de: *Le Puy de la conception Notre Dame*. Les renseignements se reproduisent d'une manière à peu près identique dans les deux ouvrages, avec plus de prolixité toutefois dans le second que dans le premier.

Si on laisse de côté les origines romaines des jeux palinodiques et les détails relatifs au miracle d'Hilsin que nous connaissons déjà, il nous paraît curieux de remarquer le soin avec lequel le narrateur anonyme du second livre rattache le Puy à la confrérie des notables de Rouen en faveur de la Conception, dont les statuts furent rédigés sous Jean II, et surtout aux cérémonies liturgiques en l'honneur de la Vierge qui avaient lieu, de temps immémorial, chaque année, dans l'église métropolitaine :

« Et en est l'ordre gardé avec grand soing dans les églises de la province, mais plus exactement dans la métropolitaine, en laquelle

les vénérables doyen, chanoines et chapitre de Rouen, outre l'usage du service divin ordinaire aux aultres festes de la Vierge, font en celle-ci une procession solennelle avec chandelle de cire blanche en la main et faisant allumer en la nef de l'église une estoille de cierges ardans, monstrent à la posterité que la glorieuse Vierge appelée des Peres de l'Église Estoille du nord, guide plus seurement les peuples que les histoires antiennes et modernes nomment normands ».

La fondation de Pierre Daré ne pouvait pas être oubliée, et elle y est l'objet du paragraphe suivant :

« Ainsi continuèrent les exercices pieux de ceste association, et fut rendue louenge de temps en temps à la mère de Dieu par ces bonnes âmes et leurs successeurs jusqu'en l'an mil quatre cent quatre vingt six, que maistre Pierre Daré, ecuyer, s^r de Chateauroux, conseiller du roy et lieutenant general audict Rouen, estant esleu prince de ladicte confrairie, eschauffé d'un zèle plus ardent, fit dresser, avec la permission de très reverend Pere en Dieu Messire Robert de Croixmare, archeveque dudit Rouen, certaines loix à tenir et garder par ceux qui désireroient présenter des compositions en l'honneur de la pure et non

souillée conception de la Royne des cieux ».

Les différents articles du règlement, au nombre de 54, peuvent se ranger sous deux chefs différents : les uns concernent la confrérie religieuse, les autres ont trait à l'Institution littéraire proprement dite. Nous allons les passer successivement en revue à ce double point de vue, en indiquant ce qui nous semble caractéristique et en élaguant ce qui, pour nous, n'a plus aujourd'hui qu'une valeur accessoire. Les six premiers articles et les trois derniers sont les seuls qui aient trait au régime de la confrérie proprement dite. Les obligations respectives des Princes et des Religieux Carmes y sont réglées avec cette abondance minutieuse que l'on retrouve dans tous les documents de cette époque :

« Les 7 et 8 décembre et le dimanche ensuivant, l'autel principal du couvent des Carmes doit être paré par les soins des Révérends Pères.

« Sur l'autel, indépendamment du luminaire porté sur le chandelier de fer placé en avant, brûlent quatre cierges de cire blanche. Audessus de chaque chaire du chœur se trouve également un cierge d'une demi-livre. Du reste, le chœur et le pupitre doivent être ornés de tapis.

« Le 7 et le 8 décembre, le Prince, accompagné des confrères qui seront venus le chercher chez lui, ira entendre les complies célébrées par les religieux et chantées alternativement en faux-bourdon. A cette fin, il donnera une livre de chandelle de cire jaune au maître de musique. L'office sera terminé par le *Salve regina* en musique ou autre chant analogue. Chaque confrère devra, en outre, avoir un cierge de cire blanche d'un demi quarteron.

« Le dimanche 14 décembre, à neuf heures du matin, messe solennelle de l'office de la Conception. Les frais en sont ainsi réglés : 18 livres aux religieux, outre 18 livres qu'ils touchent sur le fonds de la confrérie ; 18 livres aux musiciens ; 6 livres à l'organiste.

« Les Princes et les confrères iront à l'offrande dans leur rang respectif. Après la messe, ils se retireront dans la chapelle Notre Dame de la Recouvrance, nommeront le Prince d'après l'ordre de réception, l'avertiront de sa nomination par le chapelain ; et aussitôt conduit par le Prince en charge devant l'autel principal, rendra à genoux grâces à Dieu de sa nomination.

« Les jours de la Nativité, de la Purification, de l'Annonciation et de l'Assomption, messe à

notte payée sur les deniers communs et à laquelle tous les confrères sont tenus d'assister à peine de cinq sols d'amende. Immédiatement après, délibération, dans la chapelle de la Recouvrance, sur toutes les affaires concernant la confrérie.

« Quant au chapelain, il assistera aussi à toutes les messes qui viennent d'être indiquées, et portera le surplis auprès du Prince. Ses gages sont fixés à 15 livres sur les deniers communs et à 10 livres, que doit lui donner le Prince en charge ».

Les convois des Princes ou associés décédés révèlent la trace des mêmes préoccupations. Les Princes et les confrères, prévenus par le chapelain, étaient tenus de s'y trouver.

« Quatre prêtres, revêtus de surplis blancs et portant chacun un cierge de 4 livres avec les écussons de la confrérie, devaient y assister.

« De plus, ces quatre torches devaient encore être portées à l'Élévation du Saint-Sacrement du jour de la Conception par quatre religieux. Pendant les autres messes de l'année, on ne devait en porter que deux ».

La cérémonie mortuaire, lorsqu'il s'agissait d'un confrère qui avait été prince, revêtait un caractère particulier :

« Si le deffunct a été Prince, le chappelain, revêtu de sa robe et bonnet carré, portera devant le corps la palme de la confrairie, accompagné d'un prêtre en surplis qui portera un cierge de 4 livres de cire blanche avec l'écusson de la confrairie, lequel cierge sera brûlé et consommé sur la tombe du décédé.

« Et pour donner à congnoistre quand ce seroit des Princes dud. Puy qui seroit décédé, le Prince qui lors sera fera porter par aucun devant le corps un cierge ardant fait de cire blanche, du poids de 4 livres ou environ, qui sera mis sur le lieu où le corps sera inhumé, en quelque lieu que ce soit, pour y brusler jusques à la fin et consummacion d'icelluy. Et en icelluy cierge sera attaché et affixé l'un des pennunceaulx, assez grand et plus que ceux qui seront faits pour led. Puy. Et avec ce sera aud. convoy la palme devant ou entre led. corps tant que le cierge et service durera au chevet de la représentation dudit corps ».

Le service huitain reproduisait les mêmes particularités, — les quatre torches pour les confrères, le cierge avec panonceau et la palme en plus pour les Princes. Il s'attachait, du reste, à la palme et au cierge une signification allégorique qui mérite d'être signalée.

La bulle, en effet, s'exprime ainsi : « *Ad declarandum defunctum ipsum perpetue fidei lumine investitum sinceritatem Conceptionis hujusmodi usque ad mortem tenuisse ac defendisse ac palmam virginalem in Cades exaltatam, quam contra omnem etiam originalis culpa labem reportasse ipsam Virginem vivens contenderat, quasi ante summum Dei tribunal post obitum representasse usque ad ejusdem cerei consummationem remanere* ».

Pour compléter l'indication de tous les honneurs rendus à la mémoire des Princes, il convient d'ajouter que leurs armes devaient rester peintes à perpétuité sur les murailles de l'église des Carmes et que les poètes couronnés l'année de la principauté de ces Princes étaient tenus « de composer une épitaphe en français et en latin, qu'après avoir obtenu l'agrément de la famille, le Prince en charge faisait placer près de la sépulture du défunt ».

Les règles de l'Institution littéraire contenues dans les autres articles du règlement nous occuperont un peu plus longuement.

Le 14 septembre, la cérémonie de la messe elle-même rappelait déjà les fastes palinodiques. En effet, à côté des Princes et des confrères, on y apercevait les lauréats de

l'année précédente : « Et avec ce seront tenus assister et eulx presenter à lad. messe les facteurs qui en l'année précédente auront été premiés du prix d'icelluy Puy, suivis des signes qui leur aüront esté en icelle année donnés, délivrez et baillez ».

L'autel lui-même recevait une décoration analogue à la solennité. Avant la messe on y déposait « une palme, deux bouquets de cire attachés sur deux vases, l'ung représentant un lys, et l'autre ung rosier, un miroir, une tour, un soleil, un chapeau de laurier, une estoile et un anneau ». Ces différents objets étaient ensuite portés sur le Puy. Le Prince retenait à son profit les bouquets de cire, et, quant aux autres prix, il devait les faire peindre et marquer à ses armes.

Quelque temps après, à une heure, dans le courant du 17, une assemblée avait lieu chez le Prince pour les affaires de la confrérie, après quoi le Puy était ouvert au cloître des Carmes sur un haut théâtre dressé par les ordres du Prince, paré de tapisseries et surmonté d'un dais. Les signes des prix étaient placés sur une grande table, autour de laquelle étaient assis les Princes et les autres confrères à droite et à gauche; à deux autres petites tables se tenaient, d'un côté, le lecteur payé

6 livres de chandelles de cire jaune, assisté de quelques personnes expertes; et, de l'autre côté, les poètes et les beaux esprits des années précédentes.

La cérémonie débutait par un sermon dont la durée était fixée prudemment à un quart d'heure, « brève collacion faicte par vénérable docteur », disait l'ancien règlement. Puis venait le rappel des lauréats de l'année précédente, à haute voix et au son des trompettes. A côté d'eux on portait les signes des prix; ils lisaient à haute voix les poésies premiées et rendaient grâce à l'ancien Prince, s'il était présent, et, en cas d'absence, au Prince en charge. A cet égard le règlement primitif s'exprimait de la manière suivante :

« Lesdicts facteurs ainsy premiez comparestront, et l'un aprez l'autre selon leur ordre remettront ès mains du Prince président les prix et signes à eulx baillez l'année précédente en rendant grâces sur le champ, c'est assavoir les premiez du françoys d'un rondeau ou autre dite en francoys, et ceulx du latin par deux ou quatre metres à leur devocion et plaisir tendant à l'honneur et collaudacion de la très-Saincte et Immaculée Conception ».

Quant à la signification symbolique des prix,

le passage qui y a trait dans ces mêmes statuts mérite être reproduit intégralement :

« Que celui, y est-il dit, qui aura fait le meilleur champ royal, en signe de victoire par luy obtenue et aussi que la glorieuse Vierge Marie a obtenu la palme de victoire sur tous pechez tant originel que aultres sera premié de la palme, qui luy sera délivrée, rédimable toutesfoys en lui payant cent solz tournois ; et à celui facteur qui par aprez aura fait le meilleur champ royal que l'on appelle le *debatu* en signe que vaillamment et vertueusement il a bataillé pour la belle dame comparée au lys blanc de pureté et que, ainsi que le lys croit et flourist entre les espines sans aucunement sentir leur asperité, aussi la dicte Vierge a esté conceue et procrée par generacion humaine comme les autres femmes sans toutesfoys avoir esté maculée ni touchée de péché originel, sera donné et délivré une fleur de lis, rédimable par la somme de soixante solz tournois. A iceluy qui aura fait le meilleur epygramme en latin, en signe de triumphe et que aussi que les impérateurs et aultres Princes rommains aprez victoire obtenue sur leurs ennemis en triumpant portoient sur leur tête le chappeau de laurier, aussi la Vierge et Mère de Dieu a triumpé par excellente

victoire sur tous pechez et vices sans aucune exception, sera donné et delivré ung chapeau de laurier rédimable par la somme de quatre livres tournois ; et à celuy qui aura faict l'epigramme débattu, en contemplacion de ce que la Vierge est comparée à l'Estoille matutinale et aussi que par icelle estoille sont chassez les tenebres de la confusion et nous est annoncé la lumiere de grace estre prochaine et par ce moyen parvenir à la grande et joyeuse lumiere du soleil de justice, sera donné et delivré une estoille d'or, redimable par la somme de quarante solz tournois. Et à celuy qui aura faict la meilleure ballade en francoys, en contemplacion de ce que la Vierge immaculée est comparée à la roze et que la roze est preferée à toutes les aultres fleurs en ouldeur et suavité, aussi ladite Vierge par la grande ouldeur et exemple de ses nobles vertus console les sens et esperitz vitaulx de nostre ame et entendement, les remplissant de toutes suavitez spirituelles, sera donné et delivré une roze, redimable par la somme de trente cinq solz. Et à celuy facteur qui aura faict le meilleur rondeau en signe de perfection, et que ainssi que selon l'oppinion des philozophes et géometriens la figure ronde et spherique est la plus parfaicte des aultres, aussy en la Vierge et Mère abonde par grace

divine plénitude et perfection de vertus, sera donné et délivré un signet d'or, redimable par la somme de vingt cinq solz tournois ».

Le jugement des poésies françaises se faisait à l'origine avec une extrême simplicité. — Le lecteur lisait trois chants royaux ou trois rondeaux : à la pluralité des voix des poètes et des théologiens, un était écarté. — Le moins bon était dit abattu, et l'on en donnait un autre à lire. Quand tous avaient subi cette épreuve, les deux qui étaient conservés étaient premiés, et le meilleur remportait le prix, tandis que le second avait le dé battu.

Les prix étaient du reste immédiatement adjugés. « Le Prince adjudgera les prix par l'avis desdits théologiens, poètes, princes et confrères sans faire faveur ». — Au moment de l'adjudication des prix, les trompettes sonnaient, les lauréats lisaient leurs pièces, et l'on portait les signes des prix devant eux. Les trompettes étaient à la charge du Prince. Il y en eut quelques-uns qui, pour se décharger de cette dépense, jugèrent à propos de les supprimer ; mais pendant fort longtemps, malgré ces tentatives d'économie, les fanfares furent conservées. L'article 34 du règlement avait, du reste, imposé aux Princes cette dépense et l'avait réglée de la manière sui-

vante : « A l'adjudication desdits prix se fera une chamade ou applaudissement du son des trompettes que ledict Prince aura faict venir pendant l'ouverture et séance dudict Puy au moyen de 7 livres 10 sols qu'il sera tenu leur donner ».

Les poésies latines n'étaient ni lues ni couronnées en public. Le lendemain mardi, à deux heures de l'après-midi, le Prince faisait venir chez lui les poètes facteurs d'épigramme latine. Leurs œuvres étaient lues par le lecteur en présence du Prince, des théologiens et des juges, et les prix étaient immédiatement adjugés. Les statuts exhortaient le Prince à faire inscrire dans un tableau apposé sur les murs du cloître les poésies qui avaient été couronnées. Cette prescription fut rarement suivie ; cependant il convient de remarquer que c'est véritablement par suite de cette clause du règlement qu'un chant royal de Jean Rouxel fut imprimé en lettres d'or sur les murs de l'église des Carmes, ainsi qu'il nous l'a fait lui-même connaître. Mais il y avait d'autres obligations, plus étroites et plus habituellement suivies, que nous devons encore indiquer :

« Le Prince après son eslection était tenu de faire faire un tableau représentant, d'un côté, la figure d'un des mystères de la Conception et, de l'autre, les armes de sa famille.

Cette pancarte, pendue sous le grand chandelier devant l'autel principal, y restait depuis le mois de janvier jusqu'à la fin de la principauté. Il devait, en outre, faire les frais de l'affiche palinodique dans laquelle se trouvaient des compositions faites suivant les règles usitées au Puy et de manière à servir de modèle aux concurrents. La façon des deux colonnes qui s'y trouvaient, renfermant chacune 60 vers, lui coûtait 4 livres de cire jaune ».

Ces obligations s'augmentaient d'un nombre d'autres petites dépenses qui ne laissaient pas de rendre la charge de Prince fort onéreuse pour plusieurs des associés. Aussi avait-il été décidé que les héritiers d'un Prince nommé et mort avant l'ouverture du Puy pouvaient s'exonérer de toutes obligations en versant 300 livres. Les confrères avaient le même droit, en versant entre les mains du chapelain, et trois ans avant leur tour de principauté, une somme de 400 francs. L'exécution de ces clauses donna lieu, dans plusieurs circonstances, à de graves difficultés.

Peu de temps après la fulmination de la bulle la tiédeur s'empara des esprits, et l'Institution palinodique eut à traverser une crise que les malheurs du temps rendaient encore plus périlleuse. L'auteur anonyme du livret

publié par M. de Bretteville a décrit la situation en ces termes :

« Mais aussitôt que la chaleur de leurs affections s'est alentie et que le souffle sacré du Saint Esprit n'a rencontré leurs poitrines disposées à ses inspirations, peu ou point de personnes sont restées qui ne se soient relâchées de leur devoir et démenties de leur première entreprise. Le grand éclat de dévotion que l'aage passé admiroit a cessé à traict de temps ; la beauté des assemblées spirituelles en peu de jours s'est ternie ; et semble que pour n'avoir pris assez de soin de conserver la première créance, des chrestiens, au lieu d'embrasser les actions de piété surabondantes, se rendre plus agréable à Dieu par service de surérogation, ont hazardé le principal et mis en risque tout ce que la religion obligeoit de chérir plus tendrement pour se sauver. Les mouvements de la piété se sont trouvez si refroidis, et la charité tant esloignée des grandes et libérales profusions que l'antiquité faict remarquer avoir été exercées saintement dans les premiers siècles, soit à la célébration et pompeuse majesté des mistères sacrez, soit au secours et assistance des pauvres et affligez que ce Puy, autrefois rempli d'une presse infinie de confrères qui constamment vantoient les

vertus de la Royne des cieulx, s'est senty sur les dernières années comme abandonné et reduict à telle extremité qu'il ne se trouva personne qui volontairement acceptast la conduite et prît le soin des exercices pieux de cette confrairie, ayant presque cessé l'ouverture dud. Puy en l'année mil cinq cents quatre vingt quinze, si MM. du Parlement de la province, par leur autorité, n'y eussent promptement pourveu et à la faveur de leur arrest faict rendre à la Vierge sacrée ce qui lui estoit honteusement dénié ».

Cette difficulté à laquelle fait allusion le texte que nous venons de transcrire n'était que trop réelle. Le 27 octobre 1599, les héritiers du feu s' d'Incarville, qui avait été avant son décès nommé Prince du Puy de la Conception, furent condamnés à tenir le Puy, faire célébrer le service divin et subvenir aux frais; par suite, la confrérie fut autorisée à prélever, sur les sommes dues à la succession, 300 livres. Un arrêt analogue, en date du 4 décembre 1600, intervint encore entre la confrérie représentée, comme précédemment, par Jean Marc, son receveur, et les héritiers du sieur de Gobbey, seigneur de Suresnes.

CHAPITRE II

Transformations successives de la Société du Puy.

L'ÉPOQUE de la fulmination de la bulle est un des grands moments de l'histoire du Puy des Palinods. Les difficultés du temps, la diminution de la ferveur et la crainte de s'engager dans des dépenses trop considérables amenèrent un temps d'arrêt très notable qu'il est facile de constater en feuilletant le registre sur lequel s'inscrivaient les nouveaux affiliés.

En 1548 un zèle remarquable s'empara tout à coup des esprits et se manifesta par une subite augmentation du personnel. Mais cet éclat ne dut être que passager. En vain, en 1578, le 14 décembre, une assemblée solennelle des Princes s'était-elle occupée des moyens les plus propres à assurer la prospérité de l'Institution : les troubles religieux qui

agitèrent la province, les sièges meurtriers que Rouen eut alors à soutenir, et l'entrée successive dans la ville des calvinistes, des troupes de Charles IX, en 1591, et de celles de Henri IV, en 1592, précipitèrent la décadence et tournèrent d'un autre côté l'attention.

Une restauration partielle ne se fit cependant pas longtemps attendre. Elle eut lieu en 1595 : ce fut l'œuvre du premier président Groulart. La nomination seule d'un personnage aussi important était de nature à rehausser le lustre de la compagnie ; mais il fit plus, et sa principauté, en 1596, fut pour lui l'occasion de réviser les règles suivies pour l'organisation des concours.

« Lequel, nous dit Alphonse de Bretteville, volontairement se rangea sous la protection de la Vierge, releva ledict Puy abattu, en rendit le théâtre plus magnifique, régla la depense qui s'y faisoit, et augmenta le nombre des compositions de deux stances en l'honneur de la Vierge, duquel il fonda les prix à perpétuité, donnant une Tour pour la plus parfaicte stance et un Soleil pour la meilleure d'après, qu'il désira pouvoir estre rachaptées par le prix de six livres, la première et la deuxième par soixante sols. Ledict seigneur présida lui-même au jugement des compositions sur ledict Puy

en l'année 1596 » (1). Une autre amélioration devait bientôt suivre celle que nous venons de rappeler. Au milieu de la confusion, résultat naturel des troubles et des guerres civiles, la confrérie avait perdu tous ses titres. L'original de la bulle du pape Léon X et de l'acte de fulmination avaient disparu. On ne put même découvrir qu'un seul exemplaire d'un petit livre contenant ces documents et provenant de la bibliothèque de feu M. Pierre de Monfault, président en la Cour, et l'un des Princes de la dite confrérie. Pour suppléer à la perte des titres primitifs, l'association présenta une requête au Parlement, et, après qu'elle eut été communiquée à l'autorité archiépiscopale, elle fut répondue d'un arrêt autorisant la réimpression du volume pour valoir en lieu de l'original de la bulle de lad. approbation et fondation. L'expédition de cet arrêt, en date du 18 janvier 1597, existe dans les archives de l'Académie de Rouen et est ainsi conçu :

« Extraict des registres de la Cour de Parlement :

« Sur la requeste présentée par les Princes et confrères de la confrarie de la Conception Notre Dame fondée au couvent des Carmes de

(1) Alphonse de Bretteville: *Le Puy de la Conception*, p. 26.

ceste ville de Rouen, tendante à ce que, pour raison de la perte de leurs livres et chartres de la fondation et auctorisation d'icelle confrarie, faicte par le feu Pape Léon par sa bulle du moys d'avril mil cinq centz vingt, et ayant retrouvé ung petit livre imprimé de l'approbation de lad. confrarie provenu de la bibliothèque de feu Mr Pierre Monfault, vivant président en la Court et l'un des Princes de lad. confrarie, marqué, au commencement, de l'escripture et scing dudict feu sieur Président, et, en la fin, de feu M. Geoffroy Marie, advocat en lad. Court et lecteur dicelle confrarie, il leur soit permis de faire de rechef imprimer ledit livre et ordonné que suivant icelluy lesd. Princes et confreres jouyront des privileges concedez à lad. confrarie par lad. bulle, — Veu par la Court ladicte requeste, ledict livre imprimé, response et consentement des grands vicaires de l'archevesque de Rouen, ausquels, par ordonnance de lad. Court, lad. requeste a esté communiquée, avec la conclusion du procureur général du Roy. Tout considéré la dicte Cour a permis et permet ausd. Princes et confreres faire imprimer led. livre intitulé Approbation et confirmation apostolique de la confrarie association et statutz de la noble et dévoute Conception Notre Dame, pour leur

valoir en lieu de l'original de la bulle de ladicte approbation et fondation, jouyr et user des privilèges y contenus comme ils ont ci devant faict et eussent pu faire en vertu dud. original. Faict à Rouen en lad. Court de Parlement, le dix huictieme jour de janvier l'an mil cinq cents quatre vingt dix-sept (1).

Signé de Boislevésque ».

Ce livre des statuts, présenté à la Cour en 1597, fait aujourd'hui partie de la collection de M. Édouard Frère, membre de la Société des bibliophiles normands. Ce rarissime volume n'est toutefois pas unique « puisqu'il s'en trouve un second dans la bibliothèque de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, provenant de la vente de Th. Licquet en 1833, et un troisième entre les mains de M. Mancel, ancien libraire à Caen, acquis par lui, en 1829, à la vente Riaux ».

Ajoutons qu'il a été reproduit avec un soin tout particulier par la Société des bibliophiles normands (2).

(1) Cette pièce est reproduite in-extenso dans la *Notice historique sur l'Académie des Palinods*.

Cf. *Le Puy de la Conception de Nostre Dame*, 1615, in-8°, p. 34 et 125.

(2) *Approbation et confirmation par le pape Léon X des statuts*

La confrérie ne se hâta pas de profiter de la permission du Parlement. Les anciens statuts ne répondaient plus aux besoins du jour. Le 17 août 1614, dans une assemblée convoquée à cet effet, on procéda à leur révision. Le 21 septembre, le projet recevait l'approbation du duc de Joyeuse, cardinal-archevêque de Rouen, et était soumis à l'homologation du Parlement (25 septembre 1614).

Ces règles nouvelles furent ensuite arrêtées dans une assemblée générale tenue le dimanche 14 décembre 1614, où les princes et les confrères se trouvèrent réunis au nombre de vingt-cinq; et après une nouvelle approbation de l'archevêque et un permis d'imprimer octroyé par un nouvel arrêt du Parlement, en date du 11 mars 1615, elles parurent enfin dans le petit volume intitulé: « Le Puy de la conception Notre Dame fondé au couvent des Carmes à Rouen. Son origine, érection, statuts et confirmation ». L'éditeur du recueil et le promoteur de la réforme n'était autre que Alphonse de Bretteville, protonotaire du Saint-Siège apostolique, conseiller et aumônier ordinaire du Roi,

et privilèges de la confrérie de l'Immaculée Conception dite Académie des Palinods, instituée à Rouen. Publié d'après une impression gothique du XVI^e siècle avec une notice historique et bibliographique par Édouard Frère. Rouen, Henry Boissel, 1864.

official de Rouen, chanoine et chancelier en l'église cathédrale de cette ville et syndic général du clergé de Normandie. Après avoir rempli les fonctions de juge au Palinod, il en était devenu Prince en 1614; et non content d'avoir fondé un prix pour l'épigramme ou l'allégorie latine, il avait contribué de tous ses efforts au mouvement qui avait eu pour résultat la révision des statuts de la confrérie. La poésie ne lui était pas non plus étrangère; et il en donna une preuve en composant l'Invitation aux poètes pour le concours ouvert sous sa présidence.

Cette publication a une réelle importance. D'une part, en exécutant l'arrêt de la Cour de Rouen, elle assurait la conservation de documents précieux au point de vue de l'existence et de la garantie de l'Institution palinodique, et, d'un autre côté, par les nouveaux statuts qu'elle joignait à cette reproduction, elle marquait une période nouvelle qui se différenciait déjà de celle qui l'avait précédée.

Cette régénération du Palinod par suite de l'arrêt du Parlement de Normandie autorisant la réimpression du livre des statuts a surtout frappé l'auteur d'un poème latin intitulé: *De podii titulis et statutis senatus consulto restitutis carmen*. On y retrouve, avec des allusions

visibles aux origines du Puy, aux épreuves qu'il avait traversées, au pillage de ses archives par les protestants, le témoignage d'une véritable gratitude envers le président Monfault, dans la bibliothèque duquel s'était conservé le précieux volume et envers l'avocat Geoffroy Marie, par les mains duquel il était aussi passé :

*Excidat illa dies podii quæ scripta librosque
Abstulit ac titulos auctorum et nomina legesque,
Hæretici, infandum! tol pabula furoris!
Hæc, Baptista (1), dole, geme nobiscum alma patrona (2),
Cum potius nostros miseratus uterque labores
Lenite; Elia simul inflammante Magistros (3)
Talibus auspiciis facto jam adiere senatum
Agmine, et ante pedes inopem exposuere libellum,
Qui solus podii leges præceptaque servat,
Solutus et excidium fugit commune latendo.
Scilicet hic veteris chartas antistitis (4) inter
Innumerosque libros, oculum, dextramque fefellit
Hostiles, servatrici securus in umbra.
Codice lætatur, fruiturque superstite plaudens
Curia pertractatque manu jam quisque paterna
Statque patrum in genibus, ceu filius orbis, amicis.
O ubi (5) cujus erat quondam liber iste supellex
O ubi (6) cujus erat nomen sub fine Maria.*

- (1) Allusion à l'église Saint-Jean.
- (2) Allusion à la Vierge patronne du Palinod.
- (3) Allusion au patriarche des Carmes.
- (4) Le Président de Monfault.
- (5) Je ne sais à qui l'auteur fait allusion.
- (6) L'avocat Geoffroy Marie.

*Quam bene pro libro orarent decus unde revivit
Omne suum, novus unde et honos accederit isti,
Pondus et æternum ventura in secula veniret.
Justa peto et melius pro codice corda perorant
Omnia, conscriptique patres jussere (1). Revixit.
Unus erat, prælo genitori plurimus exit
Vatibus et doctis evolvitur usque terendus
Quos doceat priscas scribendo in carmine leges.
Mole quidem parvus, sensu et pietate refertus
Ibit in externas quo tu venerabere terras
O Virgo nomenque tuum nomenque tuorum
Sparget et inde tuas multos adducet ad aras.*

Le petit volume de Bretteville, si bien loué dans les vers que nous venons de transcrire, forme un frappant contraste avec celui qui l'avait précédé, les idées symboliques qui dominaient dans le premier ne se retrouvent plus dans le second, et il est sensible que l'académie a désormais pris le pas sur la confrérie. Les nouveaux règlements, bien que reproduisant sur certains points les anciens, demandent par conséquent à être étudiés avec soin. Comme cela avait toujours eu lieu jusque-là, les 7 et 8 décembre, à l'occasion de la fête de la Conception, le Prince devait faire décorer l'autel principal de l'église des Carmes. Le dimanche suivant, il devait en outre faire décorer le

(1) Allusion à l'arrêt autorisant l'impression.

chœur et assister avec les confrères à une messe chantée par les religieux, les musiciens et l'organiste.

On procédait ensuite à l'élection du Prince pour l'année suivante.

Les signes des prix étaient ensuite exposés sur l'autel, plus tard on les portait sur le théâtre du Puy, orné de tapisseries et recouvert d'un dais, où ils étaient sur la table du fond, devant laquelle étaient assis les Princes et les confrères. A deux tables latérales siégeaient les poètes et autres personnages notables invités à la cérémonie.

Un sermon en l'honneur de la Vierge fait par un docteur du choix du Prince, l'appel des lauréats de l'année précédente qui devaient adresser un compliment ou remerciement à l'assemblée, la lecture des pièces envoyées au concours et le jugement dont elles étaient l'objet terminaient la cérémonie. Ces indications rapides nous paraissent fixer avec assez de précision le caractère du nouveau règlement. Quant aux compositions pour lesquelles des prix étaient proposés elles étaient au nombre de cinq, dont les règles se trouvent longuement énumérées, avec exemples à l'appui, savoir : le chant royal, la ballade, la stance, l'ode et le sonnet. Les signes des récompenses étaient de

deux pour chaque ordre de poésies, à l'exception toutefois de la ballade et du rondeau ; ils consistaient dans une *palme*, un *lys*, un *rosier*, un *miroir*, une *tour*, un *soleil*, un *chapeau* ou couronne de laurier, une *étoile* et un *anneau*.

Les statuts ainsi modifiés restèrent en vigueur, sauf certaines modifications de détail, jusqu'en l'année 1732, époque de la principauté de M. de Pontcarré. A ce moment un remaniement général fut opéré, les traces d'anciens usages disparurent sans retour, et les genres de poésies qui ne répondaient plus au goût moderne furent définitivement supprimés. Le mode de juger les pièces avait été depuis longtemps modifié, et l'aspect extérieur du concours avait, en perdant son originalité, pris peu à peu celui des autres concours académiques en usage dans les autres villes de France. Ce renouvellement des statuts dans lequel un second prix d'odes et de stances fut substitué aux prix du chant royal et de la ballade ne fut pas encore le dernier. En 1769, une révision minutieuse des règlements de la compagnie eut encore lieu. Elle fut suivie d'une nouvelle rédaction consacrant toutes les réformes que l'esprit de l'époque semblait réclamer

et libellée en sept titres différents comprenant soixante-deux articles.

La rose affectée à la ballade tombée en désuétude était attribuée à l'idylle, et on vit paraître le prix d'éloquence française essayé déjà à plusieurs reprises. A ce moment l'association des Palinods était donc devenue, et pour toujours, moins une confrérie qu'une académie proprement dite dans le sens moderne du mot. Elle se rattachait encore, il est vrai, par certaines prescriptions, par le désir d'honorer la Vierge, à l'ancienne institution, mais elle ressemblait, à s'y méprendre, par l'ensemble de son organisation, à toutes les compagnies de lettrés qui tendaient à s'ériger dans plusieurs des villes de la province; aussi son dernier règlement, malgré la sagesse de la plupart de ses dispositions, ne nous offre-t-il rien de saillant, et ne saurait-il nous présenter le même intérêt que les règlements de 1614 et de 1520.

L'examen des variations du règlement auquel la Société fut soumise nous conduit naturellement à rechercher quels furent, aux diverses époques de son existence, les prix qui y étaient distribués et les ressources au moyen desquelles on pouvait faire face aux dépenses.

Au début, il ne paraît pas qu'il y ait eu

d'autres prix proposés aux poètes que deux prix de chant royal. Mais, en 1515, on voit apparaître les épigrammes latines, et, dès 1510 et 1514, Jehan Le Lieur et Jacques Des-hommets avaient fondé, l'un le prix du rondeau, l'autre celui de la ballade.

En général, les prix n'étaient garantis par aucune fondation, et ce n'est qu'en 1520 qu'un ancien Prince, Guillaume Le Roux, s^r du Bourgtheroulde, établit une rente de 25 livres pour aider à la récompense des poètes couronnés et à la célébration du service divin. Mais bientôt des donations, plus ou moins importantes, permirent d'assurer pour l'avenir les distributions de prix et de modifier les emblèmes décernés aux poètes couronnés.

Par suite d'une fondation de M. de la Rocque, abbé de la Noe, la valeur du premier prix de chant royal fut portée à 12 livres, et celle du second à 8; la palme et le lis furent changés en deux targes d'argent portant en relief, à côté de la palme et d'une tige de lis, les armes du fondateur (1613). En 1614 un don de M. de Bretteville éleva à 9 livres le premier prix de l'épigramme, à 2 livres celui du second prix. Les emblèmes étaient deux branches de laurier en argent aux armes de M. de Bretteville, et une bague en or. Le rosier

échangé contre une bague, portant l'empreinte d'une rose, restait avec une valeur de 2 livres, la récompense de la ballade; et l'anneau le prix du rondeau, avec une valeur de 4 livres, grâce à la générosité de Marin Le Pigny (1612). Mais quelques autres genres de poésies prirent bientôt place dans ces concours. L'idylle vint remplacer la ballade, le sonnet se substitua au rondeau, et les stances, l'ode latine et française, l'hymne et le discours réclamèrent successivement une place dans les concours palinodiques. Les deux prix de stances avaient été fondés par le premier président Groulart. Ils étaient d'une valeur, l'un de 6 livres, l'autre de 3 livres, et avaient pour emblèmes une tour, allusion aux armes de la famille Groulart, et un soleil. Plus tard, on offrit des bagues sur lesquelles on avait gravé l'empreinte d'une tour ou d'un soleil. Le prix de l'ode pindarique latine était une ruche d'argent offerte par François de Harlay, archevêque de Rouen, en 1624. A cause de la dignité de son fondateur on désigna souvent cette composition sous le nom d'ode pontificale. Les deux prix de l'ode française, représentés tous les deux par un miroir d'argent, étaient dus, l'un à M. Hallé d'Orgeville, l'autre à Louis Le Gendre, sous-chantre de l'église de Paris.

L'hymne recevait un relief ovale en argent, figurant la Vierge, par suite d'une fondation de M. de l'Ouraille, prince en 1731. Le sujet de la composition, aux termes des dispositions du donateur, était l'un des mystères de la vie de la Vierge, qui devaient être traités successivement chaque année dans l'ordre suivant : la Conception, la Nativité, la Présentation, l'Annonciation, la Visitation, la Purification et l'Assomption. Ces huit sujets formaient un cycle complet qui devait être repris les années suivantes dans le même ordre. Quant au prix d'éloquence, il avait été fondé par M. de Bonnetot. Dans l'origine, tous les ouvrages devaient se rapporter au culte de la Vierge ; mais, plus tard, on mit au concours, pour ce prix, des sujets de morale générale et d'histoire. Dans les derniers temps, l'état de choses que nous nous sommes efforcé d'indiquer était bien profondément modifié, et l'un des secrétaires de l'association, l'abbé Cotton des Houssayes, l'a parfaitement caractérisé dans un passage du discours d'ouverture du 19 décembre 1771 :

« L'Académie, dit-il, après un long et mûr examen, encouragée par la bienfaisance d'une personne qui a voulu rester inconnue, s'est déterminée pendant le cours de cette année à réduire le nombre des prix qu'elle avait cou-

tume de distribuer pour en augmenter la valeur et pour leur donner une forme plus relative à l'usage des autres académies. L'exécution de ce projet utile aux auteurs et à la gloire des lettres a été annoncée dans les différents papiers publics et entr'autres dans les Affiches de cette province (17 mai 1771, n° 10). Les prix ordinaires ont été réduits cette année et le seront de même dans la suite au nombre de quatre : ce sont et ce seront dorénavant des médailles d'argent, chacune de trois pouces de diamètre environ et d'une épaisseur convenable : d'un côté, est l'image de la Sainte Vierge, avec cette légende *Immacul. Concep. B. V. Acad. Roth.* Sur le bord du revers, on voit la représentation des anciens prix, tels que la Croix, l'Anneau, le Miroir, la Ruche, la Tour, le Lys, la Palme, la Rose, le Soleil, le Laurier, l'Étoile : le milieu du revers est uni pour qu'on puisse y graver le genre du prix, l'année où il aura été remporté, les noms des fondateurs. Ces quatre prix seront donnés, l'un au meilleur discours français sur un sujet de religion proposé chaque année, deux autres à deux pièces de poésie française alternativement entre l'ode et l'idylle, les stances et le poème héroïque ; un quatrième à une pièce de poésie latine alternativement entre l'ode et

l'allégorie, anciennement appelée épigramme. Elle distribuera aussi quelquefois des prix extraordinaires et particulièrement celui du Prince quand il y en a un. C'est la situation où elle se trouve cette année où elle est présidée par M. de Crosne ».

Ces dernières lignes indiquent, à côté des prix réglementaires, pour ainsi parler, l'existence de certains prix spéciaux dits des Princes, et sur lesquels les historiographes du Puy nous ont conservé d'amples renseignements. Ils exercèrent, en effet, une grande influence, et, à ce titre, ils ne sauraient être passés sous silence. Dès les premiers jours de l'Institution nous rencontrons d'ailleurs la trace de libéralités de ce genre. En 1497, Symon de Blaru, commandeur de Saint-Antoine à Rouen et Prince de la confrérie, donna, en sus des prix, les marques distinctives du patron de son ordre, c'est-à-dire le T des Antonins et la clochette du cochon, son inséparable compagnon. Le premier de ces insignes échut à Nicolas Ravernier et le second à Richard Bonneannée, auteurs l'un et l'autre d'un chant royal couronné en 1499 (1). Guillaume Tasserie récom-

(1) « L'an mil ^c ^{xx} ⁱⁱⁱ ⁱⁱⁱ ^{xvii}, au Puy tenu par. Saint Jehan par venerable et religieuse personne Domp Symon de Blaru, commandeur de Saint Anthoyne dudict Rouen, après la représenta-

pensa par deux tasses en argent les chants royaux de deux concurrents victorieux, Pierre Apvril et Richard Bonneannée (1).

Pendant le cours du XVI^e siècle et pendant le premier tiers du siècle suivant nous ne trouvons rien de semblable à noter. Mais, en l'année 1641, Louis-François de Bassompierre, reprenant ces anciens errements, offrit, pour un second prix *ex æquo* d'ode latine, à Jean Samblançay, un médaillon; et, en 1644, Nicolas Delaplace, ancien aumônier de la reine Marie de Médicis, offrit à Antoine Halley, de Caen, pour une épigramme latine, une médaille d'or à l'effigie de cette reine.

En 1767, M. Barthélemy-Thomas Le Cou-teulx donna pour prix principal une arche d'alliance en argent à M. Duruflé; et un autre membre de la même famille, surpassant tous ses devanciers, offrit à M^{me} de Laurencin un

tion des chants royaux, et yceulx bien veuz, fut adjudé la palme avec ugne potence d'argent doré à M^{re} Nicolle Ravernier, pour avoir faict le premier chant royal, et le laurier à M^{re} Richard Bonneannée avec ugne clochete d'argent ».

(1) « Au Puy tenu à Sainct Jehan à Rouen, par honnaiste homme Guillaume Tasserie, après tous les chants royaux présentez audict Puy, et yceulx bien leus et visités par les assistants, fut adjudé la palme avec ugne tasse d'argent à M^{re} Pierre Apvril pour avoir fait le premier chant royal qui ensuit; et pour le second, fut donné, à M^{re} Richard Bonneannée, le laurier avec ugne tasse, de mendre poix que l'autre ».

vase à l'antique qui excita l'admiration générale. La description nous en a été conservée par l'abbé Cotton des Houssayes dans le discours qu'il prononça en qualité de secrétaire à la séance de 1774 : « C'est, nous dit-il, un vase d'albatre à l'antique monté sur une base peinte en bleu, ornée de guirlandes dorées. Ce vase est entouré et surmonté de deux branches en argent, l'une de rosier et l'autre de lys, chargées de fleurs et de boutons artistement travaillés et réunies dans le haut par une couronne de laurier. Ce vase est aussi armé d'une bande d'argent doré. Sur les deux faces opposées sont gravés ces deux mots : *Vas honorabile*. Ces deux mots qui sont pris dans les litanies de la Sainte Vierge et les branches de lys et de rosier désignent la virginité et la maternité de la mère du Sauveur. Ces branches sont en même temps la représentation de quelques-uns des anciens prix de l'Académie de l'Immaculée Conception. La branche de laurier, en forme de couronne, qui réunit les branches de rosier et de lys, désigne celle qu'on a donnée au poète qui a remporté le prix. Sur une des deux autres faces de la bande dorée on a gravé : *Offerebat D. D. le Couteulx eques major urbis Academiæ Immaculatæ Conceptionis princeps 1774*; et sur l'autre face on lit :

Prix de l'Académie de l'Immaculée Conception mérité par M^{me} la comtesse de Laurencin ».

En 1777, l'Académie, sur ses fonds particuliers, donna à l'abbé Taverne la représentation du monument de Vienne en argent pour prix d'un poème français composé sur l'inauguration de ce monument, élevé en l'honneur de l'Immaculée Conception. Elle donna aussi, en 1778, à Dominique Mende, de Marseille, une médaille d'argent doré pour un discours sur l'extinction de la mendicité. Ajoutons, pour être complet, que trois Princes, le duc d'Harcourt, l'abbé Terrisse et le premier président de Pontcarré, offrirent une médaille d'or de 300 livres ou sa valeur en argent aux lauréats pour leur principauté. Le prix proposé par l'abbé Terrisse fut remporté par M. Mutel, de Bernay. Les événements politiques empêchèrent qu'il fût donné suite à l'offre généreuse de M. de Pontcarré. Enfin, en 1786, une ode grecque en l'honneur de la patronne du Puy mérita à l'abbé François-Robert Guérin, de Rouen, un relief ovale en cuivre argenté de dix pouces de haut avec son encadrement et représentant la Vierge.

Ainsi qu'il est facile de le voir, les objets donnés comme récompense changèrent souvent de valeur. Au début, les lauréats recevaient

seulement une somme d'argent; les signes des prix leur étaient remis seulement pendant la cérémonie et servaient ainsi indéfiniment.

Dans le règlement de 1614 le même système se trouve encore maintenu; le signe de deux prix était renouvelé seulement tous les ans, parce qu'ils restaient à titre de souvenir au Prince en exercice. Il n'en fut pas de même dans des temps plus rapprochés; et lorsque, par suite des diverses fondations que nous avons rappelées, la distribution des prix eut été assurée et garantie, on délivra généralement, au lieu d'argent, des objets en nature, targes, armoiries, bagues ornées de certains emblèmes, branches de laurier en argent ou croix en or. En 1732, on essaya d'un système intermédiaire, l'Académie reçut, en effet, de M. de Pontcarré des coins pour frapper des jetons donnés en plus ou moins grand nombre aux lauréats en remplacement des anciens prix. Ces jetons représentaient sur la face la Vierge avec la légende: *Electa ut sol*, et sur le revers un soleil entouré des mots: *Hic tenebra nil juris habens*. L'usage des jetons fut abandonné en 1737; on revint à l'usage de donner des médailles, dont le nombre resta fixé à quatre. Le prix de ces médailles variait depuis 24 à 30 livres. Celles qui furent faites en 1769

coûtèrent 33 livres. Il en existe des spécimens aux archives de l'Académie de Rouen et à la bibliothèque de la ville. Ces médailles, qui se trouvent reproduites et dans la publication de M. Bullin et dans la réimpression du livre de *l'Approbaton*, par la Société des bibliophiles normands, sont un véritable ouvrage d'orfèvrerie. Elles ont été coulées et ciselées. Sur la face se voit la représentation de la Vierge nimbée, couronnée d'étoiles, les pieds posés sur un croissant et foulant le serpent; au revers, au milieu des emblèmes des huit anciens prix formant bordure, se voit le roi David jouant de la harpe. Les légendes sont ainsi conçues: *Immac. Concept. B. V. M. Acad. Rothom.* — *Posuit. Imm. viam meam.* Sur quelques-unes de ces médailles, le milieu, occupé par le roi David, avait reçu une inscription. Il en a dû être, du reste, presque toujours ainsi; car l'abbé Cotton des Hous-sayes, en faisant la description de ces médailles au public, ajoutait: « Le milieu du revers est uni pour qu'on puisse y graver le genre du prix, l'année où il aura été remporté, les noms du fondateur ».

CHAPITRE III

Poésies palinodiques (Époque ancienne).

CE serait un labeur interminable et dont les résultats pourraient sembler médiocres, qu'essayer de passer en revue les poésies innombrables qui furent couronnées ou présentées au Puy à partir de l'année 1486. La patience et l'activité de l'abbé Guiot n'y ont pas suffi ; et nous n'avons pas le dessein de reprendre pour notre compte un projet que cet infatigable transcripateur n'a pas réussi à mener à fin. Nous avons, du reste, la ferme conviction que des emprunts trop abondants décourageraient bientôt les lecteurs les plus intrépides. La fatigue que nous avons ressentie en dépouillant les manuscrits de la Bibliothèque Impériale de Paris et de la Bibliothèque de Rouen nous a paru un avertissement significatif et qu'il était juste de prendre en considération. Cependant,

s'il y a rarement à admirer dans ces innombrables productions, il est intéressant d'en déterminer la valeur et d'en préciser la portée.

Les poésies destinées au Puy, et désignées sous le nom de poésies palinodiques ou de poésies partheniques (du mot grec Παρθενος, Vierge), se sont modifiées, suivant les époques, non seulement quant à la forme, mais encore quant au fond des idées. Les auteurs couronnés du XVIII^e siècle ressemblent bien peu à leurs devanciers, et ce que nous avons à dire des uns ne s'applique pas toujours aux autres. C'est vers le milieu du XVII^e siècle que la scission s'opère et sépare, pour ainsi dire, en deux groupes assez nettement tranchés, cet ensemble de productions plus ou moins littéraires. Avec ses apparences barbares et incorrectes, la poésie palinodique du XVI^e siècle, et même du commencement du XVII^e, conserve pour nous plus de saveur et d'originalité; elle nous apparaît avec un caractère identique qui se soutient, sans variation notable, pendant toute cette période. Tandis que le langage se modifie de tous les côtés et que les moules de la pensée versifiée subissent des changements analogues, les formes arrêtées, en vertu d'usages anciens au Puy des Palinods, se perpétuent et présentent dès les premières années quelque

chose de fixe, de vieilli et d'insolite. Au moment de la publication de son livre des *Recherches de la France*, André Pasquier, juge si bienveillant de toutes les curiosités littéraires, ayant à dresser le formulaire des chants royaux, des ballades et des rondeaux, ne pouvait s'empêcher de clore son exposé par les lignes suivantes : « Si ces trois espèces de poésie estoient encore en usage je ne les vous eusse icy représentées, comme sur un tableau ; vous les recevrez de moy comme d'un antiquaille » (1).

Au point de vue des idées, les exigences théologiques conduisent à un résultat tout aussi significatif. C'est en vain que de tous côtés les formules de la philosophie scholastique tombent en discrédit, elles continuent à régner souverainement au Puy, et ce mélange de raisonnements subtils et d'expressions barbares tue l'inspiration et fait le plus souvent, des pièces couronnées, les compositions les plus prétentieuses, les plus bizarres et les plus ridicules. La poésie, dans le sens vrai du mot, n'a rien à y voir : l'horreur de la simplicité et du naturel, l'observation rigoureuse

(1) *Les Recherches de la France*, d'Estienne Pasquier, conseiller et avocat général du Roy en la Chambre des Comptes de Paris, p. 606.

de lois prosodiques compliquées à plaisir, la recherche à outrance, dans les faits naturels, civils ou politiques, de vaines similitudes, adaptées tant bien que mal à servir de symboles à l'Immaculée Conception, voilà ce que l'on y rencontre le plus habituellement. Ce ne sont donc pas des types, plus ou moins réussis, de perfection littéraire que nous devons aller y chercher, mais bien des indications propres à nous faire connaître à quel courant d'idées et de sentiments ces manifestations répondaient et quelle en était, dans les traits essentiels, la véritable physionomie.

Lorsque l'on veut aller au fond des choses, il est aisé de voir que la signification principale qui se dégage de toutes ces œuvres envoyées au concours palinodique est celle d'une protestation énergique en faveur de l'Immaculée Conception. Nous l'avons déjà dit, et nous devons le répéter. Toujours et partout, la théologie reste sur le premier plan; la littérature n'apparaît qu'au second. Cette remarque est d'autant plus vraie que l'on se rapproche davantage de la fondation du Puy. Qu'importent à ce point de vue les questions de style, d'images et d'harmonie? Leur rôle ne peut être qu'accessoire. Ce qu'il faut avant tout, en présence de sentiments religieux surexcités dans les masses par

les entreprises du protestantisme, c'est la formule nette, précise et rigoureuse de la croyance. C'est son affirmation, naïve souvent jusqu'à l'indiscrétion, et presque toujours ardente jusqu'à la violence. Pour les contemporains, ce n'était pas une question d'art, c'était une question de foi et de dévotion, faisant appel, pour se graver dans les esprits, aux ressources de la versification. Sans qu'il nous soit nécessaire d'insister autrement, la revue des poètes palinodistes que nous allons poursuivre mettra en pleine lumière l'exactitude de cet aperçu.

Dans la première période, dont nous nous occuperons tout d'abord, les poètes qui se recommandent encore aujourd'hui par quelque notoriété ne firent pas défaut à l'Institution. Lorsque l'on franchit les tâtonnements des débuts, Andry de la Vigne nous y apparaît d'abord comme lauréat vers 1511. Indépendamment d'une histoire de Charles VIII, du *Vergier d'honneur*, et d'*Héroïdes*, il avait publié, dès 1508, des ballades, rondeaux et chants royaux en l'honneur de la Vierge, et des pièces du même genre avaient été insérées à la suite du *Vergier* (1). Près de lui se place

(1) *Bibliothèque française de l'abbé Gouget*, t. X, p. 291.

Alexis Guillaume, dit le bon moine de Lyre, dont les essais palinodiques ne sont pas de nature à faire oublier *Le Grant Blason des faulses amours* (1). L'auteur anonyme du *Contre blason* devait aussi s'engager dans la même voie, car, à la suite de son ouvrage, on rencontre une ballade dont la destination est suffisamment révélée par son titre : *Ballade joyeuse faitte et composée en l'honneur de la très sacrée intémerie et inviolée mère de Dieu* (2). Pierre Apvril ou Avril, de la ville d'Eu, obtint des succès plus éclatants. Son premier chant royal était un plaidoyer régulier en vers. Voici le début du prononcé du jugement :

Sur quoy les cas approfonditz
Desclarames par tres meure sentence
Que ce concept par souverains editz
Fust sans pesché et sans quelque insolence!

En 1516, il triompha de Crétin pour un chant royal sur le *Grand Gerfaut par l'Aigle Defendu*. En 1524, il obtint pareil succès en chantant la *Noble Cour rendant à tous Justice*. Voici une strophe de cette composition :

De ceste Court Grâce est grande chanceliere
Vertus ont lieu de présidents prudents.

(1) *Bibliothèque française de l'abbé Gouget*, t. X, p. 103.

(2) *Ibid.*, p. 134.

Verté est première conseillère
Et Purité huysiere la dedans.
La Greffière est Virginité féconde
Et la Concierge humilité profonde
Pitié procure a vuidier les discords
Comme advocat Amour ayde aux accords
De geolière vacque le seul office
Aussi on voyt par officiers concors
La Noble Court rendant à tous justice.

La vogue de cette pièce, où le symbolisme est si bizarre et si compliqué, n'égalait cependant pas celle du chant royal du *Beau Dauphin*, regardé généralement par les contemporains comme le chef-d'œuvre d'Apvril :

Ung fin pescheur gectant jadis ses rethz
Dedans la mer pour les gros poissons prendre
A son plaisir et les tenir serrets
Sans eschapper, ne sceut jamais comprendre
Comme il pourroit le beau Daulphin surprendre.
Car en nageant il est veu si agile
Et si fort prompt que aultre poisson fragile
En le suyvant demeure vain et las
Tant que du fin pescheur il est surprins,
Mais on ne voit tomber dedans ses lacqs
Le beau Daulphin qui ne fut jamais prins.

Cestuy pescheur de ses gros dardz ferrez
Sur ce Daulphin a voulu entreprendre :

**Mais ses herpons dont il a enferrez
Les marsouyns n'ont peu de poincte prendre
Sur son escaille on n'y a que reprendre,
Parquoy voyant son art estre inutile
A decepvoir ce Daulphin tant utile,
C'est retiré avec gens contumatz
Faulx envieux plains de mauvais esperitz
Qui vont blasmant malgré roys et primatz
Le beau Daulphin qui ne fut jamais prins.**

**Le beau Daulphin sur ses costez dorez
Et sur son chef porte le beau liz tendre
A trois fleurons que Nature a dorez
De tel splendeur qu'on voit le poisson tendre
A le suyvir : et se aucun veult pretendre
A l'engloutir, sa clarté qui rutille
Ne peult souffrir que aucun accès mutile
Sa grant beaulté qui reluyt hault et bas
Dont tous poissons sont de plaisir esprins
Ainsi voyans en prenant ses esbatz
Le beau Daulphin qui ne fut jamais prins.**

**La grand baillaine a ses gros yeulx virez
Vers ce Daulphin pour ses dens sus estandre,
Mais les rayons de lui ont desvirez
Ses flers regards, et si ont fait descendre
Ses grans fanons sans plus tel proye attendre,
Parce qu'il est, sans condition vile
Poisson royal franc de debte servile
Courbé en bas : tout humble et sans debatz
Sur tous poissons ayant le los et pris.
Dit à bon droit, sans prendre aucuns combas
Le beau Daulphin qui ne fut jamais prins.**

Du Daulphin sont les doux chans desirez
De tous humains : et veult leur voix entendre
En rendant son, contre les cueurs irez
Sans de rigueur voulant vers eulx contendre
Quant Arion voulut sa harpe tendre
Il le porte par la mer en mainte isle
Dont évada la grant rigueur hostile
Des mariniers desirans son trespas
Lesquelz du roy de Corinthe reprins
Congneurent bien passans le mortel pas
Le beau Daulphin qui ne fut jamais prins.

ENVOY.

Le pescheur est Sathan qui perd ses pas :
Ses reths ses dardz sont bien ditz par compas
Maudit peché qui ne touche au pourpris
De l'humble Vierge appelée en ce pas
Le beau Daulphin qui ne fut jamais pris.

Avril représente si bien les tendances
générales des poètes palinodistes que nous
croyons devoir rapprocher du chant royal
sur le Beau Dauphin la ballade sur le *Grenier
exempt de Gabelle* :

Le grenetier de Sapience
Feist un grenier pour les humains
Grenier du sel de la science
Exempt des impôts inhumains
Ou Adam submist ses germains

**Fors Marie la toute belle
Preveue pour maintes et maints
Le grenier exempt de gabelle**

Le Roy par sa benivolence
Y comect officiers certains,
Honneur le clost par excellence
Aux envyeux d'erreur attains,
Pouvoir divin en rend loingtains
Peché et le serpent rebelle;
En gardant par effects haultains
Le grenier exempt de gabelle.

Pitie supplye l'indigence
Des povres rendans pleurs et plaincts,
Par ce grenier en dilligence
Rend de sel pur les sacs plains;
Et d'aucuns a tort se sont plaints
Verité rend leur faulx libelle
Leur monstrant par pleurs et par plaints
Le grenier exempt de gabelle.

ENVOY.

Prince, par edicts souverains
La Vierge qui Sathan debelle
Est, malgré tous fermiers forains,
Le grenier exempt de gabelle.

Son fils, Jean Avril, qui devint recteur de l'Université de Paris, ne déserta pas les errements paternels. On a de lui plusieurs chants

royaux et plusieurs ballades destinés au Puy de Rouen. Voici quelques vers qui forment le titre d'une de ces pièces et qui suffisent à en donner une idée :

Sur l'entreprise de la victoire de Venise
Selon le sens mythologique
Pour mieux fluer en rhetoricque
Prétendant en sens littéral
Élucider en général
La très-sainte Conception
De l'humble fille de Syon.

Le nom de Tasserie eut encore plus d'éclat que celui des deux Avril. Surtout après le succès qui accueillit la moralité de la *Dame à l'Aspic* et de la *Dame à l'Aigneau*. Nous ne voudrions pas affirmer toutefois que sa poésie fût beaucoup meilleure que celle des autres lauréats. On pourra d'ailleurs en juger par le chant royal du *Lys virginal* que nous reproduisons en son entier :

Le grand peché trespervers et inique
Laict et villain tout plain d'enormité
Commis d'Adam par œuvre draconique
Du faulx Sathan remply d'iniquité.
Car quant il veit qu'il fut desherité
Des lieux celestes par son peché infame
Tantost pecher fit Adam et sa femme

Nommée Eve qui nous meist en ruyne
Mais Marie en fut reparatoire
Car des ce temps fut esleue la racine
Liz virginal : de Dieu reclinatoire.

Pour reparer doncques le malefice
Que feist Adam par sa fragilité
Dieu congnoissant que ce serpent antique
Par son engin l'avoit suppedité,
Devant luy vindrent Justice et Equité
Raison et Paix, aussi la Noble Dame
Misericorde, qui pour oster la flame
De ce peché et donner medecine
A touz humains si fust l'impetratoire
Que appelée fut Marie la tresbenigne
Liz virginal : de Dieu reclinatoire.

Adonc es cieux en la court deifique
Appella Dieu par grand suavité
Saint Gabriel, luy disant, tost t'applique
De t'en aller à la noble cité
De Nazareth : et là soit récité
Devant la Vierge, laquelle est sans nul blasme
Nomme Marie, dicte de corps et dame
Que l'ay esleue la chambre et la courtine
Ou mon seul filz sera repositoire
Car elle est seulle d'estre appellé benigne
Liz virginal : de Dieu reclinatoire.

Comme raconte le texte evangelique
Le messenger tout de joye incité
Vint à Marie, du salut angélique
La saluer, disant d'auctorité:
Je te salue, de par la trinité

Plaine de grâce, flairant comme le basme
Car le seigneur du celeste royaume
Est avec toy et pource je termine
Sur toutes femmes en la vie transitoire
Tu es benoïste: et pource a toy m'encline
Liz virginal: de Dieu reclinatoire.

Troublée elle fut, par son sens magnifique;
Mais Gabriel lui dit en verité
Ne doute point: car le doux roy celique
Dedans ton ventre prendra humanité.
Comment peut ce estre, car ma virginité
Luy ay vouée, comme a celluy que je ame:
L'ange luy dit, sans que ton corps entame
Le Saint esprit, par la vertu divine
T'obrumbrera, la chose est très notoire,
Comme soleil qui luit par la verrine
Liz virginal: de Dieu reclinatoire.

RENVOY.

Prince du Puy, la renommée et fame
En tous lieux que dit la noble gemme
A Gabriel dedans son oratoire:
Je suis l'ancelle et telle je me clame
De mon seigneur: qui m'a esleue la palme
Liz virginal: de Dieu reclinatoire.

Guillaume Crétin, que Marot appelle quelque part *le bon crétin au vers équivoque*, devait être attiré d'une manière toute spéciale par les concours rouennais. C'était, en effet, un milieu

qui convenait à merveille à la tournure de son esprit et au genre habituel de ses poésies. Il y fut couronné deux fois, en 1516 et en 1520, et le recueil qu'il a publié renferme plusieurs autres pièces, chants royaux, ballades et rondeaux, qui avaient évidemment la même destination. Dans l'une d'elles, après avoir énuméré les genres littéraires exclus de la lice palinodique, il nous fait connaître que l'envoi d'une des compositions recommandées était considéré comme une œuvre pie, particulièrement méritoire :

Là n'est permis par nul chant qu'on mesdie,
Ne Tragedie on face ou Comedie,
Cry lamentable oncques n'y eut accès
En ce saint Mont.

Tout languissant qui sa santé mendie
Si aujourd'huy va devers Normandie,
Porte oraisons, requestes et placetz,
Guery sera tant ait maux par excès;
La medecine au peril remedie
En ce saint Mont (1).

Un peu plus tard, nous voyons surgir des noms plus retentissants. En 1521, Jean Marot se mit sur les rangs et obtint un prix sous la

(1) Gouget : *Bibliothèque française*, t. X, p. 24 et 25.

principauté de Guillebert Le Fèvre pour un chant royal dont la ligne palindromique était :

L'humanité jointe à Divinité.

Le renvoi résumait très nettement l'idée mère de toute la composition :

Prince du Puy, cette histoire de chasse
La grand erreur qui faux semblant pourchasse
Contre Marie où n'eust impurité;
Ne craignez donc des mesdisants l'audace
Qui vont disant qu'en un vil corps s'enchasse
L'humanité jointe à Divinité.

La même année, à la demande de son père, Clément Marot avait aussi envoyé au concours un chant royal ayant pour refrain :

La digne couche où le Roy reposa.

Cette composition, qui fit grand bruit, bien qu'elle n'eût pas été couronnée, est reproduite, illustrée d'une splendide miniature, dans un des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris. Elle avait été inspirée à son auteur par une allégorie latine de Vincent De la Balle *prémice* en 1515 ou 1517. L'importance que lui donne le nom de Marot nous détermine à la reproduire intégralement :

Lorsque le Roy par haut désir et cure
Délibéra aller vaincre ennemis

Et retirer de leur prison obscure
Ceux de son ost à grans tourmens soumis
Il envoya ses fourriers en Judée
Prendre logis sur place bien fondée.
Puis commanda tendre en forme facile
Un pavillon pour exquis domicile
Dedans lequel dresser il proposa
Son lict de camp, nommé en plain concille
La digne couche où le Roy reposa.

Un pavillon fut la riche peinture
Monstrant par qui nos pechés sont remis :
C'estoit s'amie, ayant en sa closture
Le jardin clos à tous humains promis :
La grand cité des hauts cieux regardée
Le lis royal, l'olive collaudée
Avec la tour de David immobile.
Parquoy l'ouvrier sur tous le plus habile
En lieu si noble assist et apposa
(Mettant à fin le dit de la Sybille)
La digne couche où le Roy reposa.

D'antique ouvrage ha composé nature
Le bois du lict où n'a un point obmis :
Mais au coyssin, plume très blanche et pure
D'un blanc coulomb le grand ouvrier ha mis.
Puis charité tant quise et demandée
Le lict prepare avec Paix accordée :
Linge trespur Dame Innocence file,
Divinité les trois rideaux enfile :
Puis à l'entour le tendit et posa
Pour preserver du vent froid et mobile
La digne couche où le Roy reposa.

Aucuns ont dit noire la couverture,
Ce qui n'est pas, car du ciel fut transmis
Son lustre blanc, sans autre art de taincture:
Un grand pasteur l'avoit ainsi permis
Lequel jadis par grace concordée
De ses aigneaulx la toyson bien gardée
Transmit au cloz de nature subtile
Qui une en fait la plus blanche et utile
Qu'onques sa main tissu on composa
Dont elle orna (oultre son commun style)
La digne couche où le Roy reposa.

Pas n'eut un ciel fait a frange et figure
De fins damas, sargettes ou samis
Car le haut ciel que tout rond on figure
Pour telle couche illustrer fut commis.
D'un tour estoit si précieux bordée
Que onques ne fut de vermine abordée.
N'est-ce donc pas d'humanité fertile
Œuvre bien fait, veu que l'aspic hostile
Pour y dormir approcher n'en osa?
Certes si est, et n'est à luy servile
La digne couche où le Roy reposa.

ENVOY.

Prince, je pren en mon sens puerile
Le Pavillon pour Sainte Anne sterile
Le Roy pour Dieu qui aux cieux reposa
Et Marie est, vray comme l'evangile,
La digne couche où le Roy reposa.

La théologie porta toujours malheur à Marot: de son genre malicieux, si net et si avisé, il ne reste ici aucune trace; l'inspiration habituelle du poète l'a visiblement abandonné, et le symbolisme minutieux et incompréhensible dans lequel il se complait le place, dans le genre palinodique, à bien peu de chose près sur la ligne de son ennemi personnel François Sagon. Il paraîtrait même que, tout bien considéré, les raffinés donnaient pour l'argument la préférence au dernier :

Lecteur entens ce present jugement
Que je te fais des poetes francois.
Mellin escript ce qu'il veult proprement
En vers facile et langage courtois.
Salel fait vivre encor' une autrefois
Hector de Troye et Achilles de Grece
Par son vers grave et Marot l'un des trois
A le vers doux coullant de soy sans presse.
Mais l'argument auquel Sagon s'adresse
Fait que sa muse au plus hault des cieulx monte
Qui l'a rendu, pour renommée expresse,
Égal aux trois, si luy ne les surmonte.

Quoi qu'il en soit de cette appréciation, il est incontestable que Sagon fut dans son temps un des concurrents les plus heureux non seulement du Puy de Palinod de Rouen, mais encore de ceux de Caen et de Dieppe.

Sous la date de 1531 nous trouvons de lui un chant royal, qui remporta la palme, sur

La perle ronde orientale et fine.

Deux ans après, autre chant royal *prémié* du lys. Le sujet, fort étrange, était ainsi expliqué dans un rondeau préliminaire :

En chant royal pour la *Vierge* tant belle,
Je prends *la fleur* où la mousche pasture:
La Mousche est *Dieu* qui nous donne pasture
De *Miel* doux que sa Grace j'appelle.

De cette composition *butelée* par tout, c'est-à-dire dont la rime finissant un vers se retrouve à l'hémistiche du suivant, nous nous contenterons de citer une seule strophe :

Vent d'aquilon, violent et pervers
Couchoit envers de Flora l'ornature
Qui pour vesture en laissant habitz verds
La nuyt des vers estendoit sur nature:
Mais sans fracture, ung soleil gracieux
Solacieux et nommé l'œil des cieulx
En ces bas lieux eut regard tant bening
Qu'en ung jardin préserva de venin
Et d'aer marin, germe et fleur d'une souche
Qu'on dit et couche en francoys et latin
La fleur du thym preparée à la mouche.

Nous ne citerons rien ni de la ballade qui obtint la rose en 1535, ni du rondeau qui mérita l'anneau en 1533, ni des autres pièces du même auteur couronnées à Dieppe et à Caen. Nous laisserons également de côté les compositions offertes, en témoignage de reconnaissance, aux juges de ces différents concours. Cependant une mention moins sommaire est due aux productions mises au jour par Sagon en 1537. A cette date il publia, avec un recueil dont nous dirons plus tard quelques mots, un rondeau et un chant royal. Le rondeau était ainsi annoncé :

**Ce rondeau met l'allyance et l'accord
Faict pour la Vierge avecques Dieu et l'homme
Dieu sa pensée ouverte au ciel la nomme
Et à l'homme est soucy clos en confort.**

Voici maintenant, avec le préambule, une des strophes du chant royal :

**Sens naturel et raison apparente
Sainte escripture avec sens moral :
Ces quatre points monstrent en général
Que Grâce est du hault Dieu la parente.**

**Sainte escripture à cest effect rapporte
Comparaison de Soleil Orient
Lune en beauté, si la lune n'emporte**

Source et clarté d'estoile en Orient :
D'ung beau mirouer lustre convenient,
La toute belle à l'amant supérieure
Qui l'aime autant qu'Amour est spacieuse.
A joindre avec Sainte Eglise de Romme
Qui par concille en Basle a satisfait
De demontrer qu'entre *infects* par la pomme
Sans vice *infect* l'*effect* parfait est faict.

A ce galimatias alambiqué et incompréhensible on reconnaît aisément l'auteur supérieur pour l'argument à Hugues Salel, à Mellin de Saint-Gelais et au gentil et profane Marot. Mais, où Sagon déploie véritablement tous ses moyens, c'est dans le recueil auquel nous avons déjà fait allusion et qui est intitulé :

Recueil moral d'aucuns chantz Royaux balades et Rondeaulx de Sagon presentez et premiez à Rouen à Dieppe et à Caen par luy adressée a venerable religieux Domp Richard Ango prieur de Beaumont en Auge son oncle

Indépendamment des poésies couronnées, on y rencontre douze autres chants royaux réunis en chapelet en l'honneur de la Vierge,

Rose que Lune et Soleil environne
Bref c'est la rose ayant au ciel couronne,

un chant royal à la louange de François I^{er}; un autre à la louange de France triomphante sur l'empereur, enfin la fable de *Faux Cuyder*, contenant l'histoire des nymphes de Diane.

Tous ces succès palinodiques, répétés pendant cinq ou six années, avaient, paraît-il, suscité à Sagon de nombreux envieux. C'est au moins ce qu'il a jugé à propos de nous apprendre en faisant figurer parmi eux et au premier rang son confrère Clément Marot. Celui-ci, de son côté, dans l'épître fort connue de son valet Fripelipes, à la suite d'autres griefs, n'a pas oublié de reprocher à Sagon, dans les termes les plus durs, d'avoir oublié, avec une révoltante ingratitude, le service insigne qu'il lui avait autrefois rendu en corrigeant un chant royal couronné précisément au Puy de Rouen. C'est là un détail bien insignifiant dans l'histoire de la querelle des deux écrivains, mais il se rattachait trop intimement à notre sujet pour ne pas mériter une mention particulière :

Vrayment, dit Fripelipes, il me vient souvenir
Qu'un jour vers luy te vey venir
Pour un chant royal lui monstrier
Et le prias de l'accoustrer,
Car il ne valloit pas un œuf;
Quand il l'eut refait tout de neuf
A Rouen en gaignat (povre homme)
D'argent quelque petite somme
Qui bien a propos te survint
Pour la V..... qui te vint.

Si des prédécesseurs de Ronsard nous passons à ses contemporains et à ses successeurs, la singularité ne diminue guère, et nous retrouvons toujours la même subtilité obscure et prétentieuse. Mentionnons seulement pour mémoire le plus grand poète normand de cette époque, Jean Vauquelin de la Fresnaye, palinodiste par occasion, et arrivons à des écrivains qui ont cultivé le genre avec plus d'ardeur et de persévérance.

Guy Le Fèvre de la Boderie, le savant polyglotte, l'auteur des poèmes de la *Galiade* et de l'*Encyclie*, fut à diverses reprises couronné au Puy de Rouen. Il existe dans ses œuvres poétiques deux pièces qui l'attestent de la façon la plus positive. La première est intitulée : « Graces de l'auteur pour la palme obtenue au Puy à M. de Croismare, prince

dudit Puy à Rouen »; la seconde: « Graces au Seigneur Papillon, Prince du Puy à Rouen, en l'an 1576 pour les prix de la palme et du lys obtenus par l'auteur ». Dans le concours de 1576 la Boderie avait chanté la *Sphère* et le *Papillon*, et le dernier sujet lui avait semblé d'autant mieux choisi, qu'il rappelait délicatement le nom du personnage qui présidait la cérémonie :

L'un chantera d'une voix non obscure
La gente abeille et son art merveilleux
Ses mœurs, ses loix, sa providence et cure
Sa cire vierge et son nectar mielleux.
L'autre dira du fourmy la pratique
Son bon ménage et son grenier publicque.
Quelqu'autre encore recitera dans ses vers
Le fil d'araigne en longs cercles ouvers;
Mais moy je veux faire voler au monde
Du ver à soie esclos en œufs couvers
Le *Papillon* qui fait sa tente ronde.

Indépendamment de plusieurs autres chants royaux, nous voyons encore dans ce volume un sonnet sur la Conception. La destination n'en est pas indiquée, mais il est conçu dans le genre habituel des poésies palinodiques :

L'aisle Pégaze un jour fendant le ciel
Frappa du pied une roche haultaine

**Qui produisit la plus claire fontaine
Sur qui jamais esclayra ce grand œil.**

**Son eau qui est plus douce que le miel
Ne prist son cours dedans la terre plaine
D'un air espais d'une vapeur vilaine
Mais simplement ce grand caillou issit (?).**

**Ni chaud ni froid ne la tarit ni glace
Son pur crystal roule en sa pure trace.**

**Prince du Puy, Anne est la Roche esleue
Le Beau Pegaze est le très Saint Esprit
Qui mist au jour la mere de Jhesus-Christ
Source sacrée en pureté conceue.**

Les vers de la Boderie ne sont assurément pas excellents, mais l'intention religieuse dans laquelle ils avaient été écrits leur communiquait, à ses yeux, une valeur particulière. Aussi ne faut-il pas s'étonner de l'animation chaleureuse avec laquelle il invite les poètes de son pays à suivre son exemple et à rehausser par leur présence l'éclat de ces pieuses solennités :

**Sus donc gentils esprits chantez à qui mieux mieux
Celle qui enfanta le fils du Dieu des Dieux
Celebrez son concept qui par divine grâce
Ne fust jamais souillé du venin de sa race.
Les dons de l'éternel en elle reluysant**

**Faictes hault retentir contre les mesdisans
Et gaignez en chantant la gloire solemnelle
La grâce de son fils et la palme eternelle.**

Dans un autre sonnet eucharistique, emporté par le patriotisme local, l'auteur n'avait pas hésité à faire honneur à Guillaume le Conquérant de la fondation des Puits de la Conception :

**Le grand duc conquerant de l'isle d'Angleterre
Qui doit à ce chateau et ce pourpris de terre
Son bers et sa naissance a donné fondement
Au palinod normand et pourtant mon Orfée
Et la palme et le lys lui append pour trofée
Aux lieux d'où sa grandeur print son commencement.**

C'est encore au même genre qu'appartiennent les poésies de J.-B. Tanquerel. Pendant plus de douze ans cet écrivain, absolument oublié aujourd'hui, fut le lauréat habituel des concours palinodiques. Les stances qu'il présenta, et qui obtinrent le prix en 1620, méritent d'être recueillies à raison des comparaisons bizarres et multipliées qui s'y rencontrent :

**Comme un divin Pollux, Immortelle princesse,
Tu sors de l'œuf fatal d'ou sortent les mortels
Tous deux pareils, n'etoit que cet astre sans cesse
Vit et meurt; et tes jours demeurent immortels.**

Quoi donc ? Aurore ? Non. Car ses lys et ses roses
Se fanent aux chaleurs d'un prophane Tithon ;
Et tes fleurs dans les feux de nos fautes escloses
N'y prophanerent onc l'honneur de leur bouton.

Plus belle que la lune, à qui le front d'yvoire
Sale estant demeuré pour ses sales amours
Deux fois six fois l'année en devint toute noire,
Mais ton front est sans tache et ton jour sans descours.

Tu es donc un soleil, seul œil de ce bas monde
Qui nous ouvre le jour, mais divers en ce point
Que le soleil levant s'en va coucher dans l'onde,
Et ton bel œil se leve et ne se couche point.

Arriere donc Olympe ou bien adore celle
Qui faict d'un corps terrestre un celeste sejour,
Dont l'œil si vivement ici bas estincelle
Qu'il donne à ceux la nuit qui lui donnoient le jour.

Laisse donc tes Pollux tes Aurores au More,
Tes lunes au Soleil, et t'en viens recherchant
Le Pollux sans mourir — la toute pure Aurore
La lune sans descours — le Soleil sans couchant.

Ce que nous savons déjà de l'esprit qui régnait dans ces sortes de compositions et des excès de naïveté qui s'y produisaient explique comment, à la suite de Tanquerel, de graves religieux et des esprits habituellement sensés purent aller chercher des figures et, pour ainsi dire, des symboles de la pureté de la Vierge

jusque dans les faits ou les personnages les plus étrangers à cet ordre d'idées. En 1633, Thomas Molliere, en même temps qu'il obtenait le miroir d'argent pour une ode française sur le Miroir ardent, méritait le soleil, prix des stances, pour une poésie « sur la déesse Cypris, à laquelle il compare celle que l'Écriture appelle la mère de la belle dilection » :

Vierge dont la beauté te rend plus admirable
Que celle que l'on vante en la mère d'amour,
Permits qu'en ton concept de l'ombre d'une fable
Je tire par mes vers un véritable jour.

De l'escume des flots si Jupiter exprime
Un chef-d'œuvre si beau qu'on l'a creu sans pareil,
Dieu faict dedans la nuit de nostre premier crime
Ton concept si beau qu'il fait honte au soleil.

Venus pour sa beauté devient une déesse,
Et voit beaucoup d'autels erigés à son nom;
Et Dieu veut que ton los retentisse sans cesse
Aux temples consacrés à ta Conception.

Que si le Dieu d'Amour conçu de Cytherée
Captive sous ses loix les hommes et les Dieux,
Tu produiras un fils dont la flesche dorée
Embrasera d'amour et la terre et les cieux.

Digne émule des précédents, François de Flécelles, chanoine régulier de la congrégation

de France, remporta, en 1645, le prix du sonnet pour des vers où le souvenir de Vénus revient d'une manière non moins extraordinaire :

Belle mère d'amour, superbe Cytherée,
Faictes briller ailleurs l'esclat de vos beaux yeux;
Ils ne trouveront plus d'autels dedans ces lieux,
Et vous allez enfin cesser d'être adorée.

Bien ne vous servira cette pomme dorée
Que le noble berger, d'un choix judicieux
Arbitre qu'il étoit de la beauté des cieux,
Seule vous declara digne d'être adorée.

Sur Minerve et Junon en vain vous l'emportez:
Et le beau fruit fatal enflant vos vanités,
Vous faictes gloire en vain du jugement d'un homme.

Une divinité dont mon cœur est espris
Sur toutes les beautés doit remporter le pris
Pour n'avoir pas de part au peché de la pomme.

Quelle que fût du reste la simplicité révélée par de pareilles habitudes, elle n'empêchait pas, de temps en temps, la manifestation de sentiments d'une moralité équivoque et d'une orthodoxie plus que suspecte. Pour nous borner aux époques anciennes, dès avant 1537, de nombreuses poésies entachées d'hérésie avaient été présentées au Puy de Rouen. J.-B. Chan-

delier semble y faire allusion dans son épître à Jean Boucher intitulée: *Louenge d'éloquence et des abuz qu'on y faict au temps présent* :

Tant a gagné le fonds et si avant
Que sous rondeaux, ballades et chants royaux
Ne sont trouvés que songes desloyaux,
Que mieux valoit n'avoir esté ouverte
Cette science entre nous descouverte.

Un peu plus tard, nous trouvons dans le Compte des amendes du vicariat de Pontoise, du 13 octobre 1545 au 1^{er} octobre 1546, rendu par le receveur Blancbaston (1), une mention explicite qui a trait à un palinod de ce genre présenté au concours de 1545.

Item pro pluribus viaggiis per dictum computantem Parisiis factis insequendo litteras D. D. (Archiepiscopi) et domini Thesaurarii pro visitatione unius Dicti, d'ung Palinot gallice, in festo Concepcionis novissime fluxo presentati et pro sollicitatione condemnationis dicti Palinot.

xxiii ll.

(1) Archives de la Seine-Inférieure, série G, 405.

Nous ne connaissons pas la poésie qui motiva cette dépense, mais elle méritait évidemment d'être comprise au nombre de celles que stigmatisait, avec tant d'amertume, le pieux conseiller du Parlement, Chandelier.

Quels que fussent la barbarie et le défaut d'intérêt de la plupart de ces pièces, il est impossible de ne pas reconnaître qu'elles obtinrent, au moment où elles parurent, un véritable succès. Il y a plus, pendant de nombreuses années, elles furent l'objet de la faveur du public, non seulement à Rouen, mais dans tout le reste de la province. Nous ne voudrions pas d'autres preuves de cette vérité que la publication successive de divers choix de poésies empruntées toutes au genre palinodique.

Aux premières années du XVI^e siècle, Pierre Fabry leur accordait droit de cité dans son *Grand art de pleine Rhétorique*. Nous y rencontrons, en effet, présentées aux lecteurs comme des types accomplis, diverses pièces empruntées aux productions de Lescarre et de Senyguehen. Le chant royal de la *Fontaine d'amenité* par ce dernier auteur et la ballade de son rival : *Sur la rose en Jherico plantée* auraient bien peu d'intérêt pour nous; une autre composition de Lescarre a conservé plus de saveur et d'originalité. Elle rappelle, par

certains détails, *La chasse du cerf privé*, qu'un manuscrit de la Bibliothèque nationale nous montre illustrée de si curieuses miniatures, et elle suffira à nous donner une idée des poésies auxquelles Pierre Fabry a réservé son admiration :

**CHAMP ROYAL D'UN VENEUR QUI CORNE
VOULLANT PRENDRE EN IMPURITÉ
UNE PURE ET BLANCHE LICORNE
QUI SE VINT RENDRE A PURITÉ.**

**Le grant veneur qui tout mal nous pourchasse
Portant espieux aguz et affilez,
Tant pourchassa par sa mortelle chasse
Qu'il print ung cerf en ses lagz et fillez,
Lesquels avoit par grant despit fillez
Pour le surprendre au beau parc d'innocence.
Lors la licorne en forme et belle essence
Saillant en l'air comme royne des bestes,
Sans craindre abboy ennuyeux et canin,
Monstrer se vint au veneur à sept testes
Pure licorne expellant tout venin.**

**Ce faulx veneur cornant par fiere audace
Ses chiens mordants sur les champs arengez,
L'esperant prendre en quelque infaicte place
Par la fureur de telz chiens enragez;
Mais desconfitz, laz et descouragez
Ne luy ont faict morsure ou violence,
Car le Lyon de divine excellence**

**La nourrissoit d'herbes et fleurs celestes
En la gardant par son plaisir benin
Sans endurer leurs abboys et molestes
Pure licorne expellant tout venin.**

**Sus elle estoit prevention de grace,
Portant les traicts d'innocence empanez
Pour repeller la veneneuse trace
De ce chasseur et ses chiens obstinez
Qui furent tous par elle exterminiez
Sans luy avoir inferé quelque offence.
Sa dure corne eslevoit pour deffence
Donnant support aux bestes trop subjectes
A ce veneur cauteleux et maling,
Qui ne print onc par ses dardz et sagettes
Pure lycorne expellant tout venin.**

**Ainsy saillit par dessus la fillace
Et dardz poinctus d'archer mortel ferrez
Se retirant sur haultaine tarrace
Sans estre prinse en ses lagz et ses reths,
Lesquels avoit fort tyssus et serrez
Pour luy tenir par sa fiere insolence.
Mais par douceur et par benevolence
Rendre se vint entre les bras honnestes
De purité plaine d'amour divin,
Qui la gardoit sans taches deshonestes
Pure lycorne expellant tout venin.**

**Pour estre ès champs des belles l'outrepasse
Et conforter tous humains desolez
Triumphamment seule eschappe et surpasse
Ses lagz infects par icelle adnullez.**

**Donc icy bas nous sommes consolez
Par la lycorne où gyst toute affluence
D'immortel bien par celeste influence;
Car par ses faictz et meritoires gestes
A couteré tout l'orgueil serpentin,
En se montrant par vertus manifestes
Pure lycorne expellant tout venin.**

ENVOY.

**Veneur maudict retourne a tes tempestes;
Va te plonger au gouffre sulphurin,
Puis que n'a prins par tes cors et tempestes
Pure lycorne expellant tout venin.**

Le recueil de Pierre Vidoue renferme des spécimens beaucoup plus nombreux. Ce volume, qui est aujourd'hui d'une extrême rareté, est intitulé: « Palinods, Chantz royaux, Ballades Rondeaux, et Epigrammes à l'honneur de l'immaculée Conception de la toute belle mere de Dieu Marie, (Patronne des Normans) presentez au puy à Rouen Composéz par scientifiques personnaiges desclairez par la table ci-dedans contenue ». A la fin se lit la mention suivante: *Imprimebat petrus Vidovæus* (1). La date de cet opuscule n'est point indiquée, mais peut être fixée approximativement entre les années 1530 et 1550.

(1) Ce recueil a été publié, en 1897, pour la Société des bibliophiles normands, par l'auteur de ce volume.

Les poètes dont les œuvres ont été mises à contribution pour le recueil sont : Andry de la Vigne, Guill. Cretin, Jehan Marot, Nicolle Ravenier, Dom Nicolle Lescarre, Pierre Apvril, Nicolle Osmont, Jacques Le Lieur, Jean Alyne, Guillaume Columbe, Richard Bonneannée, Nicolle Aubert, Pierre Le Lieur, N. Turbot, Guillaume Thibault, Jacq. du Parc, Innocent Tourmente, Pierre Le Chevallier, Crygnon de Dieppe, Guygnard, apothicaire, Picot, Guill. Roger, Clément Marot, Jacq. Fillaster, Busquet, Tasserie, Frère Guill. Alexis, Nicolle Le Vestu, Nicolle du Puys, Guillaume Thibaut, Vivian le Charpentier, Nicolle de Nerval, Arnoul Chapperon, Jean Bertrand. C'est là, à coup sûr, l'élite des poètes palinodiques. Mais la lecture de leurs œuvres ne saurait nous apprendre rien de nouveau. Nous devons cependant remarquer que la poésie latine y est assez largement représentée, mais les épigrammes qui terminent le volume ne le cèdent pas en barbarie aux chants royaux par lesquels il commence :

Holofernes hostis temulentus
Expers diri fati vel ominis
Suis jacens castris somnolentus
Prurituque per ardens ignis
Cæso cadit capite insignis

*Judich manu; divinis dentibus.
Manu quid? Non, sed pede virginis
Cadit serpens tristis capitibus
Et macula quam Eva foetibus
Inseruerat aruit in ea
Hec propheta: canit plus cantibus
Tota pulchra es amica mea.*

*Tu es Judich virgo divinitus
Figurata sacris in paginis
Fons signatus, nunquam turbulentus
Nec obsessus daemone machinis
Odor dulcis balsami virginis
Preornata sacris monilibus
Tum et[re] dolens rosa sine spinis
Orti clausi nata in vallibus
Validati clypeis milibus
Ista refert Salomon antea
Cantat item et crebris vocibus
Tota pulchra es amica mea.*

*Psalle David vates luculentus
Archa venit divini numinis,
Ictus hic est: sed eris contentus
Et preclum humani germinis
Fuge Michol tuis cum cachinnis
Veri mutis clam susurrantibus
Tubicines, clangito virginis
Humana gens bucis pendentibus
Concinite Salomon cantibus
Divis canta plebe cum hebrea
Tu es botrus Enguddi vitibus
Tota pulchra es amica mea.*

*De libano santr de montibus
Virgo veni, tota saphirea,
De amara pardorum sentibus
Triumphalis corona laurea
Confutatis te oblatrantibus
Tota pulchra es amica mea.*

Les poésies qui s'étaient dans les placards expédiés, à titre d'annonces, aux diverses villes de Normandie, ne répondaient que trop complètement aux types que nous avons rencontrés jusqu'ici. Compositions latines et françaises étaient de la même force et reproduisaient à satiété les mêmes idées et les mêmes comparaisons. Nous nous bornerons à transcrire, comme spécimen, quelques vers empruntés au placard de 1544. Ils nous paraissent former le digne pendant des vers recueillis par l'imprimeur Vidoue :

**Le noir corbeau ainsy que oiseau ramaige
S'est arresté sur une morte ymaige
En quittant l'arche et Noé son pasteur.
Sus, Colomb, sus, monstre ton blanc plumaige
Prend le rameau dont tu as faict hommaige
De paix prospere à ton conservateur:
Etendz le vol par mer soubz l'equateur
Jusques au premier et dernier viateur
Les invitant faire œuvre d'efficace
Pour collauder malgré l'impugnateur**

**Celle qui fut mere du redempteur,
Seule conceue entre les bras de grace.**

.....
.....

ENVOY.

**Maldict corbeau et damné detracteur,
Ne quicte poinct le corps de puanteur
Car Noé mect la colomb en ta place
Pour animer tout devot serviteur
De l'humble dame au gré du createur,
Seule conceue entre les bras de grace.**

RONDEAU.

**Sur le bureau de la chancellerie
Du Roy des Roys pour l'ancelle Marie
Fust accordé lectre d'exemption,
Où fust posé pour sa conception
Le sceau d'amour portant triple amorie.**

**Le *Sainct esprit* de purité florie
Signa la lettre, et *Foi* qui ne varie
L'enterina en la *Cour de Syon*
Sur le bureau.**

***Apollo* doncq par champs, monts et praries
Jusqu'en ce puy tes neuf muses charrie
Pour inspirer les fils d'adoption
Le noble Prince y donne l'option
Des prix d'honneur que l'honneur apparie
Sur le bureau.**

Le petit volume de Pierre Vidoue, dont le placard de 1544 nous a un peu écarté, ne saurait être séparé d'une publication analogue qui parut dans les premières années du XVII^e siècle. Elle est intitulée : *Œuvres poétiques sur le subject de la Conception de la très Sainte Vierge Marie mère de Dieu composées par divers auteurs recueillies par Adrian Bocage prestre*. Cet opuscule, sorti des presses de Robert Feron, porte la date de 1615 et est dédié à Messire François de Harlay, coadjuteur du cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen. Il renferme cent quarante-quatre pièces palinodiques. A vrai dire, Vidoue et Bocage représentent exactement toute la période ancienne des Puys normands. Comme son prédécesseur, Bocage ne réclame pour lui que l'honneur d'avoir recueilli en faisceau des poésies qui, sans lui, auraient couru grand risque d'être perdues. Aussi, dans des vers assez gracieux, un anonyme jugea-t-il à propos de comparer le docte ecclésiastique du diocèse d'Évreux à l'industrielle abeille :

*Sic fascem dispersa ligas hæc carmina in unum
Ut mella in texto vimine condit apis.*

Dans des vers français, Michel de la Fosse, autre ami de l'auteur, lui décernait le même éloge en ayant recours à des images différentes :

**Car quoiqu'un diamant soit riche et précieux
Par l'admirable effect de la nature auctrice
Toutefoys il reluyt d'un front plus radieux
Quant le subtil ouvrier y met son artifice.**

**De même l'air plaisant des divines chansons
Qui charment noz esprits decorant cet ouvrage
Avoient dedens l'oubly desacordé leurs tons
Si tu n'eusses prévu le mal de ce dommage.**

Parmi tous ces vers, glanés un peu de tous les côtés et comme au hasard, peu sont remarquables par le mouvement de la pensée ou la justesse de l'expression ; mais, en revanche, que de jeux de mots, que de subtilités et de bizarreries ! Un des auteurs favoris de Bocage est incontestablement Auvray, si lestement traité plus tard par Boileau. Nous lui emprunterons quelques passages :

**Ouy la Vierge est un lys qui prend son origine
Sa neige et son parfum d'un principe infecté
C'est d'un rosier poignant le bouton sans epines
Qui au desert du vice estalle sa beauté.**

C'est un mignard soucy qui dilate sa chasse
A petitz plis dorez aux raiz de son soleil;
C'est un brillant soleil qui nos soucis deschasse
A l'abord amoureux des rayons de son œil.

C'est un beau ciel d'amour dont le double hemisphere
Influe sa vertu sur nos infirmitéz,
Une estoille immobile en la mouvante sphere
Qui roule sur l'essieu de nos legeretez.

Non, Vierge, un lis n'a pas la fleur encor si blanche,
La rose meurt naissant: vous vivez au tombeau;
Le soucy vers le soir contre la terre panche:
Dans l'obscur de la nuict vostre lustre est plus beau.

Phœbus sur l'orient ses raiz nouveaux desserre:
Dedans nostre occident commence vostre cours:
La terre vous comprend, le ciel comprend la terre
L'estoille disparoit, et vous luisez tousiours.

Quoy donc: nul de ces noms en rien ne vous ressemble,
En vain pour vous louer je les ay recueilliz;
Vierge, pardonnez moy, vous estes tout ensemble
Estoille, ciel, soleil, soucy, bouton et lis.

C'est donc au même poète qu'appartiennent
des vers assez vifs contre les hérétiques qui
rejettent la croyance à l'Immaculée Concep-
tion, ainsi qu'une invocation au ciel, d'un tour
original, par laquelle débute un de ses chants
royaux :

Grand Dieu, Grand Roi, Grand Juge que j'adore
Facile aux bons, difficile aux pervers,
De tout mon cœur ores je vous implore.
Que sans brusler j'allume dans ces vers
Le feu qui doit brusler tout l'univers.
Faictes, mon Dieu, qu'au discours que j'entonne
Sans m'estonner tout le monde j'estonne,
Que le meschant en fremisse d'horreur,
Que tout en pleurs le cœur du juste fonde.
Puis me monstrez aprez tant de terreur
L'entier palais dans le brazier du monde.

Citons encore une ode, dont l'auteur ne se trouve pas indiqué, mais qui, à défaut d'autre mérite, conserve la trace des procédés habituels de l'école de Ronsard :

Dans le sein de la froidure
Rentre l'hyver et les vents
Dès le jour que la nature
Nous faict revoir le printemps
Le pré son esmail enfante,
Les monts se parent de fleurs,
L'orme verdit, et la plante
De sa verdure naissante
Secoue le joug des froideurs.

En ce temps la blonde avette,
Amoureuse du soleil,
Desploye sa douce aislette
Aussitost qu'il ouvre l'œil,

Par les champs elle moissonne
L'esmail des roses et lys,
Et l'aronnelle mignonne
De son bec ouvrier massonne
Sans ayde ses petits nids.

Mais quand la chienne ennemie
Et l'automne ont fait leur tour
Que le verse-eau dans sa buye
Cele à demy nostre jour,
L'hyver aux plaines herbues
Ravit leur bien le plus cher
Et de traicts lancez des nues
Abast les forests feuillues
Et fait rouler maint rocher.

Toutesfoys l'aspre furie
De ce vieillart ne fait tort
A l'amarante fleurie
Qui brave tout son effort.
Ainsi, Vierge au ciel esleue,
Bien que ta race ait esté
Des traicts du peché vaincue
Sans peché tu fus conceue
Dans l'hyver d'iniquité.

Malgré la bizarrerie de quelques poésies empruntées aux œuvres de ses rivaux, Jacques Auvray reste le roi véritable du recueil de 1613. Les spécimens choisis par Bocage ne suffisent même pas à faire complètement

apprécier cette nature où les disparates abondent, et qui sollicite l'attention, autant peut-être par les défauts que par les qualités. Ce serait sortir de notre sujet qu'essayer, même rapidement, de passer en revue les productions diverses échappées de sa plume. Mais, dans une étude sur les poésies palinodiques, comment ne pas au moins mentionner le recueil spécial où son ami David Fonaud jugea à propos de réunir toutes les pièces qui, de près ou de loin, se rattachaient au Puy de Rouen? Le volume imprimé par ses soins et dédié à Messire Faucon de Ris, premier président du Parlement, parut en 1626 sous ce titre: *Les œuvres saintes du s^r Auvray — desquelles la plus grand partie n'ont encor esté veues ny imprimées*. Dans une pièce liminaire l'éditeur expliquait qu'il s'acquittait, en les mettant au jour, d'une promesse qu'au moment suprême de la séparation, il avait faite à leur auteur:

Cloton le ravit par envie,
Mais vous faut d'une autre vie
Le faire revivre a iamais:
Vous pouvez aux rives estranges
(Ores qu'aux cieux il est en paix)
Mieux faire bruire ses louanges.

Estant près de rendre l'esprit
Entre mes mains il vous commit
Me disant, pour mes œuvres saintes
Fay que quel qu'un soit leur appuy
Qui puisse empescher les atteintes
Des censeurs du labeur d'autrui (1).

Le volume renferme, indépendamment d'autres compositions, onze chants royaux, neuf stances, six sonnets, deux odes, une invitation aux poètes pour le Puy de la Conception et deux *Grâces* à l'occasion de prix qu'il avait remportés.

Son invitation renferme des pensées judicieuses dont il eût dû plus souvent s'inspirer pour ses propres poésies :

Tous ne vont à Corinthe et l'on dit sagement
Qu'on ne fait de tous bois l'image de Mercure,
La Musique a trois clefs, la Muse seulement
Enferme ses trésors sous la clef de nature.

Sans nature les vers sont mal assaisonnez:
Ou ils crevent bouffis, ou ils traient les aisles,
Et l'on juge bien tost que ces monstres sont nez
En depit de Phebus et de ses neuf pucelles (2).

(1) *Les œuvres saintes du sieur Auvray. — Au sieur Auvray sur les œuvres saintes. Ode. Pièces liminaires sans pagination.*

(2) *Ibid.*, p. 3.

Les pièces intitulées *Grâces* nous reportent aux années 1608 et 1621. La première est datée de la Hollande où Auvray résidait après avoir quitté la France à la suite des dénonciations dont il ne nous fait pas connaître la nature. Par une particularité curieuse à noter, cette poésie est tout à la fois une prière à la mère de Dieu et une imprécation contre les calomniateurs qui le persécutaient :

De mesme, o Sainte Vierge, ores que la tempeste
D'un tesmoignage faux s'eslancant sur ma teste
Me chasse misérable en ce barbare lieu:
Chanteray-ie ton los au fort de ma misere ?
Helas! pourrois-ie bien louer de Dieu la Mere
Entre les ennemis de la Mere de Dieu ?

Si ie dy que tu es Vierge perpetuelle,
Ils disent qu'à Joseph tu fus femme charnelle.
Si ie dy que tu fus mere du seul Sauveur,
Ils disent qu'elle avoit d'autres freres de race.
Si ie dy qu'en concept tu es pleine de grace,
Ils s'en moquent disant que ce n'est qu'une erreur.

Ainsi plus ie m'efforce à publier ta gloire,
Plus ils vont s'efforçant d'en ternir la memoire.
Je veux doncques ma plume au silence vouer:
Que dis-ie? excuse moy, Vierge que je reclame,
Plus te hayt l'heretique et plus t'ayme mon ame,
Plus il te blasmera, plus ie te veux louer.

Mais ie veux qu'il n'y ait sur le front de mes carmes
Que cris, gemissements, soupirs, sanglots et larmes;
Larmes, sanglots, souspirs, gemissements et cris,
Tesmoins de ma douleur et de mon innocence,
Afin qu'un ver secret ronge la conscience,
De tous les envieux qui liront mes escrits.

Donc, maussades esprits, Ames pasles d'envie,
Deschirez mon honneur, mes escrits et ma vie;
Riez vous de mes pleurs et de mon sort fatal,
Gorgez vous de mon sang, harpies inhumaines,
Je n'ay pas tant de mal à supporter mes peines
Que vous avez de peine à me faire du mal (1).

Les *Grâces* pour l'année 1621 n'offrent pas le même intérêt, nous ne voyons à y signaler que l'énumération versifiée de tous les objets qu'il avait choisis comme emblèmes de la pureté de Marie. Au lieu de reproduire ici ces passages nous croyons qu'il vaut mieux citer deux autres pièces, une ode sur la Conception et quelques strophes d'une poésie sur le même sujet intitulée *l'Image de la Vierge*.

ODE.

Du Pinde belles concierges
Faites un bouquet de fleurs
A nostre Vierge des Vierges

(1) *Les œuvres saintes du sieur Auvray. — Au sieur Auvray sur les œuvres saintes. Ode, p. 85.*

Esmailé de cent couleurs
Et si autre fois ma lyre
A triomphé sur ce puy,
Que le plus sçavant admire
Combien le Dieu qui m'inspire
M'est favorable aujourd'hui.

Dans le parterre où Pindare
Cueillit ses mignards discours
Pillez d'une main avare
L'immortel Passe velours,
Les Lys d'infectes racines
La Nymphée au sein des eaux
La Roze entre les espines
Clytie aux tresses orines
Amante au Roy des flambeaux.

Puis ie veux, Reine fameuse,
Pour diaprer vos habits
Despouiller l'Inde gemmeuse
De perles et de rubis
Et tistre de main habile
L'amianthos excellent
Qui se fend, se fond, se file
Et dont la toile subtile
Resiste au feu violent.

Non, Vierge pleine de grace
Plus pure que tous les cieux
Tous ces presents que i'amasse
Sont indignes de tes yeux.
L'amianthos que ie vante
Les rubis, les unions,

**Soucy, Lys, Rose, Amaranthe,
Pres ton concept que ie chante
Ne sont qu'imperfection.**

IMAGE DE LA VIERGE.

**Pein donc, Muse, premier son large front d'ivoire
Où le vray Dieu d'amour au milieu soit assis ;
Epars modestement sa tresse un petit noire
Et à deux arcs d'ebene egalle ses sourcils.**

**De roses de pudeur et de lys d'innocence
Entremesle le tein de la pudique chair.
L'un de ses yeux soit doux, que de l'autre elle elance
Tant d'éclairs foudroyants qu'on n'en oze approcher.**

**Pein deux coraux vermeils pour ses lèvres pucelles
Ou deux rouges charbons que l'on vient d'embrazer.
Ses levres (dis-je encor) soyent si chastement belles
Qu'il n'y ait que Dieu seul qui les oze baiser.**

**Pein son col de cristal, sa gorge de porphyre
Et que deux monts d'albâtre enflent son chaste sein.
Puis y pein mon Sauveur qui ses mamelles tire
Et caresse en jouant de sa petite main.**

**Ne compare les bras dont Junon d'ordinaire
Embrasse sur Ida son lupin quelquesfois
Aux bras dont nostre Vierge embrassoit en calvaire
Son fils tout roide mort sur l'arbre de la croix.**

**Pein luy les doigts rozins de l'Aurore naissante ;
Ces deux estoilles sont messagères de jour,
L'Aube enfante Phœbus, l'humble Marie enfante
Au tombeau de la mort le flambeau de l'amour.**

Qu'il sorte de sa bouche une aleine musquée
Qui embame le Ciel, que les Anges encor
Arrengent a l'entour de sa bouche sacrée
Recueillent sa priere en riches vases d'or (1).

C'est vers la même époque et sous la même influence littéraire que fut publié le recueil original de Pierre de Marbeuf, sieur d'Imare, intitulé *Psalterion chrestien*, dédié à la mère de Dieu, l'Immaculée Vierge Marie. En faisant paraître son volume, l'auteur agissait dans des vues moins désintéressées que ses prédécesseurs Vidoue et Bocage : il n'éditait en définitive que ses œuvres et se préoccupait exclusivement de sa propre gloire. Mais, bien qu'à cet égard l'intérêt du volume ait un caractère restreint qui le rapproche des *Œuvres saintes d'Auvray*, la physionomie de l'écrivain reste assez étrange pour mériter d'arrêter un moment l'attention. Elle se révèle tout entière dès les premières lignes de la dédicace. Après avoir parlé de Ronsard, le prince des poètes, plus harmonieux qu'Amphion, plus doux en ses airs qu'Orphée, plus mélodieux qu'Arion, et lui avoir reproché « d'abastardyr ses divines conceptions par des amours folas-

(1) *Les œuvres saintes du sieur Auvray. — Au sieur Auvray sur les œuvres saintes. Ode, p. 62.*

tres, Marbeuf s'adresse en ces termes à la Vierge en lui offrant ses productions :

« A vous, dis-je, je consacre ce psalterion decacorde les tons duquel ne resonnent rien que vos louanges. J'y ai gardé le sisteme musical, le distribuant en quatre parties : le bassus vous est dédié, car toute voix qui vous chante descend très bas. La contre basse esclatte à l'honneur du corps sacramental de vostre fils quoy qu'il vaudroit mieux y faire le tacet veu qu'on ne peut mieux exprimer ce mistere que par le silence. J'entonne la taille à la louenge d'un saint prelat, le choisissant comme mediateur; et enfin pour pousser les accents d'un superius jusqu'à vous, vous orrez les esclancements d'une ame penitente implorant vostre misericorde; et ainsy ayant marié l'Apollon chrestien à la Sainte Parthenice, j'ozeray vous offrir cette couronne de laurier et de soubz le titre de celuy qui est né pour vivre et mourir à vostre service » (1).

Il est aisé de voir par cet extrait que toutes

(1) Un instant Pierre de Marbeuf avait pensé à placer son livre sous le patronage de son ancien maître, le jésuite Frédéric Plouet; mais il y avait renoncé ainsi qu'il nous l'apprend naïvement dans les vers suivants :

Ouy mais pour vous l'offrir l'osteroy-je à Marie.

Vous en seriez marry, je ne le feray pas.

les poésies du *Psalterion*, bien que tendant, d'une manière plus ou moins directe, à la gloire de la Vierge, ne sauraient être toutes considérées comme parthéniques. Parmi celles auxquelles ce caractère appartient indubitablement nous citerons notamment les poésies, si goûtées en leur temps, sur *l'Œil*, *l'Iris* et le *Phenix*. Voici quelques vers de ces trois pièces :

I

L'œil est dans un chateau que ceignent les frontieres
De ce petit vallon clos de deux boulevardts.
Il a pour pont levis les mouvantes paupières,
Les cils pour gardes-corps, les sourcils pour remparts.

II

Tel est le col doré des chastes colombelles
Variant ses couleurs opposites au soleil,
Mais encor de l'Iris les couleurs sont plus belles
Que l'esmail colombin qui delecte nostre œil.

Le Soleil à la nue oppose son visage
De ce bel arc en ciel pour former le voutis.
Jesus est le Soleil, le monde le nuage,
La grâce le rayon, et la Vierge l'Iris.

Le Phénix ou, comme le dit le poète, l'oiseau qui prend de la mort sa naissance, peut soutenir la comparaison avec l'anatomie

de l'œil et la description de l'arc-en-ciel. Nous nous bornerons à en reproduire l'envoy éclatant comme un chant de victoire :

ENVOY.

Enfin, enfin, par ma dextre guerrière
Mes corrivaux sont portés en arrière.
Prince, permets puisque je l'ai conquis
Couvert encor d'honorable poussière,
Qu'à mon Phenix ton laurier soit acquis.

Pour tous les contemporains le chef-d'œuvre de Pierre de Marbeuf resta la description de l'Œil. Elle fit oublier le chant royal sur l'*Amaranthe*, qu'il avait présenté en 1592, l'ode sur le *Narcisse*, de 1620, et l'allégorie latine sur une *Jeune fille préservée de mort au milieu d'un naufrage*, de 1618. La perfection préten due de ces stances couronnées en 1617 porta même un de ses admirateurs à placer Marbeuf au-dessus d'Homère, par une raison plaisante tirée du titre de la poésie et que nous trouvons ainsi expliquée :

CAR HOMERE EST AVEUGLE ET L'AUTEUR A UN ŒIL.

Malgré tout nous serions bien tenté de placer sur la même ligne un sonnet sur le *bon*

larron, qui débute par ces deux vers caractéristiques :

D'un insigne voleur on va faire justice,
Pour son dernier larcin il volera les cieux.

et surtout des stances sur la Vierge qui méritent d'être intégralement reproduites :

Marie, cependant ayez vos amoureux.
L'air soit, lune d'argent propice à nostre voile,
Peignez nostre Horizon, o aurore des Cieux,
Et nous suyvrons toujours pour phare vostre estoille.

Afin que vous serviez à nostre nef d'estoille
Nous voulons à jamais, aurore, vous aymer,
Servez donc, belle lune, à ceste pauvre voile
Marie, lune, aurore, estoille de la mer.

Fleur du monde et des cieux, qui distillés le miel,
Rose, estoille, miroir, porte, clef et fontaine,
Chaste espouse de Dieu, astre argentin du ciel,
Marie vierge, mère, aurore, lune et reyne.

De quelque don de bienveillance qu'on soit pourvu, on éprouve le besoin de respirer après un pareil amphigouri.

Hâtons-nous d'ajouter que le *Psalterion* n'est pas toujours aussi ridicule et que l'on peut y glaner quelques vers énergiques ou gracieux, notamment dans le *Mondain converti*,

dans les *Lamentations sur la destruction de Jerusalem* et surtout dans l'*Éloge de la Normandie*. Le frère de notre auteur, François de Marbeuf, passé sous silence par l'abbé Gouget, s'exerça aussi dans le genre palindique. Il célébra en 1634 et 1635 l'*Enfant sauvé d'une ville abysmée* et l'*Inondation de la Catalogne*. Mais ces deux pièces n'eurent qu'un médiocre retentissement.

CHAPITRE IV

Miniatures accompagnant les pièces palinodiques.

LES détails dans lesquels nous venons d'entrer permettent déjà de saisir quelques-uns des aspects des poésies palinodiques ; nous voudrions, en faisant un pas de plus, mettre maintenant en lumière les principales singularités qui s'y rencontraient. Rien ne peut mieux servir à nous les faire comprendre que l'étude attentive des miniatures qui accompagnent les pièces couronnées dans certains manuscrits de la Bibliothèque Impériale. Il y a là, à notre sens, de véritables trésors sur lesquels il convient préalablement de fixer notre attention. Nous ne voulons pas insister ici sur le fini du travail, la délicatesse du trait, la splendeur incomparable de la décoration. Ces qualités, qui faisaient quelquefois de l'enlumineur un véritable artiste, se retrouvent dans

beaucoup de livres d'Heures, de Bibles historiées et d'autres recueils de la même époque; mais ce qui ne se rencontre guère que là, au même degré, et ce que nous voulons relever tout spécialement, c'est la bizarrerie extrême avec laquelle le peintre a rendu les poésies auxquelles il s'est attaqué.

De tous les manuscrits à figures, l'un des plus curieux est sans contredit celui qui portait le n° 7584, aujourd'hui n° 1537. Il ne pouvait pas, à raison de son importance, échapper aux regards de l'infatigable abbé Guiot, qui en a dressé une notice détaillée, laquelle se voit sur l'une des feuilles de garde. Il renferme cinquante pièces précédées d'autant de peintures allégoriques. Toutes ces poésies ont été couronnées ou présentées au Puy de Rouen depuis 1519 jusqu'à 1528 inclusivement. Chaque année en comprend cinq. Les deux premières ont été couronnées; les trois autres n'ont pas eu le même bonheur, soit qu'elles aient été jugées inférieures, soient qu'elles aient été offertes au Prince en dehors du concours proprement dit. Les auteurs, à peu d'exceptions près, portent les noms les plus retentissants du Puy. Nous y trouvons, en effet, Aubert, Guillaume, de Carentan; Pierre Avril, Pierre Le Chevalier, Guillaume Crétin, Crygnon, de Dieppe;



Phototypie Berthaud, Paris

FABRICATION DE LA ROBE SANS COUTURE DE N. S. J. C.

(Franç. 1537, fol. 36).

Nicole Dupuis, Nicole Lescarre, Jacques Le Lieur, Jean Marot, Clément Marot, Nicole Osmont, Jean Parmentier, Guillaume Thibaut et Nicole Vestu.

La première figure qui sert de commentaire au chant royal du *Grand Drappier*, de Crygnon, se divise en deux sujets superposés. Dans la partie supérieure on voit, à droite, *Notre-Seigneur*, habillé en teinturier, debout près d'une cuve placée sur un feu ardent; une religieuse attise la flamme, et Jésus tire de la chaudière une toison de couleur violette; à gauche, Lucifer, près d'un feu que souffle un diablotin, tire d'une autre cuve des toisons de couleur noire. Au-dessous de cette scène bipartite une femme vêtue en religieuse tient un fuseau à la main; deux servantes auprès d'elle sont occupées à carder la laine. Adam et Ève suivent de l'œil tous ces préparatifs et paraissent attendre avec une certaine impatience que la fabrication de leur vêtement soit terminée.

Les figures qui suivent ne sont pas moins extraordinaires: on y remarque Adam dans la fosse de la mort, f° 21; Jésus terrassant la nature, f° 23; le songe de Jacob, f° 25; une chapelle, f° 27; une imprimerie, f° 27; une

grange pleine de blé, f° 32; l'intérieur d'une forge, f° 44; la pêche du beau dauphin, f° 46; un château fort, f° 67; une cour de justice, f° 71; le concile de Bâle, f° 73; la table ronde de Merlin, f° 85; le pèlerinage de Rome, f° 84 (1); le Paradis terrestre, f° 87; le pesage d'une perle, f° 89; un jardinier qui greffe, f° 91; un potier fabriquant un vase, f° 93; le jugement de Salomon, f° 98; un loup pris au piège par une jeune fille, f° 111; Adam faisant à Dieu amende honorable à la façon des condamnés ordinaires, la torche en main, f° 108. Ces dessins seraient la plupart du temps incompréhensibles sans les poésies qui les accompagnent: presque toujours la ligne palinodique suffit à en indiquer la signification.

Plusieurs de ces miniatures méritent quelques mots d'explication. Le chant royal n° 10, f° 36, consacré à la robe sans couture, est illustré de la vignette suivante :

La robe de Jésus-Christ est sur un métier

- (1) *Chant royal où Desir Humain,
Par le dur mors faict à la pomme,
Tenant un bourdon en sa main
Veult estre Pelerin de Romme,
Qui la Ville Saincte se nomme,
Et le Pape de ce saint lieu
Est Jhesus Christ le fils de Dieu.*



PÈLERIN AUX FORTES DE BASSÉ.

(Réimp. 1837, fol. 84 v°).



Phototypie Berthaud, Paris

PÉLERIN AUX PORTES DE ROME.

(Franç. 1537, fol. 84 v°).

de tisserand; deux femmes placées en arrière travaillent avec ardeur et paraissent avoir achevé les manches et le haut-de-corps; en avant, sainte Anne dévide la laine nécessaire, et Joachim tient les écheveaux. Sans le pavé de marbre multicolore qui orne l'appartement on dirait l'intérieur d'un atelier flamand. La chaire de pestilence (f° 54) est plus compliquée. Le diable, avec ses attributs ordinaires, fait asseoir de force sur une chaire noire une femme nue. Comme indication du sort réservé à ses victimes, l'ennemi du genre humain est armé d'une sorte de massue. Derrière lui se pressent d'autres femmes, également nues, et qui doivent, à leur tour, prendre place sur la chaire maudite. Près de là, deux personnages debout: la mère du genre humain, Ève, en proie à la douleur en contemplant le sort réservé à sa descendance, et, à côté d'elle, la Mort tenant à la main son glaive. Au haut du ciel, dominant toute la scène, apparaît la Vierge triomphante. Cette obscure représentation figure, en regard de l'immunité glorieuse de la mère de Dieu, le genre humain tout entier soumis à la tache du péché originel.

Les figures n^{os} 11, 12, 13 nous transportent au milieu d'allégories non moins subtiles. C'est d'abord une vierge contre laquelle une compa-

gnie de soldats, avec fifres et tambours, dirigent infructueusement leurs haliebardes; viennent ensuite un astrologue en robe, une sphère à la main, perdu dans la contemplation des cieux (f° 68), et un lit magnifique avec baldaquin, vert et rouge, que préparent trois femmes; deux ouvrent les rideaux, la troisième dresse l'oreille; une armée tout entière est sur pied pour garder cette couche royale. Cette miniature (f° 42) est l'interprétation littérale du chant royal de Marot dont nous avons déjà parlé et qui a pour ligne palinodique :

La digne couche où le Roy reposa.

Nous citerons encore pour leur symbolisme matériel les n° 32 et 41. Dans le premier (f° 82), Adam et Ève sont représentés sous la figure de chalands qui entrent dans une boutique d'apothicaire. Les détails de l'officine, bocaux, rayons, mortiers, pilons, fioles et vases de toutes sortes sont traités avec un soin scrupuleux. Jésus-Christ est assis au bureau et leur remet un médicament qui porte cette étiquette :

Le restaurant qui pour mort rend la vie.

Quant au second, il nous offre au naturel une femme, la gorge découverte, mettant au monde une jeune fille qui s'échappe de son sein, vêtue de draperies blanches.

Le manuscrit 6989, ancien numérotage, aujourd'hui n° 379, ne mérite pas un examen moins attentif. Les miniatures qui couvrent toute l'étendue du folio, admirables de couleurs et de dessin, paraissent être de plusieurs mains. Tandis que les unes sont empreintes d'un sentiment archaïque, d'autres attestent une inspiration et un faire beaucoup plus modernes. Les premières rappellent assez bien le genre des figures du n° 7584. Plusieurs des sujets traités dans les deux recueils sont d'ailleurs les mêmes. Nous citerons notamment : *la Noble Cour rendant à tous justice, la Vierge passant sans lésion à travers les piques* (1), *le Concile de Basle, la Belle grappe*

(1) Le chant royal auquel se rapportait cette miniature avait été composé par Auber et fut couronné en 1521.

En voici le début et l'envoy :

Plusieurs quantons d'hommes barbariens,
Haulz emplumez, les piques sur les bras,
Rebarbatifs comme canariens,
Plus obstinez que le grand Fier à bras

apportant nouveau moult. En comparant les illustrations qui leur servent d'interprétation, il est aisé de voir avec quelle liberté les artistes se donnaient carrière pour traduire aux yeux les allégories des poésies couronnées. Il n'y a pas lieu de revenir sur les sujets déjà connus; mais, à côté d'eux, que de conceptions singulières, que d'énigmes mystérieuses! Voici la Vierge et les filles de Sion, motif cher entre tous aux auteurs dieppois; la pèlerine de grâce dont la barque est conduite par Jésus-Christ, tandis qu'une autre barque, dirigée par le diable, s'efforce en vain de l'atteindre; une femme pesant

Fort tailladez, bigarrez de tous draps
Se sont iectez au champ sur la prarie
Pensant grever la pucelle Marie
Et la picquer de façon inhumaine
Par leurs souldars et lignes scismatiques;
Mais en vertu et grace souveraine
Sans lesion a passé par les picques.

ENVOY.

Sus, Rouennoys, que chacun estudie
Palinoder, et que partout on die
Ces faulx souldarts avoir parole vaine
En soustenant que Notre Dame oult paine
De vil peché; et pour toutes replicques
Chantez ce dict en voix douce et seraine,
Sans lesion a passé par les picques.

du feu, traduction d'un chant royal annoncé ainsi :

Chant royal faict dessus troys impossibles

Que femme a faict à nature possibles

Ignis pondus

Mensura venti

Revocatio diei que præterit.

Joignons-y Joachim baisant sur la bouche sainte Anne à la porte dorée ; Adam et Ève, au pied de l'arbre de vie, assistés par la Vierge et l'ange Gabriel ; *la Cloche sonnant le salut des humains* du haut de la tour de Virginité, que soutiennent quatre Vertus accompagnées du bois de grâce. Cette dernière composition, bien que fort compliquée, l'est encore moins que celle qui orne l'un des chants royaux de *Le Lieur*. Comme les pièces de théâtre de l'époque, elle se subdivise en deux *establies*. Dans la première, qui occupe la partie supérieure, le miniaturiste a représenté au centre Dieu le Père, couronne en tête, soutenant une sorte de tenture abritant sainte Anne dans le sein de laquelle on aperçoit le corps nu de celle qui sera plus tard la Vierge Marie. A droite et à gauche se tiennent Adam et Ève, et, un peu plus bas, en dehors de la tenture,

deux femmes: l'une file, l'autre passe un vêtement à un enfant. Le milieu de l'étage inférieur est occupé par un pommier autour duquel s'enroule un serpent. A travers le feuillage voltige un papillon aux ailes éclatantes qui touche au fruit défendu et tombe aussitôt frappé de mort, ce que le peintre nous indique d'une façon naïve en nous montrant sur le sol, d'un côté, le corps de l'insecte, et, de l'autre, ses deux ailes. Pour compléter son œuvre, l'artiste a placé, à droite, une femme nue laissant tomber des fleurs dans des corbeilles, et, à gauche, trois hommes qui emplissent des sacs de fruits. Sans poursuivre l'allégorie jusqu'à ses détails les plus ténus, il est aisé d'en reconnaître le sens général dans ces vers par lesquels débute le chant royal :

Un papillon, en plaisir et liesse,
Voloit jadis sur maints arbres tout verds,
En ung verger où Flora la déesse
Ses beaux thrésors a, chacun temps, ouvers:
Le plaisir fust tost changé en revers
Quant il choisist un pommyer pour menger,
Où il trouva si vénéneux menger
Qu'en ung moment fust perdu et deffaict.

Le miniaturiste du n° 7584 s'était placé à un autre point de vue, et il avait dessiné des

femmes plaçant des vers à soie sur une feuille de mûrier, tandis que d'autres tissaient des vêtements.

Comme dans toutes les œuvres poétiques de cette époque, les songes sont assez nombreux. Trois figures représentent des personnages endormis, sinon comme sujet principal, au moins comme accessoires. L'une accompagne la fille d'Adam, pèlerine de grâce. Deux autres servent à rendre sensibles les idées exprimées dans deux compositions de Raoul Parmentier.

Voici maintenant une composition plus simple dans ses dispositions, mais dont le sens n'est pas moins difficile à pénétrer. Que signifie, en effet, ce maître chantre accompagné de huit acolytes, debout devant un lutrin, sur lequel se déploie un parchemin portant ces mots : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax omnibus (sic) bone voluntatis ?* Le chant royal dont il forme le frontispice va nous l'apprendre :

Ung facteur fut Olzghan nommé,
Roy sur tous chantres renommé,
Qui feist en des partz trente six
Ung motet tellement aseis
Qu'on ne veit onc œuvre semblable.
A Clerici, chantre louable,
Premier qu'envoyer par chemin
Le feist noter en parchemin,

Puis pour le chanter assembla
Chantres ausquels tres bon sembla.

Le facteur Dieu nous signifie;
Son motet, dont les partz je nombre,
Ce sacré concept certifie
Qui grace et vertu eut sans nombre.

Le noteur et le parchemin
Figurent Anne et Joachin,
Verbes passifs, pleurs manifestes;
Chantres, patriarches et prophetes
Et les docteurs de sainte eglise
Qui prouvent œuvre très exquise
Ceste Vierge dont fut yssant
Jesuschrist nous resjouissant.

Les compositions connues sous le nom de *Triumphes* offrent un intérêt plus caractéristique. La deuxième miniature de notre manuscrit est infiniment curieuse à cet égard. Elle n'est rien autre chose que l'interprétation littérale du chant royal ayant pour ligne palinodique :

Le charriot du fort géant celeste.

Au milieu d'un paysage, dans le lointain duquel se profilent les tours et les murs crénelés d'une grande ville, on aperçoit un géant, tenant une palme à la main, monté sur un

char doré que traînent une panthère, une licorne et un éléphant. A côté, deux guerriers : l'un porte le casque et est armé d'une lance ; l'autre est coiffé du turban et vêtu d'une robe bleue. En avant, marche un groupe de femmes dont l'une porte un étendard. Au-dessus de la scène, deux autres personnages : l'un monte au ciel sur un char de feu ; l'autre, qui occupe également un char lancé à toute vitesse, est précipité vers la terre.

Il n'est pas besoin de beaucoup de perspicacité pour reconnaître dans le premier,

**Le bon Hélye en esprit prophétique
Au charriot plain de feu reluisant ;**

et dans le second :

Phaeton le fol le sien mal conduysant.

Quant au sujet principal, une strophe du chant royal suffit à son explication. C'est la marche triomphale du *Fort géant céleste* :

**Il fut mené en arroy magnifique
D'une licorne et d'un fort éléphant,
Suyvant le pas et lourdeur pacifique
De la panthère à tirer s'échauffant.
Victoire, en palme et laurier triomphant,
Avec trophée et pompe, le convoie.
Triumphe y porte un estandard de soye**

En luy rendant l'honneur césarien.
Et *Josué* suit ce charroy honneste
Que tient David, fidèle historien,
Le Charriot du fort géant celeste.

Nous retrouvons le même sujet avec d'autres détails dans le manuscrit 7584. C'est bien toujours le chariot traîné par là licorne, la panthère et l'éléphant et escorté de guerriers aux armes étincelantes. Seulement, le dessinateur a laissé de côté l'enlèvement d'Hélie dans le ciel et la mésaventure de Phaéton. En revanche, il a fait marcher à l'encontre du *triomphe du géant* un chevalier noir monté sur un chariot de couleur sombre. Il court fièrement, insoucieux de la mort qui l'attend, au-devant de son redoutable adversaire. C'est là l'interprétation des vers suivants, pris aussi dans le chant royal :

Phaeton le fol, le sien mal conduysant,
Monstre celuy de ce Roy qui forvoye
Que le géant en tenèbres renvoye
Pour demourer infernal citoyan.

On peut rapprocher ce triomphe des vitraux de Saint-Patrice et de Saint-Vincent et des gravures qui accompagnent le texte de l'entrée de Henri II à Rouen. Il existe dans les

recueils du Palinod beaucoup de poésies analogues. Nous nous contenterons de citer un des rondeaux d'Avril :

*Rondeau en forme de triumphe
A l'humble Vierge qui triumphe.*

En triumpfant sur le serpent pervers
La Vierge est quicte, en passant le travers
D'humain acquit; on vit peché renverse
Quand, en son car de vertu qui ne verse,
Tous les tresors de grâce a recouvers.

Hault sur son car tient palme et rameaux verds.
Bas enchaynés sont prisonnyers divers
Parce que Force avec elle converse.

En triumpfant (Répétition des trois premiers vers).

Les biens de paix longtemps tenus couvers
Sont aux humains par elle descouvers
Aprez avoir mis guerre à la reverse;
Dont Saint Esprit, loing de fortune adverse,
Le resjouyt, chantant hymnes et vers.

En triumpfant (Répétition de la première strophe).

Toutes ces *allégories*, tous ces *songes* et ces *triumpes* nous conduisent, par une transition naturelle, aux *dialogues* qui abondent dans les compositions de la même époque. Charles Morel fait entre-parler la Nature et la Raison. La miniature explicative du manuscrit nous

représente une femme nue dissertant avec une autre femme vêtue d'une robe bleue et d'une mante noire. Guillaume Thibaut invoque à l'appui de sa thèse le témoignage de Prudence, Justice, Force et Tempérance, dames fort à la mode en ces temps voués au culte des abstractions. On peut ranger dans la même catégorie les dialogues entre la Raison et le Voyageur, entre Taxus et Laurus, entre Loy naturelle, Pouvoir divin et Foy, et surtout le quadriloge, d'Auber, que fait dame Raison aux quatre Éléments, la terre, la mer, l'air et le feu, « touchant la pure et nette conception de la benoïste Vierge Marie ». A la suite viennent encore se ranger le chant royal de Raoul des Hommets, où sont successivement appelées en témoignage la Loy de nature, la Loy escripte, la Loy prophétique, la Loy de grâce, et le dialogue de Pierre Bellenger entre Amour et Sathan :

Chant royal de la Purité
De Marie en son concept belle
Auquel Amour Sathan debelle
En soustenant la verité.

Dans d'autres compositions, bien dignes de celles que nous avons énumérées, Verdure fait engager la discussion entre Adam et Sathan,

tandis qu'Avril, plus hardi, se mettant lui-même en scène, ne craint pas d'argumenter avec saint Jean. Une pièce de Crygnon, qui mérite aussi une mention, nous montre une sorte de réunion formée de Normands contendants pour la Conception et présidée par Foy.

Pierre Le Lyeur suivit aussi la même voie. Il présenta, en effet, en 1515, un chant royal dressé en manière de dialogue et qui avait pour ligne palinodique :

Sainte cité contre Sathan fermée.

Les interlocuteurs étaient Raison et Sathan, père d'orgueil. L'argument est ainsi conçu :

Chant royal faict en dialogue
Où Raison Sathan interroque
Pourquoy il veut par sa mallice
Perturber la bonne police
De Marie sainte cité,
Dont sainte Eglise a recité
En mainct lieu la perfection
De la sainte conception.

Dans l'Envoy final, Raison annonce en ces termes le triomphe qu'elle vient de remporter :

Mauldict Sathan père d'Illusion
Retire toy à ta confusion

Au fond d'enfer, fournaise enflammée,
Puisque Marie est pour conclusion
Sainte cité contre Sathan fermée.

En voici le début :

Soubs un laurier plein de belle verdure
En la forest de contemplacion
Je aperceus Foy sur une roche dure
Qui remploit l'aer de jubilacion.
Ça me donnoit grant consolacion
Car les Normands s'assembloyent autour d'elle
Ainsi que agneaulx font à leur pastourelle.

Mais, quelle que soit la singularité de toutes ces œuvres, elles s'effacent devant le chant royal composé par Jacques Le Pelé, religieux de Saint-Wandrille en l'honneur de Donnest ou Donatus, célèbre grammairien, qui laissa son nom au livre élémentaire composé par lui pour l'usage des écoles. Nous reproduisons les premiers vers de cette étrange poésie en les faisant précéder du nom des personnages qui y figurent :

LE PRINCIPAL

GRAMMAIRE

ERREUR

LE VERBE

Deus pater.

Status innocentiaë.

Peccatum originale.

Christus.

LE DONNAIT	<i>Beata Virgo.</i>
LE NOM	<i>Maria.</i>
ÉLÉGANCE PARFAICTE	<i>Pulchritudo conceptus.</i>
LES ESCOLIERS	<i>Genus humanum.</i>
L'ANTÉCÉDENT OU PRÉPOSITION	<i>Gratta præveniens.</i>
LE RELATIF	<i>Bona fama.</i>

LE V.

Lutheriens qui craignent les fagos le craignent ils ?

R.

**Ouy et tant en danger
Que l'enfer ne les face plonger
Au parfum lac de phlegeton tres ord.**

L.

Y auront-ils peine perpetuelle ?

R.

**Ouy, sans avoir jamais pour ressord
Vye eternelle apres mort corporelle.**

L.

**Puys que ainsy est que Atropos tous outrage
Sans espargner les gresles ne les gros,
Doresnavant moy qui suys ja outrage,
Je dois bien craindre à tumber en ses crocs.**

R.

**Va desormais vivre super egros,
Tousiours de la Vierge alosser
Et chants royaulx et rondeaux composer.**

LE V. EN.

**Tout mon vivant je mectray mon effort
A honorer le saint concept d'icelle.**

R.

**Tu ne peulx myeulx avoir pour reconfort
Vye eternelle apres mort corporelle.**

ENVOY

LE V. ENTIN

**Prince du Puy, moynes a tous leurs frocs,
Après qu'ils ont fait devoir de chanter,
Ont de coustume d'avoir vin à plains brocs,
Et s'ils n'en ont ne font que lamenter.
En cas pareil pour facteurs contenter
Et les garder d'ennuy et desconfort,
Après qu'ils ont icy loué la belle,
Envoyez leur des escus pour renfort,
Et, si ainsy est, vous aurés pour confort
Vie eternelle après mort corporelle.**

*Chant royal en forme de dialogue de Raison
et du vieil Entin.*

LE VIEIL ENTIN commence.

**Dame raison, vertu de hault parage,
Je me plains de la fière Atropos**

R.

Pourquoy cela?

V.

**Pour le cruel outrage
Qu'elle a commis sur tant de bons suppos.**

R.

**C'est pour les mettre en eternal repos,
Car sans mourir ou l'ame separer
Du cors, ne peut devant Dieu comparer.**

LE V.

Sans mourir dea.

R.

**Non, il faut souffrir mort
Pour sans fin vivre en gloire supernelle
Et obtenir malgré mort qui tout mord
Vye eternelle après mort corporelle.**

L.

**Qu'il faut mourir cela me decourage;
Pour avoir vye, il n'y a nul propos.**

R.

Ha, vieil Entin, il faut prendre couraige
Et envers Dieu avoir cueur bien dispos.

L.

Et quant mon corps sera mis en depos
Où s'en ira ma povre ame loger?

R.

En paradis avec Geuffin Roger
Qui en son temps a faict si bon rapport
Du saint concept de l'humble tourterelle
Que maintenant il a pour son suport
Vye eternelle après mort corporelle.

L.

Estoyt-il pas un subtil personnage
Quant il trouva dedens la mer enclos
Un cours d'eau douce où le beau Dauphin nage?

R.

Ouy, qui ne craint la mer ny ses grans flos.

L.

Il fit aussy ballades, rondeaulx clos
Et chans royaulx où n'eust que corriger,
Ce qui l'a faict aux haulx cieux eriger
Avec la Vierge et dame de Monfort.

R.

Pour tant qu'il soutint sa querelle
En son vivant, il a au haultain fort
Vye eternelle après mort corporelle.

LE V. ENT.

Mort eternelle est un cruel passage
Que craygnent fort bigotes et bigos.

R.

Qui ne le craint passer, il n'est pas sage
Car nul ne peult fuir ses exigots.

Mettés tous la main au bonnet,
Et vous orrez de Costentin,
Pour apprendre à parler latin,
Present lyre un nouveau Donnait.

DONNAIT

Je suis Donnait bien guerdonné,
Le plus beau qui fust jamais faict
Aprez le maistre qui m'a faict,
C'est Dieu qui m'a ce don donné.

Le peintre chargé d'interpréter cette composition nous paraît l'avoir singulièrement simplifiée en la rendant ainsi: Un maître a devant lui la grammaire ou le Donnait; une femme, modestement habillée et les mains jointes, figure *status innocentiae*, autrement la grammaire; vis-à-vis apparaît, sous les traits

d'une femme nue, ayant un serpent au cou, l'erreur ou *peccatum originale*. Des écoliers, leurs livres ouverts, semblent écouter. Quelques autres personnages, notamment l'Antécédent, *gratia præveniens*, et le Relatif, *bona fama*, ne nous paraissent pas avoir été représentés.

Il n'est guère, au reste, de bizarrerie, soit d'idée, soit de forme, soit d'inspiration, soit de prosodie, que nous ne trouvions représentée dans l'ensemble de ces compositions. L'un des procédés littéraires le plus en honneur au Puy est incontestablement le jeu de mots. Les uns roulent sur le nom du Prince en exercice, les autres ne dédaignent pas de plus minces particularités. Nous citerons quelques exemples des premiers, qui sont de beaucoup les plus nombreux. Voici d'abord un chant royal de R. Bréart où se rencontre une allusion fort transparente au nom du chanoine Le Lyeur, sieur de Houeteville :

J'ay trouvé au champ de la Bible
Ung *Lyeur* avec sa gerbe :
Que ce *Lyeur* soit le Saint Verbe
A croire il est assez possible :
Mais que la Vierge de memoire
Soit une Gerbe immarcessible
Escoutons un peu nostre histoire.

SONGE DE JOSEPH

Joseph en l'an saiziesme de son aage,
Fils de Jacob fort nay le moins aagé,
Disoit ainsy : Mes freres j'ay songé
Que nous estions Lyant parmi les plaines
Chacun sa gerbe, et comme d'honneur plaine
Il me sembloit la mienne s'élever
Toute autre aussy en ce bien l'approuver
En luy faisant l'hommage de droicture
Sy que on la peult, selon mon cueur prouver
Gerbe d'honneur sur le champ de nature.

Le surplus se devine aisément: le poète continue à paraphraser assez exactement le texte de la Bible, et c'est sans trop de peine qu'il arrive à présenter la gerbe de Joseph comme la figure prophétique de la Vierge et à ramener dans chacune de ses strophes le nom significatif du maître de la confrérie.

Dans un chant royal de la même époque, Jacques Minfant manifeste les mêmes préoccupations :

Le grant *Lyeur* qui tout lie et deslie
Si que ne peult vrais humains *Deslyer*
Sans son vouloir ce que de son don *lye*
Et s'il *deslye* encore moins les *lyer*.

C'était un procédé identique qu'avait employé avant eux de Senyguehen dans le rondeau

d'amour recueilli comme exemple par Pierre Fabry :

Par vraye amour qui deux cueurs en ung lye
Mon cher amant voulant que à luy me allie
S'est en ce iour avec moy allyé
Et à son cueur avec le mien lyé
Pour tout iamais sans que nul l'en deslye.

Combien que soys d'Eue et Adam saillie
D'aucun venin ne fuz onc assaillie.
A m'en garder Dieu c'est humilié
Par vraye amour qui deux cueurs en ung lye.
Mon cher amant voulant que à luy me allie
S'est en ce iour avec moy allyé.

Le fier serpent par la pomme cueillie
En ses liens ne m'a point acueillie.
Car Adam triste et merencolié
Par son peché du limbe ay deslié.
Grace aux humains est en moy recueillie

Par vraye amour qui deux cueurs en ung lye
Mon cher amant voulant que à luy me allie
S'est en ce iour avec moy allyé
Et à son cueur avec le mien lyé
Pour tout iamais sans que nul l'en deslye (1).

Il convient de placer sur la même ligne des vers composés, en 1602, à l'occasion de la

(1) Pierre Fabry, f^o xxxix.

principauté de Charles le *Cordier*, président
de la Chambre des Comptes de Normandie.
Leur auteur était Jacques Le Lyeur :

Un faux *Cordier* jadis *corda*
La *corde* qui *corde discorde*,
Et l'homme à Dieu la *discorda*
D'où furent longtemps en *discorde*.
Mais un autre bon *Cordier corde*
La *corde* à tout bien *concordant*,
Dicte ainsy que Esprit Sainct *recorde*
Corde l'homme et Dieu *accordant*.

Ceste *corde* tel *accorda*
Par le *Cordier* qui tout *concorde*
Qu'en la *cordant* en *recorda*
Ce que la premiere (1) *decorde*.
Sathan ne la tint en sa *corde*,
Dont tout genre humain fust *cordant*;
Car Grâce la feist en *concorde*,
Corde l'homme et Dieu *accordant*.

Eve au serpent nous *encorda*
Quant au menger du fruict *s'accorde*
Marie nous en *descorda*
Qui de peche ne fust *onc orde* :
Et l'homme discordé *recorde*
Avec Dieu à lui *discordant* :
Son discords toujours *raccorde*
Corde l'homme et Dieu *accordant*.

(1) La *discorde*.

ENVOY.

*Le Cordier de misericorde
Paradis me soit accordant
Après ma mort où veoir s'accorde
Corde l'homme et Dieu accordant.*

Les rondeaux n'échappaient pas plus que les ballades au mauvais goût qui régnait alors si généralement. En 1510, Jean Bertrand remporta, sous la principauté de Jean Le Lyeur, haut doyen de l'église cathédrale, le prix du rondeau, qui venait d'être fondé. Les cinq premiers vers nous offrent un exemple *d'enchaîneure parfaite*, artifice prosodique fort admiré de Pierre Fabry :

« S'ensuit vne maniere de rithme quant le terme equiuoque termine vne ligne et iceluy terme equiuoquement pris recommence la prochaine ligne et est appellée ceste maniere de rithmer, rithme enchainée, et doibt estre ledict terme de deux syllabes du moins » :

*Royne des Cieulx des aultres la plus belle
Belle sans cy et très chaste pucelle,
Celle où Jhesus print incarnacion,
Cyon royal en generacion,
Si on vous dict sans imperfection.
C'est à bon droict. le tien ceste querelle.*

S'il est aucuns qui face faulx libelle
Et contre vous se demonstre rebelle
Bien est digne de reprehension,
Royne des Cieulx des aultres la plus belle,
Belle sans cy et très chaste pucelle,
Celle où Jhesus print incarnation.

Vostre concept fust sans pollution :
Dieu vous donna sa benediction
Avant que Adam connust plaie mortelle
Cyon royal en generacion,
Si on vous dict sans imperfection
C'est à bon droict. le tien ceste querelle.

Maulgré Sathan, sa malice et cautelle
Jhesus en vous print chambre maternelle.
Nous en avons vraye probacion.
Porté l'avez en jubilation
Pour aux humains donner remission
De leurs pechés, la verité est telle.

Royne des cieulx. (Répétition de la première strophe.)

Noble homme Pierre Le Cornier, Prince à la fin du XV^e siècle et qui portait : *d'azur à une tête de licorne en pointe et deux étoiles d'or en chef*, fut l'objet d'un rondeau avec jeux de mots et artifices du même genre de la part du dieppois Jean Doublet :

Au son du *cor* les diables *encornez*
Sont estonnez, divisez et *discords*

Veü qu'ils voient Dieu et homme en *accords*
Par ce concept qui les rend *escornez*.

Sainctes ames poseront en *corps necls* :
Car par le vueil de Dieu *misericors*
Au son du cor les diables *encornez*
Sont estonnez, divisez et *discors*.

O tous humains, qui n'estes *encor nez*,
Dieu vous presdit par chants, trompes et *cors*
Des prophetes, que vous aurez purs *corps*
Et les rendra de gloire *encor ornez*.

Au son du cor, etc.

Un anonyme donna plus d'étendue à ces idées, aussi puérides que singulières, dans la ballade suivante :

En tems que le cornu corna
Vers Eue et Adam de faulx cors,
Bien cinq mil ans les escorna
Et l'homme et Dieu rendist discords;
Mais pour remettre concors
Vint ugne Vierge qui cornet
D'un pur cors dicte par recors
Toute bele en ame et corps nect.

Son Pere et Fils son tronc *orna*
De grace qui n'en mist onc *hors*,
Et tache en l'ame ou en *corps n'a*,
De peché membres n'eust onc *ords*.

Justice et Paix furent accords
Qui fozt le cornu escornoit,
La voyant par diuins accords
Toute bele en ame et corps nect.

Du noir cornu sur la corne a
Mis le pied et brisé ses cors
Tellement qu'il ne l'escorna
Comme auoit faict tout humain corps.
Car son doux Fils misericors
La garde du son du cornet,
Aux humains sonnans faulx accords,
Toute bele en ame et corps nect.

ENVOY.

Vierge, soyez de moi records,
Et de paradis ung cornet
Nous donnez, ostant nos discords
Toute bele en ame et corps nect.

Dans cette pièce, indépendamment des assonances, qui rappellent plus ou moins le nom du Prince Le Cornier, on peut remarquer les termes des fins de ligne qui tournent toujours dans le même cercle d'idées et qui, pour employer les expressions de Fabry, « se proferent tout ung : mais sont de differente orthographie laquelle ne altere point la pronunciation » (1).

(1) Livre II, p. vii, v°. « Il est encore une aultre plus basse et moins propre equivoque, etc. ».

Le rondeau de Boissel, comme singularité, sinon de forme, au moins d'idées, mérite d'être placé à côté des autres :

Comme aigneau blanc de noire brebiette,
Où le blanc laict de noire mammelette
Sort sans avoir noir ou goust vicieux,
Tout en ce poinct ton concept precieux,
Vierge, est yssu de noire femmelette.

L'œuf vient tout blanc de la noire poulette,
De noir terceuil yst la blanche fleurette,
Et tu as, dame, un concept spécieux
Comme aigneau blanc.

De noire nuict cheoit la neige blanchette,
Le beau vin blanc vient de noire vignette,
En lieu obscur croist le lys gracieux,
Et tout ainsi, digne reyne des cieulx,
Des maculez origine prins necte
Comme aigneau blanc.

Ces compositions laborieuses et quintessenciées ne sont que jeux d'enfant auprès des rondeaux rétrogrades, à double couronne et à trois « coupes », dont voici un échantillon (1) :

(1) « Rythme couronnée se faict quant les deux derniers termes de fin de ligne sont equiuoques ou que la penultieme syllabe ou plusieurs du plus se reprennent pour composer ung aultre terme et d'aultre signification en fin de ligne qu'il n'estoit au terme precedent ».

ARGUMENT.

Le rondeau a double couronne
Est faict a trois coupes plainieres,
Et sy est la sentence bonne
En le luyant en six manieres.
Ainsy sont qui gardent leur rung
Six rondeaux contenus en un ung:
Et qui les scait mettre a l'enuers
Peut veoir douze rondeaux diuers.

Par mon fils qui me fist je suys regente	gente
Pure en concept parfaict, Vierge pucelle	celle
Je fus faicte en effect femme mortelle	telle
Le Saint basme confit droicte et decente	sente.
J'ay Sathan desconfit baiste pullente	lente
Auec peché infect Enfer rebelle	belle
Par mon fils qui me fist je suys regente	gente
Pure en concept parfaict Vierge pucelle	celle.
J'ay tant qu'il me suffit comme parente	rente
Dieu m'a son temple faict et columbelle	belle
Pour oster le forfait de la sequelle	quelle
Saint Esprit me parfist necte et patente	tente.
Par mon fils qui me fist je suys regente	gente
Pure en concept parfaict Vierge pucelle	celle
Je fus faicte en effect femme mortelle	telle
Le Saint basme confit droicte et decente	sente.

Ce rondeau, si bizarre et si compliqué, qui
peut se lire en commençant par les derniers

vers aussi bien que par les premiers, dont les strophes peuvent être interverties et dont chaque vers offre deux hémistiches susceptibles d'être retournés, ne saurait cependant être considéré comme le chef-d'œuvre du genre; il pâlit, à notre sens, à côté, notamment, des vers septains faits en ordonnance de bataille par M^o Jehan Lombard. Ils ne présentent cependant rien d'extraordinaire comme construction; ils n'offrent pas même, au lieu de refrain, *une auctorité, un proverbe commun* ou *une ligne de grave substance*, comme le *passé-temps Michault* ou le *traicté de Fougères*, puisque, suivant la remarque de Fabry, les clauses dont ils se composent mériteraient d'être appelées « charbonnières pource qu'ilz sont les unes après les autres comme chevaulx à charbonnier ou ie ne sçay pourquoy » (1). Ainsi, par tous ces motifs, notre grammairien en eût fait évidemment peu de cas et les eût volontiers relégués au rang des chansons du fatras picart et des rythmes de *goret* ou de *boutechouque*, lesquels ne sont approuvés « que entre ruraux et ignorans » (2). Mais pour nous le point de vue diffère, et l'originalité du fond nous semble de nature à compenser

(1) F^o xxxiii, v^o.

(2) F^o x, v^o.

avantageusement le laisser-aller de l'auteur
et son absence complète d'artifice.

« Vers septains faicts en ordonnance de
bataille » :

LES XII PAIRS DE FRANCE

Les douze pairs de France
Et les neuf preux vaillans,
Venez à grant puissance
Contre les mesdisans
Du concept Nostre Dame,
L'eslyte des enfans,
Le choys de toute femme.

LE CAPPITAINE DES PIETONS

Marchez, le Cappitaine,
Arrenguez vos pietons;
La dixaine et chentaine,
Vestez vos hucquetons
Et vos harnoys de lame,
Gardez de vos bastons
Le choys de toute femme.

LE BOYS A PIED

Les picquiers et leur picque,
Marchez hallebardiers;
A ruer qu'on s'applique
Chacun villain infame
Blasmans comme merdiers
Le choys de toute femme.

LES GENS DE TRAICT

**Archiers, atout leur flesche
Vos arcs tenez bendez;
Arbalestiers, qu'on dresche
Viretons desbendez;
Frappez, n'espargnez ame,
Fermement deffendez
Le choys de toute femme.**

LES CANONYERS

**Les gens d'artillerie,
Canonnyers boutefeux,
Plombeis et pierrerie
Laschez pour faire creulx,
Pour fouldroyer l'infame
Qui dist que n'est des cieulx
Le choys de toute femme.**

L'AUANT GARDE

**Le hault roy Alexandre,
L'auant garde menez,
Le sang venez espandre
De tous les forcenez,
Mauldicts tout plains de blasme,
Blasmans comme indignez
Le choys de toute femme.**

LE ROY DE LA BATAILLE

**Au corps de la bataille,
Charlemagne vaillant,
Frappez d'estoc de taille**

**N'espargnez nul gallant
Pour celle qu'on reclame,
S'ilz viennent assaillant
Le choys de toute femme.**

L'ARRIERE GARDE

**Josué, preux et prompt,
Menez l'arriere garde
Sus vostre cheval rond
Fourny de bonne barde;
Deffendez le vray came
De la langue lezarde
Le choys de toute femme.**

LA DROICTE AELLE

**Conduysez la droicte aelle,
Roullant et Olivier,
Albanoys et leur zele
Menez sans lovyer,
Abbatez boys et rame;
Si vous donra loyer
Le choys de toute femme.**

LA SENESTRE AELLE

**Regnault de Montauban
Et Oger le Danois,
Menez l'aelle et hauban
Des Tradiots de choys
Pour celle qu'on reclame,
En tout arriere ban,
Le choys de toute femme.**

Au premier abord, ce qui frappe dans cette longue et monotone énumération, c'est la bizarrerie de la conception, à laquelle le poète s'est arrêté; mais, en y réfléchissant, il est impossible de ne pas reconnaître les relations étroites qui la rattachent aux *triumphes*, aux *entrées* et aux *mômeries*, dont nous avons parlé :

EGLISE

Assemblez vous et faictes comparence
Au champ royal l'en vous baille iournée
Pour combatre à toulte diligence
Contre la secte mauldicte et forsenée;
Vous, l'esglise, faictes cette menée;
Pour le premier vous ferez l'auant garde;
Entrez dedens, que nul de vous ne tarde.
Ouurez liures de la sainte escripture
Et gardez bien qu'il n'y ait creature
Qui desdye vos souuerains edicts;
Faictes crier à humaine nature:
Viue la fleur, royne de Paradis.

NOBLESSE

Nobles, venez en grant magnificence,
En bataille vous conduirez l'armée,
Monstrez vous fortz à toulte corpulence,
Deffendez vous, combatez main armée
Contre la gent qui est mal informée
Et n'espargnez cheual, escu ne barde.

**Soyt d'espee ou lance qu'on les larde,
Et qu'ilz soyent mys tous en desconfiture,
Et que iamais n'y en ait geniture
Qu'ilz ne soyent de ce monde interdictz.
Faictes dire sus paine de torture:
Viue la fleur, royne de Paradis.**

PEUPLE

**Après, peuple, venez en affluence,
De toultes pars acquerés renommée,
Passez oultre, faictes faire silence,
Que celle gent soyt de vous enfermée
Et qu'elle soyt si bien reconfermée
Que iamez nul dessus vous ne reguarde,
Faictes passer toulte l'arriere garde
Par dessus eulx et toulte leur closture,
Rompez, brisez et faictes ouuerture,
Tuez, bruslez heriticques mauldictz
Qui n'ont voulu dire par orature:
Viue la fleur, royne de Paradis (1).**

Jean Lombard est bien de son temps, et les vers septains dont il est l'auteur auraient pu servir de programme pour l'une de ces curieuses cérémonies. A côté de ces pièces qui sollicitent l'attention par leur étrangeté, il en est quelques autres qui auraient droit, au moins, à

(1) Chants royaux du Palinod de Rouen, XVI^e siècle. Ms. sur papier de l'Académie de Rouen.

une mention rapide, parce que, à divers titres, elles sortent du genre habituel des poésies palinodiques. Nous devons à cet égard donner le premier rang aux stances sur la mère du genre humain, Ève, présentées en l'an 16...

**La mere des mortels jusques au cœur atteinte,
Que nulle autre en douleur ne pourroit egaler,
Ainsi pour ses enfants faisoit à Dieu sa plainte,
Car Dieu tout seulement la pouvoit consoler.**

**Le peché sur la Femme ayant eu la victoire
Tient de ses durs liens tout le monde attaché.
Seigneur, devez-vous pas reparer nostre gloire
Et faire triumpber la femme du peché.**

**Mais desjà tant de fois, sans m'être secourable,
Le ciel dessus mon chef recommence son cours,
Et i'apprends, à mon mal, combien est veritable
Que les siecles entiers ne vous sont que des jours.**

**Puisque ma chere race, à l'enfer asservie,
N'attend plus que son Dieu la veuille secourir,
Cessez, ô Tout puissant, de prolonger ma vie;
Rien n'est aux languissants plus doux que le mourir.**

Ces plaintes mélancoliques d'Ève contemplant avec une tristesse profonde le sort de ses enfants et n'aspirant dans son désespoir qu'au repos de la mort, forment le contraste

le plus frappant avec les poésies que nous avons pu apprécier jusqu'ici. La tristesse disparaît, mais la différence ne s'accuse pas avec moins de relief dans une ballade et un rondeau en manière de vaudevires, que nous croyons devoir citer parce que, à défaut de visées théologiques, ils conservent l'empreinte d'une certaine bonhomie frondeuse et narquoise :

Au temps de la Conception
Faicte par les œuvres divines
Il n'estoit point de mention
De longs habits ne tant de mynes.
Aux grands bancquets ne aux gésines
Aussy acqueroyent-ils bon bruyt;
Les femmes n'estoyent pas si fines
Au temps de Jacob genuit.

Ilz alloient en deuocion
Avec leurs voysins et voysines,
Et n'estoit point de question
De s'habiller comme poupines.
Ilz estoyent douces et benignes
Sans prendre aux dominots deduyct.
Les femmes n'estoyent pas si fines
Au temps de Jacob genuit.

Desormais voient aux sermons
Et au matin ouyr matines,
Qu'ilz ne portent plus les momons
Et qu'ilz soyent à servir enclines

Leurs maris, honnestes et dignes,
Sans prendre ailleurs leur fol deduict.
Les femmes n'estoyent pas si fines
Au temps de Jacob genuit.

ENVOY.

Prince, en moins d'un tour de main
Ils crestellent comme gellines
Ou bien souvent parlent latin,
Ce me semble tres mauvais signes,
Car vous sçavez que peché nuyst.
Les femmes n'estoyent pas si fines
Au temps de Jacob genuit.

RONDEAU.

Je leur pry qu'au temps aduenir
Ilz prengent à la Vierge exemple
Qui fust de Jhesus le saint temple
Pour en grace nous maintenir.

Sachez que mal ne peult venir
A celle qui bien la contemple.
Je leur pry qu'au temps aduenir
Ilz prengent à la Vierge exemple.

Qu'ilz n'ayent plus en souvenir
Volupté qui de mal les remple
Affin qu'au royaume tres ample
Jhesus les face paruenir.

Je leur pry. (Répétition de la première strophe.)

CHAPITRE V

Du rôle du grotesque dans les concours palinodiques. — Le Festin des Princes. — David Ferrand et la Muse normande.

LES fêtes palinodiques, bien que consacrées à célébrer l'Immaculée Conception de la Vierge, et ayant, par conséquent, un but exclusivement religieux, admettaient cependant dans une certaine mesure des divertissements très profanes qui ne nous paraissent pas jusqu'ici avoir été mis en lumière. On a bien signalé pour les *Mitouries* de Dieppe le rôle irrévérencieux du farceur *Grippe sur Lais*; mais aucune révélation de ce genre n'a été faite sur le Puy de Rouen; et pourtant, il est certain que là aussi, et sous une forme peut-être plus originale, une ample satisfaction était donnée aux goûts et aux instincts de la foule. Ce fait, que certaines délibérations du chapitre de la cathédrale de Rouen pouvaient

déjà faire supposer, est aujourd'hui hors de contestation, et de nombreux documents établissent que, dès les premiers temps, on vit se produire, en dehors du concours et parmi les pièces offertes au Prince du Puy, des compositions bouffonnes et souvent grossières, dont le ton contrastait et avec le but de la fête et avec la gravité lourde et sententieuse des poésies couronnées. Ces œuvres singulières étaient lues solennellement sur le Puy à l'issue de la cérémonie, et elles provoquaient d'inexprimables transports dans l'assistance. Le banquet qui venait ensuite était l'occasion de nouvelles folies, et une boîte d'anis ou une bouteille offerte par le Prince devenait le prix de sonnets bachiques, grivois ou licencieux. Il serait difficile et peut-être sans intérêt de rechercher et de faire connaître tous les auteurs qui se sont successivement exercés dans ce genre; mais, parmi eux, il en est un qui s'est fait une place tellement à part qu'il nous semble impossible de le passer sous silence.

Nous voulons parler de l'imprimeur rouennais David Ferrand, l'auteur si connu de la *Muse normande*. Par une bizarrerie qui ne saurait être assez remarquée, ce fécond versificateur, qui joue un rôle si caractéristique

dans les solennités du Puy, paraît avoir échappé à l'attention de tous les anciens historiens de l'Institution. L'abbé Guiot lui-même, si complet et souvent si prolix, ne lui donne place dans son catalogue que parce qu'il a été juge des concours et à deux reprises différentes lauréat du chant royal; mais dans les nombreux volumes de notes et de transcriptions de pièces palinodiques qu'il nous a laissés, on chercherait vainement les poésies facétieuses de l'imprimeur; évidemment, elles étaient considérées comme des hors-d'œuvre à l'usage des classes populaires et comme tout à fait indignes de figurer dans un recueil sérieux. Notre époque, si curieuse du détail précis et exact, ne partage pas cette manière de voir beaucoup trop dédaigneuse, et pour elle les *Cants Royaulx* en gros langage, avec l'ensemble d'informations qu'ils renferment, resteront toujours plus intéressants que la plupart des poésies couronnées. Ils peuvent soulever, au point de vue du goût, de très légitimes répugnances, mais il faut reconnaître qu'ils nous en apprennent beaucoup sur les mœurs de l'époque, et aucun document, selon nous, n'éclaire d'une plus vive lumière la physionomie, à coup sûr fort étrange, de ces cérémonies du Puy où, à côté des ardeurs d'une

théologie militante et des subtilités prétentieuses d'une versification surchargée de règles, la gaieté gauloise trouvait le moyen de reprendre ses droits et de se donner carrière.

David Ferrand, né vers la fin du XVI^e siècle, exerça à Rouen l'art de l'imprimerie depuis 1615 jusqu'à 1660, date de sa mort (1). Éditeur et ami de plusieurs littérateurs de sa ville natale, il trouva aussi le moyen de composer lui-même, dans les rares loisirs que lui laissait sa profession, une infinité d'opuscules de la nature la plus diverse. Nous citerons notamment : *Les larmes et complaintes de la Royne d'Angleterre sur la mort de son époux à l'imitation des quatrains du s^r de Pibrac.* — *La Muse Sainte ou les divins avantages de la sacrée mère de Dieu, dédiée aux Pèlerins et confrères de la dévote confrairie de Notre Dame de Laurette.* — *Les Resjouissances de la Normandie sur le triomphe de la Paix.* — *Les figures des métamorphoses d'Ovide sommairement descrites en vers.* —

(1) Depuis la rédaction de ce volume, M. Héron a publié, pour la Société rouennaise de Bibliophiles, la *Muse normande* et l'a accompagnée d'une notice sur David Ferrand et de notes très savantes sur le caractère de l'ouvrage et sur les faits qui y sont relatés.

Tout cela est aujourd'hui oublié et mérite justement de l'être; mais il en est autrement de la *Muse normande*, son œuvre de prédilection. Elle ne nous touche pas précisément par les mêmes côtés que les contemporains; mais les emprunts qu'on lui fait tous les jours montrent suffisamment que son intérêt n'est pas encore épuisé.

La première édition de ce travail renferme 27 parties réunies sous le titre suivant: *La Muse normande ou recueil de plusieurs ouvrages facecieux en langage purinique ou gros normand recueillis de divers auteurs*. Ce volume, très difficile à rencontrer complet, comprend, en effet, 27 parties différentes, qui parurent successivement, seules ou réunies, dans l'intervalle des années 1622 à 1651. Quatre ans après, en 1655, notre auteur procéda à une nouvelle édition, présentée comme dégagée des éléments étrangers que la première renfermait, et comme étant, à proprement parler, son œuvre exclusive et définitive. Cette publication, qui diffère sensiblement de la précédente par les retranchements, les additions et les remaniements qui s'y remarquent, est intitulée :

Inventaire general de la Muse normande divisee en 20 parties où sont descrites plu-

sieurs batailles, assaults, prises de villes, Guerres estrangères, Victoires de la France, histoires comiques, Esmotions populaires, grabuges et choses remarquables arrivées à Rouen depuis quarante années. Rouen chez l'auteur 1655.

La première, la seconde et la troisième partie de la *Muse normande* réunies ont été, en outre, imprimées à part, sous des titres différents, chez plusieurs libraires de Rouen. Le même fragment est entré de plus dans la collection des livres populaires dits de la bibliothèque bleue, imprimés par Lechrène-Labbé. Le même honneur est advenu à une poésie: *Les regrets lamentables*, publiés aussi à part chez Morrou en 1633. A la *Muse normande* se rattachent encore quelques autres livrets de circonstance, animés du même esprit, tels que: *Les Etrences de la Muse normande sur le dérèglement du temps qui court dédiées aux habitants des terres nouvellement découvertes.* — *Les Entretiens de la Muse normande.* — *Les Adieux de la Muse normande aux Palinods.* — *Le congé burlesque de la Muse normande, les Eurétins ou les discours plaisants et récréatifs tenus ces jours gras chez une nouvelle accouchée, et enfin le*

Restablissement de l'année normande, publié en 1659.

La première chose qui frappe à la lecture de ces nombreuses productions, c'est l'étrangeté de la langue qui s'y trouve employée. Pour condescendre au goût de son auditoire, David Ferrand a écrit ses *Cants Royaulx* en gros normand ou en patois purinique. Ce jargon était particulier aux ouvriers des quartiers Saint-Maclou, Saint-Nicaise et Saint-Vivien, désignés généralement sous le nom de Purins, et il se retrouvait d'ailleurs, à peu de changements près, dans une grande partie du pays de Caux. — A ces éléments naturels notre auteur en a réuni d'autres, empruntés aux locutions habituelles des écoliers, en y joignant de temps en temps quelques bribes de latin (1). Par suite de ce mélange et de l'introduction de mots savants laborieusement altérés, la *Muse normande* constitue, au point de vue de la linguistique, un véritable farrago, au milieu duquel les mots populaires sont assez difficiles à discerner, et nous comprenons dès lors la sévérité avec laquelle ce recueil, envisagé comme

(1) *Cantiqua de callotibus*
 Qui sont de cinq ou de sixin
 Fr. la grippa capitibus
 Tant en francois comme en latin.

œuvre de patois pur, a été traité récemment par M. Édelestand du Ménil.

Nous devons aussi reconnaître l'exactitude des reproches que, sous un autre aspect, M. Floquet a cru devoir adresser à Ferrand. Ainsi que le remarque très justement cet écrivain, la *Muse normande* est malheureusement remplie de *Cants Royaulx* où l'auteur « s'efforce de parler le langage purin et s'y « étudie trop pour ne pas s'écarter fréquemment du naturel, du bon goût et de la décence. « Parmi les Purins, il a pris, avec leur argot, « leur grossièreté cynique et ordurière ».

L'observation est vraie, mais cette absence de réserve et cette licence faubourienne sont des signes du temps et méritent d'être relevés. Ce qu'il y a en effet de caractéristique, ce n'est pas que David Ferrand ait composé des poésies de ce genre, c'est qu'il ait pu les produire à l'occasion des concours palinodiques. Ces gros mots, ces équivoques obscènes, ces facéties ordurières qui effarouchent à bon droit la pudeur contemporaine, étaient alors considérés comme des plaisanteries fort inoffensives. La société, dans ses éléments les meilleurs et les plus moraux, avait conservé un certain fonds de grossièreté native qui ne disparaît pas complètement avec Louis XIV ; et c'est ainsi

que beaucoup de poésies dont nous nous occupons ont pu être déclamées au banquet des Princes ou lues sur le théâtre du Puy, en présence, non seulement d'écoliers et de gens de métier, mais de hauts fonctionnaires, de magistrats du Parlement et de membres du clergé. La destination palinodique de ces poésies, quelque étrange que le fait nous paraisse, ne saurait, en effet, faire l'objet d'un doute. Les titres des 27 livrets, conçus en termes à peu près identiques, suffiraient à le révéler, puisqu'ils énoncent expressément que les *œuvres jovialles dont ils sont composés ont été présentées aux Palinots*. Les indications éparses dans les poésies ne sont pas moins décisives : David Ferrand nous y est perpétuellement représenté comme un auteur venant lire au milieu de l'assemblée ses chants royaux et recueillir, à défaut des couronnes officielles, les applaudissements des lettrés et du populaire. Aussi, cette certitude du succès donne-t-elle à son attitude devant le public quelque chose d'insouciant et de singulièrement dégagé. Vers 1621, il écrivait à l'adresse de l'auditoire, en lui présentant le livret de l'année :

Pren donc stichy si tu vais qui te haitte
Et le rechez comme ung premier essay;

14

**Je t'en promets un otre a haguiguette.
En attendant je m'en vay baire à tay.**

C'est bien autre chose en 1651. David Ferrand, après une longue succession d'années heureuses, a la conscience de l'excellence de son entreprise et se met sans hésitation au-dessus du jugement de l'opinion :

**Je n'en dierray pas davantage,
Rechais donc su petit ouvrage,
Si tu le rejette d'abbord
Comme estant de tes yeux indigne
Malgré toy, l'auteur comme un cigne,
Le chantera jusqu'à la mort.**

Ce n'est pas toutefois que, dans cette période de temps, la *Muse normande* n'eût eu à lutter contre quelques opposants. En 1645 et 1646 notamment, l'austérité des Princes en charge priva le public du divertissement auquel il était depuis longtemps habitué, en interdisant d'une manière absolue l'entrée du Puy à David Ferrand et aux poètes de son école. L'imprimeur rouennais s'émut de cette défense inattendue et se dédommagea du silence qu'on lui imposait en publiant *Les*

*Palinots à la Réforme et les Palinots des-
logés sans risaye :*

Messieurs, mon vers n'estoit pas tant immonde
Pour m'affronter quand pour braire je vins,
Donnant bon jour au vin qui tant abonde
Et bannissant ce jus produit de l'onde
Qui trop grossier nuit à nos intestins.

Prinche, excusez si ma muse est aintelle;
Dans s'en passer la mode est trop nouvelle
Pour oublier les acclamations
Que faiset hier toute ste grande assembleye
Qui vit faschaye, en montrant ses tallons,
Les Palinos deslogez sans risaye.

Ailleurs, sa mauvaise humeur se manifeste
dans une boutade qui ressemble un peu à une
justification et qui mérite, à ce titre, d'être
recueillie :

Mais qu'ay? queulle grippe nouvelle
Leu z'est monté à la chervelle
De ne laisser luire en su lieu
Ocune stance que sacrée?
Autre chose est de prier Dieu
Autre chose est qu'on se récréé.

Cette proscription sévère des années 1645
et 1646 ne se reproduisit pas les années sui-
vantes; l'incident ne paraît, du reste, avoir

laissé aucune trace dans l'esprit de notre poète. En 1644, il offrait son livret à l'abbé d'Eu, sans s'imaginer qu'il pût y avoir matière à scandale :

Mon bon Prelat, lui disait-il, je vo presente
Cet œuvre d'une ame fervente.
Mais yeuxcusez-may si jay mis
Votte nom su ses pouésies
Qui sont petites fantasies
Qui ont rengailardy le Puys.

A la fin de sa vie, il plaçait, avec la même simplicité et la même confiance, l'ensemble de ses œuvres non expurgées sous le patronage du gouverneur de Normandie, le prince de Longueville, en affirmant que le prêtre, le religieux et la jeune fille pouvaient le lire sans le plus léger scrupule :

O LUYSARD.

Enfin au déclin de mon aage
J'ay bien voulu par passe temps
Espluquer ce grotesque ouvrage
Pour subsister malgré le temps:
Ch'eust esté une mocquerie
D'emplyer l'art d'imprimerie
A tieux sujets dont les sçavans
Ne pouvoyent faire aucune estime,
Car no z'en luyset tous les ans,
Où ne se trouvet sens ny rime.

Il y avoit tant de marmaille
Qui clabaudest dessus le Puy
Et qui ne fezest rien qui vaille,
Mais y plaisest bien à autruy :
Su quemun qui ne veut que rire
Qui lez entendest y la luire
De Rouen maints sujets divers,
Leu donnest bientôt l'avantage
Et sans juger ryme ny vers
Me demandest qu'aintieul ouvrage.

Tellement que pour lui complaire
Et rendre le livret plus gros,
Il m'estoit souvent necessaire
D'imprimer tout l'ouvrage enclos.
Mais en espluquant ceste gerbe
Ne trouvant que de mauvaise herbe,
(Je dis ce qui ne valoit rien
Par l'advis d'aucuns personnages
Qui m'ont aydé dans ces triages)
Il n'est resté pres que du mien.

Mais depuis que j'ay eu l'honneur
De monter dessus tel Parnasse
Je n'ay rencontré, par bon heur,
Aucun qui put prendre ma place :
Car je ne suis qu'un ignorant
Je ne dis pour estre sçavant
Qui n'a jamais eu nulle estude ;
Mais je dis de quelque suyvant
Lequel ayt pris cette habitude
De faire un œuvre en gros normand.

Tant y a, pour te le bien dire,
Que le prestre et le religieux
Peuvent bien ce volume lire
Sans le rebutter de leurs yeux.
Non plus il ne craint le blasme
D'aucune fille ny femme
Ny de tous ceux qui le liront
Car il n'y a pas une ligne
Qui leur puisse causer un signe
De vergongne dessus le front.

Les mêmes sentiments se retrouvent dans la dédicace qui figuré en tête de l'*Inventaire*. Cette pièce curieuse, qui fixe bien le caractère du recueil et qui détermine avec exactitude les circonstances qui lui ont donné naissance, est ainsi conçue :

« A Son Altesse de Longueville,

« MONSEIGNEUR,

« J'advoue que ce m'est une grande témérité de me présenter devant vous et vous offrir ces vers crotèques de ma Muse Normande, d'autant qu'un esprit comme le vostre ne demande rien que de sublime et de relevé ; mais, considérant d'autre part que l'arc toujours bandé perd beaucoup de ses premières forces : j'ay creu que donnant relasche à vostre esprit occupé aux affaires importantes de

l'Etat vous ne dédaigneriez pas, comme par passe-temps, de jeter vos yeux benevolles sur le corrompu langage de celle qui ne sçauroit exprimer les bienfaits qu'elle a receus de vous, luy ayant procuré une douce paix au milieu des efforts de la guerre de ses plus proches voisins : joint qu'estant pour la seconde fois qu'il a pleu à Vostre Grandeur d'accepter la charge de Directeur de la Confrairie du sacré Concept de la Reyne des Anges, où, dès la premiere je receus cet honneur de vous en presenter quelque petite partie, l'ayant tousiours continuée depuis quarante ans sur les occurences du temps, je me suis persuadé que vous ne lui feriez pas moins d'accueil et benevolence de vous la présenter toute entière, veu la douceur avec laquelle vous traictez tous ceux qui ont l'honneur de vous aborder : C'est ce qu'espere de vous (Monseigneur) celui qui prend la hardiesse de se dire à jamais,

« Vostre tres-humble et tres-obéissant Serviteur,

« D. FERRAND. »

Ces citations, que nous aurions pu multiplier à l'infini, nous paraissent mettre suffisamment en relief le caractère palinodique de la *Muse normande*; mais elles laissent dans l'ombre sa

valeur historique et son côté facétieux. La composition de chants royaux en gros langage n'est pas toute l'originalité de Ferrand; il faut aussi porter en sérieuse ligne de compte les efforts par lui faits pour raconter, chemin faisant, l'histoire courante de la ville de Rouen et pour égayer par ses imaginations burlesques la gravité de la cérémonie. — A l'un de ces points de vue, il continue le Bouffon de Dieppe, *Grippe sur Lais*; à l'autre, il marche à sa manière sur les traces d'un autre normand, le gazetier Jean Loret. La prétention d'être le chroniqueur de la ville de Rouen se révèle dès les premières lignes du titre de *l'Inventaire*; et, pour être juste, il faut convenir que les livrets dont il est le résumé justifient complètement les promesses du programme; non pas que David Ferrand soit ce que l'on peut appeler un homme politique. Ses visées étaient infiniment plus modestes: il aspirait simplement à se faire l'écho du mouvement d'opinion qu'il saisissait autour de lui, du sentiment des classes élevées quelquefois, mais souvent aussi des bruits qui agitaient les quartiers populaires. C'est ainsi qu'il fut amené par les nécessités de son sujet à chanter certains événements d'une importance générale et dont le contre-coup retentissait jusqu'à Rouen: les

assauts, les prises de ville et les triomphes de l'armée française, le siège de La Rochelle, la bataille de Rocroi, la prise de Perpignan, de Dunkerque, de Trèves et de Gravelines, les émeutes de Paris, l'arrivée en province des prisonniers espagnols, le pillage de la campagne. Dans cet ordre d'idées, et sans vouloir tout énumérer, il est deux faits particuliers qui, à plusieurs reprises, ont fixé son attention et qui méritent de notre part mieux qu'une mention sommaire. Ce sont les guerres religieuses d'abord et, plus tard, cette sédition des nu-pieds qui, à un certain moment, prit un développement considérable et s'étendit à toute la Normandie.

Le catholicisme ardent et belliqueux de Ferrand se manifeste dès le début de son œuvre; et ce sont de véritables malédictions qu'il dirige tout à la fois contre les protestants et contre les Anglais. Les diverses péripéties du siège de La Rochelle et la prise de la ville viennent, plus tard, ajouter un nouvel aliment à son fougueux patriotisme. Voici d'abord, pour indiquer l'esprit de ses chants royaux, le sixain qui sert de préface à la quatrième partie de la *Muse normande* :

Pour bien rire en su gros langage
Rechais su quatriesme ouvrage

Tu y verras les Parpailots
Regretter leur poure Perrette
Et les chifrelus de Gogots
Honteusement faire retrette.

Après cette annonce, qui n'a pas besoin d'être expliquée, viennent successivement: *Le Récappé de la guerre à Perrette, Le Rochelais qui jeusne sans mérite, La Grand' Perrette à présent egueullée, l'Englays caché sans Jane la Pucelle, Trois Poux rampant dans un champ plein de lente*. Une seule des strophes dans lesquelles l'auteur décrit avec délectation les souffrances des assiégés suffira à faire apprécier ces compositions brutales sans dignité et sans miséricorde:

Sen ventre estet plat comme une esquerchelle,
Ses flancs étest rechuchez et gregis
Et de se z'os secs ainchin qu'une attelle
No z'ut bien fait une gran tartevelle
Pour s'en seruir tous les Saincts Vendredis.
Sa fache etet maigre, jaunastre et bise,
La fain ly avet la machoère demise
Où claquetest usqu'o fin fond du creux
Ses dents, ainchin qu'un clavier d'espinnette.
Vla comme étet have, pasle et hideux
Le Recappé de la guerre à Perrette.

Le récit des soulèvements auxquels donna lieu la sédition des nu-pieds exigeait de sa

part plus de prudence et de circonspection. Les allusions qui ont trait à ces déplorables événements sont nombreuses dans la *Muse normande*; mais il est évident que l'auteur marche sur un terrain brûlant, il se garde d'entrer dans le vif de la question, et parfois il semble que le souvenir des représailles exercées par le chancelier Séguier le poursuit et arrête les paroles sur ses lèvres. — Il est cependant visible qu'il n'entend pas pactiser avec le désordre, les exploits de Jean *nu-pieds* et de son capitaine. Les *Mondrins* ne sont pas de son goût; mais, comme beaucoup d'écrivains de l'époque, il n'hésite pas à reconnaître dans les excès intolérables de la *Maltôte* la cause première des agitations; et c'est avec une réelle énergie qu'il dépeint la misère des campagnards écrasés d'impôts et pillés, de surcroît, par les gens de guerre. Dans une des meilleures compositions qu'il ait consacrées à ce sujet, il a osé, en invoquant le souvenir détesté des soldats de Gassion, représenter le peuple sous la figure d'un âne dévoué au service français, mais succombant sous le poids multiplié des fardeaux :

**Vous savez bien que l'asne s'humilie
Et que jamais ne jette ses fardiaux;
Si trop pezans queuque fais elle plie.**

Au veil du maistre ossi tost se rallie
Et ne fait rien que souffler des naziaux.

Ainchin mé n'asne encore que je regrette
Quand no la mise à courir la mazette
Et que sus elle o n'a mis le harnois,
De son fardiau jamais ne s'est lassée
Et ne m'a point fait dire hors des loix:
Tout est perdu, ma pouvre asne est ernée.

.....

Et qui la mist ainchin comme un squelette
Ch'est qu'a portit auten o haguignette
Les Gassions qui venest de l'Artois
Là où Dieu sçait comme a fut malmenée:
Depis j'ay dit tourious à men patois:
J'ay tout perdu, ma pauvre asne est ernée.

Dieu sçait partout comme apres elle o crie;
Si l'un en veut desia tenir les piaux,
L'autre voudreit la vair à la voirie,
Et bien qu'o gratte assez sa pelterie,
A n'oze braire aveuque tous ses maux.

Partant j'espère oncor la revair drette;
Sen goust est bon; se n'esquine s'apreste
Pu que jamais o service francois.
Le ciel (dit elle) à chla m'a destinée,
May d'autre part je ne dierriay ses rois:
J'ay tout perdu, ma pauvre asne est ernée (1).

(1) M. Floquet a vu dans ces vers une personnification de la ville de Rouen.

La complainte d'un villageois, dans laquelle il énumère la violation de la *Charte normande*, l'impôt du sel et les éternelles vexations des soldats, n'est pas moins significative ; il semble même que l'inspiration des dernières strophes s'élevant avec le sujet revêt un caractère de gravité religieuse peu habituel dans le volume :

Dieu tout puissant, Majesté infinie
Que nous devons adorer ici bas,
De tout mon cœur ores je vous supplie
De m'assister en ma melancolie
Qui dans mon sein livre mille combats.

Je sçay, grand Dieu, que par ta Providence,
Que l'homme doit pour sa première offense
Vivre en esclave, au labour de ses mains ;
Mais observant la loy que tu commande
Je suis réduit à dire néantmoins :
Tant moins j'en ay, tant plus on m'en demande.

Nous croyons devoir y joindre quelques strophes du chant royal sur la misère du temps présent. La portée politique de la composition est moins accusée, mais elle a le mérite de montrer le talent de l'imprimeur rouennais sous son jour le plus favorable :

Où est le temps que sous une feuillie
Tous les vezins nichez par compagnie

O pain benist buvest à qui mieux mieux?
Car y l'avest le vin de marvoisie
A six patars tant le nouvel que vieux.

Les taverniers prenest ossi la peine
D'en apporter o bourgeois sans fredaine;
O cabarets no z'allet peu souvent.
Les partisans n'enflest leu gibecieres.
N'avon nous point asteure asseurement
D'un siècle d'or un siècle de misère.

No ne feset de neuche a l'estourdie
Sans ses parents et sans queremonie,
Ny sans ossi faire feiste à Gouvieux.
En plain midy marchet la bru jolie
Et devant elle allest les violonneux.

Tous ses parens jusques à sa maraine,
Dret à l'église allest tout d'une traine,
Et les garchons assistest le brument;
Noise et débat n'entrest dans leu z'affaires.
Asteure ichy chequ'un fait meschamment
D'un siècle d'or un siècle de misère.

Y n'y avet point de soye ny soirie;
Les femme estet vestus de drapperie;
Les caperons n'estest point à l'en veux,
Car par la rue y marchest sans folie,
Leu seins couvers ainchin que leu queveux.

Asteure ichy la moindre pretantaine
Se vest et marche ainchin comme une Reyne.
No ne connest le riche o vestement;
Tout suit la mode et fust che des fritieres
No les verra faire journellement
D'un siècle d'or un siècle de misère.

Cependant, toutes ces excursions dans le domaine de la politique, malgré le souffle patriotique qui les anime, n'eussent pas suffi à intéresser si Ferrand n'y eût joint des récits, plus ou moins burlesques, empruntés aux commérages de la ville, aux bruits du Palais, aux mouvements populaires et aux scandales du jour, le tout accompagné d'apostrophes à l'auditoire, d'un goût très équivoque, mais d'une animation singulière :

Chardons sucrins pour des Baudets!
Quoi! je les entends déjà braire,
Parbleu, je vous ferai bien taire.
Silence là bas, Farfadets!

C'est à cette catégorie joyeuse qu'appartiennent divers *Cants Royaulx* sur *Le Grant Procès mu pour un nid de pie*, sur *Le Grabuge des Drapiers*, sur *Les buveurs d'eau de la fontaine Sainte-Catherine*, sur *L'arrivée à Rouen des prisonniers espagnols*. Ailleurs, le poète maudit sur le même ton l'introduction de *L'herbe au tabac*, il invective *La Soudrille de Rouen*, il nargue le bourreau qui a laissé échapper un criminel au pied de la potence, ou bien il célèbre l'arrivée de bateaux chargés d'huîtres, l'abondance de la récolte, les pleines

bourdigades du vin et le *piot normand* si bien chanté par Basselin, par Le Houx et par les Virois de leur école.

Comme un véritable journaliste, David Ferrand se préoccupe, avant tout, du goût et des impressions fort mobiles du public auquel il s'adresse. — C'est pour lui qu'il s'efforce d'introduire dans ses livrets de l'agrément et de la variété :

Mon luyart vechite un parterre
Bigarré de grotesques fleurs;
L'y en a de diverses couleurs
Tant pour l'amour que pour la guerre
Un checun y pourra choisir
Chen qui voudra pour sen plaisir.

Il admettait, du reste, assez volontiers, la collaboration d'étrangers, et, chose rare, il prend presque toujours la peine d'en prévenir le lecteur.

Le tout n'est pas de ma boutique, dit-il dans une ballade, et ailleurs, en 1640, entrant dans de plus longs détails, il ajoute :

Mais y faut que je t'avertisse
Que toute l'œuvre n'est à may,
Car deux o trois no m'a flquay
Afin que je les imprimisse.

La dentelle ny la monnais,
Comme o le connestra assez
Ne sont du cru de ma chervelle,
Et queuque stanches d'eschollier
Qui, pour estre près de ma venelle,
M'a prié de les imprimer.

Au milieu des éléments empruntés à la réalité se meut et s'agite dans la *Muse normande* un personnage imaginaire créé de toutes pièces par Ferrand et qui, à défaut d'autre mérite, a celui d'une individualité consistante et parfaitement caractérisée. Ce type, infime mais curieux, est le savetier Naudin, le Purin par excellence, le représentant du corps des *Vrelus* et de la *chavaterie*, l'expression naïve de la bêtise humaine, le héros véritable de cette littérature de carrefour dont la *Muse normande* restera l'impérissable monument. — A côté de cet être prédestiné aux railleries, aux quolibets, aux aventures drolatiques et aux infortunes conjugales, disparaissent et s'effacent Tayault, « maistre gueux » à Rouen, Denis Macée, et toute cette légion de malheureux écoliers : Gringore Flacul, Colin Hen, Colin Hougrou, dont le privilège le plus clair est d'être battus tous les matins sans grand profit pour l'avancement de la science et pour le perfectionnement de leur esprit. Le personnage n'est pas,

du reste, détaché de son cadre. La *chavaterie* a ses lois et son ordonnance ; Ferrand nous les fait connaître par le menu ; elle a son quartier à part, où n'entrent jamais les profanes ; elle a son banc de nouvelles et son tribunal, cette grande *Boise* de Saint-Nicaise, sorte de poutre dégrossie, sur laquelle viennent s'asseoir les anciens et autour de laquelle *grouillent* et *crestèlent* badauds, filles perdues et commères. Toutes ces particularités et bien d'autres nous sont expliquées par David Ferrand avec un luxe étonnant de détails. — Cette légende compliquée de Naudin, avec tous les accessoires qu'elle comporte, n'éloigne pas l'auteur des *Palinods*. Le jour de la cérémonie, Naudin quitte ses habits ordinaires et revêt la livrée de la confrérie, et nous le retrouvons gravement assis sur le théâtre auprès des juges du concours, surveillant l'éclairage du bureau et de la salle. Cet office burlesque de *Mouqueux de Candles*, dont était gratifié de père en fils un savetier du quartier Martainville, n'était, comme on le pense, qu'un prétexte pour le produire en public et le livrer sans défense aux espiègleries de toute nature de la docte assemblée. Ses moindres mouvements étaient observés avec attention, et il était tenu, par son attitude, son costume et ses

gestes, de distraire l'attention, fatiguée de l'audition des chants royaux et du sermon. Il paraît, au surplus, que ce rôle passif de souffre-douleur lui allait à merveille, et nombre de poésies témoignent des succès qu'il obtint et des regrets qu'il inspira :

L'ancien mouqueux savet bien mieux le branne
Et le renchaint pour gentiment mouquer.
Ch'etet un drolle, il estest de garenne;
O le tenet pour bon erquebusier.

.....
Adieu Naudins, mes bons enfans,
Serviteurs de la confrairie,
Qui mouchiez au Puy tous les ans
Tant la candelle que la bougie.
Vivez maintenant en repos;
Vous n'orrez plus aux palinots
Maintes sornettes ordinaires
Qu'on vous contoit le plus souvent
Et non pas à vous seulement
Mais encore à tous vos confrères.

Rien que vous seuls ne sont joyeux
De ce que nous tenons à perte
Pource qu'on troitoit en ces lieux
Quelque peine par vous souferte.
Et si vous et tout le mestier
(J'entens dire de savetier)
En ce puy avoit eu puissance

Il n'auroit tant paré de coups,
Car tousiours en ballade ou stance
L'on faisoit des vers contre vous.

La lecture des Cants Royaulx de la *Muse normande* sur le Puy ne terminait pas la cérémonie. Ainsi que nous l'avons déjà dit, après la séance, le Prince en charge réunissait dans un splendide festin les confrères, les lauréats, les juges et les personnages notables de la ville. Ces repas pantagruéliques, dont les frais, toujours croissants, faillirent entraîner plus d'une fois la ruine de la confrérie, rouvraient la lice poétique et fournissaient habituellement à Ferrand l'occasion de nouveaux triomphes. Sur une ligne *palinodiale* donnée par le Prince le concours recommençait, mais les conditions n'étaient plus les mêmes et les inspirations étaient bien différentes. De la Conception de la Vierge il n'était plus question; et, sous l'excitation du vin et de la bonne chère, les poètes chantaient au dessert, dans des sonnets improvisés pour la circonstance, Magdelon, Bacchus, Margot et le Patriarche Noé, si cher aux buveurs. Il est difficile de rien citer de ces singulières compositions, le plus souvent grossières ou licencieuses. Ferrand y fut toujours passé maître, et nombre

de fois il reçut des mains du Prince, comme signe du prix, la *bouteille* ou la *boîte d'anis*. Aussi est-ce sur un ton presque attendri que, dans sa pièce intitulée les *Adieux aux Palinods*, il rappelle ces banquets splendides qui tendaient à disparaître.

CHAPITRE VI

Époque moderne.

LE mauvais goût et les habitudes singulières dont nous avons jusqu'ici signalé l'influence ne cessèrent pas au moment de la rénovation littéraire en France : la plupart des hommes de génie dont s'honore le siècle de Louis XIV avaient publié leurs œuvres, que les productions palinodiques tournaient encore dans le même cercle de formes surannées et de subtilités prétentieuses. Des modifications arrivèrent pourtant à se produire, mais ce fut avec lenteur. Toutefois, par la force même des choses et malgré les obstacles de tout genre qui s'opposaient à une transformation, elle était, à bien peu de chose près, complète lorsque la Révolution emporta le Palinod avec les institutions de l'ancien régime. Dans cette nouvelle période qui, du règne de Louis XIV, arrive à

la fin du XVIII^e siècle, les poésies palinodiques se perfectionnent incontestablement, mais elles perdent en même temps ce cachet d'étrangeté qui faisait l'un de leurs principaux attraits. Retranchez l'allusion, elles rappellent à s'y méprendre les poésies à la mode, non seulement par le style, mais encore par le fonds d'idées; et l'on peut dire qu'envisagées dans leur ensemble, elles ne sont ni meilleures ni plus mauvaises que la plupart des pièces couronnées aux époques correspondantes par l'Académie française. Cette similitude ou tout au moins ces analogies incontestables ne nous permettent pas de nous étendre aussi longuement sur les productions de cette période: les livrets qui les renferment se rencontrent d'ailleurs très facilement, et la lecture de quelques-uns suffirait à donner une idée nette de la physionomie du plus grand nombre. Ce serait aussi vainement que l'on chercherait à établir une différence entre les poésies du Palinod de Caen et les poésies du Palinod de Rouen: l'analogie qui existe entre elles est d'autant plus complète que les mêmes auteurs y concouraient et que souvent les mêmes pièces étaient simultanément présentées aux deux concours. Cependant il est certains faits particuliers à chacun d'eux qui, en raison même du

retentissement qu'ils eurent, doivent être traités séparément. De ce nombre sont incontestablement les succès remportés à Caen par le duc de Saint-Aignan, et ceux que quelques dames obtinrent successivement à Rouen.

Le duc de Saint-Aignan, pair de France, membre de l'Académie française, sera toujours honorablement connu par ses services militaires et par l'estime qu'il témoigna à l'étude des arts dans un temps où régnait encore « le préjugé des siècles grossiers, qui se figuroient que les talens par où s'élève l'homme né dans l'obscurité, ravalent l'homme né dans la splendeur! » (*Hist. de l'Académie franç. de d'Olivet*).

Dès 1667, il concourut au Puy de Caen et y remporta le prix de l'ode française. Le sujet est ainsi expliqué: « Le Minotaure enfermé dans le Labyrinthe fait mourir tous ceux qui se hasardent d'y entrer; mais Thésée, avec le secours de la princesse Ariadne, combat le monstre et en demeure vainqueur » :

Il paroist avec cette audace
Qui fait triompher un amant,
Et d'Ariadne, aimable et belle,
Le cœur sent la vive étincelle
D'où naist un doux embrasement.

Feignant sous un armet qui brille
La douceur avec la fierté,
Il fait voir à l'illustre fille
Et la grâce et la majesté.

La jeune princesse ravie
Afin de conserver sa vie
Lui mit un fil entre les mains.

Il est impossible de débiter sur un ton plus doux et plus pastoral. Tout cela, du reste, n'est que le prélude pour amener le fait capital du morceau, la lutte de Thésée et du Minotaure :

A l'aspect de la lourde masse
Que porte le monstre invaincu
Le prudent guerrier se ramasse
Demy courbé sous son escu.
Il oppose à cette tempeste
Le bras pour garantir la teste
Et reçoit un coup sans pareil.
L'escu brisé comme du verre,
En cent pièces jetté par terre
Esclatte aux rayons du soleil.

Mais l'adresse à la force jointe
Fait que le héros, à son tour,
Porte au monstre un grand coup de pointe
Dès qu'il y voit le moindre jour :
Avec tant d'ardeur il allonge
Que toute sa lame se plonge

Au cœur de cet audacieux,
Et par une atteinte si forte,
Avant que l'épée en ressorte,
Le cruel a fermé les yeux.

Nous doutons fort que ces belles choses, si elles fussent arrivées jusqu'à elle, eussent été de nature à satisfaire M^{me} de Sévigné : à Caen on jugea différemment, et le succès paraît avoir été complet. C'était chose si nouvelle que de voir un duc et pair briguer les palmes palinodiques, que nous serions porté à penser que cette situation particulière du candidat ne nuisit pas au triomphe. Aussi sa poésie, acclamée avec enthousiasme, et que l'abbé Guiot déclare un phénomène littéraire, fut-elle imprimée avec un soin particulier, escortée d'une infinité de pièces congratulatives en latin et en français.

Le Puy de Rouen ne nous présente rien de pareil : cependant, les succès qu'y remportèrent quelques femmes ont attiré l'attention et ont été mis en évidence par tous les historiens de l'Institution. La première, dans l'ordre des dates, que nous ayons à mentionner, est la sœur du célèbre Blaise Pascal, Jacqueline Pascal ; elle n'avait pas encore treize ans qu'elle remporta le prix des stances pour des vers sur *l'Arche d'Alliance*. Bien que peu remarquables, ils

excitèrent l'admiration d'Antoine Corneille, qui fit de leur auteur, l'année suivante, l'objet d'un chant royal :

D'un feu sacré dont la subtile ardeur
Vint au combat provoquer mon courage,
Je sens la flamme exciter la vigueur
Pour entreprendre un généreux ouvrage
Qui puisse, ô Vierge, exalter ta grandeur.
.....

Mais en nos jours la modeste pudeur
D'une pucelle aussi jeune que sage
Par dessus tous brille avec splendeur,
Qui, l'an dernier, pour son apprentissage
Rend sa vertu d'une immortelle odeur.
Des plus polis les veines moins forcées
Sont par sa Muse aisément surpassées.
Les juges même en demeurent surpris,
Et jusqu'à ceux que sa vertu supplante,
Tous à l'envi trouvent digne du prix
La jeune fille en ce puy triomphante.

Ces succès étaient, du reste, familiers à Jacqueline Pascal, et le rédacteur anonyme de l'*Almanach littéraire* de 1780 (p. 116) n'a eu garde de l'oublier. Il a rappelé notamment avec quelle grâce, après avoir joué devant le cardinal de Richelieu *l'Amour Tyrannique*, elle lui récita un placet en vers pour solliciter le

rappel de son père et obtint, par sa grâce et sa gentillesse, l'objet de sa demande. Aussi ne peut-il s'empêcher de regretter qu'Étienne Pascal lui-même n'ait pas figuré au nombre des Princes ou des membres de l'association : « Deux ans après, Étienne fut nommé à l'Intendance de Rouen, mais son nom y était connu auparavant dans la personne de Jacqueline : il ne manquoit, ce semble, à leur gloire commune que de voir le père à la tête du palinod de cette ville ; mais outre qu'il falloit qu'il y fût précédé par les anciens confrères de l'association qui étaient dans l'expectative de la principauté, il fut trop peu de temps dans la place d'Intendant pour que la place du Puy lui fût proposée ».

L'exemple de Jacqueline Pascal ne resta pas sans imitatrice. En 1653, sous la principauté de M. le premier président de Becdelièvre, M^{lle} d'Argences remporta *l'Anneau d'or*. Elle chantait la défaite d'un monstre, « né des fraîcheurs d'un marais empesté », qui avait ravagé l'île de Chypre, comme autrefois la gargouille, exterminée par saint Romain, avait désolé les environs de Rouen. En 1659, ce ne fut plus un triomphe mais deux, que le sexe féminin put réclamer. Deux demoiselles, sur lesquelles nous connaissons peu de détails,

envoyèrent des pièces: l'une de ces pièces, signée Coulon, avait pour sujet la *Rose* et était honoraire; l'autre était une demoiselle Canu, parente vraisemblablement de Guillaume Canu-Laurent, fort connu des juges du concours. Par une coïncidence bizarre, Guillaume Canu avait remporté *l'Anneau d'or* pour un sonnet sur le *Rossolis*. M^{lle} Canu obtint aussi cette récompense pour un sonnet sur le même sujet. Ainsi qu'il était naturel de l'attendre, les vers de Guillaume Canu ont une allure plus décidée que ceux de son imitatrice :

Lorsque la Canicule au lion opposée
Va des peuples divers les cantons guerroyant
Et qu'aux raiz chaleureux de son œil flamboyant
Elle crève le sein de la terre embrasée;

Il n'est si belle fleur qui, pour n'être arrosée,
N'assèche sous l'ardeur qu'elle va desployant;
Celle que le soleil caresse tournoyant
S'emperle toutefois d'une humide rosée.

Le début de M^{lle} Canu est beaucoup moins solennel et bruyant :

Lorsque l'ardant soleil avec le ciel d'accord
Assèche les ruisseaux, rend les plaines arides
Et qu'il ravit aux fleurs leurs substances humides,
La cause de leur vie est celle de leur mort.

Les deux poésies n'ont pas assez de valeur pour que nous croyions devoir pousser plus loin la comparaison. La célèbre M^{me} du Bocage, dont le portrait porte la devise *Forma Venus, arte Minerva*, ne dédaigna non plus ces concours, et après avoir présenté, en 1746, une pièce de vers à l'Académie de Rouen, qui lui décerna le prix fondé par le duc de Luxembourg, elle obtint, l'année suivante, la *Rose au Palinod* :

Nymphes dont les autels ornaient l'antiquité,
Disparaissez: tout cède à celle que j'encense.
Sans tache, à l'Homme Dieu son sein donne naissance.
Déesses des païens, qu'avez vous enfanté?

Les beaux esprits de la ville se mirent alors en frais d'amabilité, et tandis que l'un traduisait en latin (1), l'autre, faisant allusion à l'essai sur le Paradis Terrestre (2) imité de Milton, qu'elle venait de publier, lui adressait le compliment suivant:

Sapho, qui de Milton suivit si bien les traces,
Par de sublimes chants, par des vers ingénus
Deux Èves célébra, dont naquirent deux races
La mère des humains, la mère des élus.

(1) L'abbé Guiot.

(2) L'abbé Le Roy, curé de Saint-Herbland de Rouen.

Si, pour se rencontrer elles quittaient leurs places,
Toutes deux souriraient à tes talents connus;
L'une dirait: Voyez comme elle a peint mes grâces;
L'autre: Admirez comment elle a peint mes vertus.

Un docteur médecin allemand, non moins galant et plus expressif, déclarait nettement qu'il admirait encore plus l'auteur que ses ouvrages. Le portrait de M^{me} du Boccage nous porterait à penser que cet anonyme n'avait pas tort :

*At dum se ipsa offert oculis Boccagia nostris,
Quasi ab Oceano Phœbe redire solet:
Nec Scythiæ campos, Paradisi nec moror hortos,
Nec placet Antiope, nec placet Eva, parens.*

Il ajoutait, en faisant allusion à sa tragédie des *Amazones*, représentée en 1749 :

*Lesbia, Amazonibus vitam vocemque dedisti:
Ut placeant, oculos, Lesbia, junge tuos.*

Un autre, après avoir fait allusion à Jacqueline Pascal et à M^{lle} d'Argences, saluait dans la dernière venue l'Aglaé du Parnasse et la proclamait digne, non de la *Rose*, mais du *Laurier* :

A deux grâces jadis on vit briguer nos prix
Il manquait au Carmel l'Aglaé du Parnasse

Vint enfin Du boccage, et de ses vers épris
Au même rang qu'au Pinde chacun ici la place.

O Muse de ces lieux, si dans les champs d'Éden
Ton goust à quelque fleur eut dit: je t'abandonne,
Au lieu de cette Rose, on nous verrait en main
T'offrir le seul Laurier qui te sied pour couronne.

Nous arrivons à des triomphes plus éclatants.
En 1770, M^{me} de L'Étoile remporte le prix de
l'ode, le *Miroir d'argent*, pour une imitation
du premier cantique de Moïse. — L'année
suivante, elle était couronnée pour une idylle
sur le *Réveil d'Abel*. La première composition,
s'appuyant sur les versets saisissants de l'ori-
ginal, se distingue par un certain souffle peu
habituel aux pièces palinodiques; la seconde
ne nous offre rien de pareil; mais elle porte
bien, par l'affectation de fausse sensibilité qui
la dépare, l'empreinte du goût contemporain :

Sous un feuillage frais au murmure de l'onde,
Abel goûtoit un tranquille sommeil.
Les premiers rayons du soleil,
A travers les rameaux, doroiént sa tresse blonde
Et coloroient son teint d'un éclat plus vermeil.
Un air plus pur que le zéphire
S'exhaloit de son sein doucement palpitant.
Sur sa bouche un léger sourire,
De ses sens agités par un songe inconstant
Exprimoit l'aimable délire.

**Assises près de lui, la timide Pudeur,
L'Innocence ingénue et la simple Candeur
Le fixoient avec complaisance,
Tandis que la vertu, veillant à son côté,
D'un regard foudroyant, écartoit la licence,
Les noires passions et le vice effronté.**

Cette marque du temps, qu'il est facile de saisir, ne paraît pas avec moins d'évidence dans les poésies qu'il nous reste à faire connaître.

En 1774, M^{me} de Courcy fut couronnée pour une pièce de vers sur *Les Passions*. Elle se terminait par les vers suivants, adressés à Marie-Antoinette :

**Règne sur nos cœurs, partage avec Louis
Et l'hommage et l'amour de ce peuple soumis;
Le ciel te fit pour n'avoir point d'égale;
Ton hymen du bonheur fut pour nous le signal:
Tu chéris notre Roi: la France est ta rivale;
Notre Roi te chérit: le peuple est ton rival.**

Cette poésie, où il n'y avait guère à louer que l'intention, est appréciée assez sommairement par l'abbé Cotton Des Houssayes: « Le prix du poëme françois, écrit-il, a été décerné à une pièce intitulée: *Les Passions*, avec cette sentence: *Il n'y a pas de passion dont on puisse attendre autre chose que des folies ou*

des crimes. L'auteur est M^{me} de Courcy. Il y a des beautés dans cette pièce et surtout le portrait de la passion du jeu et celui de l'amour. L'auteur s'est déjà fait connaître par des vers au Sommeil, insérés dans plusieurs journaux et dont on a parlé avec éloge ».

C'est avec d'autres accents que l'honorable secrétaire s'exprime sur le compte d'une autre œuvre composée aussi par une dame, la comtesse de Laurencin, et couronnée dans la même séance. Mais, avant d'arriver à cette poésie, il nous semble impossible de ne pas dire quelques mots de M. de Laurencin, dont les succès sur le même théâtre devaient préparer ceux de sa femme.

Dès 1771, M. Jean-Baptiste-Espérance, comte de Laurencin, né, le 17 janvier 1741, à Valence en Dauphiné, chevalier de Saint-Louis et membre de diverses académies, avait présenté au concours une idylle sur la Mort du Juste, qui lui mérita le prix; une autre composition, envoyée au concours de l'Académie royale de Rouen, Épître d'un père à son ami sur la perte de son fils unique, mort des suites de l'inoculation, n'obtint qu'un accessit. Mais M. de Laurencin avait eu pour concurrent l'abbé Delille, et l'estime qu'on avait conçue de sa personne lui mérita la place de

membre associé de l'Académie de Rouen et acheva de le lier avec l'abbé Des Houssayes. C'est précisément cette liaison qui donna plus tard naissance à la pièce couronnée.

« On peut se rappeler, disait, en 1774, dans le discours préliminaire qui figure en tête des pièces de l'année, M. Des Houssayes lui-même, qu'en 1771 l'Académie décerna le prix du Prince à une idylle maintenant imprimée sous ce titre: *La Mort du Juste*. Je dis alors au nom de la compagnie en parlant de cette idylle: Plus on lit cette pièce, plus elle intéresse. Qui sait peindre ainsi le vrai bonheur est digne d'en jouir, en jouit sans doute, et sait le procurer. Le dessin, la composition, le coloris, tout retrace le peintre charmant de la nature et du sentiment, le poète des âmes sensibles, l'aimable Gessner. Je crus voir que l'auteur de cette idylle, qui m'était alors tout à fait inconnu, avait plus que des talents. Je crus sentir qu'il avait un cœur vertueux, et en lui annonçant son succès, je lui demandais son amitié ».

M. le comte de Laurencin ne pouvait pas la refuser. Une correspondance suivie s'établit bientôt entre eux. Dès le mois de décembre, il instruisait l'abbé qu'il avait une femme qu'il aimait beaucoup, des enfants qu'elle avait

nourris, et qu'il vivait à la campagne, s'occupant de lectures pendant l'hiver et cultivant dans la belle saison des arbres plantés de ses propres mains. Cette pastorale en action ravit singulièrement l'abbé Des Houssayes. En 1772, nouvelles lettres dans lesquelles il est plus question de M^{me} de Laurencin que de l'auteur. M. le comte communique d'abord des vers faits par lui en l'honneur de sa femme. « Ces couplets, disait-il, sont un tribut mérité, un légitime hommage, l'expression sincère de mon cœur »; et il les faisait suivre, dans la même lettre, d'une pièce de vers de sa femme elle-même. Cette fois, l'abbé Des Houssayes n'y tint plus, et, emporté par son goût pour la poésie et par son zèle pour les concours palinodiques, il invita M^{me} de Laurencin à y envoyer quelques vers, et il prit soin de lui indiquer les sujets qui lui paraissaient de nature à être traités. « Lorsque je connus les talents de cette dame, mon zèle pour l'honneur du corps au nom duquel j'ai l'honneur de parler, m'engagea à la faire solliciter de nous consacrer quelques-uns des instants précieux qu'elle ne donnerait pas aux soins de sa famille et de ses enfants: je pris même la liberté de lui faire indiquer quelques sujets vertueux, par exemple: *Le bonheur de l'union conjugale animée par*

la vertu, le portrait de la femme vertueuse, les avantages de l'éducation paternelle. Mais parmi ces différents sujets, j'insistai particulièrement sur l'obligation pour les mères de nourrir leurs enfants, sur les avantages qu'elles trouvent à remplir ce devoir, sur l'intérêt qu'elles sont certaines d'inspirer par-là aux mères honnêtes et qui savent encore sentir la nature ». L'abbé Des Houssayes prêchait une convertie : dès sa première lettre, M. le comte de Laurencin, disciple de l'abbé Roger, ami de la campagne et de la nature, lui avait appris que sa femme nourrissait ses enfants, et dans une des pièces qu'il lui avait communiquées, M^{me} de Laurencin écrivait elle-même des vers qui révélaient ses véritables sentiments.

Pour ne pas séparer l'un de l'autre M. et M^{me} de Laurencin, époux assortis et véritables ménechmes littéraires, ajoutons que le mari, couronné pour *la Mort du Juste* en 1771, le fut également, en 1775, pour une autre idylle intitulée *Palémon ou le triomphe de la vertu sur l'amour*, et, en 1776, pour des stances sur *la Vie champêtre*. On y retrouvait cette âme sensible associant au goût très vif de la nature des idées religieuses prononcées. L'idylle de *Palémon* est caractéristique sous ce rapport. Elle s'efforce de peindre la lutte d'un mari

qui, entraîné un moment par une passion étrangère, revient enfin à l'amour de sa femme. Le R. P. Norbert, qui remplaçait comme secrétaire l'abbé Des Houssayes, n'en dit qu'un mot: « L'idylle est de M. le comte de Laurencin, des académies de Lyon, Rouen et de Villefranche, et qu'il suffit de nommer ici pour vous intéresser ». L'abbé Guiot a été moins sobre de détails: « Le sujet de l'idylle paraît tiré de la vie du comte Gérard d'Aurillac..... Peut-être le poète n'a-t-il puisé que dans son imagination; peut-être aussi n'a-t-il peint que sa propre histoire dans un de ces moments critiques où l'on a besoin de toute sa religion pour rester digne d'elle »:

**Ne m'abandonne pas à mon état funeste.
A tes pieds, ô mon Dieu, je tombe prosterné.
Soutiens, sauve un mortel, coupable et consterné,
Et daigne anéantir un penchant qu'il déteste.**

Nous ne nous sommes encore occupé que des femmes palinodistes, et déjà nous avons indiqué le caractère saillant des poésies couronnées dans la dernière période. Les anciennes barrières sont tombées, les usages surannés ont disparu, et il suffit de lire *Palémon* ou l'*Épître à Idamie*, pour voir que l'esprit du temps a

tout envahi, qu'on lui fait les plus larges concessions, et que les poésies palinodiques ne se distinguent plus que par l'allusion finale des autres productions poétiques contemporaines.

Le sujet qu'il nous reste à traiter a déjà été exposé par un critique normand d'une manière si complète que nous n'aurions pas songé à le reprendre, si les exigences de notre cadre ne l'eussent impérieusement exigé. Nous le ferons, du reste, aussi succinctement que possible, en renvoyant pour le détail le lecteur au travail de M. l'abbé Loth intitulé: *Les derniers jours du parlement de Rouen*.

Nous avons essayé précédemment d'indiquer les traces de l'esprit nouveau se faisant jour au Palinod de Rouen dans les poésies couronnées, soit qu'on veuille les envisager au point de vue de la forme extérieure ou des idées générales. Cette influence du siècle se manifeste encore plus ouvertement par le rôle, au milieu de cette société littéraire, des secrétaires qui y furent successivement attachés, et par les divers sujets de discours français qui, dans les derniers temps, furent proposés aux concurrents.

Les commencements des secrétaires du Palinod sont assez obscurs. M. Ballin, s'appuyant

sur un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, nommé pour premier secrétaire le P. Louis Marche, né à Reims, le 20 mai 1696, religieux carme, mort en 1775, juge au Palinod vers 1725. D'après le même document, il aurait eu pour successeur le P. Amable Perchehaye, de Caen, mort à Pont-Audemer en 1785, après avoir fait un très court séjour à Rouen, et Jean Saas, juge du Palinod, lauréat dans plusieurs concours, chanoine et bibliothécaire de la Cathédrale, membre de l'Académie royale de la même ville. Saas mourut le 10 avril 1774. La vérité est qu'aucun de ces ecclésiastiques ne prit le titre de secrétaire ; ils étaient juges des concours palinodiques et s'étaient chargés de la correspondance.

C'est à Joseph-André Guiot que nous voyons attribué pour la première fois le titre de secrétaire. Couronné pour trois allégories latines sur *la Victoire de S^t-Caust*, 1758 ; sur *les Enfants de la Fournaise*, 1759 ; sur *la Levée du siège de Wesel*, 1760, et pour une ode latine sur *le Péché originel*, 1760, il inaugura la série des Éloges en prononçant ceux du P. Marche, de Louis Bretel et de Marin Le Pigny.

Son successeur, Jean-Baptiste Cotton Des Houssayes, marcha dans la même voie. Chanoine de l'église métropolitaine de Rouen,

professeur de théologie, membre de plusieurs académies, il exerça les fonctions de secrétaire de 1769 à 1776, et peut être considéré comme l'un des plus ardents promoteurs de la gloire des Palinods. On lit encore aujourd'hui avec plaisir ses éloges de du Boullay, de Louis Dolbec, du M^{is} de Cany et de l'abbé Saas. Il mourut le 20 août 1783 et fut inhumé à la Sorbonne.

Viennent après lui, de 1776 à 1778, Georges-Charles de Lurienne, chanoine de la Cathédrale, qui composa la biographie des présidents de Bailleul et de Rouville; — Étienne-Pierre Hamel, professeur d'éloquence au collège de Rouen, auteur des éloges historiques du M^{is} de la Bourdonnaye, de l'abbé Le Roy, du président de Becthomas, de l'abbé Legros, de l'abbé Cotton Des Houssayes, du maréchal d'Harcourt; — et Joseph-François Martin de Boisville, chanoine de la Cathédrale, couronné en 1761 pour une ode latine sur *le Vrai sage*, qui traça le précis de l'histoire de la société dans les discours d'ouverture des années 1786, 1787 et 1788 et composa les biographies du P. Duclos, de l'abbé Terrisse, du cardinal de Luynes.

Il est difficile de faire un choix au milieu d'hommes également distingués. Cependant, il nous semble que l'abbé Saas, Cotton Des

Houssayes et l'abbé Guiot ont droit, de notre part, à un souvenir tout particulier. Poète latin distingué, bibliographe de premier ordre, l'abbé Saas se fit remarquer par ses travaux historiques sur le Puy des Palinods. Imitant en cela l'exemple de Bretteville et du P. Marche et fournissant au chanoine de Boisville les matériaux du précis qu'il devait à son tour entreprendre avec moins de valeur, le rôle de l'abbé Guiot, au point de vue palinodique, est encore plus important; seul il entreprit et conduisit à fin une histoire détaillée de l'Institution sous le titre: *Des trois siècles palinodiques*, et il n'est guère de document important les concernant, ni de recueil de poésies, si long et si fastidieux qu'il fût, qu'il n'ait eu la patience de lire et de transcrire à leur intention.

Le rôle de l'abbé Cotton Des Houssayes n'est pas moins digne de remarque. Personne ne l'a surpassé dans le discours préliminaire et dans l'éloge historique. Son travail sur l'abbé Saas, si curieux par le détail, si indépendant dans les appréciations et si juste au fond, donne une idée nette du mérite de cet écrivain; mais c'est en parcourant les cahiers des poésies couronnées pendant son secrétariat et les jugements qu'il formule à leur occasion,

que l'on se fait une idée nette de l'influence heureuse qu'il exerça sur la physionomie de ces concours, du charme que sa parole, élégante et autorisée, savait y ajouter. Aussi, en 1775, l'assemblée tout entière s'associa-t-elle aux témoignages de regrets sincères que son successeur, le R. P. Norbert Duclos, crut devoir exprimer. L'abbé Des Houssayes était le type accompli du secrétaire, et, malgré le mérite de ses successeurs, on peut affirmer qu'il ne fut jamais remplacé. Cependant, avec des qualités différentes, il est certain que tous, depuis le P. Marche jusqu'au chanoine de Boisville, sont animés de l'esprit de l'époque et qu'à ce point de vue, par leurs discours et par leurs actes, ils exercèrent tous une influence décisive sur l'Institution et s'efforcèrent, tout en lui conservant un certain caractère religieux, de l'assimiler aux académies qui s'étaient successivement élevées dans presque toutes les villes importantes de la province. Ce cachet moderne va encore se révéler d'une manière aussi saisissante dans les compositions en prose que provoqua la Société dans les dernières années de son existence et que nous devons au moins faire succinctement connaître.

Ce fut en 1699 que M. de Bonnetot, voulant rendre à l'association palinodique la splendeur

qu'elle avait perdue, imagina de fonder un prix d'éloquence. Dans l'origine, tous les discours se rapportaient exclusivement à la Vierge; mais, plus tard, les juges indiquèrent des sujets de morale et même des études historiques. Cette innovation, intelligente et à laquelle on ne saurait trop applaudir, donna naissance à des productions distinguées, et qui obtinrent un véritable succès.

Nous citerons: *Le danger de la lecture des livres contre la religion*, par Paris, de Nevers, avocat au parlement et professeur de rhétorique au collège de Bordeaux, 1769; *L'indécence de la raillerie en matière sérieuse et particulièrement en matière de religion*, par M. Vasse, vicaire d'Hermival, près Lisieux; *Sur l'utilité et les avantages d'une société académique consacrée en même temps à la Religion et aux lettres*, par Rossel, avocat à Paris, 1771; sur cette proposition: *La Religion élève l'âme et agrandit l'esprit*, par l'abbé de Torné, à Moulins en Bourbonnois, 1772. Nous devons ajouter à cette nomenclature la dissertation importante composée sur cette question: *Quels sont, outre l'inspiration, les caractères qui assurent aux livres saints la supériorité sur les autres productions de l'esprit?* L'auteur de cette œuvre couronnée était Louis-

Frédéric Ancillon, pasteur de l'Église française à Berlin. L'apparition, dans un concours de ce genre, d'un protestant est un signe du temps et révèle la tolérance absolue des juges appelés à se prononcer sur la valeur des pièces envoyées. Du reste, est-il nécessaire de rappeler que, dans les nouveaux règlements, un article spécial recommandait aux candidats d'éviter toutes les expressions qui pourraient exciter les susceptibilités des personnes appartenant à une communion différente? Nous devons noter ces indications; elles suffisent à mesurer la distance qui sépare les concours de la fin du XVIII^e siècle de ces luttes, de ces manifestations palinodiques du XVI^e siècle, où la versification déguise mal la violence des convictions et l'âpreté des haines religieuses.

A côté des sujets moraux, l'Académie avait admis des compositions d'un genre plus fécond, nous voulons parler des études biographiques ou historiques. A un certain point de vue, les éloges écrits par les secrétaires, et dont quelques-uns révèlent un tact et une finesse remarquables d'appréciation, pourraient rentrer dans cette catégorie. Mais, en écartant ces sortes de compositions, il est impossible de ne pas reconnaître ce caractère à l'étude sur le *Cardinal d'Ambroise* que l'Académie mit successive-

ment au concours en 1774 et 1775 et qui fut traitée, à la fois, avec succès par l'abbé Talbert et par M. de Sacy, censeur royal à Paris. Il y aurait bien quelque chose à dire sur la théorie développée, à l'occasion du premier concours, en 1774, par l'abbé Des Houssayes; et les critiques de nos jours n'admettraient certainement pas tous les principes que le docte académicien jugea à propos d'exposer; mais le XVIII^e siècle est essentiellement déclamateur, et, au lendemain de la publication des Éloges de Thomas, on comprend ce goût pour les grands traits, la chaleur, les mouvements et le coloris.

« L'Histoire, dit l'abbé Des Houssayes, marche d'un ton grave et uniforme; elle s'arrête aux détails et les parcourt; l'éloge s'attache aux grands traits; il recherche plus les mouvements que les détails; il peint les principaux caractères et néglige le reste. L'historien, qu'on me permette ce mot usité dans la peinture, pointille avec exactitude; l'auteur de l'éloge dessine en grand et s'occupe toujours du coloris: il doit plaire, frapper, émouvoir. L'historien n'a presque autre chose à faire qu'à instruire, et la clarté, la simplicité, la précision le conduisent à son but. L'Académie espère que l'auteur de l'éloge se corrigera sur

ces principes, et elle a cru voir que, s'il a été long et uniforme, c'est qu'il n'a pas eu le temps d'être court et varié ».

Cet avertissement, qui s'adressait au premier travail de M. de Sacy, n'a pas été sans influence sur le remaniement complet qu'il crut devoir lui faire subir. S'appuyant sur la parole du maître, l'auteur s'est évidemment appliqué à imprimer à son œuvre du mouvement et à frapper l'imagination par l'emploi multiplié des figures. Mais toutes ces apostrophes, ces antithèses nous paraissent aujourd'hui d'une invincible froideur. Le discours de l'abbé Talbert, sans vue originale, sans recherche historique approfondie, est mieux conçu et supporte encore la lecture; ce n'est pas, d'ailleurs, sans un certain intérêt que l'on y constate la trace visible des idées, des sentiments et des préoccupations de l'heure où il fut écrit. Le travail proposé sur le *Traité de Saint-Clair-sur-Epte* eût dû être une dissertation d'une portée scientifique plus sérieuse, mais il resta malheureusement à l'état de projet. Il en fut de même du sujet du prix extraordinaire proposé par M. le président de Pontcarré sur cette question: « Quelle a été l'influence du siècle de Jeanne d'Arc sur le jugement et le supplice de cette héroïne? »

Cette dissertation, philosophique et historique, ne fut jamais écrite. En 1787, aucun des mémoires présentés ne sembla digne du prix.

Le même sujet fut continué, sans plus de succès, en 1788 et en 1789. Les préoccupations politiques s'étaient emparées de tous les esprits. Le temps des études sérieuses était passé: la vie active, les émotions de la place publique, le contre-coup des événements si graves qui s'accomplissaient, formaient autant d'obstacles invincibles à la reprise de ces solennités pacifiques. La séance de 1789 n'eut pas lieu; et, en présence du petit nombre et de l'insignifiance des pièces envoyées aux juges du concours, elle fut renvoyée à l'année suivante, mais sans effet, pour une autre raison. La Révolution n'avait point tardé à provoquer la dissolution de cette Société, dont l'une des dernières et des plus honorables manifestations fut l'ouverture de ce concours historique sur Jeanne d'Arc.



CHAPITRE VII

Le Palinod à Caen.

LE Palinod fut toujours à Caen une simple annexe de l'Université. Comme nous l'avons vu, le Puy de Palinods en l'honneur de la Conception de la Vierge existait déjà depuis longtemps à Rouen lorsqu'il fut établi à Caen en 1527. Voici comment la chose est racontée par Bourgueville de Bras :

« De tout temps, nous dit-il, ceux de ceste Vniversité de Caen celebroyent la feste de la Conception nostre Dame, comme feste des Normands au couvent des Cordeliers avecques grande solemnité où ils faisoient porter vn pain benist avecques les instrumens, flambarts et armoiries. Et estoit aduenu que le chanteau du dit pain benist auoit esté baillé à maistre Iean le Mercier, sieur de saint Germain, Aduocat fameux, lequel au iour de la dite feste

adiousta à ce qu'on auoit accoustumé d'y faire vne publication precedente, qu'il entendoit eriger vn puy de Palinot, comme à Rouen; ce qu'il fist sçauoir par placarts moulléz à toutes les bonnes villes de Normandie. Et de vray y commença le dit puy le iour de la Conception nostre Dame en l'an mil cinq cents vingt et sept, avec vne grande magnificence et banquets solennels, tant au disner pour les supposts de l'Vniuersité, et hommes honorables, Officiers du Roy et de la ville, que au soir pour les Damoiselles et Dames. Auquel Palinot, dont il fut le premier Prince, furent presentez plusieurs œuvres, tant Grecques, Latines que Françoises ». (1).

L'initiative de Le Mercier fut couronnée de succès: la réunion fut nombreuse, et la fête fut réussie de tout point. L'un des triomphateurs de ce premier concours fut noble et vénérable personne M^e Blondel, chanoine de Missy en l'église cathédrale de Bayeux. Bourgueville nous a conservé le chant royal de ce digne ecclésiastique. Cette composition, qui enleva tous les suffrages, est d'une barbarie subtile qui ne laisse absolument rien à désirer.

(1) Ch. de Bourgueville, sieur de Bras: *Les Recherches et Antiquitez de la province de Neustrie... de la ville et Vniuersité de Caen*; réimpr. de 1833, p. 350.

Par une inspiration ingénieuse, le chanoine Blondel célébrait l'Immaculée Conception sous la figure de l'Université de Caen, assise sur sept piliers, dont il vantait en passant la constitution, les privilèges, les docteurs, l'enseignement :

Tele onc ne fut ne sera par après.

Le public sut gré à l'auteur de son intention, et il n'est pas douteux que les analogies, insaisissables aujourd'hui, ou tout au moins fort éloignées, que le docte écrivain relevait entre le corps universitaire et le concept virginal, contribuèrent singulièrement au succès de la pièce.

Dans ce premier Puy, Le Mercier de Saint-Germain distribua les prix suivants, savoir : à l'épigramme latine, une couronne, estimée un écu d'or ; au chant royal, une branche de laurier, estimée 30 sols ; à la ballade, une somme de 20 sols ; au rondeau, une somme de 10 sols. L'Université, dans un règlement longuement élaboré, adopta ce mode de distribution ; et, pour ne pas faire dépendre uniquement les ressources du Puy de la générosité de celui qui se chargeait de le tenir et qui prenait le titre de Prince du Puy, elle décida que

l'obtention des degrés dans l'Université serait grevée de certains droits destinés à former le montant des prix à distribuer, et que le total des amendes encourues par les professeurs pour défaut d'assistance aux assemblées générales servirait à couvrir les frais d'impression et ceux de l'affiche; mais il faut croire que cette disposition fut rarement observée, car l'on connaît fort peu de livrets et de placards qui se rapportent à cette première période de Palinods caennais.

Malgré l'intervention directe de l'Université, la prospérité du Puy de Palinods fut de courte durée, et il était menacé de disparaître, lorsque la générosité d'un des citoyens les plus opulents de la ville de Caen, Étienne Duval de Mondrainville, permit de le réorganiser sur de nouvelles bases et de lui donner une existence plus assurée. A la date du 6 mars 1557, Mondrainville donna dans ce but à l'Université, par acte notarié, une rente perpétuelle de 22 livres, augmentée plus tard de 6 livres 10 sols tournois, destinée à garantir à l'avenir la rémunération des poésies latines et françaises qui seraient présentées au Puy. Le donateur avait tout réglé avec le soin le plus minutieux; il n'avait oublié ni le nombre des prix, ni la forme du concours, ni l'ordre de la cérémonie.

Les prix étaient ainsi fixés : Épigramme latine : 1^{er} prix, les *Armes du fondateur*, rédimable par 55 sols ; 2^e prix, 22 sols. Ballade : 1^{er} prix, le *Laurier*, rédimable par 20 sols ; 2^e prix, 15 sols. Sonnet : l'*Étoile*, rédimable par 15 sols. Dizain : le *Signet*, rédimable par 10 sols.

Le titre de Prince du Puy, à raison de cette libéralité, avait été expressément réservé à Mondrainville et à ses héritiers à perpétuité. Comme ceux-ci ne restèrent pas longtemps en Normandie, cette prérogative passa au recteur de l'Université, qui l'exerça par délégation. Il avait été convenu également que les armoiries du fondateur seraient reproduites en tête de toutes les affiches annonçant l'ouverture du Puy de Palinods. Par suite de la diminution survenue dans la valeur de l'argent, la rente léguée à l'Université devint bientôt insuffisante, et les prix n'auraient pu continuer à être décernés sans l'intervention opportune de nouveaux donateurs.

En 1607, Le Marchand, seigneur de Rosel, fonda un prix de cent jetons d'argent pour l'ode française. Enfin, en 1624, Jacques Le Maistre, sieur de Savigny, chanoine d'Avranches, donna à l'Université, pour soutenir l'Institution palinodique, une rente annuelle de cent livres. Jacques Le Maistre doit être con-

sidéré comme le restaurateur ou comme le second fondateur du Palinod. Contrairement à ce qui se passe habituellement en pareille circonstance, ce modeste bienfaiteur « ne se réserva aucun privilège, aucun droit honorifique; il stipula seulement qu'après sa mort, le lendemain de la tenue du Puy, l'Université ferait célébrer un obit solennel pour le repos de son âme ». Ajoutons qu'en 1670, l'abbé de Saint-Martin fonda un prix pour l'ode alcaïque dans le genre de l'ode d'Horace, *Odi profanum vulgus*, et que Louis Jouet, professeur ès-droits, imita sa générosité en fondant des prix pour deux odes latines, l'une en vers alcaïques, l'autre en vers iambiques.

A partir de ce moment, le Palinod continua de fonctionner, sans incidents notables et sans interruption, jusqu'en 1792. Nous ne saurions énumérer et encore moins apprécier les poésies latines et françaises qui, durant cette longue période, ont été présentées au Puy. L'abbé Guiot, qui a passé toute sa vie à recueillir les poésies palinodiques de Rouen, de Dieppe et de Caen, n'a pas consacré moins de trois volumes in-folio à un travail de ce genre, et l'on est forcé de reconnaître que, malgré toutes ses investigations, il ne nous a renseignés que très imparfaitement sur le sujet. La lecture de son

grand ouvrage, *Les siècles palinodiques* (1), est d'ailleurs infiniment pénible: un peu parce que l'auteur a adopté la forme du dictionnaire alphabétique, et beaucoup plus parce que les poésies palinodiques, qui doivent toutes se rapporter, coûte que coûte, à l'Immaculée Conception et se clore par une allusion à ce mystère, sont le plus souvent d'une monotonie, d'une subtilité et d'une prétention désespérantes. Sans éviter ces défauts, les poésies latines constituent au moins d'intéressants exercices scolaires et attestent, de la part de leurs auteurs, une grande connaissance du mécanisme et des finesses de la langue latine. C'est par ces qualités que se recommandent les poésies de Pyron, de Cahaignes, de Savary et surtout celles de Jean Rouxel et d'Antoine Halley, les deux grands noms du Palinod de Caen comme du Palinod de Rouen. La supériorité de Rouxel en ce genre était si bien reconnue qu'une de ses épigrammes latines fut gravée en lettres d'or dans le cloître des Carmes de Rouen. Le Puy des Palinods de Caen eût pu en user de même à l'égard

(1) Cet ouvrage a été publié, pour la Société de l'Histoire de Normandie, par M. l'abbé A. Tougard, sous le titre de: *Les trois siècles palinodiques ou histoire générale des Palinods de Rouen, Dieppe, etc.*, par Jos.-André Guyot, de Rouen. Rouen, 1898, 2 vol. in-8°.

d'Halley; il dut, dans tous les cas, à sa notoriété comme principal du collège du Bois, un honneur éclatant et tout à fait inattendu, celui de servir d'arbitre dans la querelle fameuse survenue à l'occasion des sonnets de Job et d'Uranie. Nous avons raconté ailleurs ce curieux épisode de notre histoire littéraire (1); nous nous bornerons à faire connaître ici comment le Puy se trouva saisi de la question et de quelle manière il la trancha. Quelques courtes citations serviront à nous édifier à cet égard.

Au mois de décembre 1639, l'abbé Aubert, aumônier de S. A. R. M^{me} la duchesse de Longueville, adressait à Halley, professeur du Roy en éloquence, la lettre suivante :

« Monsieur, ie ne sçay si ie dois me conjoüir avec vous de l'honneur qu'on vous fait, ou s'il est expedient de plaindre l'embarras que ie vous vay donner de la part de Madame, qui voyant les suffrages partagez en la cause qu'on renvoye devant vous, a fait tout referer à votre Iugement. Il s'agit de sçavoir lequel est le plus beau des deux Sonnets cy-joints; la plupart de nos Poëtes en ont dit leurs pensées, et les plus beaux Esprits s'y trouvent empeschez. L'Académie Françoise en a voulu

(1) *Histoire de deux sonnets*. Rouen, 1852.

connoître, mais au lieu d'un Arrest, elle n'a qu'appointé les Parties à écrire. Ainsi il a fallu que la Cour s'en meslât, et la cause agitée en présence du Roy, de la Reyne et des Princes, qui n'ont pu s'accorder, Son Altesse a conclu qu'il falloit vous en faire le Iuge sans appel. C'est pourquoy par son ordre ie vous prie de vouloir, avec Messieurs vos Poëtes, et autres bons Esprits de Caen, les bien examiner, et décider le fait ou en Vers ou en Prose, si bien que nul ne doute qu'elle n'ait eu raison de faire choix de vous, pour assoupir un Schisme qui trouble plus la Cour que nos dernières Guerres. Il y va de l'honneur de notre Nation, outre que Son Altesse y est engagée; ainsi ie me promets que vous agréerez tous ensemble ce travail, et que vous me croirés toujours, comme ie suis, Monsieur, votre tres-humble et tres-obéissant Serviteur.

« AUBERT, Aumônier de son Altesse » (1).

La réponse d'Antoine Halley, du 25 décembre 1639, est très curieuse à lire et mériterait, en raison des détails qu'elle contient, d'être citée dans son entier; nous nous bornerons à en extraire quelques lignes:

(1) *Antonii Hallæi Opuscula miscellanea; Cadomi, 1675, p. 287.*

« L'ordre de Son Altesse contenu dans votre Lettre nous arriva dans la semaine que nous appellons Palinodiale, durant laquelle toutes les cinq Facultés de notre Université, avec le choix des deux meilleurs Esprits de la Ville (1), s'assemblent pour le jugement des pièces et la distribution des prix de notre Puy, qui a toujours eu tant de relief, que l'on y envoie des Poésies Latines et Françaises de toutes les parts du Royaume. Cette matière étant de sa compétence, ie n'ay pas manqué, en proposant les deux Sonnets à la Compagnie, de luy faire lecture de votre belle Lettre, qui a été reçue comme une évocation au grand Seau, pour départager un procès sur lequel Messieurs de l'Académie Française s'étoient trouvez partis ».

Voici maintenant en quel sens, après longue discussion et très mûre délibération, se prononça l'aréopage caennais :

« Notre Puy n'a pas long temps hésité à donner son jugement, mais parmy ceux de la

(1) « Ceux qui furent invités cette année là furent M^{rs} Augustin le Haguais, advocat tres-celebre au Parlement de Paris, et Nicolas du Moutier, autre excellent homme, qui fut un peu après Lieutenant General à Caën ». *Antonii Hallœi Opuscula miscellanea*, p. 296.

Ville il s'est trouvé d'abord quelque contrariété..... Enfin, ces Ouvrages ayant souffert toutes les épreuves de l'art, l'on a reconnu que l'auteur de Iob est un rare esprit, sublime en ses pointes, subtil, éveillé, aigu, qui a mieux réussi à faire admirer son Invention que son Ouvrage. Il est tout spirituel, et sans doute mérite bien que l'on en fasse grand état. Le Sonnet d'Vranie est coulant, majestueux, égal, resserré dans les règles de l'art, sans contrainte, qui n'a pas tant de sel, mais plus de douceur; bref, qui parle mieux le langage des Muses, et ressent autant l'excellent Poëte que fait l'autre l'excellent esprit. Ainsi, Monsieur, quand ie donnerois mon sentiment à Iob, que i'estime infiniment, il n'en seroit pas plus fortifié, pource que le plus grand nombre l'emporte contre luy, auquel ie suis obligé de souscrire » (1).

La sentence rendue par le Puy fut accueillie avec d'autant plus de satisfaction par la Duchesse, qu'elle était de tout point conforme à son sentiment, et qu'il était au su de tout le monde qu'elle avait embrassé avant tout autre le parti d'Uranie. Peut-être même pourrait-on penser que son opinion pesa de quelque poids

(1) *Antonii Hallæi opuscula miscellanea*, p. 297.

dans la balance; c'est au moins ce que laisse entendre le docte Halley lui-même, dans un sonnet adressé à M^{me} de Longueville « sur le débat des deux sonnets de Job et d'Uranie » :

Tous deux sont beaux, coulans, nombreux;
Non moins polis que vigoureux,
Également dignes de plaire.

Et l'honneur d'estre préféré
Ne se doit qu'au choix désiré
Qu'il vous plaira vous-même en faire.

L'abbé de La Rue, qui a mentionné sommairement ce piquant épisode, a bien soin d'ajouter que ce fut sur le théâtre palinodique que débutèrent Malherbe, Bertaut, Sarrasin, Malfilâtre et beaucoup d'autres. De toutes ces poésies, celles de Malfilâtre sont les plus remarquables. L'ode *Le soleil fixe au milieu des planètes* est le chef-d'œuvre du genre, et on pourra feuilleter tous les recueils palinodiques de Caen et de Rouen sans rien rencontrer qui puisse lui être comparé pour la flamme, le nombre et le mouvement.

En dehors des publications que nous venons de citer, nous ne connaissons rien sur les premiers temps du Palinod de Caen. Il paraîtrait bien, au dire de M. Daubert, poète caennais,

souvent couronné dans les derniers concours, que Daniel Huet avait recueilli sur cette période un ensemble considérable de pièces manuscrites et imprimées; mais ce recueil ne figure pas dans les collections de la Bibliothèque Nationale, et toutes nos recherches pour le retrouver ont été absolument vaines.

Le premier cahier imprimé relatif aux Palinods de Caen que nous connaissions porte la date de 1666 (1).

Il s'ouvre par deux épigrammes honoraires offertes par A. Halley à François de Nesmond et à Chamillart et se continue par les poésies couronnées. Les concurrents avaient été nombreux et les lauréats n'étaient pas dépourvus d'une certaine notoriété. Nous y relevons notamment les noms de Rault, de Rouen; du comte de Meilly; du capitaine de Bosroger; de Pyron, professeur au collège du Bois, et du R. P. Mauduit, de l'Oratoire. Comme on devait s'y attendre, l'illustre Chamillart, pro-

(1) *Recueil des Poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception de la Vierge, tenu à Caen, dans les grandes écoles de l'Université.* Caen, Jean Cavelier, 1666, in-12. La collection de ces Recueils, imprimés chez Antoine Cavelier, Jean Cavelier, J.-Cl. Pyron et G. Le Roy, a sans doute des lacunes. On connaît environ 80 de ces brochures (in-8° ou in-12), conservées à la bibliothèque publique de la ville et au musée Mancel, à Caen, ou dans des collections particulières.

tecteur des lettres et juge du concours, reçut tous les éloges auxquels il pouvait avoir droit.

Le chant royal sur l'Écho, de Rault, renferme des détails gracieux, mais qui ne se rapportent guère à l'Immaculée Conception. On en jugera par ces strophes :

Si quelque amant se plaint du rude empire
D'une beauté qui le tient sous ses fers,
L'autre redit les maux qu'il a soufferts;
S'il rit, il rit; s'il soupire, il soupire.
S'il pince un luth, il répète ses airs;
Tout étonné d'entendre la cadence
Soupirer, rire, il écoute, il avance,
Et pour chercher ce son prodigieux,
Il court au bruit qui de loin le convie,
Croyant qu'on peut de près entendre mieux
La vive voix qui sort d'un corps sans vie.

Seroit-ce, Écho, que ton beau corps expire,
Ou que ta voix qui rend les bois déserts
Poursuit l'amant qui pour tes vœux offerts
N'a pas le cœur d'adoucir le martyre
Qui te réduit en ces sombres désirs?
.....

Fille de l'air, ton amant qui se noie
Est par l'amour puny de soins amers,
Car il se voit en des ruisseaux si clairs
Qu'il croit que là quelque nymphe l'attire
Pour lui montrer ses charmes au travers (1).

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Pay de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1666, p. 12.*

Le chant royal qui remporta le second prix sur *Andromède* par M. de Trussy, comte de Meilly, renferme des détails non moins originaux. — Voici, par exemple, le portrait d'*Andromède* et le récit de la lutte de *Persée* et du dragon :

Dessous les fers un corps si précieux
Semble augmenter ses charmes gracieux ;
Cette beauté, se voyant toute nue,
Humble et confuse, implore en vain les Cieux
De la couvrir au moins de quelque nue.
Ah ! Fier destin, qui ne te doit blâmer !
Considérant sur cet écueil amer
Une innocente ainsi mal équipée.
Non, dit *Persée*, ô Princesse des cœurs,
Vous allez estre en essuyant vos pleurs
D'un sort fatal Andromède échappée.

Lors qu'affamé le monstre furieux
Court l'aborder sur ces funestes lieux,
Par les détours d'une route inconnue,
Le cavalier d'un cœur officieux
Sur ce cruel comme un foudre se rûe,
De mille coups il le sçait opprimer,
Et dans ce corps, qu'il veut faire abysmer,
Jusqu'à la garde il plonge son épée.
La Beste expire, et tout brillant d'honneur
Persée enfin sauve par ses labeurs
D'un sort fatal Andromède échappée (1).

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1666, p. 17.*

M. de Bosroger, autrement appelé Boismillon, capitaine au régiment royal en garnison dans le château de Caen, ne voulut pas être en reste et consacra au même sujet un sonnet qu'il fit suivre de remerciements adressés à Chamillart.

Sonnet qui a remporté le premier prix, dont le sujet est Andromède :

Parmy l'apprest pompeux d'une célèbre feste,
Vous attendiez d'Hymen les plaisirs les plus doux ;
Mais un monstre envoyé par Neptune jaloux
Fit de ce calme heureux une horrible tempeste.

Déjà cet ennemy menaçoit vostre teste,
Tout prest, belle Andromède, à se lancer sur vous,
Quand Persée, animé d'amour et de courroux,
Luy déroba sa proye et vous fit sa conqueste.

Il combattit long-temps pour vous donner secours ;
A la fin il vainquit, il sauva vos beaux jours,
Joignant à son grand cœur la force et l'industrie.

Le péché comme nous dut vous assujétir ;
Dieu combattit ce monstre, ô céleste Marie,
Et son bras tout-puissant vous en sçeut garantir (1).

Remerciement à Messieurs les Juges du Puy
pour le premier prix du sonnet :

(1) *Recueil des poésies qui ont esté couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1666, p. 23.*

Grâce à toy, Chamillart, l'honneur des beaux esprits,
Sçavant et sublime génie,
Grâce à cette fameuse et docte compagnie,
Andromède emporte le prix;
Mais je m'étonne peu qu'au beau siècle où nous sommes
Ce qu'elle avoit d'appas ait sceu plaire à vos yeux:
Elle a charmé des demy-dieux,
Elle pouvoit charmer des hommes (1).

L'année 1667 se recommande à notre souvenir par le succès éclatant qu'obtint pour une ode, *Le Minotaure*, Mgr le duc de Saint-Aignan, pair de France. Cette pièce, qui, à sa date, fut proclamée un chef-d'œuvre et qui fut lue solennellement par Joseph de Prémont-Graindorge, de Caen, étudiant au collège du Bois, est ainsi conçue :

Le Minotaure.

ARGUMENT: *Le Minotaure enfermé dans le Labyrinthe fait mourir tous ceux qui se hasardent d'y entrer; mais Thésée, avec le secours de la princesse Ariadne, combat le Monstre et en demeure vainqueur.*

Sçavantes Nymphes du Parnasse,
Vos presens me sont superflus;
Pour vous mon cœur est tout de glace
Et je ne vous invoque plus.
Dans la noble ardeur qui m'emporte,
C'est d'une Vierge bien plus forte

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1666, p. 24.*

Que j'attends le divin secours;
Sa faveur me rend intrépide.
Et sa sainte main qui me guide
Ouvre la carrière où je cours.

En Crète un Dédale effroyable,
Par mille détours dangereux,
Au Minotaure impitoyable
Avoit soumis cent malheureux,
Quand un guerrier plein de courage,
Sans craindre l'horrible carnage
Dont le bruit se répand partout,
Connoist le danger, le méprise
Et croit que de cette entreprise
Sa valeur peut venir à bout.

Le brave et renommé Thésée,
Déjà plus d'une fois vainqueur,
Estime sa conquête aisée,
Quand il en consulte son cœur.
Tel que Mars parut dans la Thrace,
Il parest avec cette audace
Qui fait triompher un amant;
Et d'Ariadne, aimable et belle,
Le cœur sent la vive étincelle
D'où naist un doux embrasement.

Joignant sous un armet qui brille
La douceur avec la fierté,
Il fait voir à l'illustre fille
Et la grâce et la majesté;
La jeune princesse ravie,
Afin de conserver sa vie,

Luy met un fil entre les mains;
Avec cette aide il peut sans crainte
Marquer de l'affreux Labyrinthe
Les plus difficiles chemins.

Il marche donc à la mesme heure
Et, par des sentiers merveilleux
Vient à la funeste demeure
Qu'habite le Monstre orgueilleux;
Le Minotaure à cette proye
Donne, pour marque de sa joye,
Cent cris poussés confusément;
Et l'on ne sçauroit qu'avec peine
Discerner de la voix humaine
Un barbare mugissement.

A l'aspect de la lourde masse
Que porte le Monstre invaincu,
Le prudent guerrier se ramasse
Demy courbé sous son escu;
Il oppose à cette tempeste
Le bras pour garantir la teste,
Et reçoit un coup sans pareil;
L'escu brisé comme du verre,
En cent pièces jetté par terre,
Eclate aux rayons du soleil.

Mais l'adresse à la force jointe
Fait que le Héros, à son tour,
Porte au Monstre un grand coup de pointe
Dès qu'il y voit le moindre jour;
Avec tant d'ardeur il allonge,
Que toute sa lame se plonge

Au cœur de cet audacieux;
Et, par une atteinte si forte,
Avant que l'épée en ressorte,
Le cruel a fermé les yeux.

A peine Thésée a sur l'herbe
Un si fameux sang répandu,
Qu'il retourne, d'un pas superbe,
Vers le fil qu'il avoit tendu;
Il reprend, sans plus estre en doute
Les divers chemins d'une route
Où tout le monde se perdoit,
Et revient, comblé d'allégresse,
Rendre à son aimable princesse
Toutes les grâces qu'il luy doit.

Un noble orgueil, que la victoire
Marque sur le front des guerriers,
Le fait voir tout brillant de gloire
Et couvert d'illustres lauriers.
Comme il détruit la tyrannie,
Partout une joye infinie
Prend la place de la douleur,
Et, libre de la servitude,
La Grèce ne met son étude
Qu'à bien parler de sa valeur.

ALLUSION

Par une vertu sans égale
Et la faveur qu'il eut des cieux,
Thésée a seul dans le Dédale
Vaincu le Monstre furieux:
De mesme la Vierge très-pure

Est seule qui, dans la nature,
Naist sans le crime originel,
Et qui, par un rare avantage,
Du Démon surmontant la rage,
Possède un bonheur éternel.

Cette poésie, dont l'un des principaux mérites était certainement d'être l'œuvre d'un grand seigneur et d'un pair de France, causa à Caen une véritable émotion. Dans la gent lettrée, le triomphe du duc fut tout un événement. Les lauréats de l'année furent complètement oubliés, et ce fut uniquement sur Mgr de Saint-Aignan que l'attention publique se porta. Aussi Jean Cavelier jugea-t-il à propos de lui dédier le recueil :

*A très haut et très puissant seigneur
Messire
François de Beauvillier, duc de S^t-Aignan,
Pair de France,
Lieutenant général des armées du Roy,
Chevalier de ses ordres, Premier gentil-
homme de sa chambre,
Gouverneur de Touraine, des ville et chas-
teau de Loches, des ville et citadelle du Havre
de Grace, Montivilliers, Harfleur, Fescan,
etc.*

« MONSEIGNEUR,

« Vos illustres qualités et le rang considérable que vous avez acquis auprès du plus puissant monarque de l'univers m'auroient tenu dans un respectueux silence et mis hors du pouvoir de vous remercier de l'honneur de votre souvenir, si une personne, que vous favorisés de votre bienveillance et qui, pour obéir à vos ordres, m'a voulu combler de vos bienfaits, ne m'y eust indispensablement engagé.

« Je prens cette liberté, Monseigneur, pour m'acquitter de mon devoir et pour vous témoigner que je n'auroy jamais de plus forte passion que d'employer, ainsi que j'ay déjà fait, toute l'industrie de mon art à publier partout vos héroïques vertus et à faire connaître aux nations les plus éloignées ce grand courage qui vous porte dans tous les lieux où vous appelle la gloire de notre invincible conquérant.

« Thésée, que vous avez rendu une seconde fois victorieux, mais dont la dernière victoire est bien plus signalée que celle qu'il remporta dans le Labyrinthe, me fournit un nouveau sujet de mettre au jour les productions de ce rare génie qui vous fait couronner sur le Parnassé, de même que votre valeur vous rend

redoutable dans le champ de Mars. Les Muses, qui ont quitté leur séjour ordinaire pour venir vous en féliciter, m'invitent aussi à vous rendre un pareil hommage; accordez moy, Monseigneur, la grâce qu'au lieu des palmes et des lauriers qu'elles vous offrent, je puisse faire part au public de vos doctes combats qui vous sont d'autant plus glorieux que les vaincus vous révèrent et s'estiment heureux de chanter votre triomphe ».

Cette préface élogieuse n'est rien auprès des remerciements en latin et en français qui lui sont adressés par les poètes caennais. Le collège du Bois y est représenté par Pyron, Antoine Halley, Pierre Cally, Jean Le Tellier; le collège des Arts, par Marin Le Verrier; l'Académie, par Savary et Matthieu Maheult de Vaucouleurs. Viennent ensuite: Dom François Dolbet, religieux bénédictin de Hambye; Beaussieu, doyen de théologie de l'Université; le capitaine de Bosroger, de Montenay-le-Neuf; F.-F. Le Vavasseur, prieur de Sainte-Croix de Caen, et le curé Bardou.

Dans ce dévergondage d'éloges, la palme resta à Marin Le Verrier, professeur d'éloquence au collège des Arts, ci-devant recteur de l'Université. Tout serait à citer dans cette

audacieuse élucubration où nous voyons Pallas en personne inviter Mgr le Duc à se présenter au Puy en lui prédisant la victoire, le Puy félicitant Mgr le duc de Saint-Aignan de son triomphe et, enfin, Apollon déférant sa prééminence à l'illustre écrivain :

Apollon défère sa prééminence à Mgr le duc de Saint-Aignan.

L'honneur des plus rares esprits,
Héros qu'une muse féconde
Pour la beauté de ses écrits
Fait renommer par tout le monde,
Comme tu mérites bien mieux
De régner dans ces doctes lieux
Que je n'ay jamais fait moy-mesme;
Aussy, t'avouant mon vainqueur,
Je mets à tes pieds de bon cœur
Mon Lut avec mon Diadesme.

L'année suivante, 1668, fut remarquable par l'étrangeté des sujets abordés par les auteurs. Rault, de Rouen, s'occupa du *Rosolis* :

Dans les chaleurs la fleur toujours humide ;

M. de Trussy, comte de Meilly, de *La Plage*; le curé de Nainville, M. Hébert, de *L'oiseau nommé Cucuyo*, et le docteur Desmarets,

du *Colibry*. Nous trouvons encore dans le même recueil un sonnet de Rault sur *L'oiseau des Indes nommé Héliodrome*. Les remerciements des lauréats couronnés ne sont pas moins bizarres, ainsi qu'on peut en juger par celui du comte de Meilly sur le succès de *La Plage*:

REMERCIEMENT

Doctes senateurs d'Apollon,
Sur qui nostre bon-heur s'appuye,
Que je rencontre pour ma Plage
De fruits dans le Sacré Vallon!

Danaé surprise et confuse
Dans son sein jamais ne reçeut,
Lors que Persée elle conçeut,
Un bon-heur si grand que ma Muse.

Elle a triomphante en ce Puy
Reçeu pour un sujet liquide,
Par votre jugement solide,
Un solide prix aujourd'huy.

C'est pourquoy vous verrés cette féconde plage
Faire naistre en mon cœur un éternel soucy
De vous remercier non seulement icy
Mais de vous reconnoistre encor toute ma vie.

Le curé de Nainville, à propos de son sonnet sur *L'Aurore*, honoré du second prix, n'est ni moins maniéré ni moins prétentieux:

L'Aurore est devant vous si confuse de voir
Sa pompe et son éclat s'accroistre
Par l'honneur qu'elle vient ici de recevoir,
Qu'elle rougit de ne pouvoir
Jamais assés vous reconnoistre.

Le recueil de 1669, qu'ouvre un protreptique d'Halley, nous offre à la suite des stances d'un tour assez original.

STANCES

Esprits qui prétendés par vos rares merveilles
Mériter des autels,
Donnerés vous toujours le plus beau de vos veilles
A de simples mortels?

Le ciel veut que ma plume enfin contre les vostres
Se déclare aujourd'huy,
Voyant que vous donnés injustement à d'autres
Ce qui n'est dû qu'à luy.

.....

De moy je ne voy rien que la seule Marie
Qui n'ait point de défaut,
Et qu'on puisse aujourd'huy louer sans flatterie,
Sans l'élever trop haut.

La gloire d'estre un jour heureusement enceinte
Du Monarque Éternel,
Eut droit de garantir son âme de l'atteinte
Du crime originel.

C'est pour ce grand sujet que je vous sollicite,
Prenés la plume en mains,
Et par un digne effort sortable à son mérite,
Secondés mon dessein.

.....

L'ardeur des nobles feux que mes vers vous inspirent,
Vos sçavantes douceurs
Rencontreront icy des gens qui les admirent
Plutôt que des censeurs.

Non qu'il faille espérer que les prix se débitent
A chacun d'entre vous.
Si l'on gratifloit tous ceux qui les meritent
Il en faudroit pour tous.

La pièce la plus intéressante est l'œuvre de l'infatigable curé de Nainville en Gâtinais, M. Hébert, et roule sur la falsification du papier. Il ne s'agit de rien moins que d'une ode en bonne et due forme; en voici quelques strophes:

Illustres effets de mon zèle,
Vers dont le pouvoir tout divin
Trouve sur de beau papier fin
Un trosne de gloire immortelle,
Il est bien juste qu'en ce jour
Ce papier triomphe à son tour
Et que vous luy serviés de lice:
Charmons encore l'Univers
Par un innocent artifice
En faisant du papier en vers.

Sans courir aux pays estranges
Il nous faut suivre pas à pas
Un artisan qui fait amas
De linges pourris dans les fanges.
Puis considérant ces drapeaux
Moulus et purgés dans les eaux,
Jettés au moule avec des cribles,
Admirons le subtil secret
Qui de ces néants contemptibles
Fait des pièces de cabinet.

Mais c'est à la strophe huitième que notre bon ecclésiastique devait surtout se surpasser :

Devant vous l'amante rigide,
Beau Papier, muet orateur,
Rougit lors que vostre blancheur
Se pare d'ébène liquide!

Cette ébène liquide enleva tous les suffrages et décida le succès du lauréat.

L'année 1670 fut remarquable par le triomphe du fameux jésuite De La Rue. Il obtint le prix de l'ode pour une poésie dont le sujet était un enfant qui échappa seul d'un naufrage sur le corps de son père mort. Les vers suivants permettront d'apprécier cette composition, fort admirée au moment de sa mise au jour :

C'en est fait, la mer en furie
Après tant d'éclats violents

Tient enfin dans ses vastes flancs
Toute la flotte ensevelie.
Je ne vois plus qu'un foible enfant,
Qu'un reste de vigueur défend
De la vague qui l'environne,
Et pour mettre à couvert ses jours,
Quand tout le monde l'abandonne,
La mort vient seule à son secours.

Sur les restes flottants du père
Elle soutient l'espoir du fils,
Et la tendresse de ses cris
A presque fléchy sa colère.
Ses petits bras entrelassés
S'attachent aux membres glacés
Dont l'âme vient d'estre ravie,
Et ses soupirs mal entendus
Demandent encore la vie
A son pere qui ne vit plus (1).

En 1671, on doit signaler les succès de M. Dauge, de Caen, qui obtint le prix du chant royal, de la ballade, du dizain et le dernier prix du sonnet.

Le recteur Guillaume Pyron (Pirron), dont l'anagramme était Virgile Marron, avait engagé les poètes à s'engager sur le terrain politique, mais son invitation n'avait pas été obéie :

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1670, p. 26.*

Il est juste, sçavantes plumes,
De tracer à l'ombre des lys
Les fameux travaux de Louys
Et d'en remplir de grands volumes.
Dans les plus terribles combats
Il a fait sentir par son bras
L'effet d'une juste colère,
Et dans le calme de la paix,
D'une parole il a pu faire
Ce qu'aucun Roy ne fit jamais.

Par sa redoutablepuissance
Enfin il a soumis les cœurs
De ces cruels gladiateurs
Qui souilloient l'honneur de la France (1).

Il s'agit dans ces vers de la promulgation des édits contre le duel, folie homicide que le rec-
teur de Caen avait particulièrement en aversion.
Il y revint l'année suivante dans une autre
invitation qui porte pour titre :

Le seul bras de Louys étouffe le Duel (2).

Le fatal instrument d'une horrible vengeance,
L'écueil de la noblesse et le fleau de France,
Le funeste Duel, monstre né de l'Enfer,
Portoit de tous costés et la flamme et le fer;
Le carnage et le sang avoient pour luy des charmes
Et son plus doux plaisir provenoit de nos larmes.

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Im-
maculée Conception, tenu à Caen, l'an 1671, p. 6.*

(2) *Id., 1671, p. .*

Pour un phantosme vain, pour un faux point d'honneur,
De jeunes insensés profanoient leur valeur,
Se massacroient l'un l'autre, et par un double crime
Immoloient à cette hydre une double victime.
Le père, sans espoir de se voir soulagé,
En vain regrette un fils qui vient d'estre égorgé;
L'épouse accuse en vain la fière destinée
Qui rompt le sacré nœud de son chaste hyménée,
Cette affreuse furie erre de toutes parts
Et couvre nos sillons de cadavres épars.

ALLUSION

Le Duel nous dépeint le péché d'origine,
Louys est le portrait de la Mère Divine.
Ce prélude sçavant, cet auguste sujet
Vous ouvre la carrière et vous donne un projet;
Animés les concerts d'une Lyre charmante,
Et chantés à l'envy la Vierge triomphante.

Son appel contre le Duel ne fut pas plus
entendu que le précédent.

Les stances de son successeur Cally, placées
en tête du recueil de 1674, rentrent plus dans
le genre des inspirations habituelles :

• La puissance de Dieu n'est point si reserrée
 Dans tout ce qu'elle a fait,
Qu'on ne la puisse voir quelquefois adorée
 Dans un nouvel effet.

Sara ne pouvoit plus sans miracle estre mère,
Quand elle eut le bon-heur,
En concevant un fils, de faire Abraham père
Des pères du Sauveur.

Le Rocher qui n'enferme en soy rien de liquide
Un jour versa de l'eau,
Et la mer autrefois parut assés solide
Pour servir de bateau.

Qui peut donc s'étonner de ce que dans l'abisme
Où l'homme s'est jetté,
Une fille d'Adam, exempte de son crime,
Garde sa sainteté (1)?

Les poésies les plus singulières sont la bal-
lade de M. de Saintz sur la Verge d'Aaron
(*La Fleur qui naist d'un corps sans vie*), et
surtout le chant royal de M. du Breuil, qui
obtint le second prix et dont voici l'argument :

*L'œillet sauvage est éclos en toutes les saisons de l'an-
née; il subsiste en sa beauté malgré les chaleurs de l'été:
Ego flos campi.*

Le concours de 1675, où figurent Gonfrey,
Islaire, Jacques Lair et M. Brouault, chanoine
régulier de la Maison-Dieu de Caen, fut peu
remarquable.

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Im-
maculée Conception, tenu à Caen, l'an 1674, p. 6.*

En 1676, nous rencontrons une ode du R. P. Maudit, de l'Oratoire, sur un chartreux qui échappa à une inondation en portant le Saint-Sacrement dans ses mains :

Ainsi quand ce fameux orage
Sur la terre épandit les mers,
Noé dans la plaine des airs
Voguoit, sans craindre le naufrage ;
Ainsi, sur les sillons flottans
Erroit au gré des fiers autans
Le vaisseau de ce Patriarche ;
Mais si le héros que je peins
Ne fut pas porté dans une arche,
Il porta l'Arche entre ses mains.

Une autre ode de M. de Bérigny, conseiller au présidial de Caen, sur l'argument suivant :

Muley Hascen ayant été proclamé roy de Thunis par Mahomet, son père, au préjudice de ses frères aînés, il les fit tous étrangler, et Araxe seul, son puisné, s'étant sauvé de cette mort sanglante, le chassa depuis du trône.

Mais le plus audacieux fut incontestablement Le Chevalier, de Caen, qui prit pour sujet saint Raymond Nonnat tiré vivant du ventre de sa mère morte :

Cercueil vivant ! Mort salutaire !
Un cadavre devient fécond,
Et le ciel fait vivre Raymond
Dans le sein glacé de sa mère ;

Sa prison se change en berceau,
Un poignard ouvre son tombeau,
Et la triste victime à la Parque est ravie.
Peut-on mieux peindre votre sort,
Vierge, vous reçûtes la vie
De parents soumis à la mort (1).

Le recueil de l'année 1677 nous offre, avec un chant royal sur cet argument :

Du cadavre du ver à sole il sort un insecte aisé plus blanc que neige,

De M. de Saint-Martin, une ode sur Atalante, de M. Courcoul de la Ferrière, de Caen. Le sujet, tiré des *Métamorphoses d'Ovide* (livre X), est ainsi expliqué par l'auteur :

« Atalante, princesse d'une excellente beauté, laquelle surpassoit en force et vitesse tous ceux de son temps, ayant sçu de l'oracle que le mariage luy seroit funeste, en conçut tant d'horreur que, pour se délivrer de la foule importune de ses amants, elle leur dit que son cœur deviendroit la conquête de celui qui la vaincroit à la course et que la mort seroit le prix de la témérité des vaincus. Cette rigoureuse condition n'ébranla pas leur constance; tous perdirent la

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1676, p. 13.*

vie avec la victoire, à la réserve d'Hippomène, le plus jeune et le plus accompli de ses rivaux, lequel en courant jetta trois pommes d'or, l'une après l'autre, à dessein qu'Atalante s'arrêtant à les ramasser, il la devançat par cet artifice innocent ».

Voici comment le poète caennais a développé ce thème assez singulier. Il est impossible d'arriver par un plus galant chemin à la glorification de l'Immaculée Conception :

Est-ce, Atalante, un si grand crime
De vous offrir la liberté?
Pouvés-vous, cruelle Beauté,
D'un amant faire une victime?
Vos yeux, ces funestes vainqueurs,
Ont-ils vu, sans verser des pleurs,
Mourir tant d'esclaves fidelles?
Qu'amour les a faits malheureux!
Il devoit leur prêter ses ailes,
Ou les exempter de ses feux.

Il ne reste plus qu'Hippomène,
Comme eux du même objet épris;
Il n'envisage que le prix
Et ferme les yeux à la peine.
Les conseils luy sont superflus;
Raison, il ne t'écoute plus;
C'est l'amour qui luy sert de guide;
Et, poussé par sa folle ardeur,

Aux pieds de la fière homicide,
Il porte ou sa teste ou son cœur.

Ce jeune prince a tant de charmes
Qu'Atalante, à son seul abord,
Éprouve un amoureux transport
Qui luy ravit presque les armes;
Elle voudroit le dégager
De l'inévitable danger
Où luy-même se précipite,
Et témoigne par un soupir
Souhaiter qu'il coure plus vite
Ou cesse de vouloir courir.

Ah! dit-elle, cher téméraire,
Va chercher un parti plus doux,
Si tu veux estre mon époux,
Tu rends ta perte nécessaire.
Il est d'innocentes amours
Où tu peux, sans risquer tes jours,
Voir ta flame récompensée;
Mais si tu cours avecque moi,
La mort, par tes pas avancée,
Va venir au devant de toi.

C'en est fait: son cœur trop fidelle
Luy cache l'horreur du trépas,
Et le péril a des appas
Lorsque la conquête est si belle.
Déjà ces légers concurrens,
Pour terminer leurs différens,
Combattent à perte d'haleine:
Leur course au vent peut s'égalier.

Et l'œil surpris discerne à peine
Si c'est là courir ou voler.

Qu'en leur sein s'élèvent d'orages!
Que d'aimables émotions!
Que d'éloquentes passions
Sont peintes dessus leurs visages!
Tous deux, en fendant les zéphirs,
S'adressent d'inquiets soupirs
Dans le trouble heureux de leurs âmes;
Et leurs regards étincelans
Font au dehors briller les flames
Qui les consomment au dedans.

Cette mutuelle tendresse
Leur livre un combat violent:
L'un s'accuse d'estre trop lent,
L'autre condamne sa vitesse.
L'un, de plus en plus enflâmé,
Trouve en l'objet qui l'a charmé
Un puissant motif qui l'excite;
L'autre, dans son cœur plein d'ennui,
Sent qu'un amant le sollicite
De n'avancer pas tant que lui.

Arrêtés-vous, Belle Atalante,
Suivés ce mouvement naissant,
Et de votre cœur languissant
Écoutés la voix engageante.
S'il se plaint de votre rigueur,
S'il vous parle pour son vainqueur,
Ne l'accusés point de foiblesse;
Il cède et vainc tout à la fois;

Il blesse celui qui le blesse
Et luy donne à son tour des loix.

Elle écoute et sa résistance
Succombe à ses sens révoltés,
Et ses pas moins précipités
Sont avec eux d'intelligence.
L'or roulant qui s'offre à ses yeux
Sert son amour ingénieux,
Invitant ses mains à le prendre.
Elle le ramasse à loisir,
Lasse plutôt de se défendre
Qu'elle n'est lasse de courir.

Hippomène, hâtant sa gloire,
Se rend vite au but le premier,
Et le Myrte joint au Laurier
Est le doux fruit de sa victoire.

ALLUSION

De tant de rivaux généreux
Enfin étant le seul heureux,
Il vous peint, *Auguste Marle* :
Seule exemte de notre sort,
N'avez-vous pas trouvé la vie
Où nous avons trouvé la mort (1)?

M. de la Douespe traita le même sujet dans
une ballade en 1688 ; mais il n'y déploya pas

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1677, p. 20.*

la même originalité. Nous le voyons encore représenté sous la plume de M. Gonfrey, docteur aux droits, dans une ballade couronnée en 1694.

L'année 1678 fut signalée par le succès de M. Dauge, couronné pour un sonnet et pour une ode française sur la Musique et qui jugea à propos d'adresser à ses juges, indépendamment du remerciement ordinaire, une chanson en trois couplets.

On peut relever quelques vers gracieux dans l'ode sur la Musique. Citons notamment la strophe V :

Amour, as-tu rien de plus tendre
Pour bien exprimer tes désirs ?
La voix muette des soupirs
Ne se fait pas si bien entendre :
Ce fut par cet art merveilleux
Qu'autrefois un chantre amoureux
Charma le dieu du noir empire,
Et qu'il obtint de sa rigueur
Par les doux accords de sa lyre,
L'unique rêve de son cœur (1).

Mais le chef-d'œuvre le plus ébouriffant fut le sonnet qui obtint le premier prix. Il avait

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1678, p. 18.*

pour sujet la naissance de la Perle; son auteur était le R. P. Maudit, prêtre de l'Oratoire. Cependant, quelle que soit son étrangeté, nous lui préférons encore le remerciement composé à cette occasion par le même écrivain :

REMERCIEMENT

*à Messieurs les juges du Puy de Caen pour le prix
du Sonnet de la Perle.*

Juges, qui le croiroit jamais ?
Loin d'être un Cygne, à peine suis-je un Merle,
Et cependant le sonnet de la Perle
Devient la Perle du sonnet.
Non, il n'est point de loix plus justes que les vôtres ;
Vous faites triompher la justice en ce jour.
La Perle couronne les autres,
Vous la couronnés à son tour.

Le recueil de 1679 met en évidence le nom de M. du Bois de Feuguerolle, plusieurs fois couronné, et celui de M. Brouault, chanoine régulier en la Maison-Dieu de Caen, qui chante en vers passables la Pucelle d'Orléans, dont le cœur ne fut pas consumé par les flammes.

Rien de notable en 1680. Le recueil de 1681 débute par des vers adressés à Huet par Jacques Lair. Rien en 1682; mais il est impossible de franchir l'année 1683 sans citer un dizain couronné de M. de la Vestonponnar-

dière, avocat à Vire. L'argument est ainsi indiqué :

La Rose fait mourir l'escargot par son odeur pénétrante (Le R. P. Bourgoing sur les litanies de la Sainte Vierge, méditation 13, qui a pour sujet Rosa mystica).

Comme dans la belle saison
L'escarbot qui toujours picore,
Sur tous les ouvrages de Flore
Trouve en la Rose son poison,
Vierge, vous estes cette rose
Qui, même avant que d'être éclore,
Fistes mourir le vieil serpent,
Quand seule par grâce divine
Ne ressentites point le venin qu'il répand
Sur notre première origine.

En 1685, nous trouvons des allusions aux faits contemporains dans la seconde ballade, *Le Roy qui dompte l'hérésie*, dans le sonnet dont le sujet est *Le Roy qui terrasse l'hérésie*. Le même sujet est traité avec plus d'ampleur par M. Pouchin de Grassemare, avocat au présidial de Caen. Au point de vue de l'état de l'opinion publique de cette époque, il n'est peut-être pas inutile d'en détacher quelques strophes :

Grand Roy, des vertus les plus rares,
L'univers te voit revêtu ;
L'orgueil des nations barbares
Paroît à tes pieds abbatu.

Tu domptes l'effort de l'Espagne
Et les puissances d'Allemagne
Cèdent à tes nobles projets ;
Pour rendre ta gloire parfaite
Il ne manquoit que la défaite
De tes infidèles sujets.

Lorsque nos campagnes ouvertes
A ces Titans ambitieux,
De toutes parts étoient couvertes
De bataillons séditieux :
Lorsque leur noire frénésie
Faisoit triompher l'hérésie
Par mille forfaits inouïs,
Alors le Démon de la France
N'espéra plus sa délivrance
Que des travaux du grand *Louis*.

Alors, dans l'excès de leur rage,
Les Hérétiques révoltés
Portoient la flamme et le carnage
Dans nos plus fameuses cités ;
Lassés de piller nos provinces,
De livrer la guerre à leurs princes,
Ils la firent aux immortels ;
Et qui s'opposoit à leur crime
Étoit lui-même la victime
Qu'ils égorgoient sur les autels.

Muses, des malheurs de nos pères,
Cessez de vous entretenir ;
Que nos aventures prospères
En effacent le souvenir ;

Le plus grand des Roys de la terre,
Louis, a lancé le tonnerre
Qui vange sa juste douleur:
Il a dissipé les rebelles
Et leurs pratiques infidelles
Ne font plus d'ombre à sa grandeur (1).

L'année suivante (1686), dans deux sonnets, le R. Hiérothée, capucin, de Mortain, et M. de la Douespe de Saint-Ouen reprirent le même sujet.

C'est encore le nom de M. de la Douespe qui remplit le recueil de 1687. On peut encore y signaler une ode anonyme sur Jeanne d'Arc et une ode honoraire sur une femme impudique qui mit au monde sept enfants qu'elle précipita dans un fleuve et dont le dernier fut sauvé par le roi de Lombardie Agilmonde.

Était-ce bien la peine de condamner les sujets profanes pour tomber dans de telles bizarreries ?

Louis, le plus puissant, le plus juste des Roys,
A donné la paix à la terre,
Et veut que nous vivions sous ses aimables lois.
Mais, dans ce doux repos, que vos plumes lascives
Ne tracent point d'amour les ardeurs excessives,

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1685, p. 10 et 11.*

Les soupirs enflammés, les mortelles langueurs,
Les feintes cruautés, les trompeuses douceurs.

Laissez la charmante Amarille

Soupirer dans un lieu solitaire et tranquille,
N'allez pas publier dans vos vers indiscrets
Des feux que sa pudeur a rendus si secrets;
Admirez sa vertu, mais cachez sa faiblesse,
Pour un fidelle amant l'excès de sa tendresse;
Laissez-la sans témoins, en proie à son malheur,
Et ne découvrez pas les ressorts de son cœur (1).

Le nom de M. de la Douespe reparaît avec éclat en 1688. Le 19 mars de l'année suivante, il jugea même à propos de réunir, dans un volume spécial imprimé chez Marin Yvon, ses premiers essais poétiques et de les dédier à M. de la Croisette, « gouverneur de Louviers et lieutenant pour le Roy ès ville et château de Caen ».

En 1689, nous voyons apparaître à côté de M. de la Douespe, qui maintint sa supériorité, M. de la Prairie-Cairon, professeur de mathématiques, dont la carrière palinodique ne devait pas être sans éclat.

(1) *Invitation aux poètes*, de Jacques Lair, 1687, p. 6.

La politique reparait en 1690 dans le chant royal dont l'argument est :

Le Roy qui résiste seul à toute l'Europe liguée contre lui,
par du Bourget de Chaulieu, et dans le sonnet *Louis Le Grand qui triomphe de l'usurpation,* de M. Hébert de Précourt, avocat en vicomté à Caen. Le même Hébert de Précourt chanta, l'année suivante, *Louis Le Grand qui triomphe du Prince d'Orange par la prise de Mons.* A la même date nous trouvons un dizain du P. Laurent de Saint-Ange, religieux carme, et une ode de M. Robillard sur *Trajane défendant sa virginité contre le maître de bateau sur lequel elle était embarquée.*

L'année 1692 nous présente, du même auteur, un sujet plus gracieux dans le chant royal *Jésus qui dort sans craindre la tempête.* Nous y devons encore signaler le succès de M. de la Prairie-Cairon, « enseignant l'écriture, l'arithmétique, la sphère, la géographie et le blason », pour un dizain sur *Le Roi qui triomphe de la ligue dans les combats de Flandres et d'Allemagne.* Hébert de Précourt s'était montré fidèle à ses visées politiques en consacrant des stances à *Louis Le Grand triomphant du Prince d'Orange dans la prise de Namur.*

Le recueil de 1693 ne nous offre guère que l'ode sur *L'Arbre Saint des Canaries*, par M. de Vendevre, brigadier général des armées.

Celui de 1694 débute par une invitation de Guillaume Cheruel, professeur au collège du Bois, toute remplie du récit des triomphes du Roi. Nous retrouvons les mêmes préoccupations dans le second chant royal: *Le seul Louis contre une ligue affreuse*, ainsi que dans le sonnet de M. de la Ducquerie dont l'argument est :

Le Roy toujours Vainqueur.

Au point de vue de l'histoire monumentale de la ville, il y a lieu de recueillir le dizain à *Messieurs de l'Université* sur leur nouveau bâtiment, par M. de la Prairie-Cairon, ainsi que le remerciement placé à la suite.

Dixain qui a remporté le prix:

Pour construire aux Beaux-Arts un palais magnifique
A peine, Illustre Corps, par vos soins vigilans,
A-t-on de leur demeure antique
Renversé jusqu'aux fondemens,
Que sur leur masse confondue,
Un nouvel édifice étale à notre vue
Ce que l'architecture a de plus recherché.
Ainsi fut autrefois en la Vierge sacrée

La Tour de David élevée
Sur les ruines du péché.

REMERCIEMENT

à MM. les Juges du Puy pour le prix du dixain.

Ce palais qu'aux Beaux-Arts Caen élève aujourd'huy,
Sçavants, n'est point encore un ouvrage fini;
Mais le traducteur de Virgile,
Charmé des premiers traits d'un si rare dessein,
Le couronne dans ce dixain,
Avant que l'ouvrier habile
Y mette la dernière main.

L'année 1695 vit le triomphe de M. Belin, curé de Nainville, auteur d'une ode française sur un trait de la vie du saint abbé de Clairvaux. L'abbé Belin épancha sa reconnaissance dans un remerciement bizarre intitulé : *La Nymphé de la Loire à la Nymphé de l'Orne*. Nous y voyons entre autres choses que le Tibre n'a produit qu'un Virgile, tandis que l'Orne en fournit mille; nous y apprenons, en outre, que c'est en se reposant sur les aulnes de ses rivages, dans un trop court séjour passé en Normandie, que le curé Belin se sentit devenir poète et apprit à chanter.

En 1696, on peut encore noter deux allusions à la politique : *Stances sur la Savoie qui se tient en dehors de la Ligue*; un sonnet,

de Le Mennicier, de Saint-Lo, avocat au parlement de Paris, bailli et vicomte de Baudemont, sur *Le Roy résistant seul aux princes ligués contre luy*.

Le nom de M. de la Prairie-Cairon remplit le recueil de 1699. Absent en 1698, il reparait avec un nouvel éclat en 1699.

L'année 1700, peu remarquable, ne mit guère en évidence que le nom de M. de Beaumont-Morfouasse, de Rennes. En 1701, nous rencontrons ceux de Joseph Mahoudeau, de la Compagnie de Jésus; de Collet de Lisle, acolyte, maître ès-arts, étudiant en théologie en l'Université de Caen.

Nous retrouvons les mêmes noms, en 1702, avec celui de M. Dauchin, lieutenant des Maréchaux de France.

Nous ne signalons rien de particulier en 1703, si ce n'est l'ode de M. Belin, curé de Nainville, sur ce sujet :

« Entre tous les animaux, les abeilles seules n'ont point différence de sexe et elles recueillent sur les fleurs la semence de leur postérité » (1).

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1703, p. 26.*

Nous en retenons deux strophes :

Sous le frais de vos verts feuillages,
Enfants de l'air, légers oiseaux,
Vous-mêmes, pesants animaux,
Dans vos antres les plus sauvages,
Vous jouiriez d'un sort plus doux,
Si l'amour, comme parmi nous,
Par ses flèches empoisonnées,
Ne corrompoit pas vos douceurs,
Revenant toutes les années
Allumer chez vous les fureurs.

Mais qui comprendra ce mystère?
Sans nourrir d'indignes ardeurs,
L'abeille conçoit sur les fleurs,
En un même temps vierge et mère,
L'honneur de la fécondité
Ne corrompt point sa pureté;
Seule, dans toute la nature,
Elle possède ce bonheur.
Achevons enfin sa peinture:
Elle enfante aussi sans douleur.

Les poésies les plus remarquées du concours de 1704 furent le dizain sur *Le Lis ennemi du serpent*, de Le Boucher de la Pallière, avocat à Caen, et l'ode sur *Le Parélie ou l'image du soleil sur une nue*, par Mauduit de Montmirel, de Vire.

Les lauréats en 1705 sont MM. Collet de Lisley, de la Pallière; Hauvel, de Lisieux, et Robillard, avocat au grand Conseil, pour son ode sur *L'Arche de Noé*.

Rien à noter en 1706. En 1707, nous voyons apparaître le nom de M. de la Douespe. Il revient, en 1708, avec celui de dom Jacques Léger, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, professeur de rhétorique à Conches, et celui de M. de Gaalon, diacre de Thorigny. La pièce la plus curieuse du recueil est le dizain anonyme qui obtint le premier prix et dont l'argument était :

Andromède délivrée de la mort par Persée.

Au pied d'un rocher attachée,
Andromède attendoit la mort :
Du monstre qui devoit finir son triste sort,
Elle alloit estre dévorée;
Lorsque, pour la ravir à ce destin affreux,
Par les routes de l'air, un héros généreux
Vint terrasser le monstre et lui sauva la vie.
Ce fut ainsi, Princesse de Sion,
Que tu fus au péché par la grâce ravie,
Dans le moment heureux de ta conception (1).

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1708, p. 20.*

En 1709, nous voyons un sonnet sur *Élie enlevé aux cieux dans un char de feu*, sujet que devra reprendre plus tard Malfilâtre, et un dizain et une ode de M. le Duc, ancien avocat au parlement de Paris et procureur général au conseil souverain de la Nouvelle-France. Les années 1710, 1711 et 1712 furent peu remarquables. En 1713, le curé de Nainville fut couronné pour une ode dont voici l'argument :

Satyre, frère de S. Ambroise, fut préservé d'un naufrage, ayant pris le divin sacrement du corps de Jésus-Christ.

Cette pièce parut l'année suivante réimprimée, à Paris, chez Antoine Cavelier.

L'année 1714 manque.

En 1715, nous assistons aux débuts de M. Gouget, d'Harcourt, que nous retrouvons dans les recueils des années suivantes, et dont les triomphes répétés excitèrent la jalousie de ses concurrents. En 1719, Gouget obtint le premier prix du chant royal. Il avait pris pour sujet : *Sainte Geneviève, princesse de Brabant, qui triompha de l'infâme poursuite de Golo, son intendant*. Les strophes de notre poète ne valent ni le récit du vieux conteur, ni les couplets, sans prétention, de la complainte :

**Monstre pervers, quelle audace exécration
Éclate enfin dans ton superbe cœur!
Quoi donc! Golo, par une horrible ardeur,
Tu veux souiller d'une épouse honorable
Les beaux traits et la chaste pudeur!
Ah! cœur impie, à tout le moins modère
Les noirs transports que l'amour te suggère
Contre un objet si pur, si vertueux,
Et, détestant ta conduite coupable,
Vois désormais, d'un œil respectueux,
*La chaste femme au crime inviolable.***

**Je parle en vain, ce monstre abominable
Ne peut calmer sa brutale fureur,
Et pour plutôt devenir possesseur
De la beauté qu'il estime adorable,
A la tendresse il unit la douceur.
Mais Dieu! que sert à ce cœur téméraire,
Pour obtenir la faveur qu'il espère,
De mettre au jour tant d'attraits gracieux,
Puisqu'on verra toujours insurmontable,
Dans les assauts les plus pernicioeux,
*La chaste femme au crime inviolable?***

Cette poésie ne pouvait pas être et ne fut pas du goût de tout le monde, et l'un des concurrents évincés manifesta son juste mécontentement en publiant une petite brochure, sans nom d'imprimeur, sous le titre de :

« Pièces de rebut du Palinod de M. DCC. XIX. présentées au Puy de l'Immaculée Concep-

tion de la Sainte Vierge tenu à Caen dans les grandes écoles de l'Université, ladite année ». La première de ces poésies est une ode sur la levée du siège de Metz, très supérieure comme facture et comme intérêt à bien des compositions de ce genre. Mieux qu'un autre, l'auteur s'en rendait compte, et ce n'est pas sans une vive intention d'ironie qu'il a placé à la suite la réflexion suivante :

« Cette pièce n'a point été couronnée parce qu'on a jugé à propos de réserver le prix de l'ode française de l'année 1719 pour le Puy de l'année 1720. C'est ainsi qu'on en usera désormais quand on ne présentera point de meilleure pièce que la précédente ».

L'ode est accompagnée d'un chant royal sur Andromède, qui ne fut pas non plus couronné « parce que le prix du chant royal, nous dit notre auteur, est devenu par prescription une rente foncière pour un rimeur du village d'Harcourt ». Viennent ensuite une ballade, un sonnet et un dizain. La ballade a pour argument :

Une tour de Dauphiné dans laquelle aucun animal venimeux ne peut vivre un seul moment.

C'était le sujet qu'avait traité, en 1716, avec un succès éclatant, Gouget, d'Harcourt. Notre

inconnu n'eut pas le même bonheur, et il a bien soin de nous en indiquer la raison :

« Cette ballade n'a point été couronnée.

« Si elle avait eu pour refrain : *La tour qui rejette l'ordure*, elle aurait été au goût de *** , comme en 1716 ». Le sonnet intitulé : *Sur le bord de la mer*, avait obtenu le second prix ; son auteur ne l'en a pas moins compris dans les pièces de rebut avec cette mention :

« Il est étonnant que ce sonnet ait été jugé digne du second prix ».

Quant au dizain sur la Rose, il est absolument insignifiant, ce qui n'empêche pas notre critique d'ajouter : « Ce dixain n'a point été couronné, il est trop dans le stile d'Anacréon » ; après quoi il ajoute, en guise de conclusion :

« On donne au public ce recueil pour montrer qu'il y a des personnes qui jugent aussi sçavamment des matières qui sont de leur compétence que de celles où elles n'entendent rien ».

Les juges et administrateurs du Puy ne restèrent pas insensibles à ce reproche, et, dans le recueil de 1720, on trouve une allusion assez aigre aux attaques dont ils avaient été l'objet :

« On se contente de renouveler cet avertissement pour réponse aux remarques ambitieuses

du fameux auteur du recueil intitulé : Pièces de rebut du Palinod de M. DCC. XIX. »

La perle du concours de 1720 est, à notre sens, le sonnet anonyme qui obtint le premier prix, et dont voici l'argument :

Une femme impudique mit sept enfants au monde dans un seul jour; elle en devint toute hors d'elle-même. Dans la crainte que cela ne fût sçu, et ne trouvant point d'autre moien pour cacher sa honte, elle alla les jeter dans un fleuve où ils furent tous noyés, à la réserve d'un que le Roy Agilmonde apperçut en passant et qu'il fit retirer encore en vie:

**Que maudit soit le jour où je les ai conçus,
Dit-elle, en regardant l'ouvrage de ses crimes.
Nature, enseigne-moi tes plus profonds abîmes,
Et laisse, laisse agir mes sens irrésolus.**

**Tais-toi, perfide amour, je ne t'écoute plus;
Il faut à mon honneur immoler ces victimes
Et cacher sous les flots mes feux illégitimes.
Raison, regrets, remords, vous estes superflus.**

**Son dessein s'accomplit; ils périssent sous l'onde;
Un seul, que le hazard offre aux yeux d'Agilmonde,
Est, par l'ordre du Prince, à la mort arraché.**

ALLUSION

**Ainsi, Vierge, trouvant un secours tout céleste,
Vous ne périssés point sous les flots du péché,
Quand nous y faisons tous un naufrage funeste.**

Nous ne connaissons pas le Recueil de 1721.

Le R. P. Michel Lefebvre, de Caen, capucin, a les honneurs du concours de 1722.

Le concours de 1723 est insignifiant; mais, en 1724, M. Hardouin, maître à danser de Paris, demeurant à Caen, est couronné pour un sonnet et un dizain qui roulent sur un sujet identique: *Pallas seule à couvert des traits de l'Amour*. Il suffira, croyons-nous, de citer le sonnet:

Ennemi du repos, tourment du genre humain,
Dont l'âme se nourrit de douceur et de rage,
Qui n'aimes que les pleurs, le sang et le carnage,
Tu n'assouvis jamais ton exécration.

Les hommes et les dieux se rangent sous ta main,
Amour; de ton poison ils font un doux breuvage.
Tu ranges sous ta loi des mortels le plus sage,
Et la terre et les cieus te résistent en vain.

Mais à tort, fol enfant, je te peins invincible.
A tes coupables feux Pallas est insensible
Et résiste toujours à tes charmes trompeurs.

Vierge, reconnois-toi dans ce tableau fidèle:
Tu ne sentis jamais la flamme criminelle
Qu'un tyran infernal souffle dans tous les cœurs.

Il devait encore traiter le même sujet, en 1726, dans un autre dizain également cou-

ronné sur *Pallas seule entre les déités du ciel qui n'ont pas d'amour.*

En 1740, M. Le Jeune fut aussi couronné pour un dizain sur *Pallas seule de toutes les déesses garantie du poison de l'amour.*

En 1731, les noms mis en évidence d'une façon spéciale sont ceux de M. Hardouin et de M. de La Londe, de Caen. Le dernier avait choisi pour sujet de l'ode: *Le christianisme seule religion véritable:*

Esprits dont l'empire barbare
Voudroit s'élever jusqu'aux cioux,
Au fond du ténébreux Tartare
Je lis vos secrets orgueilleux;
Pour imiter l'Être suprême
Vous ozés de la foudre même
Armer le bras d'un Jupiter,
Et c'est l'inceste, l'adultère,
Que vous ordonnés qu'on révère
Dans ce Dieu qu'a vomi l'Enfer.

Je vais dévoiler la figure
Du Cynocéphale Anubis!
On frémit: Eh quoy! c'est Mercure,
C'est le Dieu fameux de Memphis!
Quelle insolente apothéose!
Payens, cette métamorphose

**Scandalise l'humanité;
La religion la plus folle
Pût-elle inventer une idole
Moins conforme à la vérité?**

**Icy plus mon œil examine
Le culte faux des nations,
Plus de son impure origine
J'abhorre les illusions.
Une fureur démoniaque
Au peuple insensé de Lampsaque
Inspira d'horribles transports;
Et vous, lascives Propetides,
Vénus à ses plaisirs sordides
Voulut prostituer vos corps.**

En 1732, M. Turpin, de Caen, couronné pour une ode sur *Le Cœur de Jeanne d'Arc trouvé entier dans les flammes*, publia à part une autre ode sur *Scipion vainqueur de Carthage*, et il la fit suivre d'une églogue dans laquelle il est impossible de saisir la moindre intention d'allusion à la sainte Vierge. Elle se termine par cette réflexion philosophique adressée par Tircis au berger Palémon pour le consoler de l'infidélité de Climène :

**Le zéphir, Palémon, de ses douces haleines,
Ne souffle pas toujours dans nos riantes plaines;
Nos guérets ne sont pas toujours chargés d'épis,
Nos pampres de raisins, et nos arbres de fruits;**

**Chaque chose a son temps, chaque chose a son tour,
Tout se détruit, tout passe et surtout en amour.**

Le concours de 1733 est insignifiant. Il n'y a guère à relever dans celui de 1734 qu'un compliment singulier de M. d'Ivry, de Pont-Audemer, étudiant en droit, et une ballade qui fixe la date de l'établissement de la bibliothèque de l'Université de Caen, sous la protection de M. le cardinal de Fleury.

L'argument est :

*La bibliothèque nouvellement établie dans l'Université
de Caen.*

A l'envi l'art et la nature
Ont construit ce palais brillant;
Mais un plus utile ornement
Ne doit point être en sa structure.
Livres sçavans et curieux,
Venés parer ce sanctuaire
Et faire briller à nos yeux
La plus éclatante lumière.

En 1735, un concurrent choisit pour la ballade le sujet suivant :

« Une dame de grande autorité ayant en vain sollicité saint Gerbod, pour se venger de son mépris, le fit jeter par ses satellites dans la mer, une pierre au cou ; mais Dieu, qui avait

conservé sa chasteté, conserve encore sa vie et le préserve ainsi d'un double naufrage aux yeux du ministre de la fureur de cette dame ».

Le recueil de 1738 s'ouvre par une Invitation aux poètes, de M. Turpin, qui se ressent de son époque, et dans laquelle Voltaire est proposé aux poètes comme un modèle sûr pour les diriger dans leurs travaux :

Mortels, venez cueillir une palme immortelle.
Toute peine est légère où la gloire est si belle.
Icy nous dédaignons les frivoles lauriers
Dont le Dieu des combats couronne les guerriers;
Du sang dont ils sont teints, l'humanité murmure,
Et leur éclat sanglant fait gémir la nature:
Nous détestons l'orgueil de ces triomphes vains
Par qui Rome insultoit au malheur des humains.
Le sort fait les héros que l'univers renomme:
C'est la seule vertu qui forme le grand homme.
Justes estimateurs des conquérans fameux,
Nous n'offrons point d'encens à des crimes heureux.
Dans nos brillans combats l'humanité préside;
Le chantre d'Ilion l'emporte sur Alcide:
Nos juges, éclairez par l'exacte raison,
N'admettent pour héros que Voltaire et Maron.
Brigués, jeunes Mortels, cette gloire éclatante,
Qu'à vos travaux vainqueurs, le Dieu des Arts présente;
Phœbus qui, dans ces lieux, vous appelle aujourd'huy,
Vous promet un triomphe immortel comme luy.

En 1740, bien que le même M. Turpin soit couronné pour une ode sur le *Dévouement de Calpurnius Flamma*, le concours parut tellement faible que, pour dégager leur responsabilité, Messieurs de l'Université insérèrent à la fin du volume la note suivante, peu gracieuse pour les lauréats couronnés.

AVERTISSEMENT :

« On ne doit pas être surpris si les poésies de ce recueil ne sont pas sans défauts. Quand il ne s'en trouve pas de parfaites, on est obligé de donner le prix aux moins mauvaises. Malgré cette indulgence, l'on n'a pu couronner de chants royaux, de sonnets, ni d'odes latines en vers alcaïques, tant ces pièces étoient défectueuses. C'est pourquoi l'on a jugé à propos de partager les prix qui leur étoient destinés entre les deux odes françaises qui ont le plus approché de la perfection, afin d'exciter l'émulation des poètes ».

Le recueil de 1746 est rempli entièrement de l'éloge de Louis XV : *La ville de Caen toujours fidèle à son roi*, sonnet; *Les tentatives des Anglois rendues inutiles*, dizain; *Louis XV seul survivant de la lignée de Louis XIV*, *Les victoires de Maurice de Saxe*, *Les vertus*

de Louis Le Grand perpétuées et accrues dans Louis XV, Louis XV convalescent, etc.

En 1747, le ton n'a pas changé: *Louis XV vainqueur de ses ennemis et La prise de Bergopsom* excitent à l'envi la verve des versificateurs.

En 1749, les poètes se surpassèrent. Nous trouvons dans le recueil, entre autres choses, une ode sur *Titus seul héros de l'antiquité qui ait résisté à l'amour* et des stances dans lesquelles M. Carue, acolyte de Saint-Étienne de Caen et maître ès-arts, nous apprend que *Judith adoucit par sa sagesse le cœur d'Holopherne*:

Judith marche, et, brûlant du zèle qui la presse,
Elle ose du tyran aborder la fierté;
Elle adoucit son cœur, *trompé par sa sagesse,*
Séduit par sa beauté.

Dieu te guide la main: immole! qui t'arrête?
Le sommeil d'Holopherne est un bienfait du ciel;
Le coup part, et Judith, en lui tranchant la tête,
Fait revivre Israël.

Mais les pièces les plus étranges sont consacrées à l'un des juges du concours qui devient le sujet de stances: *Monsieur Gourdin au*

siège de Bergopsom, et d'un sonnet précédé des lignes explicatives suivantes :

« Monsieur Gourdin de l'Églisière, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant général des armées du Roy, directeur général des fortifications au département de haute et basse Normandie, toujours victorieux dans une infinité de sièges où il a commandé, tels que Ostende, Lécluse, Bergopzoom, Mastreic et autres, sans avoir jamais reçu de blessure dangereuse et considérable ».

On voit d'ici l'allusion :

Ce héros, respecté de la flamme et du fer,
Nous trace le portrait de l'auguste *Marie*,
Invulnérable aux coups du tyran de l'Enfer.

M. Dubois, clerc de Lisieux, souvent couronné, traita, en 1750, un sujet éminemment patriotique : *Le Mont-Saint-Michel échappant seul à la domination anglaise*.

Nous y relevons la description suivante :

*Scilicet alternum late dominata per æquor
Crescit in immensum, Michaelis nomine, rupes.
Hæc super una fuit bello superanda; profundis
Visceribus pes saxæus hæret, ad alta
Extollit caput astra, minasque cacuminis infert
Nubibus æquatas Normannus Olympifer Atlas.*

*Hanc contra elata vel si Thetis irruat unda,
Hanc contra Thetidos spumæ franguntur inanes.
Immensam tamen aggreditur confringere molem
Anglica Barbaries (1).*

Le recueil de 1752 nous offre des sujets plus modernes par le ton : *Les délices de la campagne* et surtout l'ode sur *L'Impiété*. En 1753, nous ne voyons dans le recueil que des pièces latines.

1754 est une date mémorable pour le Palinod. Nous y rencontrons, en effet, cette année, une ode de Dumouchel, de Caen, réimprimée plus tard chez Machuel, à Rouen, en 1755, et remarquable par la vivacité des éloges adressés à Louis XV, et une ode de Malfilâtre, qui remporta le second prix sur ces paroles de *saint Augustin* :

« Seigneur tu nous a faits pour toi, et notre cœur reste inquiet jusqu'à ce qu'il repose en toi ».

Cette composition, qui est un début, est déjà bien supérieure à celles de tous les poètes habituels du Palinod :

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1750, p. 17.*

De la Félicité parfaite
Sainte compagne, aimable paix,
Mon âme toujours inquiète
T'appelle et ne te suit jamais.
A l'ardeur le dégoût succède;
D'un bien, avant qu'on le possède,
La vaine apparence éblouit!
Jouit-on! O retour funeste!
Le charme fuit, le désir reste,
Et le Bonheur s'évanouit.

O toi que je voulois connoître,
Vérité, tu m'apprens enfin
Que l'unique auteur de notre être
En est encor l'unique fin!
O lieu d'exil! Bords de l'Euphrate!
Mon Dieu, de cette terre ingrate
Quand daignerez-vous m'enlever?
Quand goûterai-je, ô mon vrai père,
Le repos que mon cœur espère
Et qu'en vous seul il peut trouver (1)?

L'année 1755 accentua encore le succès qu'il avait obtenu. C'est, en effet, à cette date qu'il présente son ode sur *L'enlèvement du prophète Élie*, dont le début produisit une véritable sensation :

Quel cercle éclatant m'environne,
D'où part ce déluge d'éclairs,

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1755, p. 35-36.*

Quelle source de feu bouillonne
Et soudain embrase les airs ?
Plus prompts que les traits du Tonnerre
Des coursiers fondent sur la terre
Et bondissent parmi les feux.
Où tend ce tourbillon rapide,
Et quel conducteur intrépide
Vole sur un char lumineux ?

Est-ce toi qui viens, Dieu suprême,
Emplir le monde de terreur ?
Veux-tu le dévorer toi-même
Par le souffle de ta fureur ?
Est-il venu ce jour de crainte,
Ce jour où ta majesté sainte
Doit prononcer ses jugemens
Et sur une nue enflammée
Parcourir la terre alarmée
Au bruit de la foudre et des vens.

L'ode sur *La prise du fort Saint-Philippe et La France sauvée en la personne de son Roi* maintiennent sa réputation ; mais, en 1758, Malfilâtre se surpasse en prenant pour sujet : *Le soleil fixe au milieu des planètes*. Quelques strophes de cette composition justifient l'enthousiasme avec lequel elle fut accueillie :

L'homme dit : « Les cieux m'environnent,
Les cieux ne roulent que pour moi ;
De ces astres qui me couronnent
La nature me fait le Roi.

our moi seul le soleil se lève,
Pour moi seul le soleil achève
Son cercle éclatant dans les airs;
Et je vois, monarque tranquille,
Sur son poids la terre immobile
Au centre de cet univers ».

Fier mortel, bannis ces fantômes;
Sur toi-même jette un coup d'œil.
Que sommes-nous, foibles atômes,
Pour porter si loin notre orgueil?
Insensés, nous parlons en maîtres,
Nous qui, dans l'océan des Êtres,
Nageons, tristement confondus;
Nous, dont l'existence légère,
Pareille à l'ombre passagère,
Commence, paraît et n'est plus...

.....

Je te salue, astre du monde,
Sacré soleil, astre de feu,
De tous les dons source féconde,
Soleil, image de mon Dieu!
Aux globes qui, dans leur carrière,
Rendent hommage à ta lumière,
Annonce-le par ta splendeur.
Règne à jamais sur ses ouvrages;
Triomphe, entretiens tous les âges
De son éternelle grandeur.

On peut parcourir tous les recueils palinodiques de Caen et de Rouen, on aura beau les

feuilleter, on n'y rencontrera pas de vers ayant cette flamme, ce nombre et ce mouvement.

Le succès fut d'ailleurs aussi vif à Paris qu'à Rouen, et dans le *Mercur de France*, du mois de janvier 1759, Marmontel consigna en ces termes l'impression profonde que la lecture de l'ode lui avait causée :

« Cet ouvrage d'un très jeune homme, écrit-il, me semble annoncer les plus rares talents pour la haute poésie : un enthousiasme vrai, une marche rapide et sûre, les plus heureuses hardiesses dans les tours et dans les images, le nombre et l'harmonie des vers lyriques, enfin cette chaleur de sentiment qui annonce une âme pénétrée de son sujet et qui annonce les vers de génie ».

Les recueils de 1759 à 1764 font défaut.

Comme il était naturel de s'y attendre, les imitations ne manquèrent pas ; mais ni Deshayes, ni Bouisret, ni Le Manissier, ni Le Prestre ne peuvent être mis en comparaison avec le poète qui devait écrire plus tard *Narcisse dans l'île de Vénus*. Plus nous allons, d'ailleurs, plus l'influence de l'époque se fait sentir d'une façon visible dans les poésies présentées aux juges du Palinod.

En 1765, nous trouvons: *Le Juste*, ode, par M. Le Prestre, alors étudiant en physique au collège des Arts; *Le véritable Héroïsme*, ode, par M. Deshayes, professeur de seconde au collège du Bois; *La France sauvée grâce à la valeur de Henri IV*, par Le Manissier, également professeur de seconde au même collège.

En 1766, nous n'avons qu'une pièce française, mais elle a pour sujet *La Sagesse*; son auteur était M. Marc, sous-diacre, étudiant en théologie.

Les sujets traités dans les recueils suivants appartiennent au même genre philosophique et sentimental, qui était alors en honneur. Les noms qui reviennent le plus souvent sont, avec ceux que nous avons déjà cités, ceux de MM. Huet de Guerville, Boisard, Cavalier et Daubert. Ce sont tous des esprits cultivés qui, sans arriver jamais à une perfection supérieure, font preuve de facilité et d'élégance. On peut consulter les stances sur *Le Juste*, de Le Prestre :

Mortel, ouvre les yeux au flambeau qui t'éclaire.
Artisan de tes fers, reconnois ton erreur.

Pour la réalité prendras-tu la chimère,
L'ombre pour le bonheur (1)?

L'ode sur *L'Héroïsme*, de Deshayes, couronnée la même année, rencontre pour défendre les rois, singulier signe des temps, des accents révolutionnaires (2).

On attaque votre puissance
Et vos états sont en danger:
Reposez-vous sur leur vaillance,
Princes, ils courent vous venger.
En vain un ennemi farouche,
Que rien ne désarme et ne touche,
S'avance à grands pas contre vous:
En vain ses féroces armées,
De carnage et d'or affamées,
Brûlent de signaler leurs coups.

Contre les vrais appuis du trône,
Que peut l'audace et la fureur?
Déjà dans les champs de Bellone
Ils ont signalé leur valeur!
Mais quoi?... la victoire chancelle:
Leur voix puissante la rappelle,
L'Héroïsme soutient ses droits...
Espère enfin, troupe homicide,
Sous les traits que l'équité guide:
Un sang impur venge les Rois.

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1765*, p. 15.

(2) *Id.*, p. 18.

Le recueil de 1768 est entièrement rempli par les œuvres de M. Boisard. Nous y trouvons, en effet, de lui deux sonnets, l'un sur *La Tourterelle* et l'autre sur *Le Phenix*; deux sonnets, le premier sur *La victoire de Denain*, le second sur *L'Aurore*; des stances sur *Moyse sauvé des flots* et sur *Le Sage*; deux odes sur *Le passage de la mer rouge* et sur *Le Déluge*. Toutes ces poésies ne se rapportent pas à l'année 1768: l'ode sur *Le Déluge* est le premier prix de 1764, et les stances sur *Le Sage* avaient été couronnées, nous dit le livret, en 1762 ou en 1766. Comme nous possédons le recueil de 1766 et qu'il ne contient pas cette pièce, nous croyons qu'elle se réfère à la première date indiquée, c'est-à-dire à 1762. Il n'y a à citer, auprès de Boisard, que Basly, de Caen, étudiant en théologie, auteur de stances sur *Le Bonheur*.

Quelques citations donneront une idée du genre habituel de Boisard. Nous les empruntons aux stances sur *Moyse* et à l'ode sur *Le passage de la mer rouge*, sujets qui ont depuis tenté bien d'autres poètes:

Moyse.

**Sur le sein palpitant de sa mourante mère
Le fils commence, hélas! et termine ses jours.**

**La main qui vient d'ouvrir sa débile paupière
La ferme pour toujours.**

**Le Nil a vu couper ses palmes agitées
Pour former le tissu des funèbres berceaux;
Et ses flots murmurans aux mers épouvantées
Ont roulé des tombeaux.**

**Mais quel est cet enfant étendu sur la rive,
Qui de l'humanité semble invoquer les loix?
Le fleuve le soulève, et la vague plaintive
S'affermit sous son poids.**

**Un ange du Seigneur veille-t-il sur sa vie?
Puisse-t-il éviter les yeux des ravisseurs!
Ah! peut-être il est né pour sauver sa patrie
Du fer des oppresseurs!**

**Vents, soufflez doucement, soufflez sur le rivage;
Roseaux servez d'appui à ses destins flottans;
Vous, palmier solitaire, accordez votre ombrage,
A ses cris supplians (1).**

Le passage de la mer rouge.

**Le ciel se couvre de ténèbres.
La foudre dans l'obscurité,
Du flanc des nuages funèbres,
Fait seule briller sa clarté.
Elle entr'ouvre le voile horrible;
J'aperçois le bras invisible**

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1768, p. 27.*

Dont les coups frappent les tyrans.
Il croit fuir la main vengeresse.
L'Insensé! mais la mer s'affaisse
Et rejoint les flots écumans.

O vents, quelle pause profonde!
Quel silence affreux dans les airs!
Quelle solitude sur l'onde!
Où sont-ils, répondez, ô mers?
Où sont-ils ces géants rapides?
Où sont ces lames homicides,
Messagères de la terreur?
Ils ont tombé! le vaste abyme
A dévoré le char sublime,
Les coursiers et le conducteur.

Je vois, au gré de la tempête,
Flotter les débris des héros.
Ce diadème orna la tête
Que je cherche en vain sur les flots.
Mais la mer le rejette encore,
Ce monstre que la terre abhorre;
Il s'élève. Efforts superflus:
Il entend l'immortel cantique
Qui célèbre sa fin tragique,
Regarde le ciel... et n'est plus.

Le recueil de 1769, qui s'ouvre par une ode de Deshayes sur *Le Messie*, nous offre seulement deux poésies françaises; encore sont-elles anonymes: l'une est un dizain sur ces paroles du psalmiste *Sicut lilium*; l'autre, une ode

sur *Descartes ou le triomphe de la Raison*.

En voici la première strophe :

Enfin les siècles d'ignorance
Ont terminé leur triste cours;
D'un nouvel astre l'influence
Nous annonce de plus beaux jours.
Trop longtems l'erreur adorée
Sous une loi dure et sacrée,
Asservit l'aveugle Univers.
Descartes naît. Brise ta chaîne,
Raison; commande en souveraine
Au tyran qui t'a mise aux fers.

En 1770, nous avons à mentionner les succès remportés par M. Huet de Guerville et Le Prestre, pour leurs odes sur *Le mariage du Dauphin* et sur *La Rédemption*. Mais la pièce la plus curieuse est incontestablement, non pas l'ode couronnée de M. Courcelles sur *L'Idolâtrie*, mais le remerciement original dont il la fit suivre. Nous le donnons ici sans commentaire :

Les deux Cignes et le Pinçon.

FABLE.

Les oiseaux d'un bocage
Avoient choisi deux Cignes immortels,
Par leur voix et par leur plumage,
Pour présider à leurs jeux solennels.

Tous animés du désir de la gloire
Devant eux à l'envi disputoient la victoire
Et résonnoient les airs les plus mélodieux.
Là l'inconstante Philomèle
Et la plaintive Tourterelle
Élevoient tour à tour leurs accents jusqu'aux cieux.
Du vif chardonneret, de la tendre fauvette,
Du bouvreuil et de l'alouette
Les échos répétoient les sons harmonieux.
Parmi cette bruyante fête
Que célébroient ces habitans des bois
Un timide pinçon fit entendre sa voix.
Il étoit jeune et ne cherchoit qu'à plaire.
Il plut. « Vos chants ont sçu nous satisfaire,
Lui dirent les oiseaux de l'aimable Cypris,
A votre zèle ardent nous accordons le prix ».
O vous, ministres saints, vous qui seuls étiez dignes
De présider au temple d'Apollon,
De ma fable aujourd'hui je vois en vous les Cignes
Qui couronnent en moi le *timide Pinçon* (1).

L'année 1771 ajoute aux noms des poètes palinodistes ceux de Poulain Delaunay, prêtre, bachelier en théologie ; de M. Bayeux, le futur procureur syndic de la ville de Caen, et de M. Daubat. Nous passerons volontiers avec rapidité sur les sonnets du *Paon* et du *Rossignol*, de Delaunay ; sur l'ode du *Mauvais riche*,

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1770, p. 30.*

de Huet de Guerville, et sur les stances morales de Daubat, *L'égalité des hommes dans la mort*, imitation d'Young; mais nous croyons pouvoir appeler un peu plus l'attention sur l'ode de Bayeux, intitulée *L'Amitié*, qui valut à son auteur le premier prix aux concours de Caen et de Rouen, et sur les stances *Le Temps*, qui obtinrent le même honneur au Palinod de Caen.

En voici quelques vers propres à donner une idée du genre habituel de l'auteur (1) :

Comme un songe léger que le réveil efface,
Sous le glaive du Temps tout s'éteint, tout périt.
Le fragile univers n'est qu'une ombre qui passe
Et qu'un souffle détruit.

.....

O Temps, ainsi tout doit éprouver tes ravages;
Les mondes effacés fondront dans le chaos...
Des astres épuisés, dans de sombres nuages,
S'éteindront les flambeaux.

Frappe ce foible corps, qu'il rentre dans la poudre
Dont la main du Très-Haut le pétrit à son gré:
Ce qui fut assemblé fut fait pour se dissoudre:
C'est un ordre sacré.

Du tombeau quand ta main vient m'entr'ouvrir l'abîme,
J'en sonde sans trembler la noire profondeur.
Poussière ambitieuse, en tombant ta victime,
Je ris de ta fureur.

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1771, p. 32.*

Nous retrouvons en 1773 l'abbé Le Prestre, auteur d'une ode sur *L'Amitié*, de stances sur *Le Printemps*; Huet de Guerville, couronné en second pour une ode, *Le triomphe de la raison sur l'épicuréisme*, et, enfin, M. Daubat, qui paraphrasa dans des stances assez gracieuses le psaume *Super flamina Babylonis*:

Si ton nom s'effaçoit dans mon âme attendrie
Et si mes yeux sur toi ne daignoient plus s'ouvrir,
Si tu n'es pas présente, ô ma triste patrie,
A mon dernier soupir,

Que ma bouche, Seigneur, se trouve desséchée,
Que ma lyre en éclats se brise sous mes doigts:
A mon palais brûlant que ma langue attachée
N'exprime plus ma voix.

Mais cette poésie, n'offrant qu'une allusion imparfaite, eut simplement les honneurs de l'impression, mais ne fut pas couronnée, ainsi que l'indique cette note :

« L'Université n'a refusé une couronne à cette pièce que parce que le sujet n'a point permis à son auteur de faire d'allusion » (1).

La note politique et d'actualité s'accroît davantage dans les années suivantes. Obéissant

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1773, p. 29.*

aux conseils du recteur Jacques Louvel, prêtre, professeur au collège des Arts et membre de l'Académie, les poètes se lancent à toutes brides sur ce terrain glissant. Guérout consacre à M. de Miromesnil une poésie iambique ; l'abbé Le Prestre, après avoir chanté dans une ode *La chute d'Adam*, célèbre dans un dizain *La reine Marie-Antoinette*, qu'il appelle « l'Incomparable Esther de l'Empire du Lys ». Daubat fait mieux et nous avons de lui des stances à *Louis XVI le Bienfaisant* et deux sonnets : l'un intitulé *Le retour de l'Age d'or*, à M. Turgot, contrôleur des finances ; l'autre, *Le triomphe de Thémis*, au garde des sceaux Miromesnil.

Il disait à l'un :

**Tes vertus t'ont placé sur les marches du Trône.
De mon roi, jeune encore, soutenant la couronne,
Détourne des flatteurs le poison apprêté.**

**On ne peut te corrompre... Ainsi dans la nature,
Quand Sathan souilla tout de son haleine impure,
Vierge, il n'altéra point l'or de ta pureté.**

Le contrôleur des finances n'était pas moins bien traité :

**Des dons de ton génie enrichis nos provinces ;
En couronnant les arts, fais-les aimer des princes,
Louis a par son choix honoré ta vertu.
Écrase sous tes pieds le serpent de l'envie ;**

Suis tes nobles projets... Ainsi, chaste Marie,
Le monstre des enfers par toi fut confondu (1).

En 1775, l'abbé Le Prestre, toujours sur la brèche, après avoir donné un dizain sur *L'Aigle* et deux autres sur *L'Amitié* et *Le Papillon*, chante dans un sonnet *Le retour de Thémis*:

Triomphe, viens t'asseoir près d'un roi citoyen,
tandis que Daubat obtient le second prix en traitant dans un autre sonnet *La naissance du duc d'Angoulême*.

L'année 1776 est plus terne: nous ne voyons à y signaler que des stances sur *Le Sage*, une ode sur *L'Athéisme*, de l'infatigable abbé Le Prestre, et surtout une ode sur la *fête* établie à Canon, *Les Bonnes Gens*, en l'honneur de la Vertu, par M. et M^{me} Élie de Beaumont, ode qui mériterait d'être mentionnée, ne fût-ce qu'à titre de curiosité. Cette pièce, œuvre de M. de Guerville, qui a toutes les allures d'une complainte, débute ainsi:

De cette fête attendrissante,
Muse, retrace-nous les faits;
Chanter une âme bienfaisante,
C'est reproduire ses bienfaits.

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1774, p. 16-17.*

**Couronne, Laurier de Minerve,
Celui qui consacre sa verve
A l'éloge de la vertu:
Beaumont et l'anime et l'inspire.
Aux accents nouveaux de sa Lyre
Le premier prix n'est-il pas dû?**

En 1777, MM. de Janville et Le Bourguignon du Perré de Lisle étaient juges honoraires. Les poètes, à court de sujets, ne virent rien de mieux à faire que de célébrer un trait d'humanité de la vie de M. de Janville et l'anoblissement récent conféré par le Roi à M. de Lisle. L'événement important de ce concours fut la présentation par Le Cavelier de son ode sur *L'Apocalypse*, dont le succès rappela celui de *Malfilâtre*:

**Que ton souffle divin m'enflamme
Et qu'il anime mes transports,
Dieu puissant; inspire à mon âme
Les plus mélodieux accords.
Je vais célébrer les miracles
Que le Verbe dans ses oracles
A son apôtre a révélés.
Je vais chanter la douce ivresse,
Les plaisirs, la vive allégresse
Dont les justes seront comblés.**

**Soudain, quel éclat m'environne?
Quel objet vient frapper mes yeux?**

Je vois l'Éternel sur son trône,
Placé dans le plus haut des cieux.
A ses pieds des millions d'anges
Sans cesse chantent ses louanges,
Sa divinité, sa grandeur.
L'hommage de la créature,
De sa gloire brillante et pure
Ne rehausse point la splendeur.

.
Quelle trompette menaçante
Se fait entendre dans les airs ?
La mort, l'horreur et l'épouvante
Règnent sur la terre et les mers.
A la terreur tout s'abandonne ;
La source des eaux s'empoisonne ;
Les astres perdent leur clarté ;
Des monstres cruels et terribles
Accablent de tourments horribles
Les enfants de l'iniquité.

Babylone, source funeste
De la débauche et de l'horreur,
C'en est fait ; du courroux céleste
Tu vas ressentir la rigueur.
Voici le jour de la vengeance,
Dieu vient, armé de sa puissance,
Frapper les pécheurs confondus ;
Sa colère a lancé la foudre :
Babylone est réduite en poudre,
Et ses habitans ne sont plus (1).

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1777, p. 44.*

En 1778, nous retrouvons de M. Le Cavalier trois nouvelles odes: *La punition des juifs*, *Le triomphe de la religion* et *Le Suicide*. A côté de lui viennent se placer Dom Mauger, religieux de Saint-Étienne de Caen, et Picquot, avocat à Caen. Dom Mauger avait pris pour sujet de ses vers *Le Bonheur*:

Toi qu'on aime sans te connoître,
Toi dont tout mortel suit les pas,
Pour qui l'Éternel m'a fait naître,
Que je cherche et ne trouve pas,
Être dont le seul nom m'enchanté,
O Bonheur! c'est toi que je chante.

Nous détachons de cette composition une strophe d'un tour ironique assez gracieux:

Le Bonheur, dans le premier âge
Des bergers fut connu, dit-on;
On le voyait dans le bocage
Entre Baucis et Philémon.
Depuis longtemps la déflance,
La calomnie et la vengeance
L'ont exilé de nos hameaux.
Tircis n'est plus qu'un mercenaire
Que le seul appas du salaire
Retient auprès de ses troupeaux (1).

(1) *Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception, tenu à Caen, l'an 1778, p. 45.*

Mauger avait présenté, la même année, un dizain sur *Le Laurier* et un sonnet sur *La Reine prête d'accoucher*. Picquot, avocat, rédacteur des *Affiches de Normandie*, n'avait pas un moindre bagage : nous voyons de lui un dizain sur *La Sensitive*, un sonnet sur *Le comte d'Orvilliers, vainqueur de l'amiral Keppel au combat d'Ouessant* ; enfin, une ode sur *La chute de Séjan*.

L'année 1781 consacra les triomphes de Le Cavelier, qui donna tout à la fois un sonnet sur *La Rosée*, des stances sur *La naissance du Dauphin* et une ode sur *L'Harmonie*. Rien de tout cela ne vaut l'ode sur *L'Apocalypse*. Du reste, les événements contemporains continuent à attirer l'attention des auteurs, dont les uns chantent *La naissance du Dauphin*, tandis que les autres célèbrent la valeur du comte d'Estaing.

Nous n'avons pas de recueil de poésies couronnées pour les années suivantes. Toutefois, en 1786, lors du passage du Roi se rendant à Cherbourg, M. Daubat fit paraître une brochure intitulée :

« Sentimens patriotiques ou recueil de poé-

sies couronnées au Palinod de Caen et publiées à l'occasion du passage du Roi en cette ville ».

Cette plaquette, qui fait le pendant des vers présentés dans la même circonstance par les élèves du collège du Mont et par les frères Caille (1), renferme les stances sur *Louis le Bienfaisant*, couronnées en 1774, et trois sonnets sur *La naissance du duc d'Angoulême*, sur *Le docteur Francklin* et sur *La naissance de Monseigneur le Dauphin*, couronnées en 1774, 1779 et 1781.

L'attention générale fut d'ailleurs distraite de cette ancienne institution par l'établissement d'un autre concours qui devait s'ouvrir, chaque année, le 11 juin, jour anniversaire du couronnement de Sa Majesté. On avait d'abord l'intention d'y récompenser seulement le discours latin. L'auteur de la composition jugée digne du prix devait recevoir, après le chant du *Te Deum* et de l'*Exaudiat*, une médaille d'or

(1) *Ludovico XVI Cadomum Intranti Gratulantur collegii Montani celeberrimæ Cadomensis Academiæ Alumni. Cadomi, apud Poisson, M.DCCLXXXVI, 22 p.* La pièce la plus curieuse est une ode sur le port de Cherbourg.

Pièces présentées au Roi, lors de son passage à Caen, par MM. Caille frères, étudiants en l'Université. Caen, G. Le Roy, M.DCCLXXXVI, 8 p. Cette publication comprend une ode française, signée Caille-Desfontaines, étudiant en philosophie, et une poésie latine, signée Caille-Desmenils, étudiant en rhétorique.

de 300 livres, portant d'un côté l'effigie du roi avec la légende *Ludovico XVI, optimo parenti*, et au revers le millésime accompagné de ces mots: *Universitas Cadomensis*. Mais, dès 1787, grâce à un don anonyme de 200 livres, ce programme était modifié, et l'on annonçait la distribution de trois prix: l'un de 100 et l'autre de 50 livres pour une ode française et un troisième de 50 livres pour une ode alcaïque. Les concurrents étaient invités à prendre pour sujet: *Les bienfaits du Roi envers l'Université de Caen* (1).

Cependant, le journal des *Affiches de Normandie* nous apprend que, le 8 décembre 1785, l'Université de Caen avait distribué les prix de poésie latine et française en l'honneur de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, et que MM. d'Anctoville et de Montaigu étaient princes ou juges du Puy. Le journaliste, après avoir constaté l'antiquité de ces concours, demande que, dorénavant, les emblèmes qui forment les prix soient délivrés en nature et non en argent; il ajoute, avec une galanterie délicate, que, si les dames étaient chargées de les offrir, ce mode de distribution en augmenterait singulièrement le prix. « Le public, écrit-

(1) *Affiches de Normandie*, n° du 31 décembre 1786.

il, a vu avec satisfaction que l'Université avoit fixé au soir la distribution des prix et qu'elle avoit donné à cette solennité la pompe et la magnificence dont elle étoit susceptible.

« Nous sera-t-il permis d'ajouter qu'il seroit à désirer que l'Université rétablît son ancien usage de distribuer les prix plutôt que de donner de l'argent. Cette manière a quelque chose de repoussant; elle accoutume d'ailleurs un jeune homme à voir dans l'argent le but de ses actions... On a bien rappelé les femmes à cette fête, ainsi qu'en 1527; mais, si les prix étoient distribués par elles aux jeunes vainqueurs, ils en deviendroient plus précieux ».

A défaut du recueil ordinaire, le même journal nous fournit, pour le concours de 1786, des renseignements aussi intéressants que circonstanciés. Nous transcrivons le passage relatif à la cérémonie, inséré dans le numéro du 31 décembre 1786 :

« PALINOD. Le 8 de ce mois, les auteurs jugés dignes des prix ont été couronnés dans la *Salle des Droits*, avec la pompe la plus solennelle, au bruit de la musique du régiment d'Artois, après un discours latin prononcé par M. Chibourg, recteur. Un concours brillant de personnes embellissoit cette fête. MM. de Menillet et de Beauvoir étoient juges honoraires.

Aucunes pièces latines n'ont été couronnées, mais seulement une épigramme latine et une ode alcaïque ont été lues. Les prix d'ode française ont été adjugés, le premier, à la pièce intitulée *Les faux biens*, par M. Le Cavelier; le second, à celle qui a pour titre *Le triomphe des arts*, par M. l'abbé Lhoste; on n'a point couronné de stances, mais quatre sonnets ont été jugés dignes du prix: le premier, *L'Aigle*, par M. Daubat; le second, *Le passage du Roi*, par M. Beauvoisin; le troisième, *L'Escarboucle*, par M. Le Cavelier; le quatrième, *Le faux orgueil*, par le même. Le prix du dizain a été donné à la pièce intitulée: *A M. le duc d'Harcourt, gouverneur du Dauphin*, par M. l'abbé Lhoste: trois autres dizains ont été lus ».

Le journal des *Affiches* publia, dans son numéro du 15 avril 1787, l'une de ces poésies, *L'Aigle*, par M. Daubat:

Du Dieu brillant du jour s'obscurcit la lumière;
L'aquilon se déchaîne et répand la terreur;
La voûte des cieus s'ouvre et le char du tonnerre
Dans l'éther embrasé s'avance avec fureur.

L'oiseau cherche partout un abri salulaire,
Et son vol incertain annonce la frayeur;
La tempête en grondant éclate sur la terre,
Et d'un souffle détruit l'espoir du laboureur.

**Mais, tandis que tout fuit et réclame un asile,
Le Roi du peuple ailé, d'un regard immobile,
Affronte et va braver la foudre dans les airs.**

**Épouse du Très-Haut, cet aigle est ton image.
Il triomphe de tout, comme toi de l'orage
Qu'élève contre nous le tyran des enfers.**

Les années 1789 et 1790 ne nous fournissent qu'une très pauvre moisson.

En 1789, M. Sanson, étudiant en droit, de Caen, fut couronné pour un sonnet sur *Le lever du soleil dans la belle saison* et pour des stances sur *La retraite du sage*. Quelques vers empruntés à cette dernière composition donneront une idée satisfaisante de la sentimentalité banale qui caractérise à cette date les productions palinodiques :

**Éloigné des palais dont la vaine structure
D'un monde d'insensés éblouit les regards,
Damon préférerait un siège de verdure
Au trône des Césars.**

**Un trésor de vertus est toute sa richesse ;
L'or des grands, il le sait, n'éteint pas leurs désirs.
Des soucis dévorans les assiègent sans cesse,
Corrompent leurs plaisirs.**

**Quittant ses vêtements, tissus d'or et de soie,
Il se fait des amis et non pas des vassaux.**

Je le vois désormais, en partageant leur joie,
Partager leurs travaux.

En 1790, nous n'avons qu'un sonnet absolument insignifiant de Benjamin Lentaigne, de Caen, sur *L'Aurore*, sujet que nous retrouvons sans grande modification dans presque tous les recueils. La poésie de Lentaigne n'est ni meilleure ni plus mauvaise que les autres: elle n'a d'autre originalité que l'intention allégorique que nous révèle son titre:

« A M. de Clermont, président du Directoire du département du Calvados, désigné sous l'emblème de l'*aurore*. Sonnet ».

A côté de lui il faut citer M. Daubat, couronné pour un sonnet à *Louis XVI, roi des François*. Cette poésie, qui ne nous frappe aujourd'hui que par le contraste des sentiments qui y sont exprimés avec les haines aveugles et farouches qui devaient poursuivre plus tard le malheureux monarque, est ainsi conçue:

O toi, qui de Henri nous retraces l'image,
Monarque citoyen, sensible et vertueux,
Le vaisseau de l'État que tourmentoit l'orage
Maintenant par tes soins va prendre un cours heureux.

A tes sages décrets l'Europe rend hommage,
Et Minerve à ton peuple a fait ouvrir les yeux:
Rétablis le bonheur, que ta voix l'encourage,
Et relève des lys l'éclat majestueux.

N'écoute que ton cœur, ton zèle et ton génie...
Arbore sur ton trône, en écrasant l'envie,
Les drapeaux de la paix et de la liberté.

Vient ensuite l'allusion habituelle à propos de laquelle l'auteur observe qu'elle *est exigée par les loix du Palinod*: puis, après un compliment aux juges honoraires, MM. le comte de Faudoas, commandant général de la garde nationale, et de Montoil, lieutenant colonel du régiment d'Aunis, on lit cette curieuse mention :

« M. Daubat a déposé sur l'autel de la Patrie le prix qu'il a obtenu, avec une médaille en argent qu'il a également obtenue à l'Académie de l'Immaculée Conception de Rouen, en 1774, pour prix réservé d'une ode française ayant pour titre: *Quomodo cessavit exactor, etc. Cantique d'Isaïe, XIV, 4* ».

L'abbé Gautier mentionne pour l'année 1791 un dizain de Langrais, de Caen. Nous croyons que cette désignation est erronée et que le dizain dont il s'agit a obtenu, en 1792, le prix qui n'avait pas été décerné en 1791.

Quoi qu'il en soit, l'année 1792 vit se produire dans la ville de Caen comme un réveil de l'émulation poétique. Toutefois, nous devons le confesser, les pièces auxquelles il donna lieu

présentent un singulier contraste avec celles qui jusque-là avaient été couronnées. On en pourra juger par la pièce suivante :

Brisant les fers du despotisme,
Peignez à l'univers la Sainte Liberté,
Des malheureux Lillois célébrez l'héroïsme;
Chantez l'amour de l'Ordre et de l'Égalité.
Dites-nous les succès de la chose publique,
Les triomphes nombreux de nos braves guerriers.
Si pour eux s'arrondit la couronne civique,
Pour vous verdissent les lauriers.

L'épigramme latine, placée en regard, composée par François-Pierre Caille, professeur au collège du Mont, est écrite absolument dans le même sens. Les poètes se mirent généralement à l'unisson, et l'ensemble du concours présente une physionomie révolutionnaire nettement accusée.

Les noms que le concours met en évidence sont ceux de Guillaume-Gabriel Audet et de Langrais. Dans l'opinion des juges, bien que les pièces ne fussent pas absolument satisfaisantes, elles semblèrent au moins supérieures à celles qu'ils avaient eues depuis quelques années à examiner.

Les pièces couronnées et les pièces rebutées nous ont été conservées; et, d'un autre côté,

lescitoyens Audet et Langrais ont pris soin de faciliter notre tâche en réunissant leurs productions, chacun dans une brochure séparée.

La brochure de Gabriel Audet porte le titre suivant :

Pièces latines et françaises qui ont obtenu des prix ou des mentions honorables au concours du Palinod établi dans l'Université de Caen en l'honneur de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, le 8 décembre 1792, l'an 1^{er} de la République française.

Par Gabriel Ant. Nicolas Audet, M^e ès arts en l'Université de Paris, tenant maison d'éducation à Caen, ci-devant professeur de Belles-Lettres et membre de l'Académie de Châlons-sur-Marne.

Nous y trouvons deux épigrammes latines, *Gallica Libertas, Sol oriens*, qui méritèrent le premier et le second prix au concours; un dizain sur *L'Éclair*, deux autres dizains: *Le ruisseau toujours clair* et *Le Diamant*; enfin, des stances sur *La Vérité*. Ces trois dernières pièces eurent seulement les honneurs de la lecture.

Voici en quels termes, après avoir écarté deux pièces pillées, les juges du concours s'expriment sur les épigrammes d'Audet :

« L'indifférence des poètes pour la poésie latine et la négligence que lesdits commissaires ont remarquée surtout dans les odes alcaïques et iambiques ne leur ont permis de couronner aucune pièce dans ces deux genres..., mais ils ont été agréablement dédommagés par la lecture de deux épigrammes latines, qui, joignant aux charmes d'une latinité pure les grâces d'une poésie douce, harmonieuse, pittoresque et quelquefois imitative, ont remporté leurs suffrages par acclamation ».

Quant au dizain *L'Éclair*, il avait mérité la palme « par la beauté de la poésie et la régularité de la versification ». Nous le citons ici sans hasarder aucun commentaire :

L'Éclair.

L'air au loin est troublé, le vent gronde et murmure,
Un silence d'effroi consterne la nature,
Et le ciel obscurci par de noires vapeurs
Semble un tombeau funeste environné d'horreurs.

Tout à coup, au milieu de cette nuit profonde,
L'éclair, en sillonnant, fait resplendir ses feux.
Son éclat, vif et pur, frappe, étonne le monde,
Et du sein du chaos il reproduit les cieux.

C'est ainsi qu'en naissant, même au milieu du crime,
Ta vertu, Vierge auguste, est brillante et sublime.

Les autres dizains d'Audet et les stances sur *La Vérité* motivent des appréciations non moins flatteuses. Aussi Audet jugea-t-il à propos de manifester sa reconnaissance en insérant, après coup, dans sa brochure un remerciement « qui étoit, dit-il, destiné dans sa pensée aux citoyens juges du concours, ainsi qu'aux citoyens administrateurs et autres qui ont assisté à la distribution des prix » :

« CITOYENS,

« Il est bien consolant pour les *Muses* troublées par le bruit des armes de trouver encore parmi vous un asile et d'y être admises, sur un théâtre brillant, à partager avec *Mars* les lauriers et la gloire. Permettez à la mienne, citoyens, infiniment flattée de l'accueil qu'elle reçoit de vous, de n'accepter la palme qui lui est offerte que pour en tresser sur vos têtes, d'une main juste et reconnoissante, la couronne qui est due à votre civisme, ainsi qu'à votre amour pour les Talens et pour les Arts ».

La seconde brochure, sans titre et sans nom d'auteur, est l'œuvre du citoyen Langrais : elle n'est pas moins intéressante. Comme la première elle renferme, non seulement les pièces couronnées, mais encore celles qui ont obtenu

les honneurs de la lecture; elle fait plus: elle y ajoute les pièces rejetées ou rebutées, et ce ne sont pas, à coup sûr, les moins curieuses de la collection.

Le recueil débute par le dizain de *Judith*, qui a remporté, lisons-nous dans le titre, *le prix de 1791 au Palinod de Caen*. Ce sont ces expressions qui ont porté l'abbé Gautier à attribuer ce dizain à cette même année 1791; mais la confusion n'est pas possible quand on se reporte au procès-verbal d'examen des pièces jusqu'en 1792. Voici, en effet, ce que nous y lisons:

« Le prix réservé en 1791 a été accordé à l'autre dizain, dont le sujet est *Judith*, et l'épigramme:

*Sed omnes una manet nox
Et calcanda semel via Lethi,*

tirée d'Horace, ode xxii, livre I^{er} ».

Notre dizain de *Judith* porte bien l'épigramme ci-dessus, et il est évident que c'est à son auteur, Langrais, que fut accordé, en 1792, le prix réservé en 1791.

Ce dizain avait, d'ailleurs, une signification politique que l'on ne saisit pas au premier abord, mais que le poète a pris soin de nous dévoiler dans une note explicative:

« Ce sujet de Judith, nous dit-il, pris dans un sens allégorique, peut être appliqué aux circonstances ultérieures (*sic*) où s'est trouvée la France vis-à-vis des puissances coalisées de l'Europe contre notre liberté. *Béthulie* est la France, *Holopherne* le despote de Vienne ou de Berlin, *Judith* nos braves généraux et soldats ».

Voici maintenant le dizain où se cachent ces allusions aussi merveilleuses qu'inattendues :

Judith.

Répands, répands des pleurs, ô ma chère patrie,
Ce soleil qui te luit est ton dernier soleil;
Demain avant l'aurore, ô triste *Béthulie*,
Une éternelle nuit préviendra ton réveil.
Holopherne, guidé par le dieu des batailles,
Dans son âme d'airain roule tes funérailles...
J'entends sonner une heure, ô regrets superflus !
Mais quoi ! *Judith* accourt et le monstre n'est plus.

ALLUSION.

Dans son cœur infernal, Satan proscrit ta tête,
O Vierge, tu parois... et chantes ta conquête.

Nous placerons à côté de ce dizain, le sonnet couronné sur *L'arche de Noé ou le déluge*, un autre sonnet honoré d'une lecture publique, *Palémon ou le sommeil du juste*, et, enfin, un dizain sur *Le retour du printemps*, jugé digne de la même faveur.

Les poésies qui composent la seconde partie de la brochure sont précédées de la mention suivante :

« Les pièces qui suivent ont été mises au même concours. Les unes y ont été admises, les autres rebutées. Celles qui n'ont point ici d'allusion en avoient une, mais l'auteur les retranche aux unes et les laisse subsister aux autres pour rendre telle pièce d'un intérêt plus général ou pour présenter plus complets et mieux finis les tableaux exposés dans telle autre pièce ».

Deux courants s'y dessinent nettement ; la sentimentalité fausse et maniérée du jour et les passions aveugles que font naître les événements contemporains s'y reflètent tour à tour avec une intensité à peu près égale. Jamais on n'avait vu tant d'aspirations affadies vers le bonheur des champs et, en même temps, tant d'âpreté dans les haines politiques. Langrais est bien l'homme de son temps, poussant aux massacres et se couronnant de fleurs

Écoutez plutôt :

DIZAIN.

Le retour du printemps.

L'hiver a disparu, l'implacable Borée
Ne tient plus enchaîné le germe des moissons :

La rose naît, on voit fleurir les écussons.
Sous les doigts du printemps tout rit dans la contrée.
Philomèle avec grâce, au sommet des buissons,
Chante le siècle heureux de Saturne et de Rhée,
Et, jusqu'à la voûte azurée,
Fait résonner l'accent de ses tendres chansons.

AUTRE.

Le fleuriste en extase devant une rose.

Le rigoureux Hiver s'enfuit à tire-d'aile;
Vertumne offre à la terre un spectacle nouveau...
Sur les bords fortunés du limpide ruisseau,
Considérez cette rose nouvelle.
Comme elle va s'ouvrir aux baisers du Zéphir!...
Comme elle boit déjà les larmes de l'Aurore!
Comme elle croît!! comme elle se colore!
Quel parfum, quel éclat!! célébrez le plaisir,
Saluez le printemps par votre doux ramage,
Petits oiseaux... ô Rose, accepte mon hommage.

Dans le manuscrit présenté au concours, le
dernier vers était ainsi libellé:

ALLUSION.

Petits oiseaux.

La Rose, ô Vierge, est ton image.

Jusqu'ici Langrais s'est contenté de marcher
sur les traces de Parny, de Pezai, de Gentil-
Bernard ou de Florian. Dans la pièce suivante,

les inspirations, plus que profanes, qui lui sont habituelles, revêtent un caractère manifeste de dérision et d'inconvenance.

Le dizain auquel nous faisons allusion, intitulé dans le manuscrit: *Zephirette* ou *L'Arc-en-ciel*, porte pour titre dans la brochure: *Zephirette préservée de l'orage*, avec cette épigraphe, qui en fait suffisamment pressentir la tendance: *Credidimus satis*.

L'astre éclatant des cieux s'éteint dans le nuage,
La nuit d'un crépe sombre offusque l'horizon,
L'aquilon déchaîné fait gémir le branchage,
Le foudre étincelant sillonne le gazon.
Zephirette à grands pas regagne le village,
Haletant, délacée (1), elle arrive, et l'orage
Fond et s'épanche en longs torrents.
Mais Iris, tout à coup, s'arrondit sur la nue.
Zephirette a sauté... sourit à mes accents.
Vierge, j'ai célébré ta naissance impollue.

Aux deux derniers vers, Langrais a substitué, au moment de l'impression, la variante suivante, où l'attaque irréligieuse revêt dans la forme, par la suppression de l'allusion, un caractère moins choquant :

La fille a fait un saut... puis court et vole aux champs
Où l'attend de ses jeux la compagne ingénue.

(1) Variante: en désordre.

Quant aux poésies politiques proprement dites, quelques brèves citations suffiront pour en faire connaître l'esprit. Nous pourrions transcrire ici les dizains sur *Brunswick général prussien* et le sonnet aux *Autrichiens*, mais ces déclamations banales pâliront auprès des stances sur *L'homme né libre* et de l'ode sur *La France trois fois sauvée* ou *La France république*:

Qu'un être, quel qu'il soit, privé de nourriture,
Compromette pour vivre existence ou repos,
Le contrat devient nul, et la juste nature
Le réduit en lambeaux.

A-t-elle dit à l'homme, en lui donnant la vie :
« Je te fais naître esclave, obéis à des Rois » ;
Raison universelle, égalité chérie,
Fais entendre ta voix.

L'homme est égal à l'homme et leurs droits sont les
[mêmes.

Abjure tes tyrans... Ils t'ont trop fait souffrir !
Ose, infortuné peuple, ose, en tes maux extrêmes,
Vivre libre ou mourir.

Veux l'être et c'est assez. Déjà sa main antique
Lui fournit des poignards contre ses oppresseurs ;
De sa reconnoissance il chante le cantique
Cher à tous les grands cœurs.

Le Français des tyrans a sapé l'édifice ;
Il marche égal aux Rois qu'encensoit l'univers.

**Peuples tyrannisés, proclamez le supplice
De vos maîtres pervers.**

**Don précieux de la nature,
Combattu par les seuls tyrans,
De qui la coupable imposture
Sur l'homme a pesé trop longtemps,
Liberté, c'est moi qui t'appelle,
Moi qui d'un feu pur et fidèle
Pour toi brûlai dès le berceau,
De l'altière *aristocratie*,
De l'exécrable tyrannie,
Viens, creuse avec moi le tombeau.**

**Malgré les complots homicides
D'agitateurs intéressés,
Échappée aux coups parricides,
La France est libre, et c'est assez.
Las de sa servile habitude,
Prenant une fière attitude,
Le peuple entier s'étoit levé...
Mais quoi! de nombreuses cohortes
Du Tyran ont brisé les portes,
De nouveau l'empire est sauvé.**

**Au sein d'une cour dissolue,
Réceptacle impur d'étrangers,
Ta perte, ô France, est résolue;
On y sourit à tes dangers.
En vain, *Louis et son épouse*
Font paroître une humeur jalouse
Au bruit de tes moindres revers.
En nous trompant par leurs paroles,**

*Les monstres étoient nos idoles;
Qu'ils soient l'horreur de l'univers!*

Ces diatribes insensées ne restèrent pas, même au Palinod, sans protestation, et nous croyons devoir opposer à cette glorification du 10 août une poésie royaliste qui figure parmi les pièces rejetées. Malgré sa longueur, ce factum, qui accueille avec une crédulité complaisante les bruits mis en circulation sur les prétendus projets de Philippe d'Orléans, qui annonce le supplice du Roi et qui fait appel à la France entière contre le despotisme de l'Assemblée, nous a paru valoir la peine d'être recueilli et conservé. C'est, d'ailleurs, selon toute probabilité, l'œuvre d'un Normand, ainsi qu'on peut le conjecturer par ce mot de *Belzuncer* employé pour égorger, allusion sinistre au meurtre du major de Belzunce qui ensanglanta la ville de Caen en 1791 :

*Les horreurs de l'Anarchie à l'Isle des
Royalistes, 1792 (1).*

Toi dont la voix insidieuse
Égare un peuple furieux
Et, sur l'abysme qu'il se creuse,
Lui ferme adroitement les yeux,

(1) Archives du Calvados. La pièce porte en marge : « Rejetée au Palinod ».

Quand seras-tu donc assouvie
Des fléaux que, sur ma patrie,
Tu verses à profusion.
Dis-moi jusqu'à quand ta vengeance,
Discorde, sur la triste France
Distillera son noir poison ?

N'étoit-ce point assez, cruelle,
Qu'une horde de scélérats,
Audacieuse et criminelle,
Eût renversé tous les états ?
Falloit-il encore que leur rage
Souillât de meurtre et de carnage
Le palais sacré de nos Rois,
Et qu'à Louis, ces téméraires,
Du pouvoir seuls dépositaires,
Osassent imposer des loix.

Ils ont de l'autel et du trône
Aboli les droits les plus saints,
Et presque ravi la couronne
A leurs augustes souverains ;
Ils ont avili la noblesse ;
Ils ont, dans leur coupable ivresse,
Gouverné la France en tyrans.
Il ne manque plus à leur crime
Que de Belzuncer (*sic*) leur victime
Et de proclamer Dorléans.

Ainsi, jadis, en Angleterre,
On vit un peuple mutiné,
Esclave vil et mercenaire
D'un hypocrite forcené,

**Docile à sa voix détestable,
Traiter Charles comme un coupable,
Le punir comme un criminel,
Et se déshonorer lui-même
En déférant le diadème
A l'abominable Cromwell.**

**Sujets orgueilleux et rebelles,
De fers ils ont chargé leur roi;
Par leurs motions criminelles,
Ils ont anéanti la loi;
Ils ont osé mettre en problème
S'il étoit un Être suprême
Dont on dût redouter les coups.
Un jour viendra, jour de vengeance,
Qu'ils reconnoîtront sa puissance
Aux effets d'un juste courroux.**

**Pour capter notre bienveillance,
Qu'a fait ce prétendu sénat?
Il a fait régner la licence;
Il a bouleversé l'État;
Il a fait de la France entière
Un asile affreux de misère,
De confusion et d'horreurs!!!
Et voilà les biens ineffables
Dont les Français sont redevables
A ces dignes législateurs.**

**Peuple, qu'aveugle le délire,
Ouvre les yeux sur tes malheurs;
Ne souffre plus que cet empire
Soit plus longtemps de leurs fureurs**

Le théâtre affreux et terrible.
Dissipe cette ligue horrible
Dont la volonté fait ta loi;
Entends les cris de ta patrie,
Et vole, au péril de ta vie,
Briser les chaînes de ton Roi.

Et vous, qui d'un peuple de frères
Avez fait un peuple inhumain,
Vous, dont les fureurs sanguinaires
N'ont connu ni règle ni frein,
Tremblez, scélérats exécrables:
Dieu va sur vos têtes coupables
Appesantir son bras vengeur;
Et, victimes de sa colère,
Vous serez, aux yeux de la terre,
Un monument de sa fureur.

ALLUSION.

Des maux qu'éprouve ma patrie,
Quand j'ai crayonné le tableau,
Mes regards, ô Vierge chérie,
Mes regards fixoient ton berceau.
Sur ton bras la France appuyée
Vaincra l'orgueil de l'Assemblée,
Rendra vains ses complots affreux,
Comme autrefois, Vierge naissante,
Tu vainquis la rage insolente
Du corrupteur de nos aïeux.

Avec ces poésies se termine l'histoire de
l'ancien Palinod. Celui qui fut appelé à le

remplacer devait être constitué sous de tout autres bases. Dans le concours de 1792, les examinateurs avaient clairement laissé entrevoir la nécessité d'une radicale transformation.

Les commissaires observent que, dans la plupart des pièces couronnées, l'allusion n'ayant de rapport qu'à la naissance et aux vertus de Marie et non à son immaculée conception n'est pas rigoureusement palinodique; mais, à l'exemple de ceux qui les ont précédés dans les fonctions dont ils ont été chargés par l'Université, ils n'ont pas cru devoir insister sur des formes très difficiles à remplir avec exactitude; et, après en avoir délibéré, ils ont même arrêté de proposer à l'Université d'affranchir, avec l'agrément des citoyens administrateurs du département du Calvados, les poètes d'une entrave dont la religion peut s'applaudir, mais dont le génie s'indigne, et de rendre aux Muses cette liberté chérie, sans laquelle elles ne peuvent enfanter que dans la crise et toujours avec embarras.

Ces raisons touchèrent l'Université qui, s'étant réunie le deuxième jour de la deuxième décade du second mois de la deuxième année républicaine, reçut de son doyen, le citoyen Pottier, la communication dont voici le texte:

« CITOYENS,

« L'affaire pour laquelle je vous ai rassemblés est relative au concours du Palinod. Les poètes demandent s'il aura lieu et s'il se fera une distribution de prix cette année comme à l'ordinaire, et déjà quelques pièces sont déposées en votre greffe: il est donc urgent et nécessaire que vous vous occupiez incessamment de cet objet.

« Vous savez que les juges que vous aviez nommés pour adjudger les couronnes en 1792 vous proposèrent d'affranchir les poètes, sous le bon plaisir de l'administration supérieure, des entraves de l'allusion, qui, dans les pièces présentées au concours, n'est presque jamais rigoureusement palinodique: cette forme, d'ailleurs, dont le catholicisme peut s'applaudir, mais dont le génie s'indigne, n'est propre qu'à retarder les élans de l'imagination; vous rendrez donc aujourd'hui aux Muses cette liberté chérie sans laquelle elles ne peuvent enfanter que dans la crise et toujours avec embarras.

« Mais ce n'est pas assez de cette réforme. Je voudrais qu'aux pièces d'un goût antique et suranné, vous substituassiez, toujours avec l'agrément des administrateurs du Calvados,

des pièces d'un goût plus moderne, dont l'harmonie et les beautés nous seroient mieux connues; je voudrois que vous rendissiez l'établissement du Palinod utile à la République française en n'admettant au concours que des poésies propres à propager l'esprit public et analogues à la Révolution.

« Voici donc le plan que je propose: 1° supprimer l'allusion dans toutes les pièces qui concourront, sans cependant diminuer le nombre des strophes ou des vers; 2° conserver le premier prix d'ode française dans le genre et la forme de celle à *la Fortune*, par Jean-Baptiste Rousseau; 3° réunir le second prix d'ode à ceux du sonnet et du dizain pour en former un second prix d'ode française de dix strophes au moins, à l'imitation de celle sur *Le Temps*, par Thomas; 4° laisser subsister le prix de stances tel qu'il a été primitivement établi; 5° conserver pareillement le prix d'ode alcaïque et d'épigramme latine, quant à la forme et au nombre de strophes ou de vers; 6° substituer au prix d'ode iambique, genre de poésie dont nos poètes latins font peu d'usage, un prix d'ode saphique, de douze strophes, sans allusion; 7° renvoyer au trente-et-un mai prochain ou plutôt au douze prairial, suivant l'ère républicaine, la distribution des lauriers palinodiques,

pour immortaliser le souvenir de cette journée à jamais fameuse dans les fastes de la Révolution française; 8° n'admettre au concours que des pièces qui auroient pour objet la Liberté, l'Égalité, les avantages du gouvernement républicain ou quelques-uns des principaux événements depuis 1789, sans cependant en exclure celles qui auroient un but moral et qui pourroient également tendre à l'instruction et au bonheur de la Société.

« Tel est, Citoyens, le plan que je soumets à votre considération; si quelqu'un de vous a d'autres vues à proposer, je l'invite à en faire part à l'assemblée, et, vous tous, Citoyens, à en délibérer », ce que le citoyen président a dicté et signé avec le secrétaire, et ajournement à deux jours.

« *Signé*: POTTIER, doyen, et JAMARD, secrétaire provisoire ».

Le quatrième jour de la même décade, l'Université adopta les vues du citoyen Pottier et ordonna l'envoi de sa délibération au département avec observation :

« Que l'exécution de ce plan présente des moyens propres à perpétuer la mémoire des grands événements de la Révolution et à con-

solider les bases du gouvernement républicain ; que, d'ailleurs, il est du devoir du corps enseignant, comme de l'intérêt général du département, de travailler à maintenir un établissement, aussi précieux qu'antique, et qui fit toujours sa gloire et son triomphe par le nombre considérable d'excellents poètes dont il fut le berceau et qui ne doivent qu'au Palinod de Caen le développement des talens et du génie qui les a rendus à jamais célèbres ».

L'arrêté du Directoire du département ne fait guère que s'approprier les idées émises par le citoyen Pottier et que l'Université avait déjà adoptées :

« Considérant que le projet d'arrêté présente des vues d'utilité et de grands moyens propres à élever le génie, à propager les principes de la liberté et du républicanisme et à consacrer les bienfaits de la Révolution ;

« Considérant encore que la gloire et le triomphe des beaux-arts sont essentiellement attachés à la conservation de cet établissement, qui deviendra d'autant plus précieux qu'il sera délivré des entraves d'une allusion qui rappelle le fanatisme et enchaîne le génie,

« Le Directoire, ouï le rapport et le procu-

reur général syndic entendu, déclare approuver ledit projet d'arrêté sous les exceptions ci-après, savoir :

« 1° Toutes les pièces qui concourront auront au moins le même nombre de strophes ou de vers qui étoit précédemment requis dans chaque genre et ne présenteront plus d'allusion ;

« 2° Il sera décerné un premier et un second prix pour l'ode française, composée au moins de dix strophes, dans le genre et la forme de celle à *la Fortune*, par Jean-Baptiste Rousseau ;

« 3° Les auteurs de l'ode alcaïque et d'épigramme latine auront la liberté de les composer du nombre de strophes ou de vers qu'ils croiront convenable, pourvu, toutefois, que l'ode alcaïque ait au moins dix strophes et l'épigramme latine trente vers ;

« 4° Que l'ode saphique sera aussi composée de dix strophes au moins ;

« 5° Il sera également décerné deux prix pour deux genres de poésie moderne, savoir : l'épître en vers français, pièce morale et philosophique, propre à éclairer l'opinion et à tendre au bonheur de la société, et l'idylle, pièce ingénue, tenant à la nature ».

Sur la pétition des commissaires du corps enseignant « nommés pour arriver aux moyens

d'une plus grande célébrité ». l'allocation de 200 livres fut portée, le 27 floréal, à la somme de 300 livres. Un autre arrêté, du 17 floréal, recula, pour l'année seulement, l'époque du concours au 13 messidor, « afin de donner aux auteurs le temps de travailler plus à leur aise et de produire de meilleures compositions ».

« Les amateurs et les poètes, dit l'annonce que nous avons sous les yeux, devaient adresser leurs pièces, le 4 messidor au plus tard, au citoyen Lanjalley, secrétaire greffier des instituteurs de la ci-devant Université de Caen, rue de la Fripperie, n° 100 ».

L'arrêté important du 9 frimaire an II, que signèrent les citoyens Néel, P. Gaugain, Le Roi, Caillot, Hélie, Rouderon et Courville, procureur général syndic, n'avait pas cru devoir fixer les emblèmes républicains qui devaient remplacer les anciens et figurer sur les médailles des prix. Sur ce point, il s'en était rapporté au zèle patriotique et au goût de l'Université.

« L'administration déclare, au surplus, que son intention est que le montant des prix ci-dessus déterminés soit converti en autant de médailles représentant le Génie et la Liberté,

indiquant l'ère républicaine, s'en rapportant, au surplus, au corps enseignant de choisir les emblèmes convenables, pourvu qu'elles aient toutes rapport à la Révolution, qu'elles en puissent retracer les époques intéressantes, et parce qu'elles seront préalablement soumises à l'administration.

« *Signé*: THIBAUT, pour l'absence du secrétaire général ».

L'Université se conforma de son mieux à ce programme, et voici, d'après un document conservé aux Archives du Calvados et reproduit dans la brochure d'Audet, quels furent, en définitive, les emblèmes républicains adoptés :

EMBLÈMES RÉPUBLICAINS

avec des devises pour les différentes médailles qui doivent servir de prix.

Proposés d'après l'arrêté du département du Calvados et adoptés par le Comité d'Instruction publique de la Convention nationale.

POUR L'ODE

Un *Aigle* prenant son essor vers les cieux, en échappant à des débris de chaînes tombées et accumulées au pied de l'arbre de la *Liberté*, avec cette inscription :

L'ode en son libre essor s'élève jusqu'aux cieux.

POUR L'ÉPITRE PHILOSOPHIQUE OU MORALE

Le *Soleil* dardant ses rayons et dirigeant *l'homme* sur un droit sentier, au bout duquel se trouvent la *Liberté* et le *Bonheur*, avec cette devise:

La Vérité qui luit le mène au vrai Bonheur.

POUR L'IDYLLE

Une simple *Bergère* représentée avec ses charmes naturels et un bouquet de fleurs champêtres, ayant cette inscription:

Sans le secours de l'Art toujours plaît la Nature.

POUR L'ÉPIGRAMME

La figure de la *Liberté*, debout et dans une attitude imposante, tenant en main un glaive et foulant aux pieds les tyrans abattus, avec cette inscription:

Le fer d'un peuple libre abatit les Tyrans.

ou bien

Un *Miroir* représentant fidèlement les objets avec leurs bonnes et leurs mauvaises qualités, ayant cette inscription:

Il peint le vrai, le faux, les vertus et les vices.

POUR LES STANCES

La *Liberté*, l'*Égalité*, sous l'emblème d'une double colonne, malgré l'effort du tems et des tempêtes, toujours ferme, inébranlable, avec cette inscription:

Toujours l'homme eut des droits sacrés inaltérables.

ou

La colonne du *Vrai*, ornée des attributs de la Liberté, demeurant toujours, malgré l'effort du tems et des tempêtes, ferme, immobile, avec cette devise:

L'Erreur fuit, mais le vrai demeure inébranlable.

Le concours du nouveau Palinod, qui s'ouvrit à Caen le 13 messidor de la deuxième année républicaine (1^{er} juillet 1794), répondit aux efforts de l'administration et du corps enseignant, et, grâce aux poésies des citoyens Audet et Picquot, il ne fut pas sans quelque retentissement.

L'annonce renferme, comme les anciens programmes, une invitation aux poètes et un poème résumant, avec plus ou moins d'exactitude, le plan d'éducation des citoyens projeté par le Comité d'Instruction publique de la Convention nationale.

Ces deux pièces, correctement écrites, sont de Gabriel-Antoine-Nicolas Audet. L'invitation aux poètes sur la Révolution du 31 mai (vieux style) ou sur le triomphe de la Montagne est l'œuvre du citoyen Langrais, instituteur, surveillant des classes et études du collège du Mont.

En voici quelques strophes :

Peuple, la République est une, indivisible,
Ainsi l'ont établi les plus sages décrets.
La France va marcher, triomphante, invincible,
De succès en succès.

Bientôt on la verra, pareille à *Rome* antique,
Imprimer le respect à ses plus fiers voisins.
Et, des bords de la *Seine* à la mer *Atlantique*,
Étendre ses confins.

Par ses élémens purs la sublime *Montagne*
A déjà du *Marais* dissipé les vapeurs;
Un air vivifiant s'étend sur la campagne
Et la pare de fleurs.

Tel, au temps du *Chaos*, temps des masses funèbres,
Je crois voir l'Éternel s'élançer dans la nuit.
Il commande... et du sein des profondes ténèbres
La lumière jaillit.

Le monde naît, tressaille, et l'homme enfin respire;
Des plus riches parfums la terre épand l'odeur:
Le miracle est complet et tout semble sourire
A son divin auteur.

Ah! faut-il qu'endurcis, *les fiers enfants des hommes*,
Dans leur frivole orgueil, se lèvent contre lui:
Comme s'il existoit, pour tous, tant que nous sommes,
Un plus solide appui!

Mais au centre imposant de la voûte étoilée,
Dieu se montre, et déjà les *Titans* ne sont plus...
La *Montagne* a parlé; les cris de la vallée
Sont des cris superflus.

Oh! qui de cette époque, à toujours mémorable,
Chantera dignement les résultats heureux?
Qu'ils passent, au moyen d'un bronze impérissable,
A nos derniers neveux.

Élevez jusqu'au Ciel, *Harmonieux Orphées*,
Le Comité qui veille au salut des Français;
Offrez-lui dans vos vers un groupe de trophées
Qui subsiste à jamais.

Du dernier des *Tyrans* qui régnoient sur la France
Retracez les forfaits, célébrez le trépas;
Développez les droits d'une juste défense
Contre leurs attentats.

De nos jeunes héros éternisez la gloire,
Arrondissons pour eux le chêne, le laurier:
C'est au peintre, à sa toile, au burin de l'histoire
Qu'on doit le vrai guerrier.

Nous possédons sur ce concours les renseignements les plus complets. Les deux lauréats ont pris soin d'imprimer à part leurs productions, et nous avons le procès-verbal de l'examen auquel elles furent soumises.

Gabriel Audet obtint les trois prix de poésie latine pour son ode saphique *In libertatem ac paritatem restitutas*; pour son ode alcaïque sur *La mort glorieuse de Barra*, et pour l'épigramme sur *La lumière bienfaisante de la Raison*.

Voici le jugement porté par les commissaires sur cette dernière poésie :

« Le prix de l'épigramme latine a été décerné à la pièce qui a pour épigraphe : « *Nihil est a cælo homini datum ratione præstantius* ». C'est véritablement la Raison chantée par le délire, mais par ce délire poétique si digne de la célébrer. Aux beautés d'une latinité pure, l'auteur de cette pièce a réuni toutes les grâces de la poésie. On y admire surtout l'harmonie des vers, la grandeur des pensées, la sublimité des images et, plus encore, cette fécondité rare qui sait multiplier ses idées et varier agréablement ses tours ».

L'ode saphique et l'ode iambique ne sont pas moins favorablement appréciées, bien que les juges reconnaissent que le citoyen Audet n'a pas absolument tout le mérite d'Horace ou de Pindare. On est surtout fâché, écrivent-ils à propos de la mort du jeune Barra, de ne point y retrouver cette harmonie délicieuse qui fait le charme de la poésie d'Horace, ni ces élans du génie qui caractérisent celle de Pindare et qu'appelait la grandeur du sujet. On regrette encore de n'y point voir ces images sublimes qu'on admire dans le *Qualem ministrum fulminis alitem* du chantre de Falerne, quoique

le sujet soit à peu près le même et que le poète qui a remporté la palme eût en sa faveur la supériorité du héros.

Malgré ces réserves, la supériorité de ces poésies latines couronnées fut universellement reconnue, et un citoyen, J. Dupont, éditeur du Recueil des Lauréats (1) et auteur lui-même d'une ode sur *La reprise de Toulon*, traduisit en vers français et l'ode saphique sur *La Liberté et l'Égalité* et l'ode alcaïque sur *La mort de Barra*.

Audet n'eut pas le même succès dans la poésie française; ses stances sur *L'Amitié* n'eurent que les honneurs de la lecture; il en fut de même de son *Épître aux enfants et aux adolescents*. Deux autres pièces, une idylle à la façon de Berquin, *Le vieillard donnant à son petit-fils l'exemple de la bienfaisance*, et l'ode sur *L'union nécessaire des talens et des vertus pour le bonheur de la société*, ne furent l'objet d'aucune distinction. Il n'y a point à s'en étonner: dans ces diverses compositions, Audet reste d'une fadeur désespérante, et ses poésies palinodiques ne sont guère supérieures aux compliments qu'il adresse aux représen-

(1) *Poésies latines et françaises qui ont obtenu des prix ou mentions honorables au nouveau concours du Palinod de Caen, le 13^e messidor, 2^e année de la République. Caen, G. Le Roy, an II.*

tants du peuple Lindet, Oudot, Bouret, Frémanger, Fouché, lors de leur visite à sa maison d'éducation, à ses quatrains aux généraux Vialle et de Tilly, et aux couplets officiels qu'il écrivit, à la demande des autorités, pour la fête des Français et pour la fête du Genre humain.

Le citoyen Picquot obtint un succès plus complet et plus bruyant. Trois de ses poésies françaises furent couronnées et reçurent du public l'accueil le plus chaleureux.

La première était une idylle intitulée *Le berceau républicain*. Les juges commissaires lui avaient décerné l'éloge suivant: « On y admire un naturel assaisonné, une naïveté piquante, des images choisies, des sentiments doux et tendres, des vers aisés et coulants. Les expressions en sont simples, quelquefois riches, toujours vraies; le lieu de la scène y est bien établi, l'action parfaitement soutenue, la vraisemblance admirablement gardée, l'ordre régulièrement observé. On y retrouve même quelque chose de la simplicité de Théocrite, de la délicatesse de Virgile, de la finesse de Moschus, de la spiritualité de Bion ».

Voici maintenant le début et la fin de cette idylle extraordinaire:

Le berceau républicain.

Dans un silencieux bocage
J'errais à l'aventure, en fuyant le malheur:
Un spectacle touchant fait taire ma douleur,
Je m'arrête attendri... Sous un épais ombrage
J'aperçois un berceau paré de mille fleurs,
Faiblement agité par les mains d'une femme;
Dans ses beaux yeux se peint son âme,
Ils me semblent mouillés des plus sensibles pleurs.

Ah! ce n'est point le mercenaire
Que trop souvent l'oubli d'un devoir si sacré
Charge de cette tâche, aussi douce que chère;
Aux sentimens dont il est pénétré
Je connais le cœur d'une mère.
Voyez-la de son fils surveiller le sommeil;
Dans lui chercher les traits de l'objet qu'elle adore,
Le baiser doucement, puis le baiser encore
Dans l'attente de son réveil.

Après une tirade philosophique, dans laquelle
l'auteur s'efforce de peindre les malheurs sans
nombre qui sont le lot ordinaire de l'huma-
nité, l'idylle continue ainsi:

Ah, calme tes chagrins, mère sensible et tendre!
J'oubliais que ton fils, né sous le règne heureux
Des loix et des vertus, des mœurs républicaines,
Goûtera les plaisirs sans connaître les peines.
Jouis de l'avenir le plus délicieux.
Au milieu d'un peuple de frères,
Sous l'aile de l'égalité,

Méprisant de l'orgueil les trompeuses chimères,
Il vivra pour la gloire et pour la liberté.
Il s'éveille... ô nature! ô charme de la vie!
Que ne puis-je exprimer vos doux élancemens!
Il est donc un bonheur! oui, mon âme flétrie
L'éprouve à la douceur de leurs embrassemens.

Nous passerons légèrement sur l'ode intitulée *Les crimes de l'Angleterre*. Nous n'en voulons retenir que la première et la dernière strophes: l'une, parce qu'elle fut l'objet d'un éloge sans restriction et sans mesure; l'autre, parce qu'elle contient une prédiction que l'avenir ne s'est guère chargé de réaliser:

Muse, qui du divin Tyrthée
Inspiras les sublimes chants,
Embrase mon âme agitée
De tes feux les plus dévorans!
Qu'à ma voix, les Tyrans frémissent!
Que leurs satellites pâlissent!
Puisse-t-elle, ainsi que la foudre,
Réduisant leurs trônes en poudre,
Planer sur leurs sanglans débris.

.

C'en est fait, superbe rivale,
Tremble, trop coupable Albion!
Elle a sonné, l'heure fatale,
L'heure de ta destruction.
Déjà les ondes écumantes
Ont vu nos flottes triomphantes

T'arracher un sceptre usurpé...
Tu vas tomber, vile Carthage :
On cherchera sur ton rivage
Par quel peuple il fut occupé.

« Cette ode, nous disent les commissaires, est pleine de verve. Le début en est hardi, frappant, magnifique, pompeux même; partout le poète lyrique s'y montre par l'élévation des pensées, le sublime des sentiments, l'énergie des expressions, le charme d'une harmonie délicieuse et soutenue; dans le ton qu'il prend et la fureur prophétique qui le possède, on reconnaît la chaleur de son âme et l'enthousiasme du patriotisme dont il est animé ».

Mais le grand succès du jour fut *L'épître aux Sans-Culottes*, qui, après un long examen, dont le procès-verbal porte la trace, fut définitivement préférée au *Bonheur de l'enfance*, du citoyen Audet. « C'est une épître familière, dans le genre de la satire, sur le ridicule de nos *faux patriotes*. C'est un sans-culotte qui, après avoir expliqué à ses semblables les causes et les effets de notre étonnante Révolution, entreprend de démasquer les hommes à moustache et de prévenir ses frères contre ces dangereux intrigants ». Et, plus loin: « Le caractère de nouveauté qui règne dans *L'épître aux Sans-Culottes*, la censure instructive

qu'elle renferme, la finesse et la vérité de ses portraits, les couleurs intéressantes sous lesquelles elle se présente ont déterminé les commissaires juges du Palinod à lui décerner la palme... »

Voici les passages les plus saillants de ce factum, où les examinateurs signalaient encore un enjouement aimable, des saillies fines et piquantes et un badinage léger.

Quelques vers suffisent au poète pour caractériser l'ancien régime et la Révolution :

Il fallut inventer pour mieux river la chaîne
Le ridicule amas des superstitions,
Un grimoire de lois et les prétentions.
On vit paraître alors la troupe sotte et vaine
D'Empereurs, Rois, Marquis, Comtes, Ducs et Barons
Et de tous leurs suppôts la longue kyrielle;
L'homme tyrannisé par toute la séquelle,
Par des systèmes faux sans cesse perverti,
Devint un animal sous le joug abruti.

.....
Les vertus lentement préparaient ta défaite,
Tourbe d'usurpateurs! L'explosion s'est faite,
Les Tyrans ont péri! l'Auguste Humanité
Reprend son attitude avec la Liberté.

.....
O Plébéiens français, qui pourrait contenter
Vos courageux efforts, votre mâle énergie!
A la corruption, qui sut mieux résister?
Sacrifices nombreux, abandon de la vie,

**Vous avez tout souffert; rien ne peut vous coûter;
Pour vous seuls, en un mot, il est une patrie.**

Le passage relatif aux aristocrates et aux *faux républicains* avait plus d'actualité et, à ce titre, attira plus vivement l'attention. En le lisant avec soin, peut-être serait-il possible d'y reconnaître, sous la violence de la forme, quelques tendances girondines :

**Les restes dégoûtants de l'Aristocratie,
Les gens à parchemin, le riche ambitieux
En vain autour de vous semaient la défiance,
Inventaient la disette au sein de l'abondance,
Conspiraient, conspiraient; leurs complots odieux
Se sont anéantis devant votre prudence.**

.....
**Soyez bien attentifs, maintenant cette ligue
N'ayant pu vous réduire a recours à l'intrigue.
Singes de vos vertus, pour mieux vous abuser,
Voyez-les, pleins d'ardeur, se sans-culottiser.
Dès lors c'est un torrent que leur patriotisme!
Comme il entraîne tout! Quel feu! quel héroïsme!
D'amour du bien public comme ils sont dévorés!
Vous n'êtes auprès d'eux que de froids modérés!
Voyez-les s'agiter dans leur brûlant civisme:
L'un montre un maintien grave, un autre le cynisme;
Celui-ci sa moustache; ah! qu'elle lui sied bien!
Avec une moustache on est bon citoyen.
Et cet autre, aspirant à plus de confiance,
Censure ses aïeux, se plaint de sa naissance,
Patriotiquement court abjurer son nom
Et dans l'Antiquité va chercher un patron.**

Je ris de ce Brutus de nouvelle fabrique
Qui s'enroue à crier: *Vive la République.*
Là je vois un Socrate; ailleurs, c'est un Caton.
Je t'y retrouve aussi, vertueux *Scipion.*

O Monsieur, croyez-moi, le Peuple n'est pas bête
Et toujours du bonnet il distingue la tête.
Vous vous parez en vain de ces noms empruntés:
C'est par leurs actions qu'il juge ses semblables.
N'a-t-il pas vu *Chaumette* et d'autres grands coupables
Joindre d'antiques noms à leurs noms détestés?
Quitte donc, idiot, ce risible étalage;
Crois-tu que ta moustache ait changé ton visage,
Laisse ces noms fameux; car, enfin, te rends-tu
Leurs penchants épurés par la seule vertu.
Il est d'autres moyens d'être recommandable,
Sache rendre le tien, s'il se peut, respectable.
Ainsi ces nouveaux Grecs, Spartiates, Romains,
Que sont-ils à vos yeux? d'insipides Pantins.
Ils rampent devant vous, car vous donnez les places,
Ils feraient pour un Roi de pareilles grimaces.

Un autre auteur, dont nous ne connaissons pas le nom, avait présenté une pièce sur *L'Immortalité de l'âme*, dont l'inspiration générale différait sensiblement des productions patriotiques que nous venons de parcourir. Elle fut écartée dédaigneusement, ainsi que nous l'apprend le paragraphe suivant du procès-verbal:

« Les juges du Palinod parleront encore d'une pièce sur *L'Immortalité de l'âme*, dont

la première strophe commence par ces mots : *Voyez cette vile matière*. Cette pièce n'est pas absolument sans mérite. On y rencontre des vers heureux et des beautés de détail qui auraient pu mériter les éloges des citoyens; mais on y voit aussi des expressions qui annoncent que la Muse qui a enfanté cette production a été plutôt inspirée par le fanatisme que par le dieu de la poésie. Les Français reconnaissent un être suprême et des sages qui jouissent dans son sein de la récompense due à la vertu, mais ils ne reconnaissent ni ces *enfes*, ni ces *tabernacles éternels*, ni ce *chœur sacré des anges*, êtres chimériques inventés par la superstition et accrédités par l'imposture. On désirerait que l'auteur, dans l'excès de son délire poétique, n'eût pas perdu de vue ces grandes et utiles vérités ».

Cette citation, qui marque si bien le caractère du nouveau Palinod, termine ce que nous avons à en dire. La tentative du 13 messidor n'eut pas de lendemain; conservé pendant quelque temps, parce que sa constitution le rattachait à l'établissement universitaire, le Palinod disparut à son tour, lorsque les derniers restes de l'ancien état de choses vinrent eux-mêmes à s'écrouler. Le 7 décembre 1792,

c'est encore sous les auspices de l'Université que le concours est organisé; le 12 messidor an II de la République, ce sont les instituteurs réunis, nommés par l'administration, qui jugent du mérite des poésies: dans le premier concours, le nom de la Vierge n'est pas formellement proscrit; dans le second, non seulement il se trouve remplacé par *la Liberté et l'Égalité*, mais les moindres allusions religieuses sont sévèrement interdites. L'année suivante, le concours lui-même cessa d'avoir lieu, et, malgré quelques velléités de restauration, il ne devait jamais être repris par la suite.

Quant aux médailles promises, nous ne saurions dire si jamais elles ont été exécutées. En tout cas, nous n'avons pu rencontrer aucun exemplaire de ces emblèmes patriotiques.

ERRATA

Page 23, ligne 12, *au lieu de* :

Je t'ay longtemps attendu,

Lisez :

Je t'ay longuement attendu.

P. 25, ligne 25, *au lieu de* : L'as, *lisez* : Las.

P. 28, ligne 23, *au lieu de* : Canosse, *lisez* : Canossa.

P. 30, ligne 25, *au lieu de* : la procession, *lisez* : la confrérie.

P. 50, ligne 6, *au lieu de* : lieutenant, *lisez* : lieu tenant.

P. 65, ligne 17, *au lieu de* : Hilsin, *lisez* : Helsin.

P. 115, ligne 26, *au lieu de* : vers équivoque, *lisez* : vers équivoqué.

P. 146, ligne 9, *au lieu de* : David Fonaud, *lisez* : David Ferrand.

P. 160, ligne 10, *après* : n° 1587, *ajoutez* : du fonds français.

P. 161, ligne 27, *au lieu de* : f° 23, *lisez* : f° 23, v°.

Id., id., *au lieu de* : f° 25, *lisez* : f° 25, v°.

Id., ligne 28, *après les mots* : une imprimerie, *au lieu de* : f° 27, *lisez* : f° 27, v°.

P. 164, ligne 5, *au lieu de* : f° 68, *lisez* : f° 40.

Id., ligne 16, *au lieu de* : f° 82, *lisez* : f° 82, v°.

P. 206, ligne 27, *au lieu de* : M. de la Vestonponnardiére, *lisez* : M. de la Vestanponnardiére.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
<i>Lettre de M. Léopold DELISLE, Membre de l'Institut</i>	v
<i>Avant-propos</i>	ix
INTRODUCTION.	1
CHAPITRE I^{er}	5
CHAPITRE II. — Transformations successives de la Société du Puy.	81
CHAPITRE III. — Poésies palinodiques (Époque ancienne).	103
CHAPITRE IV. — Miniatures accompagnant les pièces palinodiques.	159
CHAPITRE V. — Du rôle du grotesque dans les concours palinodiques. — Le Festin des Princes. — David Ferrand et la Muse normande	201
CHAPITRE VI. — Époque moderne.	231
CHAPITRE VII. — Le Palinod à Caen	259

TABLE DES NOMS D'HOMME

- AGILMONDE, roi de Lombardie, 301.
ALEXIS (Vie de saint), 16.
ALEXIS (Guillaume), dit le *Bon moine de Lyre*, lauréat, 108, 137.
ALYNE (Jean), lauréat, 137.
AMAURY, personnage d'un ancien mystère, 21, 22.
AMBOISE (Étude sur le cardinal d'), sujet de concours, 254.
ANCILLON (L.-F.), pasteur protestant, lauréat, 254.
ANCTOVILLE (M. d'), juge au Puy de Caen, 343.
ANGO (Richard), prieur de Beaumont-en-Auge, 123.
ANSELME (Saint), opuscule sur la Conception, qui lui est attribué, 9, 12, 16.
ANTHÉNOR, personnage d'un ancien mystère, 21, 22.
ARGENCES (M^{lle} d'), lauréate, 237, 240.
AUBERT (l'abbé), aumônier de la duchesse de Longueville, 266.
AUBERT (Guillaume), lauréat, 160.
AUBERT (Nicolas), lauréat, 137, 174.
AUDET, lauréat, 349-352, 371, 373-377, 381.
AUVRAY (Jacques), lauréat, 142-152.
AVRIL OU APVRIL (Jean), lauréat, 112, 113.
AVRIL OU APVRIL (Pierre), lauréat, 98, 108-112, 137, 160, 173, 175.
- BAILLEUL (le Président de), 250.
BALLE (Vincent de la), lauréat, 117.
BALLIN (M.), auteur de recherches sur le Palinod, 102, 248.
BARDOU (le curé), 281.
BARRE (Antoine de la), abbé de Sainte-Catherine de Rouen, 63.
BASLY, de Caen, lauréat, 329.
BASSOMPIERRE (Louis-François de), fondateur de prix, 98.
BAYEUX, lauréat, 334.
BAYEUX (Jean de), archevêque de Rouen, 40, 42.

- BEAUMONT-MORFOUASSE (de), lauréat, 306.
BEAUSSIEU, doyen de théologie à l'Université de Caen, 281.
BEAUVOIR (de), juge honoraire du Puy de Caen, 344.
BEAUVOISIN, lauréat, 345.
BECDELIÈVRE (le Président de), Prince du Puy de Rouen, 237.
BECTHOMAS (le Président de), mention de son Éloge, 250.
BELIN, curé de Nainville, lauréat, 282-286, 305-309.
BELLENGER (Pierre), lauréat, 174.
BELZUNCE (Allusion au meurtre de), 360.
BÉRIGNY (de), conseiller au présidial de Caen, 291.
BERTAUT (le poète), 270.
BERTRAND (Jean), lauréat, 137, 186.
BLANCBASTON, receveur de l'archevêché de Rouen, 132.
BLARU (Simon de), commandeur de Saint-Antoine de Rouen, 97.
BLONDEL, chanoine de Missy, lauréat, 260, 261.
BOCAGE (Adrien), auteur d'un recueil de poésies sur la Conception, 141.
BOCCAGE (M^{me} du), lauréate, 239, 240.
BOISARD, lauréat, 327, 329-331.
BOISLEVESQUE, greffier du Parlement, 85.
BOISSET, lauréat, 190.
BONNEANNÉE (Richard), lauréat, 97-99, 137.
BONNETOT (M. de), fondateur du Puy de Rouen, 195, 252.
BOSROGER (le capitaine de), autrement de Boismilon, lauréat, 271, 274, 281.
BOUISRET, lauréat, 325.
BOULLAY (M. du), mention de son Éloge, 250.
BOURDONNAYE (le marquis de la), mention de son Éloge, 250.
BOURET, représentant du peuple, 378.
BOURGET DE CHAULIEU, lauréat, 303.
BRAS DE BOURGUEVILLE (Ch. de), parle de l'origine du Palinode de Caen et donne l'explication du mot Puy, 55, 59; cité, 259, 260.
BRÉART (R.), lauréat, 182, 183.
BRETTEL (Louis), mention de son Éloge, 249.
BRETTEVILLE (Alphonse de), official et chanoine de Rouen, juge au Palinode de cette ville, 65, 82, 86, 87, 89, 93.
BREUIL (du), lauréat, 290.
BROUAULT, chanoine de la Maison-Dieu de Caen, 290.

BRUNSWICK, pris comme sujet d'un dizain au Puy de Caen, 358.
BUSQUET, lauréat, 137.

CAHAIGNES, poète caennais, 265.

CAILLE (François-Pierre), lauréat, 349.

CAILLE-DESFONTAINES et CAILLE-DESMESNILS, frères, auteurs de
pièces de vers en l'honneur de Louis XVI, 342.

CAILLOT, de l'Administration départementale du Calvados,
370.

CALLY (Pierre), professeur au collège du Bois, 281.

Calpurnius Flamma (dévouement de), sujet de poésie, 319.

CANOSSA (Louis de), évêque de Bayeux, 28, 29.

CANU (Guillaume), lauréat, 238.

CANU (M^{lle}), lauréate, 238.

CANY (M. de), mention de son Éloge, 250.

CARUE, maître ès-arts, lauréat, 320.

CAVELIER, lauréat, 327.

CHAMILLART, Intendant, juge du concours du Palinod de Caen,
271, 272, 275.

CHANDELIER (J.-B.), conseiller au Parlement, 131-133.

CHAPPERON (Arnoult), lauréat, 137.

CHAPPERON (Louis), lauréat, 46.

CHASSANT (Alphonse), éditeur, avec M. Pezet, de l'*Advocacie
Notre-Dame*, 28.

CHÉRUEL (Guillaume), lauréat, 304.

CHIBOURG, mention d'un discours latin qu'il prononça, 344.

Clerici (le chantre), 169.

CLERMONT (M. de), président du Directoire du département du
Calvados, 347.

COLLET DE LISLEY, lauréat, 306, 308.

COLUMBE (Guillaume), lauréat, 137.

CORNILLE (Antoine), 236.

COTTON DES HOUSSAYES, secrétaire de l'Académie de l'Imma-
culée Conception de Rouen, 95, 99, 102, 242, 244, 245, 249, 251,
252; mention de son Éloge, 250.

COURCOUL DE LA FERRIÈRE, lauréat, 292-296.

COURCY (M^{me} de), lauréate, 292, 293.

COURVILLE, procureur général syndic du département du Calva-
dos, 370.

- CRÉTIN (Guillaume), lauréat, 108, 115, 137, 160.
CROIXMARE (Robert de), archevêque de Rouen, 66.
CROIXMARE (M. de), Prince du Puy de Rouen, 125.
CROSNE (Thiroux de), Intendant, 97.
CRIGNON, de Dieppe, lauréat, 137, 160, 161-164, 175.
- DARÉ (Louis), Prince du Puy de Rouen, 49.
DARÉ (Pierre), sr de Châteauroux, lieutenant général du bailli
de Rouen, fondateur du Puy de cette ville, 43, 45, 48, 60.
DAUBAT, lauréat, 334, 335, 341, 345-348.
DAUBERT, lauréat, 270, 327.
DAUCHIN, lauréat, 306.
DAUGE, lauréat, 287, 296, 297.
DE LA RUE (l'abbé), 12.
DELILLE (le poète), 243.
DESHAYES, lauréat, 326-328, 331.
DESHOMMETS (Jacques), fondateur de prix, 93.
DESHOMMETS (Raoul), lauréat, 174.
DESMARETS (le docteur), lauréat, 282.
DOLBEC (Louis), mention de son Éloge, 250.
DOLBET (Dom François), bénédictin de Hambie, 281.
Donatus ou DONNEST, grammairien, 176.
DOUBLET (Jean), lauréat, 187, 188.
DOUESPE DE SAINT-OUEN (de la), lauréat, 296, 301, 302, 308.
DUBOIS, clerc de Lisieux, lauréat, 321.
DUCLOS, mention de son Éloge, 250.
DUCQUERIE (de la), lauréat, 304.
DU MOUTIER (Nicolas), lieutenant général à Caen, 268.
DUMOUCHEL, de Caen, lauréat, 322.
DUPARC (Jacques), lauréat, 137.
DUPUIS (Nicole), lauréat, 137, 161.
DURUFLÉ, lauréat, 98.
DUVAL DE MONDRAINVILLE (Étienne), fondateur et Prince du
Puy de Caen, 262, 263.
- ELIE DE BEAUMONT (M. et M^{me}), fondateurs de la fête des
Bonnes Gens, 337.
- FABRI ou FABRY (Pierre), curé de Méray, auteur du *Grand art
de pleine Rhétorique*, 50, 51, 54, 133, 134, 186, 189.

- FARIN**, historien de Rouen, 37, 43-45, 47.
FAUCON DE RIS, Premier Président du Parlement, 146.
FAUDOAS (le comte de), juge honoraire au Puy de Caen, 348.
FERRAND (David), auteur de la *Muse normande*, 55, 56, 146, 202-229.
FILLASTER (Jacques), lauréat, 137.
FILLON (Arthur), chanoine de Rouen, 36.
FLACUL (Gringore), personnage de la *Muse normande*, 225.
FLÉCELLES (François de), lauréat, 130, 131.
FLOQUET (M.), historien de Rouen, 208, 220.
FOSSE (Michel de la), lauréat, 142.
FOUCHÉ, représentant du peuple, 378.
FRANKLIN, célébré, 342.
FRÉMANGER, représentant du peuple, 378.
FRÈRE (Édouard), éditeur de l'*Approbation des statuts de la confrérie de l'Immaculée Conception*, 41, 42; cité, 66, 85, 86.
- GAALON** (de), de Thorigny, lauréat, 308.
GAGUIN (Robert), son traité *Pietas Lugdunensis*, 21.
GASSION, en Normandie, 219, 220.
GAUGAIN (P.), de l'Administration départementale du Calvados, 370.
GAUTIER (l'abbé), ses recherches, 348.
GENEVÈVE DE BRABANT, sujet d'une pièce de vers, 309, 310.
GÉRARD D'AURILLAC, 247.
GERBOD OU GERBOLD (saint), sujet d'une pièce de vers, 317.
GOBBEY (de), s^r de Suresnes, 399.
GONFREY, docteur en droits, lauréat, 290, 296, 297.
GOUGET (l'abbé), auteur de la *Bibliothèque française*, 107.
GOUGET, d'Harcourt, lauréat, 309, 311, 312.
GOURDIN DE L'ÉGLISIÈRE, lieutenant général des armées, 320, 321.
GROULART (Claude), Premier Président du Parlement, fondateur de prix, 94; cité, 82.
GUENAUD (Aimery), archevêque de Rouen, confirme les statuts de la confrérie Notre-Dame de la cathédrale, 30, 31.
GUÉRIN (l'abbé François-Robert), lauréat, 100.
GUÉROULT, lauréat, 336.
GUILLAUME LE CONQUÉRANT, 9, 11, 43, 128.
GUIOT (Joseph-André), auteur des *Trois siècles palinodiques*,

secrétaire de l'Académie de l'Immaculée Conception de Rouen,
7, 42, 58, 61, 108, 235, 249, 251, 264, 265.

GUYGNARD, lauréat, 137.

HALLÉ D'ORGEVILLE, fondateur de prix, 94.

HALLEY (Antoine), lauréat, 98, 265, 271, 281, 284.

HAMEL (Étienne-Pierre), secrétaire de l'Académie de l'Immaculée Conception de Rouen, 250.

HARCOURT (le duc d'), donateur, 100; mention de son Éloge, 250.

HARDOUIN, maître à danser de Paris, lauréat, 314, 315.

HARLAY (François de), archevêque de Rouen, fondateur de prix,
94; cité, 141.

HAROLD (le roi), 9.

HAUVEL, de Lisieux, lauréat, 308.

HÉBERT DE PRÉCOURT, lauréat, 282, 303.

HÉCART, éditeur de *serventoy*s, couronnés à Valenciennes,
54.

HÉLIE, de l'Administration départementale du Calvados, 370.

HELIN, abbé de Ramsay, auteur présumé de l'établissement de
la fête de la Conception, 9-11, 13-15, 29, 43, 65.

HEN (Colin), personnage de la *Muse normande*, 225.

HENRI II, mention de son entrée à Rouen, 172.

HÉRON (A.), éditeur du *Grand art de pleine Rhétorique*, 50; de
la *Muse normande*, 204.

HIÉROTHÉE, capucin, lauréat, 301.

HOUGNOU (Colin), personnage de la *Muse normande*, 225.

HUET (Daniel), 56, 271.

HUET DE GUERVILLE, 327, 334, 335, 337, 338.

INGARVILLE (le s^r d'), 80.

ISLAIRE, concourt au Palinod de Caen, 290.

IVRY (M. d'), lauréat, 317.

JAMARD, secrétaire provisoire de l'Université de Caen, 367.

JANVILLE (M. de), juge honoraire du Puy de Caen, 338.

JEAN II (le Pape), approbation faite par lui des statuts de la
confrérie établie à Rouen en l'honneur de la Conception, 65.

JEAN NU-PIEDS, 219.

JEANNE D'ARC, 218; influence de son siècle sur sa condamnation,
sujet de prix proposé par l'Académie de la Conception de

- Rouen, 256, 257; — *Son cœur trouvé entier dans les flammes*, autre sujet de prix en 1732, 316.
- JOUET (Louis), professeur à Caen, fondateur, 264.
- JOYEUSE (le cardinal de), 86.
- JUDITH, sujet de poésie, 320.
- JUSTICE (Jean de), auteur présumé de l'*Advocacie Nostre-Dame*, 28.
- LAIR (Jacques), lauréat, 290.
- LA LONDE (de), lauréat, 315.
- LA MORLIÈRE (de), auteur des *Antiquités de la ville d'Amiens*, 54.
- LANGLOIS (Hyacinthe), 18.
- LANGRAIS, lauréat, 348, 356, 359, 373.
- LANJALLEY, secrétaire-greffier des Instituteurs de la ci-devant Université de Caen, 370.
- LAURENCIN (le comte de), lauréat, 243-247.
- LAURENCIN (M^{me} de), lauréate, 98-100, 245, 246.
- LAURENT DE SAINT-ANGE (le P.), carme, lauréat, 303.
- LE BOUCHER DE LA PALLIÈRE, lauréat, 307, 308.
- LE BOURGUIGNON DU PERRÉ DE LISLE, juge honoraire au Puy de Caen; son anoblissement célébré, 338.
- LE CAVELIER, lauréat, 338-341, 345.
- LE CHARPENTIER (Vivian), lauréat, 137.
- LE CHEVALIER, lauréat, 291.
- LE CHEVALIER (Pierre), lauréat, 137, 160.
- LE CORDIER (Charles), président de la Chambre des Comptes de Normandie, 185, 186.
- LE CORNIER (Pierre), Prince du Puy de Rouen, 187-189.
- LE COUTEULX (Barthélemy-Thomas), donateur au Puy de Rouen, 98, 99.
- LE DUC, procureur général au Conseil souverain de la Nouvelle-France, 309.
- L'ÉTOILE (M^{me} de), lauréate, 241.
- LE FEBVRE (Michel), capucin, lauréat, 314.
- LE FÈVRE (Guillaume), Prince du Puy de Rouen, 117.
- LE FÈVRE DE LA BODERIE (Guy), lauréat, 125-128.
- LE GENDRE (Louis), fondateur de prix au Puy de Rouen, 94.
- LÉGER (Dom Jacques), bénédictin, lauréat, 308.

- LEGROS** (l'abbé), mention de son Éloge, 250.
LE HAGUAIS et non **LE HAGNAIS** (Augustin), avocat au Parlement de Paris, 268.
LE HOUX (Jean), 224.
LE JEUNE, lauréat, 315.
LE LYEUR ou **LE LIEUR**, chanoine, sieur de Houetville, 183.
LE LYEUR (Jacques), poète, 137, 161, 185; son opinion sur l'appellation de Puy, 55.
LE LYEUR (Jean), fondateur de prix au Puy de Rouen, 93; haut doyen du Chapitre de Rouen, prince du Puy, 186.
LE LYEUR (Pierre), poète, 137, 175, 176.
LE MAISTRE (Jacques), sieur de Savigny, chanoine d'Avranches, fondateur au Puy de Caen, 263, 264.
LE MANISSIER, professeur, lauréat, 326, 327.
LE MARCHAND, sieur de Rosel, fondateur au Puy de Caen, 263.
LE MERCIER DE SAINT-GERMAIN, donateur au Puy de Caen, 261.
LENTAIGNE (Benjamin), lauréat, 347.
LÉON X (le Pape), 83, 84.
LE PELÉ (Jacques), religieux de Saint-Wandrille, lauréat, 176-182.
LE PIGNY (Marin), fondateur de prix, 94; mention de son Éloge, 249.
LE PRESTRE, lauréat, 326-328, 335-337.
LER (Nicolas), prieur de Saint-Lô de Rouen, 68.
LE ROI, de l'Administration départementale du Calvados, 370.
LEROY (Onésyme), auteur de recherches sur le Puy de Valenciennes, 58.
LE ROY, curé de Saint-Herbland de Rouen, 289; mention de son Éloge, 250.
LESCARRE (Dom Nicole), lauréat, 133, 137, 161.
LE TELLIER, professeur au collège du Bois, 281.
LE TOURNEUR (Jean), grand chantre du Chapitre de Rouen, 63.
LE VAVASSEUR (F.-F.), prieur de Sainte-Croix de Caen, 281.
LE VERRIER (Marin), professeur à Caen, 281.
LE VESTU (Nicole), lauréat, 137.
L'HOSTE (l'abbé), lauréat, 345.
LICQUET (Th.), 85.
LINET, représentant du peuple, 378.
LOMBARD (Jean), lauréat, 192, 197.

- LONGUEVILLE (le duc de), 212, 214, 215.
LONGUEVILLE (la duchesse de), fait consulter Halley sur le mérite des sonnets de *Job* et d'*Uranie*, 266-270.
LOTH (l'abbé), 248.
LOUIS XV, célébré au Puy de Caen, 309, 320, 322, 324.
LOUIS XVI, célébré au même Puy, 336, 342, 343, 347.
LOUVEL (Jacques), lauréat, 336.
LURIENNE (Georges-Ch. de), chanoine de Rouen, 250.
LUYNES (le cardinal de), mention de son Éloge, 250.
- MACÉE (Denis), personnage de la *Muse normande*, 225.
MAHEULT DE VAUCOULEURS (Mathieu), de l'Académie de Caen, 281.
MAHOUDEAU (Joseph), jésuite, lauréat, 306.
MALFILATRE, lauréat, 270, 309, 322-326.
MALHERBE, lauréat, 270.
MANCEL (M. Georges), 12.
MANCEL (M.), libraire caennais, 85.
MARBEUF (Pierre de), sieur d'Ymare, auteur du *Psalterion chrétien*, 152-157.
MARC (Jean), receveur de M. d'Incarville, 80.
MARC, sous-diacre, lauréat, 327.
MARCHE (le P. Louis), secrétaire du Puy de Rouen, 249.
MARIE (Geoffroy), avocat au Parlement, 84, 88.
MARIE-ANTOINETTE, 242; célébrée au Puy de Caen, 336.
MAROT (Clément), lauréat, 117-120, 137, 161, 164.
MAROT (Jean), lauréat, 116, 117, 137, 161.
MARTIN DE BOISVILLE, secrétaire du Puy de Rouen, 250.
MAUDUIT, oratorien, lauréat, 271, 291.
MAUDUIT DE MONTMIREL, lauréat, 307.
MAUGER (Dom), lauréat, 340, 341.
MAURICE DE SAXE, célébré au Puy de Caen, 319.
MELLIN DE SAINT-GELAIS, 123.
MÉNAGE, à propos de son *Dictionnaire étymologique*, 58.
MENDE (Dominique), lauréat, 100.
MENILLET (M. de), juge honoraire au Puy de Caen, 344.
MÉRIL (Ed. du), 54, 56, 208.
MINFANT (Jacques), poète, 183.
MIROMESNIL (M. de), célébré, 336.

- MOLLIÈRE (Thomas), lauréat, 190.
MONFAULT (Pierre), Prince du Puy de Rouen, 83.
MONTAIGU (M. de), juge honoraire au Puy de Caen, 343.
MONTOIL (le lieutenant-colonel de), juge honoraire au même Puy, 348.
MOREL (Ch.), poète, 173.
MULEY HASCEN, roi de Tunis, dans une pièce de vers, 201.
MUTEL, lauréat, 100.
- NAGEREL, chanoine de Rouen, 37, 38.
NAUDIN (le savetier), type de *Purin*, dans la *Muse normande*, 225-227.
NÉEL, de l'Administration départementale du Calvados, 370.
NERVAL (Nicole de), lauréat, 137.
NESMOND (Mgr François de), 271.
NORBERT (le P.) ou Norbert Duclos, secrétaire de l'Académie de l'Immaculée Conception de Rouen, 247, 252.
- OLIVET (l'abbé d'), 233.
OIZGHAN, poète, 169.
ORVILLIERS (le comte d'), célébré au Puy de Caen, 341.
OSMONT (Nicole), lauréat, 137, 161.
OUDOT, représentant du peuple, 378.
OURAILLE (M. de l'), fondateur au Puy de Rouen, 95.
- PAPILLON, Prince du Puy de Rouen, 126.
PARIS, de Nevers, lauréat, 253.
PARIS (Paulin), 54.
PARMENTIER (Jean), 161.
PARMENTIER (Raoul), 163.
PASCAL (Jacqueline), lauréate, 235-237, 240.
PASQUIER (Étienne et non André), auteur des *Recherches de la France*, 105.
PERCHEHAYE (le P. Amable), secrétaire de l'Académie de l'Immaculée Conception de Rouen, 249.
PEZET, éditeur, avec M. Chassant, de l'*Advocacie Notre-Dame*, 28.
PHILIPPE D'ORLÉANS, mis en cause dans une poésie royaliste, 360.
PICOT, lauréat, 137.

- PICQUOT, avocat à Caen, lauréat, 340, 341, 378, 379-384.
PLACE (Nicolas de la), ancien aumônier de la reine Marie de Médicis, fondateur de prix, 98, 212.
PLOUET (Frédéric), jésuite, 153.
POMMERAYE (Dom), ce qu'il dit de la confrérie de Notre-Dame, instituée dans la cathédrale de Rouen, 30, 31.
PONTCARRÉ (Camus de), Premier Président du Parlement, donateur au Puy de Rouen, 100, 101.
POTTIER, doyen de l'Université de Caen, 364-368.
POUCHIN DE GRASSEMARE, 299.
PRAIRIE-CAIRON (M. de la), lauréat, 302.
PRAIRIE-PRÉCOURT (M. de la), lauréat, 303-305.
PRÉMONT-GRAINBORGE (Joseph de), lauréat, 275.
PYRON, professeur, lauréat, 265, 281, 287-289.
- RAULT, de Rouen, lauréat, 271, 272, 282, 283.
RAVERNIER (Nicolas), lauréat, 97, 98, 137.
RAYMOND NONNAT (saint), 291.
ROBILLARD, lauréat, 303, 308.
ROCQUE (M. de la), abbé de la Noë, fondateur de prix, 93.
ROGER (Guillaume), lauréat, 137.
ROGER (l'abbé), maître du comte de Laurencin, 246.
ROMAIN (saint), 237.
RONSARD (le poète), 125, 144, 152.
ROSSEL, lauréat, 253.
ROUDERON, de l'Administration départementale du Calvados, 370.
ROUSSELIN (Aymeri), curé de Saint-Jean de Rouen, 45.
ROUVILLE (M. le président de), 250.
ROUXEL (Jean), lauréat, 77, 265, 266.
RUE (le P. de la), lauréat, 286.
- SAAS (Jean), secrétaire de l'Académie de l'Immaculée Conception de Rouen, 249, 251; mention de son Éloge, 250.
SACY (M. de), censeur royal, lauréat, 255, 256.
SAGON (François), lauréat, 120-124.
SAINT-AIGNAN (le duc de), lauréat, 233-235, 275-279, 281, 282.
SAINT-MARTIN (l'abbé de), fondateur au Puy de Caen, 264.
SAINT-MARTIN (M. de), poète, 292.
SAINTZ (de), lauréat, 290.

- SALEL** (Hugues), 123.
SAMBLANÇAY (Jean), lauréat, 98.
SANSON, lauréat, 346, 347.
SARRASIN (le poète), 270.
SAVARY, lauréat, 265, 281.
SCIPION, vainqueur de Carthage, sujet de poésie, 316.
SÉGUIER (le chancelier), 260.
SENYGUEHEN, lauréat, 133, 183, 184.
SÉVIGNÉ (M^{me} de), 235.
- TALBERT** (l'abbé), lauréat, 255, 256.
TANQUEREL (J.-B.), lauréat, 128, 129.
TASSERIE (Guillaume), lauréat, 97, 98, 113-115, 137.
TAVERNE (l'abbé), lauréat, 100.
TAYAULT, maître gueux, personnage de la *Muse normande*, 225.
TERRISSE (l'abbé), donateur au Puy de Rouen, 100; mention de son Éloge, 250.
THIBAUT (Guillaume), lauréat, 137, 161, 174.
THIBAUT, de l'Administration départementale du Calvados, 371.
TILLADET (l'abbé de), auteur de dissertations philologiques, 37.
TITUS, seul héros de l'antiquité qui ait résisté à l'amour, sujet de poésie, 320.
TORNÉ (l'abbé de), lauréat, 253.
TOUGARD (l'abbé), éditeur des *Trois siècles palinodiques*, 265.
TOURMENTE (Innocent), lauréat, 137.
TRÉBUTIEN (M.), 12.
TRUSSY, comte de Meilly, lauréat, 271, 273, 282, 283.
TURBOT (N.), lauréat, 137.
TURGOT, contrôleur général des Finances, célèbre, 336.
TURPIN, lauréat, 316, 318, 319.
- VASSE**, vicaire d'Hermival, lauréat, 253.
VAULTIER, historien de Caen, 58, 59.
VAUQUELIN DE LA FRESNAYE (Jean), 125.
VERDURE, lauréat, 174.
VESTONPONNARDIÈRE (de la), avocat, 298, 299.
VESTU (Nicole), lauréat, 161.
VIDOUE, imprimeur d'un recueil de poésies palinodiques, 136-141.

VIGEOIS (le prieur de), 10.

VIGNE (Andry de la), lauréat, 107, 137.

VOLTAIRE, proposé pour modèle aux poètes, 318.

VORAGINE (Jacques de), 16, 20.

VOSTRE (Simon), imprimeur d'heures à l'usage de Rouen, 15, 20.

WACE, son poème relatif à l'établissement de la fête de la Conception, 12-15, 28.







REGULAR LOANS MAY BE RECALLED AT ANY
TIME IF NEEDED BY ANOTHER USER.

REGENSTEIN RESERVE MATERIALS MUST BE
RETURNED DIRECTLY TO REGENSTEIN

Item barcode: 22234035

Les puy de palinod de Rouen et de Caen

Call No.: PQ469.B4

Copy: c.1

Due Date: 06/23/06

Patron: 9143938

April 14, 1954

U of Chicago



22234035